

**morges**

VILLE DE MORGES

**RAPPORT  
DE GESTION  
2022**





## **RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2022**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil communal de Morges du 3 mai 2006 (article 95),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2022, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022.

## **TABLE DES MATIÈRES**

CONSEIL COMMUNAL.....	6
MUNICIPALITÉ .....	33
ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES.....	47
FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION .....	65
ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ .....	85
BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES.....	103
INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE.....	117
COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ .....	135
URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC .....	151
ORGANIGRAMMES .....	165
CONCLUSIONS GÉNÉRALES .....	175
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	176

# CONSEIL COMMUNAL

## ACTIVITÉS

Le Conseil communal délibère notamment sur :

- le contrôle de la gestion ;
- l'adoption du budget et des comptes ;
- les dépenses extrabudgétaires ;
- l'arrêté d'imposition ;
- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ;
- le plafond d'endettement ;
- le règlement du personnel communal et la base de sa rémunération ;
- l'acceptation de legs et de donations ;
- l'adoption de règlements.

## RÉPARTITION DES SIÈGES

Partis	Membres
PSIG	25
PLR	31
Les Vert·e·s	22
EM et Vert'libéraux	15
UDC	7

## LISTE DES MEMBRES

La liste des membres en fonction au 31 décembre figure en pages 8 et 9 du présent rapport.

## PRÉSIDENTE DES GROUPES POLITIQUES

EMVL	Mme Catherine Hodel et M. Pascal Martin
PLR	M. Michael Francescato
PSIG	Mme Camille Robert
UDC	Mme Patricia Correia da Rocha
Les Vert·e·s	M. Yvan Christinet et Mme Sylvie Fay

## BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

### Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin

Président :	M. Jean-Pierre Morisetti
1 <sup>er</sup> Vice-président :	M. Xavier Durussel
2 <sup>e</sup> Vice-président :	M. Pascal Martin
Secrétaire :	Mme Tatyana Laffely Jaquet
Huissier :	M. Jean-Louis Jordan
Scrutatrices :	Mmes Nathalie Hentschel et Béatrice Genoud-Maurer
Scrutateur·rices suppléant·es :	Mme Rita Wyss et M. Julien Besuchet

### Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre

Président :	M. Xavier Durussel
1 <sup>er</sup> Vice-président :	M. Pascal Martin
2 <sup>e</sup> Vice-président :	Mme Floriane Wyss
Secrétaire :	Mme Tatyana Laffely Jaquet
Huissier :	M. Jean-Louis Jordan
Scrutatrices :	Mmes Sylvie Trudu et Patricia Da Rocha
Scrutateur·rices suppléant·es :	M. Marc-Alain Tièche et Mme Béatrice Genoud-Maurer

La ou le président et les deux scrutateur·rices composent le Bureau au sens de l'article 10 de la loi sur les communes.

La cérémonie de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau a eu lieu le 6 juillet.



## MUTATIONS

<b>Démissions</b>	
Les Vert·e·s	M. Xavier Lepori M. Mathieu Bornoz
PLR	Mme Magalie Bouvier M. Johan Bucher
UDC	M. Jérôme Masserey
PSIG	Mme Nathalie Hentschel M. Philippe Voruz Mme Jessica Crisci Mme Leïla Rosset
<b>Nominations</b>	
Les Vert·e·s	M. Lucas Brühwiler M. Kevin Richards
PLR	M. Antonio Sousa M. Axel Troger
UDC	M. Sylvain Ducotterd
PSIG	Mme Christine Pion M. Lucien Rey M. Abel Joffre M. Joseph Weissen

## SÉANCES

### (DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE)

Le Conseil communal a tenu 10 séances ordinaires (11 en 2021). Aucune séance extraordinaire n'a eu lieu cette année (1 en 2021).

Vœux de la commission de gestion en suspens au 31 décembre 2022	Voir page 10
Vœux de la commission des finances en suspens au 31 décembre 2022	Voir page 21
Motions en suspens	Voir page 24
Postulats en suspens	Voir page 26
Pétitions en suspens	Voir page 30

## ASSEMBLÉE DE COMMUNE

L'Assemblée de Commune a été convoquée à trois reprises (quatre en 2021) pour se prononcer sur les thèmes suivants:

### LE 13 FÉVRIER 2022

#### Au niveau fédéral

- Initiative sur l'expérimentation animale et humaine;
- initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac;
- loi sur les droits de timbre (LT);
- loi sur un train de mesures en faveur des médias.

### LE 15 MAI 2022

#### Au niveau fédéral

- Modification du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin);
- modification du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation);
- arrêté fédéral du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) N° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen).

#### Au niveau communal

- Référendum contre l'arrêté d'imposition 2022.

### LE 25 SEPTEMBRE 2022

#### Au niveau fédéral

- Initiative sur l'élevage intensif;
- financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA;
- AVS 21;
- loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA).

#### Au niveau cantonal

- Création d'un Conseil de la magistrature.

## Liste des membres du Conseil communal au 31 décembre 2022

<b>PLR</b>	Mme ADLER Françoise	<b>UDC</b>	M. DUCOTTERD Sylvain
<b>Vert·e·s</b>	Mme AMSLER Annabelle	<b>PSIG</b>	Mme DUPONTET Aline
<b>PLR</b>	M. BALLY Marc	<b>Vert·e·s</b>	M. DURUSSEL Xavier
<b>UDC</b>	Mme BASTIAN Estelle	<b>PSIG</b>	M. EGGENBERGER Frédéric
<b>PSIG</b>	M. BEAUVERD Laurent	<b>PSIG</b>	Mme ELSIG Céline
<b>Vert·e·s</b>	M. BESUCHET Julien	<b>PLR</b>	Mme ESMEL Nadège
<b>Vert·e·s</b>	M. BLUME Matthias	<b>PSIG</b>	Mme ETTER Sarah
<b>PLR</b>	M. BOILLAT Sébastien	<b>Vert·e·s</b>	Mme FAY Sylvie
<b>EMVL</b>	M. BOURGEOIS Clément	<b>PLR</b>	M. FEHLMANN Sacha
<b>PLR</b>	M. BOUVIER Richard	<b>PLR</b>	M. FRANCESCATO Michael
<b>PLR</b>	Mme BOVET Emilie	<b>EMVL</b>	Mme FROCHAUX Eva
<b>Vert·e·s</b>	M. BRUHWILER Lucas	<b>PSIG</b>	M. FRUH Hervé
<b>PLR</b>	M. BUCHER Sylvio	<b>PSIG</b>	M. FURHOFF Michaël
<b>PLR</b>	M. BUSSLINGER Jean-Hugues	<b>UDC</b>	M. GANNA Alexandre
<b>Vert·e·s</b>	M. CHRISTINET Yvan	<b>EMVL</b>	Mme GASKELL Veronica
<b>Vert·e·s</b>	Mme CLAVADETSCHER Alma	<b>Vert·e·s</b>	M. GEMPERLI Pascal
<b>Vert·e·s</b>	M. CORNUT Vincent	<b>PLR</b>	Mme GENOUD-MAURER Béatrice
<b>UDC</b>	Mme CORREIA DA ROCHA Patricia	<b>PLR</b>	M. GETAZ Guillaume
<b>Vert·e·s</b>	M. CRIPPA Marc-Emmanuel	<b>PLR</b>	M. GILLIARD Bertrand
<b>PLR</b>	M. DE BENOIT Pascal	<b>PLR</b>	M. GOLAY Laurent
<b>PSIG</b>	M. DE GOUMOENS Raphaël	<b>UDC</b>	M. GUEYDAN Philippe
<b>EMVL</b>	M. DE TITTA Alexandre	<b>EMVL</b>	Mme HODEL Catherine
<b>PLR</b>	M. DESPONDS Alexandre	<b>PSIG</b>	Mme IMHOF ZRIOUI Sandra
<b>PSIG</b>	Mme DESSAUX HADORN Véronique	<b>Vert·e·s</b>	Mme JARDIN Aude
<b>PLR</b>	M. DEWARRAT Stéphane	<b>PLR</b>	M. JATON Maurice
<b>Vert·e·s</b>	Mme DEWI FREITAG Jasinta	<b>EMVL</b>	M. JEANNERAT Florian
<b>PLR</b>	M. DUC Vincent	<b>PSIG</b>	M. JOFFRE ABEL

<b>Vert·e·s</b>	Mme JONES Karen
<b>PSIG</b>	Mme JUFER TISSOT Nicole
<b>Vert·e·s</b>	Mme KALMS Diane
<b>Vert·e·s</b>	Mme KALMS Rosella
<b>PLR</b>	M. KUBLER Steven
<b>PLR</b>	Mme KUBLER-GONVERS Dominique
<b>UDC</b>	M. LAMBRIGGER Marc
<b>PSIG</b>	Mme LANGONE Clémence
<b>EMVL</b>	M. MARTIN Pascal
<b>PLR</b>	M. MAURON John
<b>PSIG</b>	Mme MAYOR Christine
<b>EMVL</b>	Mme MOJON Mélanie
<b>PSIG</b>	M. MONNEY Bastien
<b>UDC</b>	M. MORISSETTI Jean-Pierre
<b>Vert·e·s</b>	M. PALMA Hamza
<b>PLR</b>	Mme PALMIERI Sandra
<b>PSIG</b>	Mme PION Christine
<b>PSIG</b>	M. REY Lucien
<b>Vert·e·s</b>	M. REYNOLDS Michel
<b>Vert·e·s</b>	Mme RIBEIRO Sara
<b>Vert·e·s</b>	M. RICHARDS Kevin
<b>PSIG</b>	Mme ROBERT Camille
<b>PSIG</b>	Mme ROCHAT Martine
<b>PLR</b>	M. ROMANENS Logan
<b>EMVL</b>	M. SAARBACH William
<b>EMVL</b>	Mme SAKHAROVA Irina
<b>PLR</b>	M. SIMON André

<b>PLR</b>	M. SOUSA Antonio
<b>Vert·e·s</b>	Mme STERN-GRIN Anne
<b>PSIG</b>	M. THULER Jean-Bernard
<b>EMVL</b>	M. TIECHE Marc-Alain
<b>PLR</b>	M. TISSOT Marc
<b>PLR</b>	M. TROGER Alain
<b>PLR</b>	M. TROGER Axel
<b>PSIG</b>	Mme TRUDU Sylviane
<b>PSIG</b>	Mme VAUTHEY Aliénor
<b>PSIG</b>	Mme VELINI Maria Grazia
<b>EMVL</b>	M. VILLAVERDE Jordi
<b>PSIG</b>	Mme WALTER ETTER Ruth
<b>EMVL</b>	M. WALTHER André
<b>PLR</b>	M. WANG Rujia
<b>PSIG</b>	M. WEISSEN Joseph
<b>Vert·e·s</b>	M. WIDMER Cédric
<b>EMVL</b>	Mme WYSS Rita
<b>PLR</b>	Mme WYSS Floriane
<b>EMVL</b>	Mme ZUFFEREY Valérie

# VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

## ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES

### VŒU N° 1 – 2017

Que la Municipalité considère comme objet prioritaire et stratégique tout ce qui a trait à la sécurité et dépose un rapport détaillé chaque année (par exemple dans le rapport de gestion) sur les mesures prises et les progrès accomplis dans ce domaine pour l'ensemble des dicastères.

#### Réponse de la Municipalité

Les questions de sécurité ont trait à plusieurs domaines comme les mesures de santé et sécurité au travail, la sécurité des chantiers, la prévention incendie ainsi que la sécurité des manifestations. L'analyse et la gestion des risques est du ressort de différentes directions voire d'instances externes telles que Police Région Morges en ce qui concerne la sécurité des manifestations. Un rapport faisant état de la situation actuelle à la Ville de Morges a été rédigé par le Direction Administration, culture et relations extérieures. La nécessité de créer une fonction transversale d'ingénieur·e sécurité ou de travailler avec un mandataire externe a été évoquée et permettrait de répondre au vœu N°1 de la commission de gestion. Ceci ferait alors l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal. La Municipalité estime en effet que ce sujet est important.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Un chapitre consacré au thème de la sécurité a été ajouté dans le rapport de gestion, sous chaque direction. Ainsi, le bilan des activités liées à la santé et la sécurité des collaboratrices et collaborateurs est porté à la connaissance de la Commission de gestion.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### VŒU N° 2 – 2018

Que la Municipalité pense à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville par exemple pour des mini expos.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité est sensible à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville. Elle a par exemple utilisé le hall pour présenter des maquettes lors d'une mise à l'enquête publique ou encore pour des expositions dans le cadre de la *Semaine contre le racisme*. Elle veillera à préciser les modalités d'utilisation.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

La réflexion concernant l'utilisation de cet espace a été poursuivie pendant cette année. Différents projets ont été étudiés, mais ils n'ont pas permis d'aboutir à une décision. Bien que sensible à une utilisation plus large de cet espace, la Municipalité ne souhaite pas y créer un deuxième lieu d'exposition. En fonction de la réflexion sur les horaires des guichets, elle proposera une nouvelle utilisation de ce hall.

### VŒU N° 14 – 2018

Que la Municipalité mette en place une signalétique indiquant les diverses toilettes publiques, vers l'Église, la Place St-Louis, le Casino, et ailleurs.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

La réalisation de ce vœu est prévue pour 2023.

### VŒU N° 15 – 2018

Que la Municipalité étudie la mise en place d'une signalétique pour que les visiteurs repèrent plus facilement les endroits stratégiques (gare, parc de l'indépendance, office du tourisme, théâtres, musées, etc.).

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Un projet répondant à ce vœu est en cours d'élaboration.

#### État de situation

Les résultats de l'étude de signalétique ont permis de mettre en évidence les adaptations à réaliser, notamment pour mieux identifier les endroits stratégiques de Morges sur le réseau routier. Il n'est pas prévu de déposer un préavis de réalisation sur la mise à jour du jalonnement routier.

### VŒU N° 1 – 2021

Que la Municipalité fixe les horaires d'ouverture des services communaux après consultation des représentants du personnel et selon le résultat de l'étude dans un délai raisonnable.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé, car il n'est pas conforme à l'art. 107 du Règlement du Conseil communal. Elle fait toutefois sienne l'adaptation des horaires demandée et va poursuivre la démarche.



La Municipalité rappelle néanmoins que le sondage a été lancé en automne 2021 et qu'au 31 décembre de l'année passée sous revue, la Municipalité n'avait pas encore obtenu les résultats du sondage. Elle tient également à souligner que la mise en place de nouveaux horaires nécessite la consultation des représentantes et représentants du personnel (Commission du personnel et Union des employés de l'Administration communale de Morges), car elle implique des changements en termes de fonctionnement interne, voire des modifications réglementaires.

#### État de situation

Après avoir obtenu les résultats du sondage conduit en 2021 auprès de l'ensemble de la population, la Municipalité a, à nouveau, associé les représentant·es du personnel (COP et UEACM). Suite à ces échanges, elle a décidé d'orienter sa réflexion sur la mise en place de la prise de rendez-vous en ligne. Un groupe de travail, composé de membres de l'Office de la communication et du Greffe municipal, a été formé. La page de prise de rendez-vous en ligne a été publiée au mois de décembre. Cette nouvelle fonctionnalité permettra de poursuivre la réflexion sur les horaires et de proposer une solution qui réponde aux besoins et attentes de la population, tout en prenant en compte l'intégration progressive de la cyberadministration.

#### VCEU N° 2 – 2021

Que la Municipalité améliore sa cyberadministration afin de permettre aux Morgiennes et Morgiens d'avoir accès à des services communaux sans devoir passer à un guichet.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Des travaux sont menés par l'administration, en collaboration avec les principales Villes du canton, afin de développer les prestations de cyberadministration pour les citoyen·nes. Toutefois, ces travaux sont actuellement à l'arrêt, à cause des difficultés rencontrées pour développer un portail sécurisé et le groupe de travail reste dans l'attente d'une solution au niveau cantonal.

#### VCEU N° 3 – 2021

Que la Municipalité prenne en compte les résultats du sondage effectué, réaménage les quais de manière adéquate et mette en place un nouveau régime de circulation qui prenne en compte les préoccupations des Morgiennes et Morgiens ainsi que les nombreux acteurs de la Ville.

#### Réponse de la Municipalité

La création de la Voie verte permettra d'offrir plus d'espace et plus de sécurité aux modes doux sur les quais. De plus, un réaménagement des quais est en cours d'étude.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Un préavis d'étude pour la Voie verte a été déposé au Conseil communal en fin d'année. Les études prévues dans le cadre de ce préavis permettront de réaménager les quais de manière adéquate. Dans le même temps, un préavis de réalisation a été déposé pour réaménager la rue Louis-de-Savoie. Ce préavis intègre la modification du régime de vitesse sur les quais, qui passeront en zone 30 km/h contre 50 km/h actuellement.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

#### VCEU N° 5 – 2021

Que la Municipalité trouve au prochain investissement une solution open source éditable par n'importe quelle agence professionnelle et qu'elle ne soit plus dépendante d'un seul prestataire.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu s'agissant du site Internet [www.morges.ch](http://www.morges.ch).

#### État de situation

Ce vœu nécessite des investissements conséquents, pour un résultat identique à ce que la Ville a actuellement. Cependant, la Municipalité tiendra compte de ce vœu dans le cadre des prochains investissements, lorsqu'elle s'engagera dans un projet de nouveau site Internet pour [www.morges.ch](http://www.morges.ch).

## FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION

#### VCEU N° 10 – 2021

Que la Municipalité implique, ou au mieux informe de manière récurrente, le service informatique lors des projets communaux qui pourraient toucher, même de loin, à l'informatique.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu et va s'assurer que le Service informatique soit impliqué lors desancements de projets comportant une composante informatique (câblage, wifi, gestion technique des bâtiments, etc.).

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Dans le cadre des projets stratégiques, la Municipalité s'assurera de l'implication de l'informatique lors de l'acceptation de la définition de projet pour tous ceux comportant une composante informatique (réseau, wifi, gestion technique des bâtiments, etc.). Pour les autres projets, l'ensemble des chef·fes de service ont été

sensibilisé-es à cette problématique et s'assureront de l'implication de l'informatique lorsque cela sera nécessaire.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

## ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ

### Vœu N° 9 – 2018

Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non-morgiens.

#### Réponse de la Municipalité

L'analyse des charges relatives au coût des repas de l'AREMS est régulièrement effectuée, mais n'implique pas une adaptation des tarifs chaque année, car ce serait une gestion beaucoup trop lourde avec le système actuel de facturation. Néanmoins, des propositions de modification et d'adaptation de la facturation des repas pour l'ensemble des élèves morgiens et non-morgiens de la 1P à la 11H est actuellement en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

La situation internationale, le coût des énergies et l'indice des prix à la consommation ont entraîné une hausse des coûts des repas servis dans les restaurants scolaires. Cependant, la Municipalité n'a pas jugé opportun de modifier les tarifs en milieu d'année scolaire. Une analyse détaillée des coûts et une comparaison des tarifs pratiqués dans les restaurants scolaires de la région seront effectuées au printemps 2023, en vue d'une adaptation éventuelle des tarifs pour la rentrée scolaire d'août 2023.

### Vœu N° 5 – 2019

Que la Municipalité travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Les valeurs de l'Agenda 2030 des Nations Unies sont prises en compte dans les diverses politiques de la Ville. Au cours de la présente législature, la Municipalité communiquera un Agenda 2030, pour mettre en évidence la coordination et le cadre avec lesquels elle poursuit ses activités de manière durable.

### Vœu N° 4 – 2020

Que la Municipalité envisage plusieurs moyens de versement, y compris par facture, pour recharger les cartes de prépaiement de l'AREMS.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le souhait de la commission de maintenir la prestation à l'ensemble des familles qui ont besoin d'utiliser la cantine. C'est pourquoi, le système qui va être mis en place permettra aux parents de recharger la carte prépaiement, non seulement par carte de crédit, mais également par TWINT ou en argent comptant directement à la caisse de la cantine de Beausobre. Ceci dit, l'objectif est que le repas soit payé au moment de la consommation par la carte et non pas à posteriori par le biais d'une facture.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Le système de carte à prépaiement, qui s'adresse aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> du restaurant scolaire de Beausobre, est prévu pour la rentrée d'août 2023.

Dans ce cadre, la recharge d'une carte pourra se faire :

- en ligne, via le portail unique ;
- sur place, dans le restaurant scolaire, soit par carte, TWINT ou en cash.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### Vœu N° 6 – 2021

Que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires pour apporter à la population une meilleure information quant aux subventions communales et cantonales auxquelles elle a droit pour atteindre les objectifs fixés par la Politique Énergétique Territoriale (PET).

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité met en œuvre une campagne de communication sur le thème du fonds d'encouragement. Cette dernière se déroulera sur une période de 6 mois et aura pour vocation de cibler les différentes et différents bénéficiaires du fonds (entreprises, propriétaires, habitant-es) et de leur présenter les gestes qu'ils peuvent réaliser chez eux afin de contribuer à la transition écologique.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Une campagne de communication intitulée *Morges plus durable avec toi* a été réalisée cette année pour informer la société civile de l'existence d'un fonds d'encouragement et des nouvelles subventions mises à disposition. Ces démarches de communication se poursuivront les années à venir aussi.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

**VŒU N° 7 – 2021**

Que la Municipalité pense à végétaliser encore davantage la Grand-Rue.

**Réponse de la Municipalité**

Ce potentiel sera considéré dans le cadre de la Stratégie d'arborisation de la Ville.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

La stratégie d'arborisation est composée de trois volets : diagnostic, vision stratégique et plan d'actions. Le diagnostic a été développé en 2021 et finalisé début 2022. Le potentiel de la Grand-Rue sera considéré et examiné dans le déploiement de la stratégie d'arborisation de la Ville. Un préavis sera présenté au Conseil communal durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

**VŒU N° 8 – 2021**

Que la Municipalité entame une réflexion visant à encourager la réduction d'emballages auprès des commerçants et restaurateurs et afin que ceux-ci respectent davantage l'environnement avec des sacs en papier ou en toute autre matière biodégradable.

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité poursuit le programme en cours sur la génération de déchets plastiques dans le cadre des commerces et restaurants de Morges, par le biais de partenariats avec une entreprise suisse qui fournit des contenants réutilisables, ainsi qu'une association qui milite pour une diminution des déchets. Une charte sur l'organisation de manifestations durables devra aussi bientôt voir le jour.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

La Municipalité lance courant 2023 une série d'actions de sensibilisation sur le thème des déchets, dont une en partenariat avec reCIRCLE (contenants réutilisables fabriqués en Suisse à partir de matériaux recyclés) dans le but de réduire les emballages à usage unique dans la restauration à l'emporter. Des actions concrètes en matière de réglementation devraient aussi voir le jour sur la période 2023-2024.

**VŒU N° 9 – 2021**

Que la Municipalité mette en place une offre de produits qui encourage les enfants de la cantine scolaire de Beausobre à compléter leur repas par des produits sains et équilibrés, de provenance locale si possible.

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a fixé un cadre de référence pour une alimentation saine et durable auquel la société qui gère le restaurant scolaire de Beausobre est soumise. À ce titre

la liste des produits vendus fait l'objet d'une annexe au contrat qui lie cette société à la Commune.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Le contrat qui lie le restaurateur du restaurant scolaire de Beausobre avec la Ville de Morges détermine de manière exhaustive les produits qui sont vendus à l'emporter de Beausobre. Il n'y a par exemple pas de sodas, mais des tartines, de l'eau minérale, des barres de céréales locales, des sandwiches faits maison et des jus de fruits.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

**BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES****VŒU N° 23 – 2010**

Que la Municipalité prévoie dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de la Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

**Réponse de la Municipalité**

Un préavis pour la rénovation de la Maison de maître de la Gracieuse était prévu en 2015.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Le préavis N° 2/2.23 « Crédit-cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux » a été soumis au Conseil communal en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2023. La Maison de Maître de la Gracieuse est un des bâtiments concernés par ce préavis.

**VŒU N° 26 – 2010**

Que la Municipalité définisse enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines.

**Réponse de la Municipalité**

Les réflexions sur l'avenir du Collège des Jardins revêtent une actualité nouvelle avec les développements du centre-ville mais également avec le projet de l'Hôtel de Ville où il est question d'y reloger l'administration pendant les travaux de rénovation car les capacités d'accueil scolaire du centre-ville le permettent. L'idée est de faire une réflexion d'ensemble pour répartir les besoins publics aux meilleurs endroits et de manière équilibrée. L'avenir du Collège des Jardins sera défini à l'issue de cette opération (horizon 2013).

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Au travers de la convention signée en août 2022 avec la Maison des Associations, le droit d'exploitation a été octroyé à cette dernière par la Municipalité. Après une

période de transition du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022, la Maison des Associations a repris l'entier de la gestion de la mise à disposition des locaux du bâtiment, avec le soutien logistique et administratif de l'Office des bâtiments.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

#### **Vœu N° 9 – 2016**

Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

##### **Réponse de la Municipalité**

Ce travail est en cours, la Municipalité fait poser des plaques de protection contre les murs et a sensibilisé les collaborateurs du CVE La Gracieuse à cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

##### **État de situation**

À la fin d'année, toutes les zones utilisées par les enfants ont été protégées par des plaques dans les parties basses des murs, ce qui permet une bonne protection contre les chocs et un affichage simplifié.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

#### **Vœu N° 10 – 2016**

Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

##### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité fait poser des appareils de mesure de la consommation électrique afin de mieux cibler les gros consommateurs de courant. Sur cette base, des mesures pourront être évaluées pour en réduire la consommation. L'étude et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sera portée au budget des investissements.

La Municipalité accepte ce vœu.

##### **État de situation**

Un nouveau crédit-cadre pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la Gracieuse et d'autres bâtiments dans la ville est à l'étude par la Direction Bâtiments, sports et domaines. Ce dernier sera déposé dans le courant 2023. Une grande partie des luminaires a été changée avec la pose de détecteurs de présence afin d'optimiser les consommations. Un suivi précis de la consommation via le logiciel de gestion des bâtiments

*GestImmo* sera effectué, suite au développement du module consommation.

#### **Vœu N° 12 – 2016**

Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

##### **Réponse de la Municipalité**

Une nouvelle version du règlement de la patinoire permettra à la Municipalité de gérer cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

##### **État de situation**

Vu les problématiques techniques de l'infrastructure rencontrées cette année, ce dossier a été mis en suspens.

#### **Vœu N° 7 – 2017**

Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.

##### **Réponse de la Municipalité**

La réponse à ce vœu sera apportée via la réponse, qui est en cours, au postulat du groupe SPI « Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ? »

La Municipalité accepte ce vœu.

##### **État de situation**

Le préavis N° 2/2.23 « Crédit-cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux » a été adopté par la Municipalité en décembre 2022 et sera soumis au Conseil communal en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2023. Il s'agit là de la première étape de mise en œuvre du nouveau plan directeur des bâtiments 2023-2035 visant à concrétiser les objectifs de la stratégie énergétique 2035 de la Municipalité. La décision du Conseil est attendue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

#### **Vœu N° 4 – 2018**

Que la Municipalité soumette au Conseil communal, dans les plus brefs délais, un calendrier des travaux urgents et leur coût pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire.

##### **Réponse de la Municipalité**

Un crédit d'étude auprès du Conseil communal est prévu d'être déposé en 2020.

La Municipalité accepte ce vœu.

##### **État de situation**

Ce vœu, ainsi que la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses



pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir» sont liés. Une réponse à la motion est en cours de rédaction et permettra de classer le vœu.

### Vœu N° 6 – 2019

Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs, du collège du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville.

#### Réponse de la Municipalité

La coordination avec les acteurs cantonaux a permis l'élaboration d'une directive cantonale de répartition des coûts pour les équipements informatiques et de communication, et ce entre les différentes collectivités publiques concernées. Cette directive a été émise en juillet 2020 et permet maintenant au service concerné d'élaborer une stratégie concrète d'équipements numériques des infrastructures scolaires avec une répartition des coûts claire et précise entre le Canton et les Communes. La Municipalité travaille actuellement sur la planification des installations des accès wifi des différents collèges morgiens.

De ce fait, la Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Les travaux d'installations budgétisés et attendus pour cette année ont été réalisés comme prévu.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### Vœu N° 19 – 2021

Que la Municipalité mette tout en œuvre afin d'assurer une température minimale de l'eau à la piscine du Parc, quelles que soient les conditions météorologiques, autrement dit, que le préavis d'entretien général en tienne compte et soit soumis au Conseil communal en 2022 comme annoncé.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Un projet a été élaboré cette année et le préavis lié a été accepté par le Conseil communal à l'automne. Les travaux seront échelonnés sur les années 2023 et 2024.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### Vœu N° 20 – 2021

Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires au niveau des installations techniques de la patinoire des

Eaux-Minérales afin d'éviter de nouvelles pannes qui la paralyseraient une fois de plus.

#### Réponse de la Municipalité

Il n'est malheureusement pas possible d'assurer qu'aucune panne ne survienne à nouveau. Toutefois, dans la mesure des moyens financiers budgétés et des possibilités techniques, l'ensemble des mesures nécessaires sont et seront mises en œuvre.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Un préavis d'urgence concernant le remplacement des installations de production de froid de la patinoire a été accepté par le Conseil communal en septembre.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### Vœu N° 21 – 2021

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder d'ici la rentrée scolaire 2022 à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques-Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage.

#### Réponse de la Municipalité

Une étude est en cours pour aménager le préau du Collège Jacques-Dubochet, afin d'ajouter des espaces d'ombrage, des jeux, du mobilier et de la petite végétation. Les contraintes techniques complexes imposent une étude approfondie. Il est prévu que le préau soit aménagé au cours des vacances d'automne 2022.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Dans le cadre du groupe de travail auquel participent les utilisatrices, utilisateurs et exploitant·es du bâtiment, de nouvelles demandes sont apparues cette année (par exemple, la clôture du préau du rez-de-chaussée, complément de sécurisation du garde-corps en toiture, rehaussement de la clôture de l'espace de jeu du Centre de vie enfantine). La commission de construction a souhaité donner une suite favorable à ces demandes.

Une partie de ces adaptations a été réalisée (réhaussement garde-corps et complément sécurisation en toiture). La nécessité de caler les interventions sur le calendrier des vacances scolaire est également contraignante.

Les autres mesures identifiées seront réalisées en 2023.

## INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE

### VŒU N° 17 – 2016

Que la Municipalité informe le Conseil communal aussitôt que la situation au sujet de la pollution sur le site du Boiron sera clarifiée entre le Canton et les 2 Communes concernées.

#### Réponse de la Municipalité

Le dossier étant actuellement à l'examen auprès du Canton et de la Confédération afin de déterminer si des interventions et lesquelles sont nécessaires. Bien entendu, la Municipalité, informera le Conseil communal, comme elle l'a fait jusqu'à présent chaque fois que des éléments nouveaux sont disponibles.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Le Canton confirme le statut de site pollué nécessitant un assainissement, selon l'article de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites), qu'il décide de modifier le périmètre du site, qu'il demande à la Ville de réaliser une étude de variantes d'assainissement (art. 16 OSites), et que la Ville doit continuer la surveillance du site (art. 13 OSites).

### VŒU N° 1 – 2019

Que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires au maintien du respect et de la propreté notamment des éco-points de quartiers, qui malgré les actions et campagnes «positives» sont régulièrement l'objet de déprédations. Nous demandons à la Municipalité, de faire respecter le mandat délégué à PRM qui est d'appliquer la LAOC.

#### Réponse de la Municipalité

Des surveillances conjointes visibles ou discrètes avec des agents de Police Région Morges, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs assermentés et formés de l'Office de la propreté urbaine sont effectuées régulièrement sur les sites écopoints qui posent problème. Le caractère dissuasif de ces actions apporte des améliorations, mais il est difficile d'attraper les contrevenants sur le fait car la LAOC n'est applicable qu'en cas de flagrants-délit. Ceci, même si ces surveillances sont organisées de manière aléatoire, y compris le soir ou tôt le matin. À noter qu'une signalétique, qui informe entre autres de ces surveillances ainsi que des sanctions encourues en cas de violations des articles respectifs de la LAOC, a été installée sur tous les sites écopoints de la Ville.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Vu les mesures de surveillance prises, notamment en collaboration avec Police Région Morges, la situation

générale sur l'ensemble des écopoints est satisfaisante, ceci notamment vu les grandes quantités de déchets qui y sont récoltées.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### VŒU N° 7 – 2019

Au vu des températures toujours plus élevées, que la Municipalité envisage la possibilité d'éclaircir le sol des places piétonnes ou semi-piétonnes avec des revêtements plus clairs.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et intégrera dans les futures soumissions cette réflexion lors de la réalisation de ce type de place ou de rue piétonne.

#### État de situation

La Municipalité a pris acte et réalise, partout où cela est possible, dans ses projets d'aménagements des revêtements de sol clair ainsi que des plantations afin d'apporter ombre et fraîcheur. La rue du Sablon est (compris entre la rue Saint-Louis et la rue Centrale) et la rue Centrale entre la sortie du passage inférieur des Charpentiers et la place de la Gare seront revêtues en partie avec un revêtement clair.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### VŒU N° 8 – 2019

Que la Municipalité se documente quant au développement des véhicules à hydrogène.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité répondra à ce vœu dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR «De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments».

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

La Municipalité répondra à ce vœu dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR «De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments». Dans l'intervalle, la Municipalité se tient informée des évolutions dans ce domaine, par l'intermédiaire des associations faitières dont elle est membre.

### VŒU N° 9 – 2019

Que la Municipalité, au vu des discussions autour du climat et de la biodiversité, cherche un moyen didactique et informatif pour impliquer davantage la population dans la conservation et l'entretien de notre Sentier Nature, par exemple avec le soutien de Pro Natura ou d'autres.

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Un projet de réalisation d'animations pédagogiques a été commandé à la Maison de la rivière en phase avec le plan d'étude roman afin de proposer aux écoles morgiennes diverses visites ou activités sur le site du sentier nature. Ces activités seront proposées ce printemps. Selon le succès reçu, elles pourraient être pérennisées dans le temps.

**VŒU N° 1 – 2020**

Que la Municipalité améliore l'offre de poubelles de tri (verre, alu, déchets organiques et papier) sur la voie publique notamment sur les axes piétonniers très fréquentés comme le bord du lac et la Grand-Rue mais également dans les parcs de Vertou et de l'Indépendance.

**Réponse de la Municipalité**

Des essais avec des poubelles qui permettent le tri du verre, du pet, des canettes alu et des incinérables sont réalisés sur le domaine public, notamment au bord du lac. Bien que la qualité du tri qui est observée sur ces points ne soit pas bonne, la démarche va être poursuivie, renforcée et développée selon l'évolution de la situation.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

De nouvelles poubelles à tri ont été installées dans le quartier de la gare et la situation reste en observation. La qualité du tri sur ces installations reste médiocre mais il est remarqué que cette démarche apporte une plus-value au niveau image et communication par rapport au tri et au recyclage des déchets de voirie. D'autres poubelles de ce type seront installées selon les opportunités dans les zones propices.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

**VŒU N° 2 – 2020**

Que la Municipalité utilise les parois du passage sous-voie En Bonjean pour une ou des œuvres artistiques et picturales.

**Réponse de la Municipalité**

Après réflexion, il n'est pas souhaité d'autoriser des activités picturales telles que graffitis ou autres sur le passage inférieur qui relie la zone de Riond-Bosson au lac. En effet, ces parois sont équipées d'un revêtement qui empêche les peintures d'y adhérer.

Pour cette raison, la Municipalité refuse ce vœu.

**État de situation**

Vu la charge de travail des services cette année, il n'a pas été possible d'avancer sur ce projet.

**VŒU N° 3 – 2020**

Dans l'attente de la réalisation du nouveau Parc des Sports, que la Municipalité réfléchisse à un moyen d'améliorer la praticabilité sportive de la piste de course située aux abords des terrains de football.

**Réponse de la Municipalité**

Le type de revêtement de la piste d'athlétisme située au Parc des Sports ne permet pas de pratiquer la course de manière idéale par temps de pluie. Elle est entretenue régulièrement par le passage d'une machine afin d'assurer sa praticabilité. Nous pouvons intensifier ce travail, cependant, seule la réfection complète de l'anneau permettrait une meilleure utilisation. Cette solution sera étudiée afin d'en évaluer la pertinence et le coût.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Une potentielle réfection complète de cet anneau, qui est aujourd'hui en sable concassé stabilisé, est chiffrée à plusieurs centaines de milliers de francs. De plus, il faut noter qu'il manque à cette piste quelques mètres pour atteindre la longueur standard de 400 mètres. Un agrandissement, qui devrait être envisagé en cas de réfection, nécessiterait une reconfiguration complète des terrains existants du Parc des sports, prévue à plus long terme. Dans l'intervalle, seuls les travaux d'entretien habituels seront réalisés, afin d'assurer la praticabilité du site.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

**VŒU N° 22 – 2021**

Que la Municipalité rouvre le local le bon filon à la déchèterie afin que les personnes qui le souhaitent puissent se servir gratuitement d'objets donnés. Une affiche à titre informatif pourrait sensibiliser le public que le commerce de ces objets est strictement interdit et que le but est d'offrir un espace d'échange.

**Réponse de la Municipalité**

La solution qui est actuellement en place donne entière satisfaction. Celle-ci offre la possibilité à toute personne qui ne désire pas jeter des objets, de les déposer à l'espace clos dédié à cet effet. Ils sont ensuite transmis à deux associations caritatives régionales afin qu'ils soient contrôlés, nettoyés et remis en vente pour une modique somme, dans leurs magasins respectifs ou alors distribués dans le cadre d'actions sociales et d'aides ciblées. Les principaux avantages de cette démarche sont un contrôle des entrées et des sorties de ce type d'objets qui a fait cesser les abus d'alors, ceci bien qu'une signalétique adéquate avait été installée en son temps, ainsi que la création d'une plus-value sociale en soutenant des associations locales reconnues.

La Municipalité refuse ce vœu.

### État de situation

Le principe de dépôts d'objets usagés qui permet leur revalorisation et une réintroduction dans le cycle de la seconde main est toujours en place. Toutefois, des réflexions globales sont en cours afin de développer directement sur place la possibilité de pouvoir reprendre de manière contrôlée ces divers objets qui auront été au préalable sélectionnés, vérifiés ou remis en état. Ceci avec le partenariat d'une association locale qui œuvre notamment contre le gaspillage des ressources. Des contacts sont en cours, afin de donner suite au vœu.

### Vœu N° 23 – 2021

Que la Municipalité étudie les moyens de sensibiliser les Morgiens/Morgiennes au tri des déchets verts ce qui permettrait d'augmenter la production annuelle de biogaz. Un panneau informatif pourrait être mis vers les différents écopoints.

### Réponse de la Municipalité

La quantité de déchets organiques (espaces verts et cuisine) collectée par année à Morges est en moyenne de 2'100 tonnes (2'195 tonnes pour 2021), soit une moyenne de 120 kg/habitant·e/an, alors que la moyenne cantonale est de 94 kg/habitant·e. Cela représente annuellement une production de plus de 210'000 m<sup>3</sup> de biogaz qui sont réinjectés dans le réseau de distribution de gaz naturel. Les efforts sont poursuivis au niveau de la communication et de l'optimisation des infrastructures de tri afin de maintenir et d'améliorer ces résultats, ceci bien que la quantité potentielle par habitant·e arrive à son maximum.

En outre, les tonnages de déchets organiques récoltés sur les écopoints ne représentent que 3% de la quantité totale collectée à Morges. En effet, le principal mode de ramassage pour ce type de déchets est incontestablement le porte-à-porte qui est effectué dans toute la Ville une fois par semaine.

À noter que la Ville de Morges a été primée en 2015 pour sa bonne gestion des déchets organiques en obtenant le 1<sup>er</sup> prix au Greenaward parmi 60 villes suisses nominées.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

Outre les aspects saisonniers et de conditions climatiques, la proportion et la quantité de déchets organiques (jardin et cuisine) collectées par habitant·e sont élevées pour une ville du type de celle de Morges. Des nouveaux autocollants plus explicites ont été apposés sur les conteneurs à déchets organiques qui équipent les écopoints et sur une grande quantité des conteneurs qui équipent les résidences privées. Cette mesure ne permet pas d'augmenter les quantités de manière sensible mais il a été constaté une amélioration de la qualité du tri. Parallèlement, des surveillances et des contrôles aléatoires sont effectués sur les divers écopoints afin de

renseigner les usager·ères sur les bonnes pratiques de tri, notamment des déchets organiques.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### Vœu N° 25 – 2021

Que la Municipalité sensibilise et encourage la population sur les bonnes pratiques à mettre en place dans les jardins afin de préserver la biodiversité.

### Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges a adhéré à «La charte des jardins» en 2019. Elle communique régulièrement sur les actions possibles, entre autre par notre site Internet ou encore à travers le journal communal, *Reflets*.

En 2021, une action a été menée du 17 mai au 30 juin pour faire connaître «les 10 gestes pour la faune et la flore». Nous partageons également des liens avec le site Internet de Région Morges pour encourager et préserver la biodiversité.

La Municipalité précise que les services coordonnent régulièrement avec l'organisation Sauvageons en ville des rencontres insolites les mardis en fin d'après-midi sur des sujets portant également sur la préservation de la biodiversité.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

La Municipalité a réalisé plusieurs ateliers durant l'année 2022 pour définir une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville de Morges. Un préavis sera présenté au Conseil communal durant le premier trimestre 2023 pour la mise en œuvre de cette stratégie qui comprend également des actions de ce type adressées à la population morgienne. Par ailleurs, le fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable propose également trois subventions visant à la sauvegarde de la biodiversité.

## COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ

### Vœu N° 11 – 2021

Que la Municipalité solutionne l'opacité des différentes listes d'attentes pour les logements subventionnés afin d'obtenir des statistiques au plus proche de la réalité.

### Réponse de la Municipalité

L'Office du logement va prendre contact avec l'ensemble des gérances des logements subventionnés afin de trouver avec elles le moyen d'améliorer la pertinence et la fiabilité des statistiques.

La Municipalité accepte ce vœu.



**État de situation**

Des réflexions sont en cours afin d'améliorer les statistiques actuelles et le fonctionnement de l'inscription en liste d'attente des candidat-es au logement subventionné.

**VCEU N° 12 – 2021**

Que la Municipalité engage une campagne active dans la communication des droits d'octroi d'appartements subventionnés y compris dans les principales langues étrangères de la commune.

**Réponse de la Municipalité**

Dans son programme de législature, la Municipalité prévoit de rendre visible les prestations existantes, ce vœu entre dans le cadre de cette mesure. La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Des réflexions sont en cours de traitement sur le système d'attribution des logements subventionnés. Une fois finalisées, la Municipalité mènera une campagne active de communication des conditions d'octroi de ces logements, pour répondre à ce vœu.

**VCEU N° 13 – 2021**

Que la Municipalité étende la promotion d'Espace Couvaloup 12 sur d'avantage de canaux.

**Réponse de la Municipalité**

La promotion d'Espace Couvaloup à l'ensemble des publics est indispensable, ce travail est en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

En 2022, Espace Couvaloup a intensifié sa communication et particulièrement auprès des jeunes. En plus de la présence sur les réseaux sociaux ou encore des affichages publicitaires F4, la promotion des activités a été plus soutenue auprès des écoles, dans les quartiers, durant les marchés ou encore dans la presse. Par ailleurs, un graphiste a été mandaté pour réaliser les visuels et les flyers pour moderniser la communication et l'adapter aux réseaux sociaux. Même si ce travail doit se poursuivre sur 2023 et les années à venir, il semble déjà porter ses fruits au vu de la fréquentation qui ne cesse d'augmenter.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

**VCEU N° 14 – 2021**

Que la Municipalité mette en place des outils précis de monitoring afin d'avoir une vision plus claire sur l'ensemble des activités du dicastère.

**Réponse de la Municipalité**

Lors de la réorganisation des directions, la Direction Cohésion sociale et logement a mis en place une thématique évaluation des prestations qui a vocation à mieux piloter le service et à adapter les prestations sociales. Ce travail est en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Un travail de monitoring des prestations est en cours au sein de la direction et sera finalisé en 2023, en principe.

**URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC****VCEU N° 11 – 2009**

Que la Municipalité étudie la possibilité de faire un terrain multisports sur le terrain de la Vogéaz.

**Réponse de la Municipalité**

Des réflexions sont déjà en cours pour équiper ce secteur de ville en relation avec La Longeraie.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

La réflexion pour l'aménagement d'un terrain multisports à l'ouest de la ville, sur le site de Prairie-Nord est en cours.

**VCEU N° 26 – 2012**

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les places pour vélos prévues à la Résidence Les Charpentiers et Rue Centrale 19-21-23 soit créées, à savoir 20 places en cour intérieure et 14 en terrasse Rue des Charpentiers.

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité suit attentivement ce dossier.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Des contacts sont en cours avec la gérance et les propriétaires afin de finaliser une proposition d'emplacement pour les places vélos. Dès réception de la proposition validée par Pro Velo, le dossier sera déposé à l'enquête publique. La Municipalité suit attentivement ce dossier.

### **VCEU N° 17 – 2015**

Que la Municipalité propose des solutions concrètes afin d’offrir un meilleur accès au lac pour les baigneurs.

#### **Réponse de la Municipalité**

Ce point est déjà à l’étude et la Municipalité accepte ce vœu.

#### **État de situation**

Le préavis Voie verte répond en partie à ce vœu et montre que, dans tous les dossiers portant sur le périmètre des rives, la Municipalité est attentive à la création d’espace de baignade. Par ailleurs, un préavis permettant l’aménagement d’accès au lac et de plages flottantes sur le littoral sera déposé lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

### **VCEU N° 12 – 2019**

Que la Municipalité recherche une solution pour assurer la pérennité des jardins familiaux de Chanel, en déplaçant les 42 parcelles supprimées en divers endroits : par exemple et pour partie à la Gracieuse, la Vogéaz, la Longeraie ou autre.

#### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité accepte ce vœu.

#### **État de situation**

La majorité des locataires des jardins familiaux ont pu trouver une solution, y compris sur le site de Chanel. Certain-es n’ont pas accepté les offres de location sur d’autres sites et sont sur liste d’attente pour Chanel.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### **VCEU N° 13 – 2019**

Que la Municipalité étudie la possibilité d’offrir un véritable arrêt de bus, doté d’un banc et d’un couvert, à la population du quartier de la Grosse-Pierre, sur la ligne 704, direction centre-ville, en réutilisant éventuellement le mobilier urbain de l’arrêt désaffecté, voisin de la cabine téléphonique.

#### **Réponse de la Municipalité**

Sur le principe la Municipalité accepte ce vœu. Cependant, il est nécessaire d’obtenir l’accord du propriétaire de cette parcelle privée pour installer un arrêt de bus.

#### **État de situation**

Une étude est menée à l’interne pour mettre en conformité les arrêts de bus vis-à-vis de la Loi sur l’égalité pour les personnes handicapées (LHand). Cette étude intègre la nécessité de ce nouvel abribus. Les premières

réalisations, qui passeront par des appels d’offres, sont prévues dès 2023.

### **VCEU N° 15 – 2021**

Que la Municipalité garantisse, lors de l’engagement de nouveaux collaborateurs, respectivement par des formations continues ciblées, que tous les services disposent de la redondance nécessaire permettant de pallier l’absence d’un poste critique.

#### **Réponse de la Municipalité**

Ce vœu fait référence au remplacement du poste de responsable de la police des constructions. Les processus de recrutement mis en place par le Service des ressources humaines en lien avec les services métiers sont organisés, tant que faire ce peut, pour anticiper les départs, avec notamment une réflexion au niveau de la redondance. Néanmoins, pour certains postes, comme les postes de cadre avec des responsabilités très ciblées, comme le responsable de la police des constructions, il n’est pas possible de prévoir une redondance à 100% , surtout lorsque les effectifs ne contiennent aucune marge de manœuvre. Face à ce constat, dès la fin 2021, la direction a opté pour une augmentation de ses effectifs dans ce secteur.

La Municipalité accepte ce vœu et réfléchira à ses processus RH afin que de telles lacunes de personnel ne se reproduisent plus.

#### **État de situation**

La Municipalité se réjouit de l’acceptation, via le budget 2023, d’un nouveau poste de préposé-e pour la Police des constructions : cela permettra de répondre au vœu en ce qui concerne ce poste précisément. Une analyse sera effectuée dans le courant 2023 pour analyser la situation en ce qui concerne le secrétariat.

### **VCEU N° 16 – 2021**

Que la Municipalité mette en place des indicateurs de suivi des dossiers permettant d’analyser leur durée de traitement et ainsi de détecter de manière proactive les situations critiques. Dès lors, il serait souhaitable que ces indicateurs soient inclus au rapport de gestion.

#### **Réponse de la Municipalité**

Actuellement, le système de gestion des dossiers de la Direction ne permet pas un tel monitoring. Dès que la situation sera revenue à la normale, la direction collaborera avec le Service informatique afin de trouver un outil informatique qui permette de réaliser ce suivi sans consommer du temps de personnel.

La Municipalité accepte ce vœu.

## VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

### État de situation

Cette action ne pourra être menée que dans les années à venir une fois que l'équipe sera au complet et que la nouvelle planification aura pu être mise à l'enquête.

### VŒU N° 17 – 2021

Que la Municipalité permette rapidement à la population de recevoir le soutien attendu dans l'établissement des dossiers relatifs à la police des constructions.

### Réponse de la Municipalité

Un état des lieux du besoin en personnel ou autres outils permettant d'améliorer les prestations offertes à la population en matière de police des constructions sera effectué en 2022.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

La situation s'est largement améliorée cette année suite à un retour à la normale pour l'équipe. L'engagement de la nouvelle personne en 2023 permettra encore de progresser. Néanmoins, la double application PGA 1990 / PACom 2019 (ou 2022) continuera à être chronophage pour l'équipe.

### VŒU N° 18 – 2021

Que la Municipalité indique clairement dans les prochains rapports de gestion le nombre d'ETP productif et administratif/de soutien pour chaque service

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité tient à rappeler que tous les équivalents plein-temps (EPT) sont productifs, qu'ils soient administratifs ou techniques. Le prochain rapport de gestion sera plus précis pour identifier les différentes tâches affectées aux différents postes.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

Le nouvel organigramme présente plus clairement les différentes fonctions au sein de la Direction Urbanisme, constructions et espace public.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### VŒU N° 1 – 2015

Que la Municipalité informe la COFIN des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la Commission des finances, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

### État de situation

Le Service des finances informera la Commission des finances, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

### VŒU N° 2 – 2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00).

### Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Toutefois, la Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

Le Service des finances veille à ce que les garanties de déficit ne soient pas modifiées ou dépassées durant l'exercice et lors du bouclage des comptes.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

## VŒU N° 2 – 2016

Que la Municipalité remette à la COFIN un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

- personnel fixe;
- personnel temporaire;
- personnel auxiliaire;
- personnel occasionnel;
- personnel engagé sous dénomination « Honoraires et prestations de service »;
- autre type d'engagement;

et qu'elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire). En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Le Service des ressources humaines fera son possible pour fournir les chiffres demandés.

## VŒU N° 1 – 2018

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que la COFIN puisse obtenir un exemplaire du rapport de gestion en même temps que la COGEST.

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que le rapport de gestion soit transmis en même temps aux Commissions permanentes.

#### État de situation

Le rapport de gestion est désormais toujours transmis en même temps aux Commissions permanentes.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

## VŒU N° 2 – 2018

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, Fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, Fonds de renouvellement infrastructure des Ports, Fonds de renouvellement infrastructure de l'eau, etc.

## Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple: 9281.12 « Renouvellement infrastructure du gaz 460.00 » / 9281.10: « Renouvellement infrastructure des ports 470.00 »).

#### État de situation

Le Service des finances a changé les libellés des comptes de bilan; ainsi, le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations est dorénavant indiqué (exemple dans le nouveau logiciel comptable *Abacus*: N° 9281.0003 « Renouvellement infrastructure du gaz 83000 » / N° 9281.0001: « Renouvellement infrastructure des ports 47000 »).

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

## VŒU N° 1- 2020

Que les communications à l'intention de la COFIN soient systématiquement adressées à l'ensemble de ses membres (suppléants y compris) et pas seulement à son Président.

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que les communications à l'attention de la COFIN soient systématiquement transmises à l'ensemble de ses membres (suppléants y compris).

#### État de situation

Réponse municipale acceptée par la Commission des finances lors de sa séance du 25 mai (rapport N° 5/6.21). La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que les communications à l'attention de la Commission des finances soient systématiquement transmises à l'ensemble de ses membres (suppléant-es y compris).

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

## VŒU N° 1 – 2021

Que la Municipalité veuille à privilégier dans la gestion une réflexion écologiquement responsable permettant des décisions rationnelles tant financièrement, économiquement que d'un point de vue de la durabilité.

### Réponse de la Municipalité

Des critères de durabilité sont progressivement intégrés dans les processus de gestion afin d'assurer la prise en

compte des enjeux de la transition écologique dans les décisions.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

La Municipalité intègre la question de l'empreinte écologique dans ses processus décisionnels. Les questions de durabilité environnementale sont portées par tous les services, dans le but d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique, parmi d'autres.

Le préavis pour l'élaboration du Plan Climat de la Ville de Morges, déposé au Conseil communal courant novembre 2022, précise en détails les ambitions et la philosophie en lien avec une réduction de l'impact écologique visé par la Municipalité. Par exemple, des objectifs écologiques tels que définis dans le cadre d'un plan énergie-mobilité ou d'un plan d'arborisation doivent être adoptés, et des processus doivent être mis en place pour assurer notamment un monitoring de la qualité environnementale de la Ville. Le tout fait partie d'une intégration croissante des préoccupations environnementales dans les processus de l'administration et répond aux ambitions de la présente législature.

Différents outils et processus renforçant une réflexion rationnelle financière et économique ont été introduits par la Municipalité. Par exemple, le nouveau processus budgétaire, qui limite la progression des charges maîtrisables a été mis en place pour le budget 2023. Ou encore, une priorisation des investissements entre les services a été réalisée courant 2022 afin de respecter le plafond d'endettement durant la législature. À cela s'ajoute l'outil du suivi de l'évolution des investissements qui est envoyé à la COFIN avant chaque séance du Conseil, ce qui lui permet d'avoir un meilleur aperçu de la situation de l'endettement, des investissements engagés, de la marge de manœuvre de la Municipalité tout comme celle du Conseil communal.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

### Vœu N° 2 – 2021

Que la Municipalité mette à disposition de la Commission des finances un outil qui lui permette de suivre l'évolution des investissements et le niveau d'endettement.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité transmettra l'outil en amont de chaque Conseil communal, dès l'automne 2022, et du moment où la situation aura évolué en fonction des décisions du Conseil Communal.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

Le Service des finances informe la Commission des finances, en amont de chaque séance du Conseil communal, via l'envoi par courriel d'un tableau lui permettant de suivre l'évolution des investissements et le niveau d'endettement de la Ville.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

### Vœu N° 3 – 2021

Que la Municipalité priorise les investissements indispensables et urgents.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité priorise déjà les investissements indispensables et urgents.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

Le Service des finances a organisé une priorisation des investissements entre les services communaux afin de s'assurer que le plafond d'endettement soit respecté durant la législature 2021-2026.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

### Vœu N° 4 – 2021

Qu'à futur la Municipalité indique à la Commission des finances le détail des charges considérées maîtrisables théoriques et maîtrisable effectives ainsi que le détail des charges non maîtrisables.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité a réalisé un travail d'identification des charges et revenus maîtrisables dans le cadre de son nouveau processus budgétaire. Elle donnera les détails des comptes considérés comme maîtrisables théoriques et effectifs au moment de la présentation des budgets à la Commission des finances.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

La Municipalité a réalisé un travail d'identification des charges et revenus maîtrisables dans le cadre de son nouveau processus budgétaire. Elle a mis le détail des comptes considérés comme maîtrisables théoriques et effectifs à disposition de la COFIN lors d'une présentation à ladite commission.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

## MOTIONS EN SUSPENS

### VŒU N° 5 – 2021

Que la Municipalité veille lors de la présentation du budget à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales. En cas de modifications intervenant jusqu'à l'acceptation du budget, la Municipalité en informe la Commission des finances.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité veillera à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales et informera la COFIN des dernières modifications jusqu'à l'acceptation du budget.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

La Municipalité coordonne le budget de la Ville avec ceux des associations intercommunales dans la mesure du possible. En effet, les dates auxquelles les budgets sont votés par les Conseils intercommunaux respectifs ne permettent pas toujours d'intégrer la dernière version dans le budget de la Commune. Dans tous les cas, elle informera la COFIN des dernières modifications significatives jusqu'à l'acceptation du budget.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

### 07.12.88 – MOTION THIERRY DE HALLER ET CONSORTS

Actualisation du plan directeur du Parc des Sports et modification de l'article 62 du règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA).

#### Commentaire de la Municipalité

La Municipalité réfléchit à l'avenir du site et lancera une démarche de participation avec les usagères et usagers ainsi que la population. Un groupe de travail sera constitué.

### 06.11.96 – MOTION ANDRÉ BUCHER ET CONSORTS

Étude de la transformation et de l'aménagement des quais, conjointement à celle de l'esplanade projetée en face du Casino dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment et des immeubles communaux rue Louis-de-Savoie 33, 35 et 37, transformation et aménagement ayant pour but d'encourager l'animation de ceux-ci et d'améliorer l'attrait touristique de Morges.

#### Commentaire de la Municipalité

Les préavis concernant les études Voie verte (N° 39/11.22) ainsi que le réaménagement de la rue Louis-de-Savoie (N° 40/12.22) répondent à cette motion. Concernant plus particulièrement la place du Casino, le préavis sur la stratégie d'arborisation, qui sera déposé au Conseil communal au printemps 2023, prévoit un réaménagement de cet espace.

Il est ainsi répondu aux motionnaires par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ladite motion.

### 01.12.04 – MOTION ERIC BAUER ET CONSORTS

Pour un projet de développement urbain durable sur les parcelles de La Longeraie.

#### Commentaire de la Municipalité

Conformément aux exigences de la LAT limitant les zones à bâtir et dans la mesure où ce périmètre est entièrement en zone agricole et surface d'assolement, la Municipalité a décidé en 2019 de ne pas développer ce site d'ici 2035. La Municipalité réfléchit à un projet d'agriculture durable.

### 01.11.06 – MOTION MARIELA DE LA TORRE

Interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le territoire communal, tant sur le do-main public que sur le domaine privé, visible de-puis le domaine public.

#### Commentaire de la Municipalité

L'article 36a de la loi sur le crédit à la consommation, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, interdit la publicité agressive. Selon le dernier rapport du Conseil fédéral sorti en août

cette année, la convention conclue par la Swiss Payment Association, une des associations de la branche du crédit à la consommation, remplit les exigences en termes de prévention et de restriction de la publicité agressive.

Il est ainsi répondu à la motionnaire par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ladite motion.

### **06.03.13 – MOTION PIERRE MARC BURNAND**

Pour des samedis soirs athlétiques plutôt qu'éthyliques.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Cette année encore, des activités sportives pour les jeunes sont proposées par l'équipe de travail social du centre Espace Couvaloup durant les vacances scolaires, en plus de la semaine d'activités jeunesse prévue durant les vacances d'été avec la collaboration de l'Office des sports et de l'Office de la culture. Un projet d'activités sportives les samedis soirs est en cours de développement. Une réponse à la motion sera soumise au Conseil communal en 2023.

### **17.04.13 – MOTION CHARLES DIZERENS**

Pour une refonte du Règlement général de police de la Commune de Morges.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le processus de validation des statuts PRM est toujours en cours aujourd'hui et de nouvelles discussions viennent d'avoir lieu entre les Municipalités. Les règlements de police ne pourront être traités qu'à l'horizon 2024.

### **04.06.14 – MOTION DU GROUPE SPI**

Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Suite à la consultation effectuée dans le cadre de la sortie des aîné-es ainsi qu'au diagnostic qui a été réalisé auprès des seniors et des professionnel-les pour identifier les problématiques liées à l'isolement, une réponse à la motion sera soumise au Conseil communal en 2023 avec les pistes d'actions envisagées.

### **03.04.19 – MOTION ALICE DE BENOIT ET CONSORTS**

Pour donner de la substance à la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La mise à disposition pour la société civile d'un tableau de bord de la transition énergétique à Morges ([www.morges.ch/indicateurs](http://www.morges.ch/indicateurs)) met en lumière les progrès en matière de transition énergétique. Bien que les objectifs ne soient pas encore atteints, la Ville considère, dans le cadre de son dialogue avec le Conseil communal, la communication effectuée au grand public et les mesures de la stratégie énergétique mises en oeuvre jusqu'à présent, avoir répondu aux attentes de la présente motion.

Il est ainsi répondu à la motionnaire par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ladite motion.

### **04.11.20 – MOTION DU GROUPE PLR**

Piscine et patinoire: deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Plusieurs études et diagnostics ont été réalisés durant l'année 2022. La non-autorisation d'exploiter pour la saison 2022/2023 a également amené la Municipalité à réfléchir activement quant à l'avenir de la patinoire. Un préavis concernant la Piscine du Parc a été déposé et accepté courant 2022, les travaux sont en cours. Une réponse à cette motion est prévue courant 2023.

### **04.11.20 – MOTION DU GROUPE DES VERTS**

L'urgence climatique à Morges, c'est maintenant.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le préavis pour l'élaboration d'un Plan Climat a été déposé au Conseil communal en sa séance du mois de novembre 2022. Une fois le Plan Climat élaboré, la Municipalité pourra considérer avoir répondu à cette motion et une communication sera effectuée à cet effet.

### **02.12.20 – MOTION DU GROUPE PSIG**

Réarboriser la ville – plantons maintenant une forêt de solutions, révision des outils de planification et réglementaires sur la protection des arbres.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité a réalisé plusieurs ateliers durant l'année pour définir une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville de Morges. Un préavis sera présenté au Conseil communal durant le premier trimestre 2023 pour la mise en oeuvre de cette stratégie.

## POSTULATS EN SUSPENS

### MOTIONS DÉPOSÉES EN 2022

#### 02.02.22 – MOTION DU GROUPE PSIG

Règlement des horaires des commerces morgiens.

##### Commentaire de la Municipalité

Le projet de règlement sur les horaires des commerces est en cours de finalisation. Celui-ci sera soumis au Conseil communal dans le 1<sup>er</sup> semestre 2023, accompagné d'un préavis.

#### 02.02.2022 – MOTION DU GROUPE DES VERTS·E·S

Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques.

##### Commentaire de la Municipalité

La réponse à la motion « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques » est en cours et sera soumise au Conseil communal en 2023.

#### 04.05.22 – MOTION COMMISSION RECOURS EN MATIÈRE TAXES ET IMPÔTS (COREC)

Modification du règlement communal sur la gestion des déchets.

##### Commentaire de la Municipalité

La Municipalité se déterminera en 2023.

#### 02.11.22 – MOTION STEVEN KUBLER

Pour faire entrer l'imposition des couples non mariés dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

##### Commentaire de la Municipalité

À ce stade, le Conseil communal ne s'est pas déterminé sur la recevabilité de cette motion.

#### 02.09.09 – POSTULAT VINCENT JAKES ET CONSORTS

En faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable.

##### Commentaire de la Municipalité

Le dossier est en cours d'étude.

#### 01.12.10 – POSTULAT JEAN-JACQUES AUBERT

Pour une avenue Hugonnet plus sûre.

##### Commentaire de la Municipalité

Vu les disponibilités en ressources humaines et financières, le dépôt du préavis a été reporté à l'automne 2023.

#### 05.10.11 – POSTULAT FRÉDÉRIC AMBRESIN

Luttons contre la prolifération des sacs plastiques.

##### Commentaire de la Municipalité

Cette année, la Municipalité a démarré divers projets visant la réduction à la source des déchets, notamment plastiques, sur le territoire de Morges. Une série d'actions seront mises en œuvre pour réduire la production de déchets dès 2023. Il sera dès lors possible de répondre à ce postulat en début 2024.

#### 06.02.13 – POSTULAT PASCAL GEMPERLI

Comment développer l'économie durable dans notre district.

##### Commentaire de la Municipalité

Les nouvelles subventions du fonds d'encouragement orientées spécifiquement sur les économies de ressources dans les entreprises sont un pas concret dans le sens de la réponse à ce postulat. L'engagement courant 2023 d'un·e chargé·e de projet pour la transition énergétique contribuera aussi au développement de prestations de sensibilisation en faveur des entreprises.

La Municipalité considère ainsi avoir mis en œuvre des mesures importantes pour encourager la transition écologique au sein du secteur privé morgien. Il y a encore beaucoup à faire, et la coordination intercommunale doit se poursuivre, cependant, la Municipalité considère avoir développé les outils et s'apprête à engager le personnel nécessaire pour atteindre les missions et encourager la durabilité sur son territoire. La Municipalité poursuivra son engagement dans le cadre des actions de coordination de la durabilité au niveau régional, par exemple par le biais de son rôle à l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), Région Morges ou d'autres instances.

Il est ainsi répondu au postulant par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit postulat.



### **26.06.13 POSTULAT ANDRÉ BUCHER ET LAURENT PELLEGRINO**

Réflexion d'une nouvelle liaison routière entre la rue de Lausanne et l'éventuel boulevard urbain dans le cadre de l'élaboration du nouveau PPA sud-est morgien

#### **Commentaire de la Municipalité**

Après retour de l'examen préalable du Canton concernant le futur PA sud-est Morgien 1, une redéfinition des accès routiers doit être effectuée. Une liaison routière entre la rue de Lausanne et un hypothétique boulevard urbain n'est pas envisagé.

Il est ainsi répondu aux postulants par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit postulat.

### **25.06.14 – POSTULAT DU GROUPE SPI**

Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ?

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le préavis N° 2/2.23 «Crédit cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux» a été soumis au Conseil communal. Il s'agit là de la première étape de mise en œuvre du nouveau plan directeur des bâtiments 2023-2035 visant à concrétiser les objectifs de la stratégie énergétique 2035 de la Municipalité. Le préavis, dans ses conclusions, propose de dire qu'il est ainsi répondu au postulat. La décision du Conseil est attendue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### **01.05.19 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT**

Pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le projet de politique foncière est en cours de traitement, celui-ci sera finalisé en 2023.

### **04.09.19 – POSTULAT DU GROUPE PLR**

De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Les enjeux de la production d'hydrogène pour le territoire morgien sont à considérer dans le cadre d'une stratégie d'approvisionnement énergétique du territoire de Morges. La Municipalité prévoit la création d'un Plan directeur des énergies de réseau. Ce dernier devrait voir le jour entre 2023 et 2024, et amènera les principaux éléments de réponse pour le présent postulat.

### **04.09.19 – POSTULAT BERTRAND GILLIARD**

Pour une nomenclature cohérente des fichiers informatiques remis au Conseil.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La nomenclature des documents est en cours de réflexion dans le cadre de l'implantation de la gestion électronique

des documents et de la gestion de projets au sein des services.

### **02.10.19 – POSTULAT STEVEN KUBLER**

Pour favoriser la création de la LLA (logement à loyers abordables) à Morges.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le futur plan d'affectation prend déjà en compte les possibilités offertes par la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif. La Municipalité traitera de ce point dans le cadre de sa politique foncière, en cours de finalisation. De plus, 40 logements abordables sont prévus à l'avenue de Lonay, avec la Société coopérative des Philosophes. Ce projet sera finalisé en 2023.

### **10.12.19 – POSTULAT DU GROUPE PSIG**

Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement.

#### **Commentaire de la Municipalité**

L'Office de la durabilité s'est approché des Transports publics de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC) qui confirment élaborer une stratégie de décarbonation en collaboration avec les partenaires Région Morges et les Transports publics de la région morgienne (TPM). Cette dernière devrait paraître fin 2023.

Une communication au Conseil communal a été réalisée à ce sujet en novembre 2022.

### **02.02.20 – POSTULAT DU GROUPE DES VERTS**

Une charte éthique pour la promotion économique morgienne.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le dossier est en cours d'étude.

### **07.10.20 POSTULAT DU GROUPE DES VERTS**

Réaménageons notre cour d'école.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Direction Urbanisme, constructions et espace public est attentive aux aménagements extérieurs dans l'espace public et en particulier pour les cours d'école (voir les projets des Collèges de Chanel et de la Gracieuse, du Bluard et du réaménagement de la cour du Collège Jacques-Dubochet). Un rapport sera présenté au Conseil communal courant 2023.

### **07.10.20 – POSTULAT DU GROUPE DES VERTS**

Réduire les déchets plastiques à Morges: un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2023.

### **07.10.20 – POSTULAT DU GROUPE PLR**

De la verdure à la place des voitures: Privilégions le parking en souterrain à Morges.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2023.

### **04.11.20 – POSTULAT DU GROUPE PSIG**

« 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges. »

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le préavis N° 46/12.22 – Réponse au postulat du groupe PSIG intitulé « 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges » a été déposé en décembre. La réponse du Conseil communal est attendue.

### **02.12.20 – POSTULAT DU GROUPE DES VERTS**

Des alternatives locales et écologiques au béton.

#### **Commentaire de la Municipalité**

L'Office de la durabilité étant mobilisé sur d'autres projets, la Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2024.

### **31.03.21 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S**

La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le préavis N° 35/10.22 – Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique » a été déposé en octobre 2022. La réponse du Conseil communal est attendue.

### **05.05.21 – POSTULAT DU GROUPE PSIG**

Bibliothèque d'objets – encourageons l'économie circulaire.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2023.

### **02.02.21 – POSTULAT CHRISTINE MAYOR ET CONSORTS**

Un distributeur automatique de produits frais, sains, locaux et durables.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2023.

### **16.06.21 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S**

Pour une stratégie de parking efficiente à Morges.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2023.

### **01.09.21 – POSTULAT CAMILLE ROBERT ET CONSORTS**

Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2023.

### **06.10.21 – POSTULAT DU GROUPE ENTENTE MORGIEENNE ET VERT'LIBÉRAUX**

Agir contre le bruit de l'autoroute.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le dépôt du préavis est prévu au Conseil communal en 2023.

### **01.12.21 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S**

Soutenir les PME et commerçants morgiens dans leur transition énergétique.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le Fonds d'encouragement pour l'énergie et la durabilité a été mis en œuvre en début 2022 afin d'améliorer l'accompagnement fourni au secteur économique en matière de durabilité. Les entreprises morgiennes peuvent désormais s'appuyer sur de nombreuses subventions, certaines destinées spécifiquement à leur égard. En parallèle, la mise au budget 2023 d'un poste de chargé·e de projet pour la transition énergétique améliorera davantage la relation public-privé, notamment en matière de sensibilisation et d'information des entreprises.

Il est ainsi répondu au postulant par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit postulat.

### **01.12.21 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S**

Accélérer le développement de l'énergie solaire à Morges.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2023, notamment dans le cadre d'un projet de sensibilisation et d'appel d'offres groupé pour des panneaux solaires photovoltaïques à Morges. La création de Morges Énergies SA (préavis N° 29/9.22) a également pour but d'accélérer le développement du photovoltaïque local et d'augmenter l'autonomie énergétique du territoire morgien.

## POSTULATS DÉPOSÉS EN 2022

### 02.03.22 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe.

#### Commentaire de la Municipalité

Le postulat a été pris en considération en 2022, la Municipalité répondra ultérieurement.

### 02.03.22 – POSTULAT DU GROUPE PSIG

Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques.

#### Commentaire de la Municipalité

Il est prévu, fin 2023, d'informer les propriétaires de la ville de Morges des possibilités de rénovation et d'une série de recommandations pour éviter de reporter les coûts qui en découlent de manière disproportionnée sur les locataires. En effet, une documentation officielle des autorités cantonales ou fédérales servira d'appui dans le cadre de cette action.

### 06.04.22 – POSTULAT DU GROUPE PSIG

Énergies renouvelables et rénovations énergétiques: informations et incitations pour les propriétaires de la commune de Morges.

#### Commentaire de la Municipalité

Il est prévu, fin 2023, d'informer les propriétaires de la ville de Morges des possibilités de rénovation et d'une série de recommandations pour éviter de reporter les coûts qui en découlent de manière disproportionnée sur les locataires. En effet, une documentation officielle des autorités cantonales ou fédérales servira d'appui dans le cadre de cette action.

### 01.06.22 – POSTULAT DU GROUPE PLR

Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid.

#### Commentaire de la Municipalité

La Municipalité répondra à ce postulat au courant de l'année 2023.

### 01.06.22 – POSTULAT CAMILLE ROBERT ET CONSORTS

Le harcèlement de rue existe à Morges aussi.

#### Commentaire de la Municipalité

La réponse au postulat «Le harcèlement de rue existe à Morges aussi» est prévue pour l'année 2023.

### 01.06.22 – POSTULAT DU GROUPE PLR

Des mesures pratiques, localisées et rapide pour renforcer l'attractivité du vélo.

#### Commentaire de la Municipalité

La Municipalité est dans l'attente du rapport de la commission sur la prise en considération du postulat.

### 01.06.22 – POSTULAT DU PARTI VERT'LIBÉRAL

Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux.

#### Commentaire de la Municipalité

Un préavis pour l'élaboration d'un Plan Climat a été déposé à la séance de Conseil communal de novembre 2022. La Municipalité répondra à ce postulat par la mise en œuvre de son Plan Climat, probablement courant 2025.

### 15.06.22 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers.

#### Commentaire de la Municipalité

Un document cadre a été rédigé en été 2022 et il est utilisé pour chaque nouvel appel à candidature. La gestion des déchets et le développement durable sont deux thèmes qui y sont abordés parmi d'autres. L'Office de la durabilité a, quant à lui, publié un guide pour des manifestations durables, qui est transmis à chaque organisateur·rice de manifestation autorisée.

### 15.06.22- POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

De la verdure à la place des toitures.

#### Commentaire de la Municipalité

La Municipalité a réalisé plusieurs ateliers durant l'année 2022 pour définir une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville de Morges. Un préavis sera présenté au Conseil communal durant le premier trimestre 2023 pour la mise en œuvre de cette stratégie qui comprendra les actions demandées dans ce postulat.

### 02.11.22- POSTULAT DU GROUPE PLR

Intégrons nos jeunes en politique.

#### Commentaire de la Municipalité

La Municipalité se déterminera en 2023.

# PROJETS DE DÉCISION ET PÉTITIONS EN SUSPENS

## PROJETS DE DÉCISION

### **16.09.2020 – PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES INHUMATIONS, LES INCINÉRATIONS ET LE CIMETIÈRE – STEVEN KUBLER.**

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité présentera un rapport-préavis en 2023.

### **02.06.2021 – PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL**

Modification des attributions de la Commission des finances.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité présentera un rapport-préavis en 2023.

## PÉTITIONS EN SUSPENS

### **NOVEMBRE 2016 – MAISON DES ASSOCIATIONS**

Pétition demandant de mettre à la disposition de La Maison des Associations de Morges un bâtiment permettant de réunir et de développer les activités de l'ensemble des collectifs qu'elle représente.

#### **Commentaire de la Municipalité**

Le 1<sup>er</sup> septembre, une convention de prêt à usage, d'une durée de cinq ans, a été signée entre la Municipalité et la Maison des Associations qui a pu installer ses activités dans le bâtiment « Les Jardins ».

Il est ainsi répondu à la pétition.

### **MARS 2022 – MORGES PEUT ACCUEILLIR DEUX BUVETTES ASSOCIATIVES**

Par cette pétition, il est demandé à la Ville de proposer rapidement un 2<sup>e</sup> emplacement pour le projet de La Crique.

#### **Commentaire de la Municipalité**

La Municipalité n'a pas envisagé d'octroyer de second emplacement, car l'appel à projets lancé en novembre 2021 portait sur l'attribution de l'exploitation de la buvette éphémère de la place Louis-Soutter au Parc de l'Indépendance. Pour accorder l'exploitation d'une buvette sur un autre site, la Municipalité aurait dû lancer un second appel à projets spécifiquement pour ce lieu.

Des réflexions sont en cours concernant d'autres lieux notamment pour le site de la Blancherie. Elle a d'ailleurs chargé les services communaux compétents de mener une réflexion à ce sujet afin d'identifier les sites propices et le type d'appel à projets souhaités sur ce site.

Il est ainsi répondu à la pétition.

# RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS DE CLASSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

## VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

La Municipalité est favorable au classement des 19 vœux suivants :

**Administration, mobilité et ressources humaines** N° 1 – 2017  
N° 3 – 2021

**Finances, économie, informatique et population** N° 10 – 2021

**Enfance, culture et durabilité** N° 4 – 2020  
N° 6 – 2021  
N° 9 – 2021

**Bâtiments, sports et domaines** N° 26 – 2010  
N° 9 – 2016  
N° 6 – 2019  
N° 19 – 2021  
N° 20 – 2021

**Infrastructures et gestion urbaine** N° 1 – 2019  
N° 7 – 2019  
N° 1 – 2020  
N° 3 – 2020  
N° 23 – 2021

**Cohésion sociale, logement et sécurité** N° 13 – 2021

**Urbanisme, constructions et espace public** N° 12 – 2019  
N° 18 – 2021

## VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Municipalité est favorable au classement des 10 vœux suivants :

N° 1 – 2015                      N° 1 – 2021  
N° 2 – 2015                      N° 2 – 2021  
N° 1 – 2018                      N° 3 – 2021  
N° 2 – 2018                      N° 4 – 2021  
N° 1 – 2020                      N° 5 – 2021

## POSTULATS ET MOTIONS EN SUSPENS

La Municipalité est favorable au classement par voie simplifiée des motions, postulats et projets de décision suivants :

- **06.11.96 – Motion André Bucher et consorts**  
Étude de la transformation et de l'aménagement des quais, conjointement à celle de l'esplanade projetée en face du Casino dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment et des immeubles communaux rue Louis-de-Savoie 33, 35 et 37, transformation et aménagement ayant pour but d'encourager l'animation de ceux-ci et d'améliorer l'attrait touristique de Morges.
- **01.11.06 – Motion Mariela De La Torre**  
Interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur le domaine privé, visible depuis le domaine public.
- **03.04.19 – Motion Alice de Benoit et consorts**  
Pour donner de la substance à la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges.
- **06.02.13 – Postulat Pascal Gemperli**  
Comment développer l'économie durable dans notre district ?
- **26.06.13 – Postulat André Bucher et Laurent Pellegrino**  
Réflexion d'une nouvelle liaison routière entre la rue de Lausanne et l'éventuel boulevard urbain dans le cadre de l'élaboration du nouveau PPA sud-est morgien.
- **01.12.21 – Postulat du groupe des Vert-e-s**  
Soutenir les PME et commerçants morgiens dans leur transition énergétique.



Mme Laure Jaton, M. Jean-Jacques Aubert, M. Vincent Jaques, Mme Mélanie Wyss, M. David Guarna, Mme Laetitia Morandi, M. Laurent Pellegrino.

## LES MISSIONS PRINCIPALES DE L'EXÉCUTIF COMMUNAL

- La gestion des biens communaux;
- la direction de son administration et de son personnel;
- l'élaboration du budget annuel;
- la gestion du patrimoine;
- la construction et l'entretien des bâtiments communaux;
- l'exécution des décisions prononcées par le Conseil communal.

## ORGANISATION

### ATTRIBUTIONS ET COMPÉTENCES DES DIRECTIONS MUNICIPALES

#### RÉPARTITION DES DIRECTIONS MUNICIPALES ET SUPPLÉANCES

##### Administration, mobilité et ressources humaines

Mme Mélanie Wyss – *Suppléant·es: voir ci-après sous vice-présidences de la Municipalité.*

Greffe municipal, autorités, district, organisation, surveillance et contrôle, coordination, représentations, Office de la communication, relations publiques et intercommunales, bourgeoisie, votations et élections, archives, Bureau de la mobilité, Service des ressources humaines, égalité.

##### Finances, économie, informatique et population

M. David Guarna – *Suppléante: Mme Laure Jaton*

Service des finances, patrimoine financier, terrains communaux, baux à loyer, politique foncière, contrôle de gestion, portefeuille d'assurances, Bureau de la promotion économique, Office de la population, registre des entreprises, Service informatique, Unité géomatique.



### **Enfance, culture et durabilité**

M. Vincent Jaques – *Suppléant: M. Laurent Pellegrino*

Service de l'enfance, accueil préscolaire et parascolaire, cantines scolaires, Office de la durabilité, environnement et climat, stratégie énergétique, biodiversité, Office de la culture, Bibliothèque municipale, Espace 81, Théâtre et salles communales de Beausobre (CUBE).

### **Bâtiments, sports et domaines**

Mme Laetitia Morandi – *Suppléant: M. Jean-Jacques Aubert*

Office des bâtiments, Office de la conciergerie, transition énergétique des bâtiments, location des salles communales, Office des sports comprenant les infrastructures sportives, vignoble, alpages et forêts.

### **Infrastructures et gestion urbaine**

M. Jean-Jacques Aubert – *Suppléante: Mme Laetitia Morandi*

Office général, Office des services industriels, promotion des énergies renouvelables, Office de la propreté urbaine, Office des services techniques, route, travaux publics, Office des parcs et promenades, rives du lac, cours d'eaux, gestion des ports.

### **Cohésion sociale, logement et sécurité**

M. Laurent Pellegrino – *Suppléant: M. Vincent Jaques*

Office de la cohésion sociale, jeunesse, aîné-es, intégration, communautés religieuses, travail social, prestations sociales, Office communal du logement, prestations de police (Police du commerce, autorisations de manifestations, marchés, signalisation, inhumations).

### **Urbanisme, constructions et espace public**

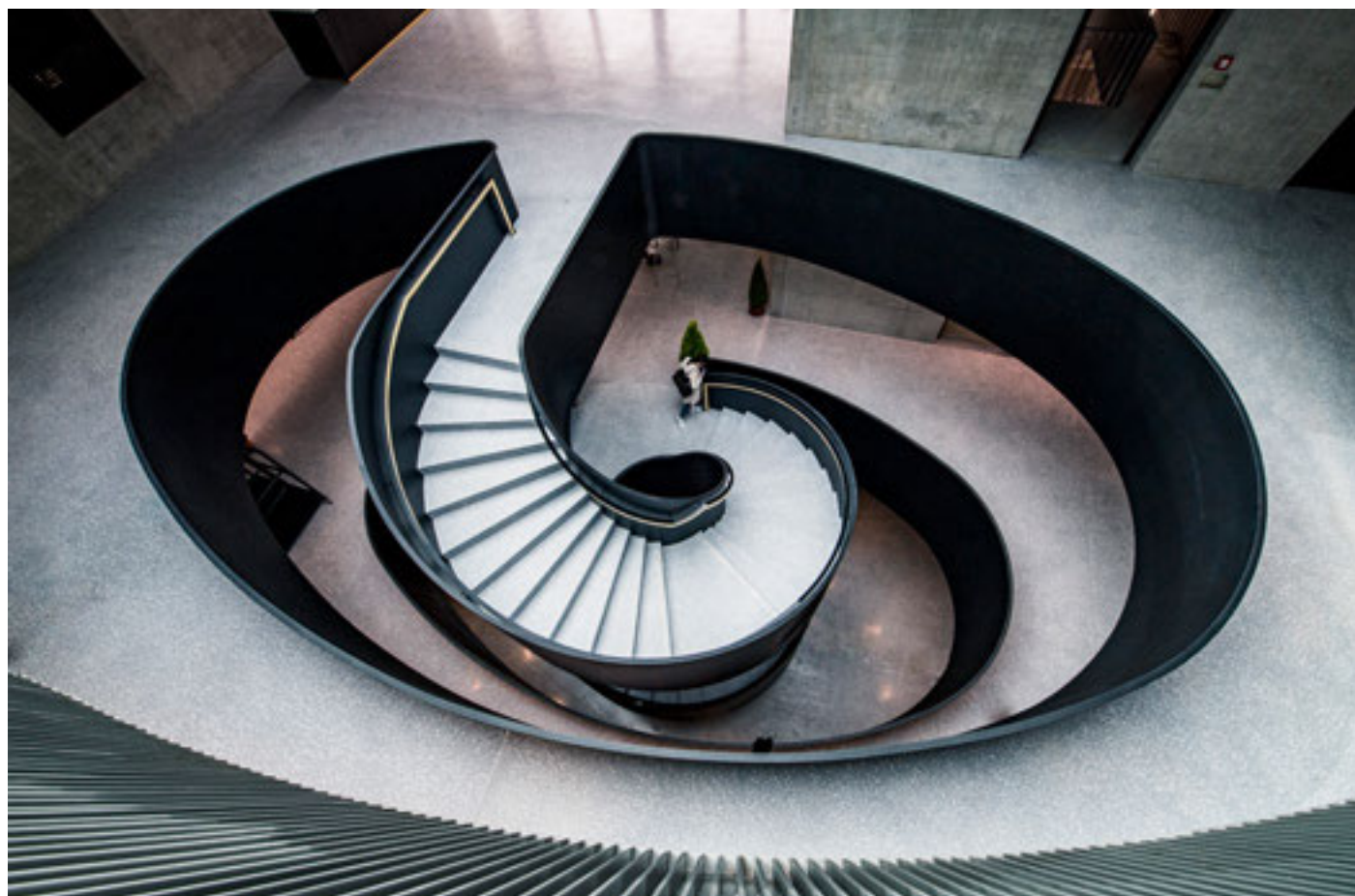
Mme Laure Jaton – *Suppléant: M. David Guarna*

Urbanisme et espace public, plans directeurs communal et régional, plans d'affectation, espace public, Bureau des nouvelles constructions, grands chantiers, Office de la police des constructions, protection du patrimoine.

---

### **VICE-PRÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ**

Pour l'année 2022, M. Vincent Jaques a été désigné 1<sup>er</sup> vice-syndic et M. David Guarna 2<sup>e</sup> vice-syndic.



## SÉANCES

La Municipalité siège de manière hebdomadaire, les lundis après-midi; ces séances sont présidées soit par Mme la Syndique, soit par la ou le vice-syndic.

En 2022, elle a tenu 44 séances ordinaires et 5 extraordinaires (46 et 8 en 2021) et a adopté 1'681 décisions (1'653 en 2021), dont les détails sont essentiellement reportés dans le présent rapport de gestion.

## ACTIVITÉS

### DÉLÉGATIONS MUNICIPALES

La Municipalité s'est organisée en délégations municipales, constituées pour examiner certains objets particuliers:



<b>Affaires culturelles</b>	M. Jaques – Mme Morandi – M. Pellegrino
<b>Cohésion sociale et coopération au développement</b>	M. Pellegrino – Mme Wyss – Mme Jaton
<b>Communication</b>	Mme Wyss – Mme Morandi – Mme Jaton
<b>Durabilité, environnement et énergie</b>	M. Jaques – M. Aubert – Mme Morandi
<b>Finances, économie et commerce</b>	M. Guarna – Mme Wyss – M. Jaques
<b>Gestion urbaine</b>	M. Aubert – Mme Jaton – M. Pellegrino
<b>Informatique</b>	M. Guarna – M. Aubert – Mme Morandi
<b>Naturalisations</b>	Mme Wyss – M. Guarna – M. Pellegrino
<b>Politique foncière et logement</b>	M. Guarna – Mme Jaton – M. Pellegrino – Mme Morandi
<b>Ressources humaines</b>	Mme Wyss – M. Jaques – Mme Morandi
<b>Sécurité urbaine</b>	M. Pellegrino – Mme Morandi – M. Aubert
<b>Sport et équipements sportifs</b>	Mme Morandi – M. Pellegrino – Mme Jaton
<b>Urbanisme et mobilité</b>	Mme Jaton – Mme Wyss – M. Aubert
<b>Bâtiments communaux</b>	Mme Morandi – Mme Wyss – Mme Jaton
<b>Constructions scolaires</b>	Mme Jaton – Mme Morandi – M. Jaques
<b>Collège du Bluard (temporaire)</b>	Mme Wyss – Mme Morandi – M. Jaques
<b>Commission de construction de Beausobre (temporaire)</b>	M. Jaques – Mme Jaton – Mme Morandi
<b>Commission de construction de Chanel (temporaire)</b>	Mme Jaton – M. Jaques – Mme Morandi
<b>Plan mobilité de l'administration (temporaire)</b>	Mme Wyss – Mme Morandi – M. Jaques
<b>Restaurant de Beausobre (temporaire)</b>	M. Jaques – Mme Jaton – M. Guarna
<b>Organisation de la Municipalité (temporaire)</b>	Mme Wyss – Mme Morandi – M. Jaques



## REPRÉSENTATION MUNICIPALE AU SEIN DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

### Affaires culturelles

M. Vincent Jaques et Mme Laetitia Morandi

### Intégration Suisses-Étrangers

M. Laurent Pellegrino et Mme Laure Jatton

### Sports

Mme Laetitia Morandi et M. Laurent Pellegrino

### Durabilité

M. Vincent Jaques, Mme Laetitia Morandi  
et M. Jean-Jacques Aubert

### Ports

M. Jean-Jacques Aubert

### Urbanisme et mobilité

Mme Laure Jatton et M. Jean-Jacques Aubert

### Salubrité, sécurité et prévention incendies

Mme Laure Jatton et M. Laurent Pellegrino

## ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Les Municipales et Municipaux ont pris part aux associations, fondations et autres organismes, de la manière suivante :

### MME MÉLANIE WYSS

- Morges Région Tourisme (MRT), membre du Comité de direction
- Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), membre du Comité de direction et du bureau
- Association Région Morges, membre du Comité de direction
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), membre du comité politique
- Union des communes vaudoises (UCV), membre du groupe des 50 et membre du Groupe des Villes
- Comité de pilotage des projets ferroviaires Lausanne-Renens, membre
- Commission du Musée militaire vaudois, membre
- Société coopérative d'habitation Morges, membre suppléante du Conseil d'administration
- Commission paritaire issue de l'article 11.2 de la Convention collective de travail, membre
- Comité de caisse pour les contrats de prévoyance auprès des Retraites populaires, membre
- Union des villes suisses (UVS), membre du Comité

### M. DAVID GUARNA

- Police Région Morges (PRM), membre du Comité de direction
- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), membre du Conseil intercommunal
- Coopérative Cité Derrière, membre du Conseil d'administration
- Société coopérative d'habitation Cité des Philosophes, membre
- Société coopérative d'habitation Morges, membre du Conseil d'administration
- Caisse intercommunale de pension (CIP), délégué de l'employeur

### M. LAURENT PELLEGRINO

- Police Région Morges (PRM), président du Comité de direction
- Association de communes SIS Morget, membre du Comité directeur
- Organisation régionale de protection civile (PCi), membre du Comité de direction
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), membre du Comité de direction
- Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, membre du Comité de direction
- Fondation du Relais, membre du Conseil de fondation
- Association des Amis du Musée militaire vaudois, membre du Comité
- Commission de gestion de la Paroisse catholique de Morges et ses Communautés d'Apples et de Préverenges, membre
- Conférence des directeurs de police des villes suisses, membre
- Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPV), membre du comité

### M. VINCENT JAQUES

- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), membre du Comité de direction
- Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC), président du Conseil d'administration
- Association du Musée Alexis-Forel, membre du comité
- Fondation du Conservatoire de l'Ouest vaudois (COV), membre du Conseil
- Fondation Paderewski, membre du Conseil de fondation
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), membre du Conseil intercommunal
- Région Morges, membre du comité de pilotage « Environnement »
- Ensemble hospitalier de La Côte (EHC), membre de l'assemblée des délégués
- Commission paritaire issue de l'article 11.2 de la Convention collective de travail, membre
- Comité de caisse pour les contrats de prévoyance auprès des Retraites populaires, membre

### MME LAETITIA MORANDI

- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), membre du Comité de direction
- Association de communes SIS Morget, membre du Conseil intercommunal
- Association pour les vins de Morges, membre
- Association suisse des services des sports, membre
- Parking Centre-Ville Charpentiers SA, membre de l'assemblée des actionnaires
- Centre sportif de la Vallée de Joux SA, membre de l'assemblée des actionnaires
- Groupement forestier intercommunal, membre
- Stand de tir d'Echandens, membre
- Association des orgues Ahrend du temple de Morges, membre
- Organisation régionale de protection civile (PCi), membre de l'assemblée des délégués
- Commission paritaire issue de l'article 11.2 de la Convention collective de travail, membre
- Comité de caisse pour les contrats de prévoyance auprès des Retraites populaires, membre

### M. JEAN-JACQUES AUBERT

- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), membre du Comité de direction
- Fête de la Tulipe, Morges Fleur du Léman, membre du Comité et représentant de la Municipalité
- Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux (CRIDEC SA), membre de l'assemblée des actionnaires

- Commission intercommunale des Services industriels, membre
- Organisation régionale de protection civile (PCi), membre suppléant de l'assemblée des délégués
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), membre suppléant du Conseil intercommunal
- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), membre du Conseil intercommunal
- Caisse intercommunale de pension (CIP), délégué de l'employeur

### MME LAURE JATON

- Transports publics de Morges et environs (TPM), présidente du comité
- Parking Centre-Ville Charpentiers SA, membre du Conseil d'administration
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), membre suppléante du comité de pilotage
- Région Morges, membre des comités de pilotage « Mobilité » et « Urbanisation »
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), membre du Conseil intercommunal
- Association de communes SIS Morget, membre suppléante du Conseil intercommunal
- Caisse intercommunale de pension (CIP), délégué de l'employeur

## PARTICIPATION AUX PERSONNES

### MORALES

La Commune de Morges détient des participations notamment dans les sociétés suivantes :

- Parking des Charpentiers SA;
- CGN SA;
- Romande Énergie;
- Centre sportif de la Vallée de Joux SA;
- Valorsa SA;
- CRIDEC SA.

# PRÉAVIS ET RAPPORTS-PRÉAVIS

En 2022, la Municipalité a adressé au Conseil communal les 23 préavis et rapport-préavis suivants (26 en 2021):

## MUNICIPALITÉ EN CORPS

- N° 1/2.22 Adoption du Plan directeur des mobilités.
- N° 11/4.22 Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM).
- N° 24/6.22 Rapport-préavis - Réponse au postulat Xavier Durussel et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site Beausobre ».
- N° 25/9.22 Arrêté d'imposition 2023.
- N° 29/9.22 Création de la société anonyme Morges Énergies SA.
- N° 33/10 .22 Budget pour l'année 2023.
- N° 38/11.22 Élaboration d'un plan climat de la Ville de Morges.
- N° 39/11.22 Voie verte d'agglomération et réfection du quai Igor-Strawinsky: demande de crédit d'études jusqu'à la phase 41 (subventions et participation non-déduites).
- N° 40/12.22 Requalification de la rue Louis-de-Savoie et mise en zone 30 du périmètre incluant la rue Louis-de-Savoie, la rue du Château et les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis-Lochmann, subventions non déduites.

## ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES

- N° 14/5.22 Rapport-préavis – Réponse au postulat du groupe PLR « Une multimodalité accessible ».
- N° 41/12.22 Rapport-préavis – Réponse au postulat du groupe SPI, Aline Dupontet « Rendons les quais à la population ».

## BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES

- N° 12/4.22 Demande d'un crédit de CHF 1'312'000.00 TTC pour l'équipement de tous les collèges de la Ville de Morges en affichage numérique frontal (ANF) et réseau Internet sans fil (Wifi), subventions non déduites.
- N° 17/5.22 Demande d'un crédit de CHF 462'000.00 pour l'assainissement des éclairages de la patinoire et des terrains de sports extérieurs du Parc des Sports, subventions non déduites.
- N° 27/9.22 Demande d'un crédit de CHF 2'960'000.00 pour l'assainissement énergétique et divers travaux d'amélioration de la piscine du Parc des Sports, subventions non déduites.
- N° 28/9.22 Démolition du bâtiment « Maison Vigneronne » à l'avenue J.-J.-Cart N° 2.
- N° 30/9.22 Préavis d'urgence – Remplacement d'urgence de la production de froid de la Patinoire des Eaux-Minérales.

## COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ

- N° 35/10.22 Rapport-préavis – Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s « la santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique ».
- N° 46/12.22 Réponse au postulat du groupe PSIG « 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges ».



## INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE

- N° 8/4.22 Demande d'un crédit de CHF 475'000.00 TTC pour la réalisation du projet des nouveaux arrêts de bus « Pâquis » et « Longeraie », subvention PALM non déduite.
- N° 9/4.22 Demande d'un crédit de CHF 125'000.00 TTC pour l'implantation d'un nouvel écopoint à la rue Centrale, participation de tiers non déduite.
- N° 22/6.22 Demande d'un crédit de CHF 735'000.00 TTC, subventions cantonales non déduites, pour la pose de bras d'amarrage aux pontons E-F-G-H et le renforcement des digues au port du Petit-Bois, ainsi que le renforcement des digues et le dragage au port du Château.
- N° 23/6.22 Demande d'un crédit de CHF 394'000.00 pour la réalisation des travaux de renforcement de la superstructure routière et arborisation du chemin de Tolochenaz, ainsi que la mise en conformité des arrêts de bus « Les Emetaux ».

## BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES ET URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC

- N° 44/12.22 Collège du Bluard – Aménagement d'un restaurant scolaire et réaménagement de la cour.

## COVID-19

L'évolution de la pandémie de COVID-19 laisse supposer que la société doit se faire à l'idée qu'il faudra vivre à long terme avec ce virus. En effet, étant donné qu'il s'agit d'un agent pathogène respiratoire, il pourrait à l'avenir engendrer des vagues saisonnières d'infections. C'est cette réflexion qui a guidé le Conseil fédéral qui a, en date du 16 février, décidé de lever la plupart des mesures de prévention contre ce virus. L'ordonnance COVID-19 situation particulière et les quelques mesures restantes (port du masque et isolement) sont restées en vigueur jusqu'au 31 mars. Passé cette date, la *situation particulière* visée à l'art. 6 de la loi sur les épidémies est tombée. Au 1<sup>er</sup> avril, la situation est retournée à *la normale*.

Dès lors, la Municipalité a continué à activer sa *task force*, une émanation de la cellule de gestion de crise, mise en place il y a quelques années, qui a ainsi pu démontrer son utilité et son efficacité.

## RESSOURCES

Le coût des mesures engagées s'élève à CHF 17'267.30 (en 2021 : CHF 416'396.08) prélevé sur le compte N° 13000.3654.01.

### COMPTE N° 13000.3654.01 – GESTION DE CRISE CORONAVIRUS (AU 31 DÉCEMBRE)

Détails du compte	CHF
Gel, lingettes, gants, distributeurs de gel	6'944.25
Désinfection locaux et nettoyage (différents collèges et bâtiments)	10'323.05
<b>Total</b>	<b>17'267.30</b>

## RISQUE DE PÉNURIE ÉNERGETIQUE

### CONTEXTE

La situation climatique et géopolitique entraîne une raréfaction des ressources, en particulier dans le secteur de l'énergie. Pour traverser l'hiver sans encombre et adopter des comportements plus durables, il est important de mettre un terme au gaspillage d'énergie dès maintenant.

Dans ce cadre, le Conseil fédéral a lancé le 31 août plusieurs mesures afin de garantir l'approvisionnement électrique et de faire des économies de gaz. Des recommandations ont été émises sous la forme d'une campagne médiatisée avec des affiches d'images thermiques, sous le slogan *L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas*.

Par ailleurs, l'État-major de crise cantonal (EMCC) a rappelé que la probabilité de survenance d'une pénurie énergétique n'a pas disparu, et qu'il s'agit de conserver

## ORGANISATION

Au niveau communal, la *task force* a effectué les actions suivantes:

- suivi et appréciation de la situation sur les plans politique et stratégique pour le compte de la Municipalité et transmission des informations à l'Exécutif;
- traitement des informations et diffusion au sein de l'administration;
- coordination des missions, des intervenant·es et des partenaires;
- maintien de la poursuite des activités de l'organisation;
- préparation des bases de décisions pour la Municipalité.

La *task force* s'est réunie à 8 reprises dès janvier. Sa mission s'est terminée le 30 mars, suite à l'annonce le jour-même du Conseil fédéral, annonçant la fin des mesures suivantes au 1<sup>er</sup> avril: isolement de 5 jours et port du masque.

La Municipalité a fait face en appliquant les règles établies sur les plans fédéral et cantonal et en éditant des directives propres à assurer la sécurité sanitaire de son administration et de sa population.

- les **restrictions de consommation** interdisent les appareils et dispositifs énergivores qui ne sont pas absolument nécessaires, tels que les éclairages à but publicitaire, les escaliers roulants ou les chauffages de confort à l'extérieur;
- en cas de **contingentement**, tous les gros consommateurs sont obligés d'économiser une certaine quantité d'électricité. Sont considérés comme des gros consommateurs les clients électricité dont la consommation annuelle est d'au moins 100'000 kWh, conformément à l'article 11 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité;
- en cas de **délestages du réseau**, l'approvisionnement en électricité est interrompu pendant plusieurs heures pour certains secteurs dans la zone de desserte d'un réseau de distribution. Les coupures ont lieu par rotation et concernent tous les secteurs du réseau de distribution de la même manière.

Il convient de privilégier les mesures les moins radicales, telles que les restrictions de consommation ou le contingentement, afin d'éviter de devoir mettre en œuvre la mesure la plus sévère: les délestages du réseau.

La Municipalité a également communiqué sur le contexte énergétique auprès Conseil communal lors des séances du 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

Elle indiquait que tous les services de la Ville allaient être amenés à identifier les enjeux et les risques liés à une potentielle pénurie de gaz et d'électricité durant cet hiver et à définir des mesures concrètes en termes d'économie d'énergie.

## ORGANISATION

La Municipalité a ainsi activé une *task force* au sein de l'administration chargée de l'accompagner dans la démarche et l'aide à la décision visant la réduction de consommation d'énergie.

La *task force* réunit toutes les compétences techniques nécessaires au niveau communal (services techniques, ressources humaines et communication) et intercommunal (présence PRM et ERM).

Au niveau communal, la *task force* a effectué les actions suivantes:

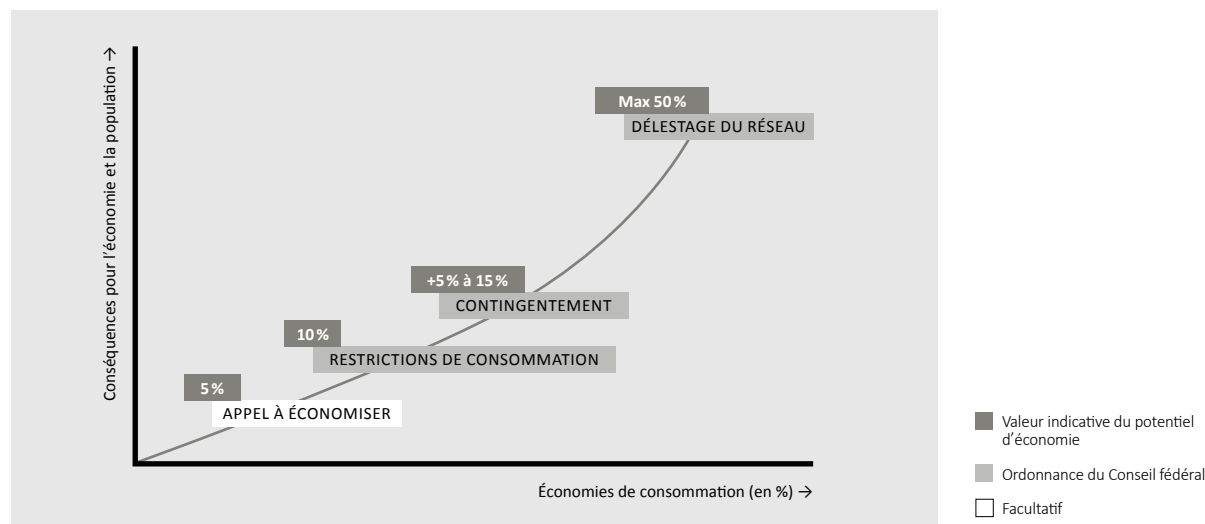
- mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie (gaz et électricité);
- proposer des actions de sensibilisation auprès de la population, du personnel communal et des entreprises;
- assurer l'information sur la base des renseignements-clés;
- sécuriser les systèmes d'eau potable;
- planifier le déploiement des points de rencontre d'urgence (PRU);
- élaborer le plan de continuité des activités de la Ville de Morges.

La *task force* s'est réunie à 7 reprises dès septembre 2022. La Municipalité, avec l'appui de sa *task force*, a travaillé sur 3 thématiques: les mesure d'économie (15%), le contingentement et le délestage du réseau. Ces éléments sont détaillés ci-après.

Enfin, un atelier a eu lieu toute la journée du 12 octobre, réunissant les chef-fes de service ainsi que leurs cadres, Police Région Morges et la protection civile (40 personnes). Un représentant de l'EMCC était aussi présent. Cet atelier a permis de travailler sur les conséquences d'un contingentement et délestage pour les services. Cette journée a été également l'occasion de se pencher sur les missions vitales de chaque service (quelles prestations minimales à fournir) et de définir un plan continuité des activités.

## Gestion réglementée de la consommation électrique et de la production

Mesure de gestion de la demande



## MESURES D'ÉCONOMIE (15 %)

### MESURES POUR/AVEC LE PERSONNEL COMMUNAL

- Communication et diffusion de la directive municipale via les référent-es énergie;
- raccordement de l'électronique de bureau à des interrupteurs déportés: les référent-es ont réceptionné et distribué à leur service près de 230 interrupteurs déportés et multiprises à interrupteurs déportés. De manière générale, l'Office de la durabilité estime à 12% les économies d'énergie en lien avec l'électronique de bureau grâce à l'utilisation de ces interrupteurs. Ce chiffre équivaut à une réduction approximative de 6% des consommations d'électricité des bâtiments;
- organisation de 3 cours sur les économies d'énergie pour les collaborateur·rices *Écogestes et lire sa facture d'électricité* (prévu mi- et fin janvier 2023);
- abaissement des températures au sein des bâtiments communaux de 18.5 à 21°C en fonction des bâtiments, nécessitant un contrôle quotidien de la température des locaux pour s'assurer que la directive municipale soit respectée et prendre rapidement, le cas échéant, des mesures correctives. NB: un degré en moins est équivalent à une baisse de consommation d'énergie d'environ 5 à 7%.
- autres actions de l'Office des bâtiments:
  - abaissement des consignes ECS (eau chaude sanitaire) et modification des horaires d'utilisation;
  - arrêt et vidange de certains circuits d'eau chaude;
  - régulation de la ventilation / climatisation;
  - pose de détecteurs de présence lorsque cela est possible.

### COMMUNICATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Création d'une page sur le site Internet de la Ville avec toutes les informations jugées pertinentes liées à la crise énergétique;
- courrier aux régies invitant à souscrire à l'action Éco-Logement conçue par Retraites populaires, avec plus de 700 visites d'appartements prévues entre novembre et décembre;
- deux courriers aux entreprises morgiennes:
  - incitation à réduire la consommation d'énergie et invitation à une soirée d'information énergie;
  - communication sur le décret cantonal sur les économies d'énergie et mesures pour l'éclairage de vitrines et d'enseignes;
- deux séances d'information pour les entreprises ont été fixées, le 1<sup>er</sup> décembre de cette année et le 17 janvier 2023. La soirée du 1<sup>er</sup> décembre a été annulée faute d'inscriptions;
- une plaquette informant des éco-gestes pour les commerces et entreprises est en cours de développement à l'Office de la durabilité;
- courrier pour les établissements scolaires demandant de mettre en œuvre les éco-gestes nécessaires pour réduire les consommations;
- article dans le bulletin communal *Reflets* avec recommandations et explication de l'impact des éco-gestes sur l'énergie consommée;
- travail de la conciergerie pour réduire les consommations des usager·ères des bâtiments publics dans les secteurs suivants (mise en place d'affiches économie d'énergie, dialogue, et mise hors tension d'appareils non nécessaires):
  - Chanel, Sylvana, Pré-Maudry;
  - Beausobre;
  - patinoire, Dézaley, Vogéaz, Burtignière;
  - centre-ville et bas de ville;
  - Riond-Bosson, Petit-Bois;
  - Gracieuse;
- réduction de l'intensité lumineuse dans les couloirs des bâtiments publics (remplacement des ampoules par du LED lorsque ce n'est pas déjà le cas);
- concernant l'éclairage public, la Municipalité a pris la décision, par souci de sobriété énergétique, de procéder comme suit:
  - abaissement de l'intensité lumineuse de 80% de 23h à 5h des 319 candélabres commandés à distance (système Interact-City), principalement situés au centre-ville et au Parc de Vertou;
  - cette mesure immédiate sera suivie sur l'année 2023 par l'abaissement de l'intensité lumineuse de 80% d'environ 1'100 points lumineux LED supplémentaires de 23h à 5h;
  - cette mesure vient compléter celles déjà prises par la Municipalité dès la parution du décret cantonal du 1<sup>er</sup> novembre visant à diminuer la consommation d'électricité liée à l'éclairage des bâtiments non résidentiels, des enseignes lumineuses et des illuminations de Noël.





## CONTINGEMENTEMENT

Neuf sites gros consommateurs ont été identifiés :

Lieu	Rue	2020 (kWh)	2021 (kWh)
Patinoire	Avenue Henry-Warnery	436'589	532'534
Beausobre I	Avenue de Vertou	361'203	402'460
Collège du Petit-Dézaley	Avenue du Delay	136'124	156'695
Captage	Bois de Morges	147'055	144'439
Beausobre V- CUBE	Avenue de Vertou	42'720	134'412
Piscine	Promenade Général-Guisan	98'480	126'702
Pavillon du Parc des Sports	Promenade Général-Guisan	102'591	115'186
Hôtel de Ville	Place de l'Hôtel-de-Ville	102'589	109'918
Collège de la Burtignière	Chemin de Tolochenaz	58'282	61'400
Patinoire (restaurant)	Avenue Henry-Warnery	34'076	28'594
<b>Total</b>		<b>1'519'709</b>	<b>1'812'340</b>

Sur proposition du distributeur d'électricité, la Direction Infrastructures et gestion urbaine a fait le nécessaire pour que les sites contingentés soient regroupés ce qui rend possible l'application du contingentement à l'ensemble de la consommation de ces sites et non pas individuellement. Cela permet de pouvoir garder une souplesse de mise en œuvre.

Ce groupe de travail avait pour missions de définir les mesures d'économie à mettre en œuvre pour respecter les paliers de contingentement de 10 à 40% qui seront établis par ordonnances.

Jusqu'à 30% d'énergie en moins, les prestations des services publics ne sont pas impactées. Au-delà, différents scénarios ont été documentés afin que la Municipalité puisse prendre des décisions. Des mesures plus drastiques devront être prises le moment venu.

### DÉLESTAGE DU RÉSEAU

Ce scénario, bien que peu probable, doit être préparé en détails car le maintien des activités de service public devra être maintenue dans des conditions d'exécution difficiles. Le travail s'est focalisé sur :

1. le plan de de continuité des activités;
2. les points de rencontre d'urgence (PRU).

### LE PLAN DE DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le plan de continuité des activités est une procédure documentée servant de guide à la Ville pour répondre, rétablir, reprendre et retrouver un niveau de fonctionnement prédéfini à la suite d'une perturbation. Le plan permet de travailler sur les missions vitales des services et répondent à quels sont les services minimums à fournir ?

En cas de délestage, les impacts sur la Commune peuvent être nombreux et ont été préparés dans un plan de continuité : les stations de pompage, éclairage public, circulation routière, écoles, sécurité, population, etc.

Les buts de ce plan :

- définir les risques et conséquences d'interruptions prévues sur une durée de quatre heures : impacts humains, sécurité des installations et des données;
- déterminer les processus qui doivent être maintenus et la manière dont ils seront secourus (par exemple groupe électrogène de secours);
- prévoir une communication à la population.

Suite à la demande de l'État-major cantonal de conduite (EMCC), la Ville a transmis son plan de continuité des activités à la préfecture, le 15 décembre.



## LES POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE

Le point de rencontre d'urgence (PRU) est un lieu polyvalent qui accueille la population touchée en cas de situation de crise. Le déclenchement sera décidé par l'EMCC sur demande ou de manière préventive.

Chaque PRU est équipé d'une radio VHF et de deux appareils Polycom, systèmes de télécommunication permettant de joindre les services de secours (police, pompiers, santé d'urgence et communautaire).

Un PRU est capable de fonctionner 7j/7 et 24h/24, même en cas de panne de courant et ce grâce à une alimentation de secours. Il est géré par des collaboratrices et collaborateurs communaux. Il convient donc de prévoir du personnel pour assurer les tâches, notamment la transmission radio et ce 24h/24.

### Tâches des collaborateur-rices

- Prestations administratives de base;
- communication vers la population et vers le Canton;
- moyens d'urgence en matière financière;
- prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable;
- transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence.

### Génératrices

Suite à un état de situation en fonction de l'acquisition de deux génératrices et des tableaux électriques, la Municipalité a fait l'acquisition de 2 génératrices:

- 1 génératrice à Riond-Bosson 14, puissance 50 kva;
- 1 génératrice à l'Hôtel de Ville, puissance 80 kva.

Ces génératrices ne permettent pas d'alimenter tous les bâtiments concernés:

- **Riond-Bosson 14**, la génératrice permet d'alimenter les serveurs informatiques et la salle de gestion de crise et 1-2 salles attenantes. Cette installation rend possible la protection des serveurs informatique de la Ville de Morges qui ne supporteraient pas d'être éteints à chaque phase de délestage et permet à la cellule de gestion de crise de travailler. Toutefois ceci n'est pas suffisant pour accueillir un PRU;
- **l'Hôtel de Ville**, il apparaît possible d'alimenter les secteurs comme les serveurs, la centrale incendie, l'éclairage de secours, le local chaufferie, les WC du rez-de-chaussée, la cuisine du Cellier, le Cellier et la réception. L'Hôtel de Ville peut accueillir un PRU.

Une 3<sup>e</sup> génératrice, en location, sera à disposition pour alimenter le site de Beausobre (antenne PRU).

### Un PRU principal et une antenne

Le PRU situé à l'Hôtel de Ville:

- est un lieu d'accueil chauffé et éclairé;
- délivre des prestations d'information et administratives de base;

- sert à passer des appels d'urgence en cas de panne;
- distribue des repas d'appoint pour la population dans le besoin;

En aucun cas, le local du PRU ne doit être un lieu de soins et/ou d'hébergement. En cas d'urgence médicale, il s'agit de se rendre à l'hôpital. Un deuxième PRU moins équipé que celui de l'Hôtel de Ville est possible sur le site de Beausobre, uniquement en cas de débordement du premier. Il sera alimenté par une génératrice en location commandée auprès d'un prestataire.

Les Communes ont communiqué à leur préfecture les coordonnées de leur(s) point(s) de rencontre d'urgence le 16 décembre.

## RESSOURCES

Le coût des mesures engagées s'élève à CHF 28'413.50 prélevés sur le compte N° 11100.3654.05.

### COMPTE N° 11100.3654.05 – Mesures d'économie des ressources énergétiques

Détails du compte	CHF
Tableau électrique Riond-Bosson 14	733.20
Câbles électriques pour les points de rencontre d'urgence (PRU)	1'697.70
Étude scénarios éclairage publics	5'996.20
Test coupure électricité adduction eau	2'935.25
Appareillage pour vider conduite réseau gaz (purge)	17'051.15
<b>Total</b>	<b>28'413.50</b>

Les génératrices ont été commandées en septembre. La Municipalité a fait usage de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal, étant donné qu'il s'agit d'une dépense imprévisible et exceptionnelle. Il n'y a pas eu de préavis municipal. Les dépenses, d'un montant de CHF 71'280.00, figureront dans les comptes 2023 soit:

- génératrice Riond-Bosson 14, pour un montant de CHF 28'350.00;
- Hôtel de Ville, pour un montant total de CHF 42'930.00, comprenant:
  - la génératrice: CHF 35'200.00;
  - la modification du tableau électrique: CHF 4'730.00;
  - le câble de 125 ampères: CHF 3'000.00.

# ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES



## MESSAGE DE LA SYNDIQUE MME MÉLANIE WYSS

Avec l'abandon progressif des mesures de restriction liées au COVID-19, l'année écoulée a permis de célébrer de nombreuses inaugurations, l'aboutissement de projets souvent commencés lors de la précédente législature, notamment, la station de pompage du réseau d'aquathermie, le nouveau bâtiment du CUBE sur le site de Beausobre qui accueille notamment la salle Agora pour les séances du Conseil communal, le Jardin Marie de Seigneux, le quartier de l'Églantine ou celui de Morges Gare-Sud avec le Collège Jacques-Dubochet et ses lieux d'accueil pré et parascolaire ou encore les orgues du temple. Ainsi, c'est avec beaucoup de reconnaissance pour le travail accompli que la Municipalité tient à remercier chaleureusement le personnel communal pour son professionnalisme et son engagement sans faille tout au long de l'année, ainsi que ses fidèles partenaires qu'ils soient issus des milieux associatifs ou professionnels pour leurs contributions aux réalisations de la Ville.

À peine une certaine normalité retrouvée sur le plan sanitaire, la guerre a éclaté en Ukraine, ce qui a de nouveau bouleversé la ville. L'accueil de celles et ceux qui ont dû quitter leur pays, ainsi que le risque concernant l'approvisionnement en énergie ont mobilisé tous les services de l'administration. En effet, les collectivités publiques ont dû se préparer et développer un dispositif en cas de pénurie, c'est-à-dire anticiper une crise et ses conséquences. Un travail important a été fourni en sus des missions quotidiennes et de l'avancement des projets en cours. Une opportunité également, de déployer des mesures d'économie d'énergie et de rappeler que c'est une ressource précieuse et limitée, qu'il convient de ne pas gaspiller.

En mars, la Municipalité a présenté son programme de législature, articulé autour de quatre axes: s'épanouir à Morges, un engagement fort pour un cadre de vie agréable, le développement durable au cœur des préoccupations et une administration dynamique pour un service

public de qualité. De plus, l'administration a poursuivi la mise en place d'un outil de gestion de projet coordonné entre les directions. Une nécessité en regard de la complexité des projets à mener, de la variété des compétences professionnelles réunies au sein de l'administration et des attentes élevées de la population en termes de qualité des réalisations.

Avec un marché du travail proche du plein emploi, le Service des ressources humaines a œuvré afin de maintenir des conditions de travail attractives, de veiller à la satisfaction du personnel communal et le travail lié au recrutement s'est avéré complexe dans certains domaines. Le service a également mené une réflexion sur ses missions et son organisation, afin de répondre au mieux aux besoins du personnel communal.

En matière de mobilité, l'adoption par le Conseil communal du plan directeur des mobilités établit les objectifs poursuivis par la Municipalité. En ce sens, la réalisation des contre-sens cyclables et la sécurisation des parcours avec des marquages au sol contribuent au développement des itinéraires de mobilité douce.

En début d'année, suite à la refonte du site Internet de la Ville, ce dernier a été mis en ligne. Un outil indispensable pour garantir l'accessibilité de l'administration même à distance. Tout au long de l'année écoulée, l'Office de la communication a relayé les informations utiles à la population en utilisant tous les canaux à disposition, une diversité nécessaire afin de rejoindre le plus grand nombre de Morgiennes et de Morgiens.

Enfin, cette année a permis d'accueillir de nombreuses Morgiennes et nombreux Morgiens. C'est un fait réjouissant, synonyme de l'attractivité et du dynamisme de la ville de Morges. La Municipalité souhaite que l'ensemble des prestations décrites dans ce rapport de gestion répondent aux attentes et aux besoins de sa population.

# LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

## GREFFE MUNICIPAL, RELATIONS EXTÉRIEURES ET ARCHIVES COMMUNALES

- Secrétariat de la Municipalité;
- information et coordination des services communaux;
- gestion des demandes de naturalisation;
- relations intercommunales;
- relations avec les départements cantonaux et la préfecture;
- relations avec les sociétés locales;
- tenue du registre civique et organisation des élections et des votations;
- organisation de réceptions et de manifestations placées sous l'égide de la Municipalité;
- organisation de la Fête nationale;
- réception des nouvelles et nouveaux titulaires de la bourgeoisie morgienne;
- organisation des visites de la Municipalité aux nonagénaires et aux centenaires;
- animation du Jumelage Morges-Vertou;
- accueil et renseignements à l'Hôtel de Ville;
- tenue des archives communales;
- gestion de l'économat central;
- distribution de courrier et mise sous pli.

## OFFICE DE LA COMMUNICATION

- Coordination et mise en œuvre de la stratégie de communication décidée par la Municipalité;
- coordination, rédaction et suivi de la production du bulletin communal *Reflets*;
- pilotage et mise à jour des sites Internet *Morges.ch*, *MorgesAvenir.ch* et *MorgesDialogue.ch*;
- développement d'outils numériques facilitant les échanges d'informations et les services à la population;
- rédaction de publications sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter) et interactions avec le public;
- supervision et collaboration à la rédaction de communiqués de presse et autres documents pour la presse et le public;
- lien avec les médias pour toutes les demandes liées aux politiques publiques;
- organisation de séances publiques d'information sur divers thèmes d'importance;
- appui aux services dans leur stratégie de communication et d'information;
- participation au dispositif de gestion de crise et développement des outils de communication nécessaires;
- suivi du respect de la charte graphique par les services;
- communication interne.

## SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET MORGES INSTITUT FORMATION

- Mise en œuvre de la politique communale en matière de ressources humaines décidée par la Municipalité et force de proposition pour faire évoluer cette politique, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme de législature;
- garantie de l'application du cadre réglementaire;
- gestion du cycle de vie des collaborateur·rices (engagement, appréciation annuelle, mutation et sortie);
- établissement et versement des salaires, gestion des dossiers individuels;
- gestion du plan des postes et de la masse salariale;
- suivi du processus de gestion des incapacités pour maladie ou accident, en collaboration avec les partenaires (APG, AI, etc.);
- encouragement des mobilités internes;
- coordination des activités relatives aux mesures de santé et sécurité au travail (MSST);
- supervision de la formation des apprenti·es et des stagiaires;
- coordination de l'Institut Morges formation;
- organisation de formations transversales;
- accompagnement et support aux services sur les questions RH;
- gestion des outils RH (SIRH).

## BUREAU DE LA MOBILITÉ

- Études d'opportunités, études préliminaires et avant-projets;
- coordination des services de mobilité (Carvelo2go, Mobility, Publibike, etc.);
- organisation d'événements en lien avec la mobilité;
- communication en lien avec la thématique sur les différents réseaux;
- contributions aux projets communaux transversaux jusqu'à la mise en service;
- interactions sur les projets régionaux avec les partenaires compétents (Région Morges, Canton, etc.).

## L'FFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es/stagiaires	Auxiliaires
Greffe municipal, archives	8.30	10	1	1
Office de la communication	2.60	3	1	1
Bureau de la mobilité	1	1	0	1
Service des ressources humaines	8.50	10	2	5
<b>Total EPT</b>	<b>20.40</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

Le tableau ci-contre indique les effectifs de la direction au 31 décembre. Au niveau des mutations de personnel au sein du Secrétariat municipal, il s'agit de relever l'absence pour cause de maternité de deux collaboratrices, dont les remplacements ont été assurés par des engagements d'auxiliaires.

Le Service des ressources humaines a fait face à plusieurs départs dont celui de l'adjointe à la cheffe de service (démission) ainsi que l'assistant en charge de la paie (retraite). Cela a eu un impact sur l'avancement de plusieurs projets et a également été l'occasion de repenser l'organisation au sein du service. Un nouvel adjoint est entré en fonction en septembre, et une nouvelle responsable des salaires a débuté ses activités au mois de novembre.

Au sein de Morges Institut Formation, l'équipe a été renforcée par l'arrivée d'une formatrice (50%) pour une durée d'une année, en lien avec l'augmentation du nombre de places de formation (de 17 à 20). L'assistante administrative (50%) a donné son congé pour le 30 septembre et la stagiaire (100%) s'est vue proposer le poste désormais vacant en contrat horaire jusqu'à la fin de l'année.

Le responsable a obtenu son Brevet Fédéral de formateur d'adultes en décembre. Une formatrice poursuit sa formation vers le même Brevet Fédéral.

## LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Afin de garantir la sécurité des collaboratrices et collaborateurs, un système d'alarme a été installé au sein de la réception principale de l'Hôtel de Ville. Le personnel a également suivi une formation lui permettant de faire face aux réactions éventuellement agressives des usagères et

usagers. Au niveau informatique, les recommandations du Service informatique sont appliquées et le service a recours aux outils recommandés, pour la gestion de ses mots de passe notamment.

## LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2022

### GREFFE MUNICIPAL

#### BOURGEOISIE

Le Canton a transmis au Greffe 73 nouvelles demandes de naturalisation ordinaires concernant 100 personnes (115 dossiers concernant 166 personnes en 2021).

Neuf sessions visant à évaluer les connaissances générales des candidat-es ont été organisées, accueillant ainsi 57 personnes, qui ont toutes réussi le test.

Les demandes des ressortissant-es français-es, au nombre de 39 (37 en 2021), portugais-es, au nombre de 20 (12 en 2021) et italien-nes, au nombre de 10 (14 en 2021) sont les plus représentées. Viennent ensuite les demandes de

ressortissant-es d'Allemagne et d'Espagne, sachant que d'autres nationalités sont également représentées mais ne touchent qu'une voire deux personnes par ledit processus.

Au total, sur l'année en revue, 71 personnes ont obtenu la nationalité suisse (128 en 2021).

Par ailleurs, il a été rendu un refus d'octroi de bourgeoisie à l'encontre de deux candidats dont la situation personnelle ne remplissait pas les conditions d'octroi et deux procédures ont été interrompues en cours d'instruction à la suite du décès des requérant-es concerné-es.

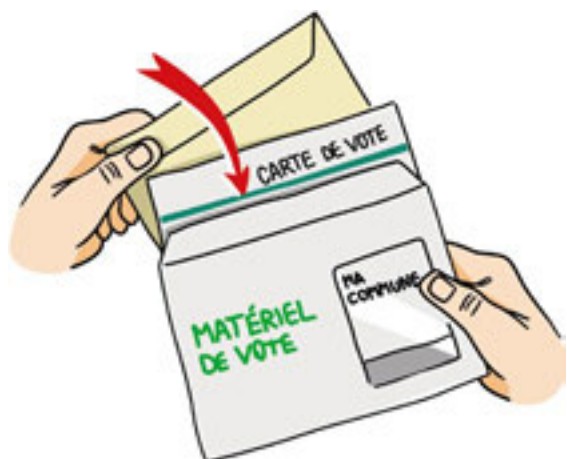
## REGISTRE CIVIQUE - INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

À la fin de l'année étaient enregistrés au registre civique 9'083 électrices et électeurs (8'882 en 2021).

Le Greffe municipal a contrôlé la validité des signatures récoltées dans le cadre des initiatives et référendums suivants:

### Au niveau fédéral

- « Pour la liberté et l'intégrité physique » (initiative populaire fédérale aboutie): 127 signatures contrôlées, 103 signatures valables, 24 signatures annulées;
- « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) » (initiative populaire fédérale aboutie): 654 signatures contrôlées, 545 signatures valables, 109 signatures annulées;
- « STOP F-35 » (initiative populaire fédérale retirée): 163 signatures contrôlées, 141 signatures valables, 22 signatures annulées;
- Référendum contre la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (référendum abouti): 131 signatures contrôlées, 116 signatures valables, 15 signatures annulées;
- Référendum contre la modification du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique (loi sur le cinéma, LCin) (référendum abouti): 136 signatures contrôlées, 118 signatures valables, 8 signatures annulées;
- Référendum AVS 21 contre la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants LAVS (AVS 21) (référendum abouti): 300 signatures contrôlées, 281 signatures valables, 19 signatures annulées;
- Référendum contre l'arrêté fédéral du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2'19/1986 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) N° 105272013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen) (référendum abouti): 89 signatures contrôlées, 88 signatures valables, 1 signature annulée;



- Référendum contre la modification du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation) (référendum abouti): 27 signatures contrôlées, 26 signatures valables, 1 signature annulée.

### Au niveau cantonal

- « Davantage de pouvoir d'achat pour la population vaudoise ! » (initiative populaire cantonale aboutie): 533 signatures contrôlées, 452 signatures valables, 81 signatures annulées;
- « Sauvons le Mormont » (initiative populaire cantonale aboutie) 351 signatures contrôlées, 320 signatures valables, 31 signatures annulées;
- « Pour un congé parental vaudois » (initiative populaire cantonale aboutie): 477 signatures contrôlées, 426 signatures valables, 51 signatures annulées;
- « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » (initiative populaire cantonale aboutie): 687 signatures contrôlées, 593 signatures valables, 94 signatures annulées.

### Au niveau communal

- Référendum contre l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 (référendum abouti): 2'291 signatures contrôlées, 2'195 signatures valables, 96 signatures annulées.

## Comment voter ? Mode d'emploi



## RÉCEPTIONS

### Réception du personnel jubilaire

Pour célébrer leur jubilé, 10 collaborateur·rices de la Ville de Morges ont été convié·es, le 28 novembre, à une réception. Cette année, la Ville a eu le plaisir de célébrer huit jubilaires de 15 ans et deux de 25 ans. Aussi, 9 d'entre eux ont répondu à l'invitation de la Municipalité.

### Journée oser tous les métiers

La Journée oser tous les métiers (JOM) se propose de faire découvrir un métier hors des clichés aux élèves vaudois de 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année, sans se limiter aux secteurs traditionnellement féminins ou masculins. Jeudi 10 novembre, sept jeunes entre 10 et 13 ans ont eu le plaisir de découvrir différents métiers existants au sein de la Ville de Morges. Pour bien commencer la journée, une vidéo de présentation de la Ville leur a été diffusée lors d'un temps d'accueil convivial. Leur visite a continué avec la découverte de différents corps de métiers et lieux: la déchèterie, l'établissement horticole, le Chalet Sylvana et le Théâtre de Beausobre. Elle s'est poursuivie l'après-midi par une immersion dans le quotidien de travail de leurs parents ou de la personne de contact au sein de la Ville.



### Nonagénaires et centenaires

Cette année, la Municipalité a offert au choix un gâteau, des bouteilles de vin de la Ville ou un bouquet de fleurs aux 260 Morgiennes et Morgiens qui ont entre 90 et 99 ans. De plus, elle a rendu visite, le jour même de leur anniversaire, sauf rares exceptions, à 16 nouvelles et nouveaux nonagénaires (22 en 2021).

Trois personnes ont fêté leur 100<sup>e</sup> anniversaire cette année (3 en 2021) et deux ont reçu la visite de la Syndique ou du vice-Syndic. La Municipalité a marqué l'anniversaire de 5 autres personnes âgées entre 101 et 105 ans, en leur offrant un cadeau (5 en 2021).

### ACCUEIL DES CITOYENNES ET CITOYENS

#### Vente des cartes CFF/CGN et démarches auprès des CFF

Chaque année, huit cartes journalières CFF et deux cartes journalières CGN sont proposées quotidiennement aux habitant·es de Morges. Le tarif journalier est de CHF 41.00 pour les cartes CFF, et de CHF 10.00 pour les cartes CGN. Cette prestation de proximité est toujours très appréciée par la population et cela se confirme à nouveau cette année, avec des taux d'utilisation de 89.60% pour les cartes CFF (75.20% en 2021) et 63.50% pour les croisières CGN (51.80% en 2021).

L'Alliance SwissPass, ayant constaté que la vente des cartes journalières CFF proposée par les Villes et Communes avait subi une baisse les dernières années suite à l'arrivée de l'offre de billets et cartes journalières dégriffés, a annoncé, le 7 octobre 2020, que la carte «Commune» serait supprimée à fin 2023 mais qu'une nouvelle offre était à l'étude. Fin 2021, elle a prolongé la vente d'un mois, soit jusqu'à fin janvier 2024.

L'Alliance SwissPass, l'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) ont formé un groupe de travail afin de plancher conjointement sur une nouvelle

offre attrayante que seules les Villes et Communes auraient à disposition à partir de 2024. La Municipalité a ainsi été consultée dans le courant de l'été, afin de se positionner sur les options proposées par le groupe de travail. Elle a décidé de se rallier à l'option favorisant la vente exclusive de cartes journalières dégriffées au guichet des Communes via une nouvelle application web.

#### Démarche relative aux horaires d'ouverture des guichets communaux

Afin de connaître les attentes et les besoins des Morgiennes et Morgiens et adapter les horaires d'ouverture des services communaux, la Municipalité avait mandaté en 2021 FORS, le centre de compétences suisse en sciences sociales pour réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de 3'300 personnes. Le questionnaire portait sur l'accessibilité actuelle des prestations (horaires et localisation des guichets notamment) et les attentes en termes de cyberadministration. Les résultats sont parvenus cette année et les conclusions principales sont les suivantes :

- un regroupement des prestations est jugé nécessaire pour 55% des répondant·es;
- la majorité des répondant·es se rendent moins d'une fois par année aux guichets;
- plus d'un tiers d'insatisfaction des horaires actuels (surtout les jeunes et les personnes travaillant en dehors de Morges);
- peu de monde au courant de la possibilité de prendre rendez-vous (26%);
- sites les plus fréquentés: Maison Bornand (Office de la population) et Hôtel de Ville;
- grand intérêt pour une ouverture plus tardive, soit après 17h (70%);
- lundi, mercredi et vendredi définis comme jours privilégiés;
- cyberadministration jugée nécessaire pour toutes les prestations;
  - 84% se rendraient moins, voire plus du tout au guichet si les prestations étaient disponibles en ligne;
  - à choisir entre cyberadministration et élargissement des horaires, la moitié préfère la cyberadministration (48%).

Sur cette base, le Greffe municipal a développé de nouvelles propositions, qui ont été soumises à la Commission du personnel (COP) et à l'Union des employés de l'Administration communale de Morges (UEACM). Le nouveau projet n'a pas trouvé l'approbation de la COP, laquelle a demandé d'orienter le travail sur la prise de rendez-vous en ligne. L'UEACM a, quant à elle, validé les propositions. Dès le mois de juin, le Greffe, en collaboration avec l'Office de la communication, a travaillé sur la mise en place d'un outil de prise de rendez-vous en ligne. Ce travail a été élaboré en étroite collaboration avec les services, qui ont pu définir leurs besoins en matière de prestations, de durée des rendez-vous, etc. Les personnes responsables ont été formées et ont pu échanger à plusieurs reprises avec les cheffes de projet. L'outil sera mis en ligne au début du mois de janvier 2023 et permettra une prise de rendez-vous en ligne entre 7h et 18h, tous les jours pour tous les services.



En parallèle, des entretiens ont été conduits par le Greffe auprès des différents services, afin de comprendre leurs attentes et les spécificités de chacun en termes d'accueil aux guichets. Il s'agit de définir les prestations à offrir sur le long terme et de prendre également en considération les contraintes spatiales liées aux bâtiments. Une évaluation de la prise de rendez-vous en ligne sera conduite en 2023 ; sur la base de ces résultats, une proposition finale de modification des horaires des guichets pourra être soumise à la Municipalité.



### **Boîte aux lettres sécurisée à l'Hôtel de Ville**

Une boîte aux lettres sécurisée a été installée à côté du pilier public, devant l'Hôtel de Ville. Accessible aux personnes à mobilité réduite, elle remplace l'ancienne boîte à bulletins de vote encastrée dans la porte en bois. Toutes et tous peuvent désormais y déposer des documents (enveloppes de votes, contrat RH, inscriptions, badges, etc.) en dehors des heures d'ouverture et de manière entièrement sécurisée.

### **Distribution des sacs-poubelles aux ayants droit**

En raison du manque de ressources en personnel et du manque d'espace de stockage, le Greffe municipal a repris, pour l'année sous revue uniquement, la distribution des sacs-poubelles taxés. Pour les statistiques liées à cet objet, se référer au chapitre de la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité.

## **AFFICHAGE PUBLIC**

Pour rappel, la Ville de Morges concède à un mandataire le droit exclusif de placer des affiches imprimées sur les supports publicitaires se trouvant sur le domaine public et le domaine privé communal. En contrepartie, le concessionnaire verse une redevance à la Commune et lui assure également diverses prestations en nature, liées à l'affichage.

Dans le cadre de la mise en concurrence de cette concession d'affichage public, la Municipalité a décidé de mandater un bureau, en collaboration avec le Greffe municipal et la Direction Urbanisme, constructions et espace public, pour l'élaboration d'un concept général d'affichage public. Cette stratégie directrice intègre les différents éléments destinés à informer la population et présents dans l'espace public, à l'instar des affiches de type commercial ou culturel, les oriflammes, les banderoles d'annonce de manifestation, les piliers publics, etc. Ce document, qui a une portée générale, vise à améliorer la qualité de l'espace public et à favoriser la mobilité des personnes. Il prend également en compte les attentes et besoins des services communaux (en lien avec les politiques publiques qu'ils conduisent) et des actrices et acteurs culturels.

L'appel d'offres pour la concession d'affichage public sera rédigé sur la base de ce document directeur.

## **RELATIONS TRANSVERSALES**

### **Réception, distribution et envoi du courrier**

L'huissier de la Municipalité est responsable de toutes les tâches liées au courrier entrant, dès sa réception à l'office postal jusqu'à sa distribution au sein des différents services. De plus, il gère la mise sous pli et l'affranchissement de tous les courriers sortants. Durant cette année, 163'309 lettres et 274 colis (respectivement 166'339 et 314 en 2021) ont été envoyés, soit environ 13'609 lettres et 23 colis par mois.

### **Gestion de projet**

La Ville poursuit son travail pour améliorer la transversalité, permettant la mutualisation des moyens et des compétences et l'utilisation d'un langage commun. Il s'agit de clarifier l'organisation et la gouvernance des projets, de déployer une méthode et des bonnes pratiques collaboratives et de former les responsables de projets.

### **État de situation**

L'année écoulée a permis l'organisation de plusieurs formations sur les méthodes :

- 2 sessions de formation à Gespro – 23 personnes ;
- 5 sessions de formation aux méthodes collaboratives – 26 personnes.

De plus, un travail a été effectué sur la mise en place de la coordination des projets :

- 1 séance avec tous les membres de la Municipalité et les chef-fes de service ;
- 1 séance avec 3 chef-fes de service pour développer l'outil de coordination ;
- 1 page mise en ligne sur intranet.

Il reste à déployer le tableau de coordination de tous les projets communaux à l'aide d'un nouvel outil, le logiciel *Monday*, et à travailler à la mise en place du point de coordination des projets (but, périodicité, format, etc.) entre les chef-fes de service et les responsables de projet.

Un bilan de la méthode sous forme de séance sera réalisé au cours du premier trimestre 2023.

## Formation de l'État-major de crise

Dans le but de pouvoir répondre de manière adéquate en cas de crise, il est nécessaire de prévoir la formation des participant·es à une cellule de crise grandeur nature avec quelques exercices. Celle-ci comprend des mises en situation dans le but de créer une pression temporelle et des contraintes liées à la gestion du temps, des événements et de la communication.

Les buts peuvent être résumés ainsi:

- acquérir et exercer une méthodologie efficace pour la gestion de crise;
- connaître les paramètres incontournables de la gestion de crise: aspects organisationnels et liés à la communication (image face aux médias), légaux;
- prendre le contrôle de la situation en définissant clairement les priorités, les rôles et les actions à entreprendre;
- mettre en place la salle dédiée à la gestion de crise.

Cette année, deux cours ont été donnés au personnel de la Ville de Morges et des organisations intercommunales devant occuper une fonction de membre de l'État-major au sein de l'État-major de crise:

- deux jours en décembre: cinq personnes, cours dispensé par le commandant de Police Région Morges, Clément Leu;
- deux jours en novembre: six personnes; cours dispensé par la Protection civile et son nouveau commandant Laurent Sunier.

## RELATIONS AVEC LE CONSEIL COMMUNAL

Le Greffe municipal a accompagné le Bureau du Conseil communal dans l'organisation des séances du Législatif, notamment d'un point de vue logistique. En effet, dès le mois d'avril, les séances se sont tenues dans la nouvelle salle Agora située au CUBE. Il a également acquis deux nouvelles machines ouvre-lettres pour les dimanches de scrutin, afin de faciliter le travail des scrutateur·rices.

## RELATIONS EXTÉRIEURES

### Assemblée des syndic·ques du district de Morges

Sous la présidence du préfet, M. Boris Cuanoud, les Syndiques et les Syndics du district de Morges se sont réunis le jeudi 31 mars à St-Prex, le 2 juin à Morges et le 28 septembre à Féchy.

### Union des Communes Vaudoises

La journée des communes vaudoises de l'Union des Communes vaudoises (UCV) a eu lieu le 11 juin, à Chavornay.

Mme Mélanie Wyss, Syndique a siégé dans les différents organes en lien avec l'UCV (Groupe des villes) et d'autres groupes de travail réunissant des représentant·es des Cantons et des Communes.

### Union des Villes suisses

Le 26 août, Mme Mélanie Wyss, Syndique, a été élue au comité de l'Union des Villes suisses (UVS). Cette association a pour but de défendre les intérêts généraux des communes

à caractère urbain et d'offrir des prestations de service à ses membres. Il s'agit de défendre les intérêts de ses membres vis-à-vis des autorités, spécialement des autorités fédérales, tant sur le plan politique qu'en égard à l'utilité objective; de représenter les intérêts de ses membres devant l'opinion publique et les organisations nationales et internationales; de favoriser l'échange d'expériences entre les membres; d'élaborer et publier des données spécifiques de base et d'éditer des publications régulières; d'offrir des prestations de service ainsi qu'organiser des journées d'étude, des séminaires, des expositions; de prendre l'initiative d'études sur les problèmes urbains et de promouvoir des travaux de cet ordre; de publier des recommandations. À ce titre, l'UVS a été particulièrement active afin de conseiller et répertorier les mesures d'économie d'énergie pour les Villes.

### Rencontre avec des Municipalités

Les membres de la Municipalité ont eu l'occasion de partager un moment convivial avec 5 exécutifs du district. La Municipalité a accueilli durant cette année ses collègues de Montricher, d'Echichens, de Tolochenaz, de Lonay et du Chenit.

Après plusieurs reports, la rencontre des Municipalités du district de Morges a finalement eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> septembre, au CUBE à Beausobre.

La réunion annuelle des Préfet·es des districts de La Côte et des Municipalités des Villes de La Côte s'est tenue le jeudi 8 septembre, à Cossonay.

### Jumelage avec Vertou

Une délégation de la Ville de Vertou (six personnes) s'est rendue à Morges, du 24 au 27 août lors de l'inauguration du nouvel aménagement de Morges Gare-Sud. Le Maire de Vertou a souhaité profiter de cette opportunité pour que les deux nouvelles Municipalités se rencontrent.

L'objectif de ce déplacement était double:

- représenter la ville de Vertou à cette inauguration;
- nouer des relations entre les deux nouvelles équipes municipales et profiter de ce déplacement pour engager une réflexion sur des actions qui pourraient être mises en place pendant la durée des deux mandats respectifs.

Lors de ces échanges, les dates des rencontres pour les festivités du jumelage ont été fixées:

- du vendredi 12 mai au lundi 15 mai 2023 à Morges;
- en octobre 2023 à Vertou.

Afin de revitaliser le jumelage, 3 thématiques majeures ont été définies dans le but de les déployer d'ici la fin des mandats respectifs des élu·es:

- culture en 2023;
- sport en 2024;
- jeunesse en 2025.

Il a aussi été évoqué la question de la durabilité: la proposition étant de créer un challenge commun avec la population. L'idée consiste par exemple à mettre en place un projet durable et écologique (déchets ou autre) et créer



un dialogue avec la population. Les contours doivent encore être définis.

### Inspection du Préfet

L'inspection annuelle, au sens de la loi sur les communes (art. 141 LC), s'est tenue le mardi 17 mai 2022.

M. Boris Cuanoud, Préfet, a consulté et visé l'ensemble des procès-verbaux de la Municipalité et les registres tenus par l'administration. Il a également rencontré différentes personnes, dont l'ensemble des membres de la Municipalité, le président du Conseil communal, ainsi que plusieurs membres de l'administration.

### TOURISME

La Syndique fait partie du comité de direction de Morges Région Tourisme. Cette année, le nombre de nuitées sur le district de Morges se monte à 70'407, soit environ 3% des nuitées dans le canton de Vaud. La Ville de Morges regroupe à elle seule environ 74% des nuitées du district entier (51'860), dû à la présence de nombreux hôtels et auberges, ainsi que du camping.

### ARCHIVES COMMUNALES

Au cours de cette année, l'archiviste communale a été occupée notamment aux missions suivantes :

- tri et inventaire du fonds de la Défense aérienne passive (DAP) et de la Protection aérienne (PA) - 1935-1961;
- tri et inventaire du fonds «Office communal de ravitaillement»- 1939-1948;
- tri et inventaire du fonds «Caisse communale morgienne d'allocations familiales»- 1945-1959;
- continuation de la saisie des dossiers d'enquête, des préavis, des articles de presse dans leurs bases de données respectives;
- indexation des procès-verbaux de la Municipalité 2021;
- 101 recherches pour des visiteuses et visiteurs externes et 52 recherches internes ont été effectuées;
- restauration et reliure du registre des procès-verbaux des assemblées générales de l'ancienne Société de la Bibliothèque de Morges 1904-1969;
- numérisation de 2'382 plans d'enquête;
- médiation en ligne des archives à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des archivistes suisses (AAS).  
À cette occasion, des documents d'archives en lien avec diverses thématiques ont été présentés sur le site Internet de la Ville.

### ŒUVRES D'ART

Trois œuvres d'art ont rejoint la collection de la Ville :

- achat de deux photographies numériques en couleur représentant la Grand-Rue à Morges un jour de marché.  
Auteur: Jay Burton;
- commande à Mme Alexia Weill de la sculpture *Angel Wings* qui orne le Jardin Marie de Seigneux.

## OFFICE DE LA COMMUNICATION

### COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

L'Office de la communication a contribué à plusieurs publications durant cette année. Quatre nouveaux exemplaires de *Reflets* ont paru, dont une édition de 12 pages consacrée en bonne partie au Programme de législature. L'office a aussi coordonné la publication du Programme de législature ainsi que la parution de la brochure Morges 2022-2026, destiné aux nouvelles et nouveaux habitants.

Par ailleurs, l'office a organisé 7 conférences de presse ou points-presse et diffusé 36 communiqués de presse au total. Il a aussi mis sur pied deux séances d'information publique destinées à informer sur les projets urbanistiques de Morges Gare-Sud et Morges Gare-Nord. Lors des inaugurations, l'office a fourni un appui logistique et organisationnel. On peut citer la station de pompage, le monument en hommage à Lydia Opienska-Barblan, le Jardin Marie de Seigneux, le nouveau quartier des Halles, le vernissage de l'exposition MEP La Gracieuse ou encore les nouvelles orgues du temple. L'office a également convié le lectorat de *Reflets* à un apéritif le 4 octobre, afin d'échanger sur ses attentes par rapport à une possible mue du journal communal.



### COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Le début de l'année a été marqué par la mise en production du site Internet *Morges.ch*, qui a subi une importante refonte. Ce travail a été mené en collaboration avec l'ensemble des services pendant 18 mois, dans l'objectif de simplifier l'accès aux informations aux utilisatrices et utilisateurs, notamment sur les smartphones. Une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs ont été formés au nouvel outil.

Une remarque s'impose au sujet des chiffres de fréquentation du site Internet. Ceux-ci affichent en effet une nette baisse par rapport à 2021. Pourtant, cela ne signifie pas qu'il y ait eu moins de visites sur le site, pour deux raisons: premièrement, le nouveau site *Morges.ch* contient moins de pages que l'ancien, car un important travail de regroupement des informations a été effectué; le public doit

donc consulter moins de pages pour trouver l'objet de sa recherche. Deuxièmement, et c'est une tendance que l'on observe partout en Europe, l'application des standards du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) donne la possibilité aux internautes de ne pas être tracés durant la consultation d'un site Internet. Les personnes qui font ce choix ne sont donc pas comptabilisées dans les statistiques de fréquentation. Par conséquent, la comparaison entre 2021 et 2022 n'est pas représentative.

L'office a déployé son activité sur d'autres plateformes de médias sociaux en réactivant le compte Twitter de la Ville, qui était resté en veille depuis plusieurs années. Celui-ci sert essentiellement à relayer les communications officielles déjà publiées sous forme d'actualité sur *Morges.ch*. On constate que le nombre d'abonné·es à la Ville de Morges sur les médias sociaux est en progression. C'est particulièrement réjouissant en ce qui concerne Instagram, dont le compte a été créé en été 2021. Une belle progression est aussi à relever sur Twitter et LinkedIn.

L'office a également réalisé trois vidéos afin de toucher différemment le public morgien. C'est ainsi qu'il a créé une vidéo sur les gestes à accomplir pour remplir son bulletin de vote, une deuxième destinée à présenter Morges aux nouvelles et nouveaux habitants. Une troisième vidéo met en image le montage du nouvel orgue. Elles sont visibles sur le site *Morges.ch* et ont été publiées sur les réseaux sociaux de la Ville.

### Vidéo de présentation de Morges



Le 8 novembre, l'office a envoyé sa première newsletter, suivie d'une deuxième le 13 décembre. Elles font suite aux bouleversements connus sur les marchés du gaz et de l'électricité. Cette info-lettre vise à renseigner la population sur ce que fait la Ville en matière d'énergie, mais aussi à relayer des informations sur ce thème émanant de la Confédération et du Canton.

### COMMUNICATION DE CRISE

L'Office de la communication a été inclus à la *Task Force* COVID-19, dont les travaux ont pris fin au premier semestre 2022. Une nouvelle *Task Force Énergie* a été mise sur pied en automne, à laquelle l'office participe activement, tant pour la communication interne que pour la communication externe.

### BUREAU DE LA MOBILITÉ

#### PLAN DIRECTEUR DES MOBILITÉS

Le Plan directeur communal des mobilités (PDCom mob) définit les objectifs, principes et mesures permettant de mener une politique publique de mobilité coordonnée pour les prochaines années. Étant un des plans de référence pour le développement du territoire morgien, le PDCom mob sera progressivement mis en œuvre dans l'ensemble des politiques publiques sectorielles à incidence spatiale. Ce dossier, traité en collaboration avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public, a été finalisé, soumis et adopté par le Conseil communal le 7 septembre. Il est actuellement en cours de validation définitive par le Conseil d'État vaudois afin d'entrer formellement en vigueur.

### CHIFFRES-CLÉS AU 31 DÉCEMBRE

Supports		2022	2021
Morges.ch	Nombre de pages vues	447'154	914'497
	Nombre d'utilisateur·rices	95'977	274'021
	Trafic mobile en %	65.58	56.34
	Trafic ordinateur en %	32.48	41.01
	Trafic tablette en %	1.94	2.64
MorgesAvenir.ch	Nombre de pages vues	49'655	47'672
	Nombre d'utilisateur·rices	9'414	10'816
Application Ville de Morges	Nombre d'utilisateur·rices	912	905
Facebook	Nombre d'abonné·es	6'194	5'564
LinkedIn	Nombre d'abonné·es	3'530	2'538
Instagram	Nombre d'abonné·es	1'410	721
Twitter	Nombre d'abonné·es	397	273



## MOBILITÉ CYCLABLE ET PIÉTONNE

Cette année, le Bureau de la mobilité a initié plusieurs projets en faveur des voies cyclables. Par exemple, le déploiement de contresens cyclables permet aux cyclistes d'emprunter dans les deux sens des rues à sens unique voiture. Cela a pour effet de densifier le réseau cyclable et d'offrir des alternatives de parcours aux grands axes routiers. Le chemin du Pré, la rue des Fossés et la promenade du Général-Guisan rejoignent une dizaine d'autres contresens existants. La qualité des bandes cyclables s'est également améliorée avec le marquage rouge de certaines intersections sur des axes forts. Cela les rend plus visibles pour les automobilistes, augmentant de ce fait leur vigilance à l'égard des cyclistes.

Une station Publibike, système de vélos en libre-service financé en partie par la Ville, a été installée dans le nouveau quartier de l'Églantine, portant à sept le nombre de stations sur le territoire de la commune. Cette année un record de nombre d'utilisation pour Publibike à Morges a été observé : 22'394, contre un peu plus de 14'000 en 2020 et 2021. Un succès qui s'explique notamment par la création d'une nouvelle station, mais aussi le développement de nouvelles habitudes de déplacement.

Par ailleurs, CarVelo2go propose des vélos-cargos en libre-service capables de transporter des charges importantes, comme des courses ou des colis, mais aussi de jeunes enfants. Le nombre de stations CarVelo2go est passé de deux à quatre cette année.

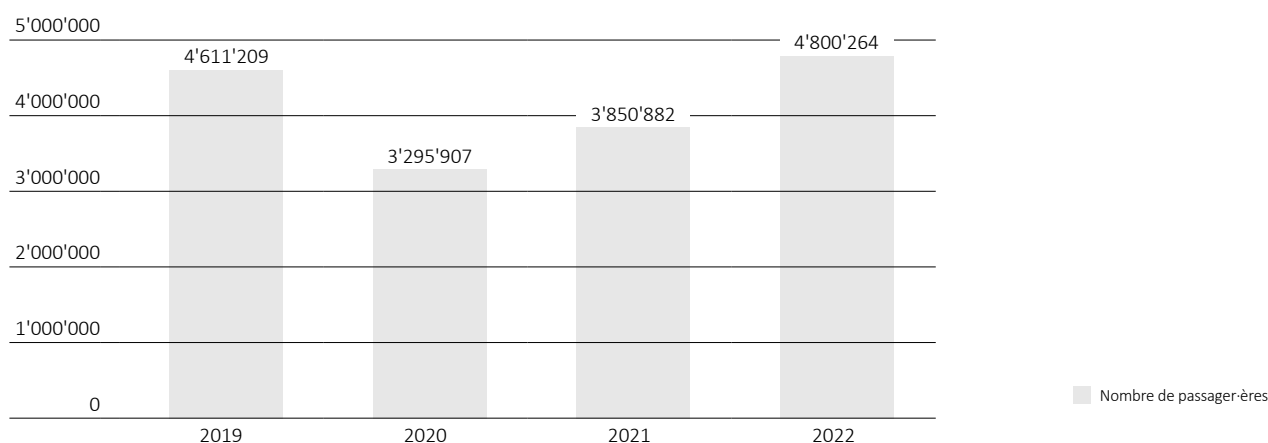
La mobilité piétonne a également été améliorée. Un nouvel itinéraire sans obstacles a été instauré. Cet itinéraire Suisse-Mobile faisant une boucle partant de la gare est destiné aux personnes à mobilité réduite et garantit un parcours sans difficulté physique ou technique pour découvrir le littoral morgien. De nouveaux panneaux guidant les visiteurs ont été installés, venant de la gare CFF vers le site de Beausobre où de nombreux événements sont organisés. Enfin, les quais ont été requalifiés en chemin piéton où les cyclistes sont autorisés à circuler et doivent laisser la priorité aux piétons. Ce changement s'est opéré en fin d'année.

## TRANSPORTS ROUTIERS

Le Bureau de la mobilité travaille également à fluidifier le trafic routier. C'est notamment le cas avec un abaissement de la vitesse sur la RC 75 entre Échichens et Marcelin, ou en pérennisant les feux clignotants à l'orange sur neuf carrefours de 22h à 6h, permettant un trafic apaisé et une diminution des nuisances environnementales. Il a également accompagné les autres services dans l'élaboration de dossiers transversaux et le suivi de procédures et a contribué à la création d'un nouvel emplacement de véhicule en libre-service Mobility dans le quartier de l'Églantine, portant à quatre le nombre d'emplacements sur la commune.

Cette année, l'étude sur le stationnement et la politique de stationnement a été finalisée. Le travail est en cours, afin de permettre à la Municipalité de déployer une politique de stationnement en partant de ces résultats.

## Évolution de la fréquentation des transports publics



### DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS

Le Bureau de la mobilité a fait partie intégrante des groupes de travail sur l'amélioration des conditions d'exploitation des bus. La priorisation des bus aux carrefours à feu, acceptée par le Conseil communal en juin 2022, est un projet sur lequel le Bureau est pilote. En contact avec Région Morges et la Direction Infrastructure et gestion urbaine, il participe à la mise aux normes des arrêts de bus LHand.

Cette année, la fréquentation des transports publics a dépassé le niveau avant COVID-19. Le nombre de voyageurs s'établit à 4'800'264 pour les lignes urbaines des MBC, contre 4'619'209 en 2019. Comparé à 2021, la fréquentation a augmenté de 25%. Des chiffres réjouissants qui démontrent que le réseau attire de nouveaux usager-ères.

### CONTRIBUTIONS À DIFFÉRENTS PROJETS COMMUNAUX

#### Promotion de la mobilité

Une campagne d'affichage, conçue à l'occasion de la *Semaine européenne de la mobilité*, a promu les déplacements à pied et à vélo en affichant les temps de parcours pour rejoindre certaines destinations phares de la ville depuis la localisation de l'affiche. Le but de la campagne est de mettre en évidence que la plupart des trajets au sein de la Ville peuvent se faire rapidement à pied ou à vélo. La campagne a permis la réalisation de matériel qui pourra être réutilisé à l'avenir. Lors de la même occasion, la tenue d'un stand au marché a permis d'aller à la rencontre des Morgiennes et des Morgiens. Le Bureau de la mobilité a également mis au point un parcours découverte de la ville à vélo accompagné d'un jeu concours offrant aux participant-es des bons d'achats dans des magasins de vélos morgiens permettant de s'équiper en matériel. En outre, une carte mettant en avant les itinéraires recommandés pour les piéton-nes et cyclistes a été conçue. Elle a été distribuée à l'occasion de la soirée des nouvelles et nouveaux habitants, dans certaines classes, dans les réceptions des principaux bâtiments de l'Adminis-

tration communale ainsi que lors de la tenue d'un stand *mobilité* au marché en septembre. Par ailleurs, celle-ci est disponible en format numérique sur la page dédiée à la mobilité sur le site Internet de la Ville.

Le *défi-vélo* a bénéficié d'une aide du Bureau de la mobilité pour son organisation au gymnase de Morges.



#### Collaborations transversales

Le bureau a été un acteur-clé au côté de la Direction Infrastructures et gestion urbaine pour le projet de réfection de la rue Louis-de-Savoie (préavis N° 40/12.22) et la Direction Urbanisme, constructions et espace public en ce qui concerne le projet de la Voie Verte d'agglomération (préavis N° 39/11.22). Il a également apporté son expertise lors d'autres projets de développement urbain et s'est montré à disposition des autres services pour que toutes les actions de la Ville en matière de mobilité puissent être cohérentes.



## Projets régionaux

Cette année, le bureau a poursuivi les échanges sur les projets d'importance régionale dont les différents aménagements prévus dans le secteur de la gare avec les CFF, la requalification de la jonction autoroutière Morges-Ouest avec l'Office fédéral des routes (OFROU) ainsi que divers projets coordonnés avec Région Morges.

## Formation

Le Bureau de la mobilité accueille et forme des stagiaires, leur apportant un suivi de grande qualité et un cadre dynamique pour leur première expérience professionnelle. Le poste de stagiaire de cette année a été conservé, évoluant en tant que chargé de projets auxiliaire afin de poursuivre son engagement sur plusieurs projets phares de la Ville.

Le bureau propose une formation solide et participe régulièrement à des conférences spécialisées, à des rencontres avec des actrices et acteurs du domaine ou à des formations dévolues aux professionnel·les.

## SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET MORGES INSTITUT FORMATION

Cette année, le marché du travail a évolué de manière inattendue, voyant le nombre de personnes inscrites au chômage tomber à un niveau historiquement bas, proche du plein emploi. Dans ce contexte, et en raison de la fatigue accumulée durant la crise du COVID-19, le Service des ressources humaines a été sollicité pour veiller au maintien de conditions de travail propices au bien-être des collaboratrices et collaborateurs, visant la rétention du personnel. Deux analyses de climat de travail ont été effectuées par des prestataires externes et ont permis de mettre en place des mesures d'amélioration.

## PROJETS SPÉCIFIQUES

### Système d'information ressources humaines

Le projet d'implémentation Système d'information ressources humaines (SIRH) donnant accès en permanence aux données personnelles à chaque collaboratrice et collaborateur ainsi qu'aux responsables est en cours. Le système est actuellement utilisé par le service, les prochaines étapes seront la mise à disposition aux cadres puis au personnel en 2023.

### Plan de mobilité de l'Administration communale

Le plan mobilité interne à l'Administration communale est entré en vigueur en 2012. Les données récoltées dans le cadre d'un sondage effectué en 2021 ont été analysées. Le groupe de travail a pu ainsi identifier les objectifs de report modal visés au travers de cet outil. Le travail est en cours afin de proposer des mesures cohérentes destinées au personnel communal, tant pour se rendre à Morges que pour les déplacements professionnels

## POSTES

Les postes de travail occupés au 31 décembre, en équivalent plein temps (EPT), soumis à la CCT de la Ville de Morges représentent 261 EPT (253.91 en 2021).

Direction	Nombre d'EPT
Administration, mobilité et ressources humaines	20.40
Bâtiments, sports et domaines	41.69
Cohésion sociale, logement et sécurité	6.91
Enfance, culture et durabilité	92.60
Finances, économie, informatique et population	18.95
Infrastructures et gestion urbaine	71.25
Urbanisme, constructions et espace public	9.20

## EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre, en nombre de personnes, concernent les personnes soumises à la CCT de la Ville de Morges.

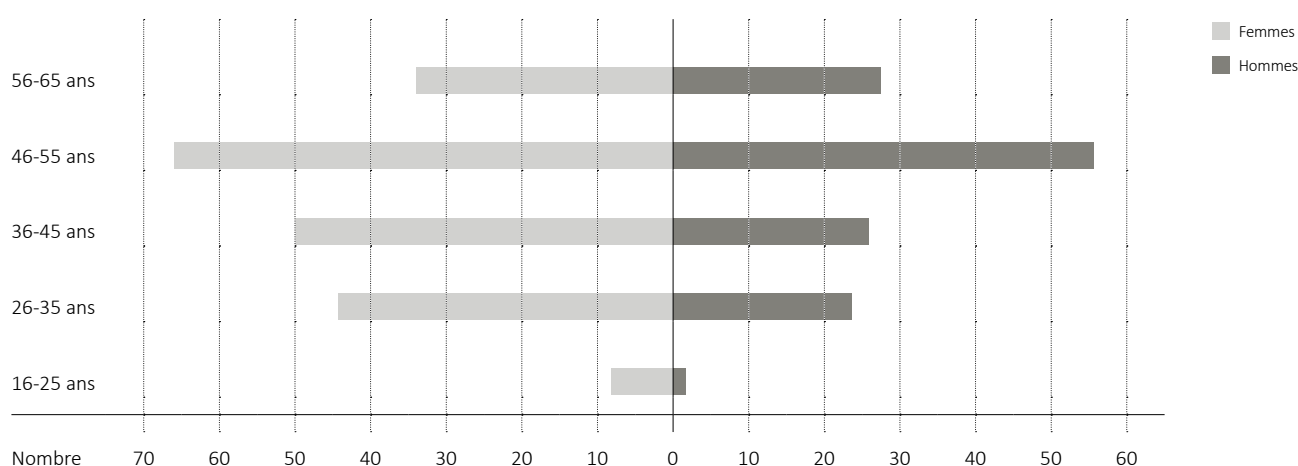
	2022	2021
Effectifs	338	320
Nombre temps partiel	208	190
Ancienneté moyenne en années	8.7	9.25
Engagements	43	36
Départs	29	21
Rotation en %	8.58	6.56

Le taux de rotation est revenu au niveau observé avant la crise du COVID-19. Les motifs de ces départs sont listés ci-dessous.

Motif	Nombre
Retraite	6
Départ volontaire	16
Transfert	0
Commun accord	1
Abandon de poste	0
Résiliation/AI	6
Décès	0

La majorité des effectifs sont issus de la région proche, 32% du personnel habite Morges.

## Pyramide des âges



## FORMATION CONTINUE

Cette année, 133 personnes ont pris part à une formation (111 en 2021). Les principales formations organisées par le Service des ressources humaines ont été les suivantes :

Formation	Nombre
Neurosciences du changement	22
Analyse comportementale	11

Plusieurs conventions de formation ont été signées pour les formations suivantes : Certificate of Advanced Studies (CAS) en management de projet agile, Master of Advanced Studies (MAS) en management, RH et carrière, MAS en stratégie et direction d'institutions éducatives sociales et socio-sanitaire, Brevet Fédéral de formateur·rice d'adultes et CAS en management et gestion du changement.

## APPRENTISSAGE

Aussi, 26 apprenti·es sont actuellement en formation (31 en 2021). Cette diminution est justifiée par l'impossibilité temporaire d'offrir l'encadrement requis et la difficulté à repourvoir certains postes. Cette année, 6 contrats d'apprentissage ont été conclus. La liste ci-après recense les métiers pour lesquels la Ville forme des apprenti·es, ainsi que le nombre d'apprenti·es en activité au 31 décembre.

Intitulés	Nombre
Agent·e de propreté	2
Agent·e en information documentaire	1
Assistant·e socio-éducatif·ve	10
Dessinateur·rice en génie civil	1
Employé·e de commerce	8
Horticulteur·rice option floriculture	1
Horticulteur·rice option paysagisme	2
Menuisier·ère	0
Techniscéniste	1
<b>Total</b>	<b>26</b>

D'autre part, 7 apprenti·es ont terminé avec succès leur apprentissage cette année.

Un nouveau règlement des apprenti·es a été adopté et mis en vigueur par la Municipalité le 24 octobre. Le précédent datait de 2014. L'actuel règlement s'adresse aussi bien aux formatrices et formateurs qu'aux apprenties et apprentis ; il a l'avantage d'être plus précis et tient compte des situations rencontrées ces dernières années.

## STAGES

La Ville a accueilli 10 stagiaires à la recherche d'une première expérience professionnelle. Par ailleurs, 31 personnes sont venues quelques jours pour un stage découverte. La collaboration avec l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ainsi que l'Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (ORIF) s'est poursuivie. De plus, 24 jeunes ont occupé un job d'été de quelques semaines.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Les accidents professionnels concernent tous les accidents survenus dans l'exercice du métier quelle que soit la durée d'arrêt de travail. Une distinction est également effectuée entre les accidents LAA et bagatelle. En effet, les accidents-bagatelle n'entraînent pas d'incapacité de travail de plus de 3 jours. La maladie concerne toutes les personnes soumises à la CCT dont l'absence est égale ou supérieure à 4 jours (certificat médical).

Cette année, une augmentation annuelle des jours d'absences a légèrement progressé mais elle doit être mise en perspective avec la pandémie COVID-19 et les affections grippales. En 2022, plus de personnes ont été en incapacité de moins d'une semaine et en revanche il est constaté une stabilisation des absences de longues durées.

Accidents non-professionnels LAA	2022	2021
Nombre de jours	423	421
Nombre de cas	12	20

Accidents non-professionnels bagatelle	2022	2021
Nombre de cas	36	18

Au niveau national, les chutes sont la cause d'accident la plus fréquente pendant les loisirs, selon le Bureau de prévention des accidents (BPA). Le risque de chute augmente avec l'âge: la force, l'équilibre et les capacités de réaction diminuent. À la Ville de Morges, un taux plus élevé dans cette catégorie-là est également constaté.

Une collaboration a été mise en place avec l'assurance perte de gain, le Groupe Mutuel et l'Office AI pour le canton de Vaud. La mise en œuvre a montré l'importance de cette collaboration: un accompagnement pour les personnes, une meilleure compréhension et un soutien dans la reprise du travail.

### Mesures de santé et sécurité au travail

Les premiers mois de l'année ont été marqués par la levée progressive des mesures de protection liées au COVID-19. Les personnes vulnérables sont restées au cœur des attentions. La mise à jour du Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail a débuté. Ce système assurera à terme une gestion efficace de l'ensemble des thématiques de sécurité au travail et de protection de la santé. Il permettra en particulier de répondre aux exigences de la Directive CFST 6508, dite Directive MSST.

Accidents professionnels LAA	2022	2021
Nombre de jours	153	105
Nombre de cas	6	8

Accidents professionnels bagatelle	2022	2021
Nombre de cas	9	4

Maladies et maladies professionnelles	2022	2021
Nombre de jours	4'534	3'785
Nombre de cas	197	190

Dans le cadre de ce système, l'analyse systématique des causes des événements indésirables (accidents et situations dangereuses) a notamment été initiée. Ces analyses se déroulent sur le terrain, en présence des responsables hiérarchiques et des personnes impliquées. Suivant la complexité des situations un rapport est rédigé; toutefois un plan d'action est établi dans tous les cas. Cette année, une quinzaine d'événements ont fait l'objet d'une analyse.

D'autres travaux ont été entamés pour clarifier les rôles et responsabilités de chacun-e en matière de SST et pour construire une formation sur les principes de base de la SST.

En partenariat avec l'Office de la communication, une chronique Santé-Sécurité a été créée dans la *Gazette* interne trimestrielle. Son objectif est de sensibiliser les employé-es sur divers sujets en lien avec les activités réalisées à la Ville. Cette année, les thèmes suivants ont été traités:

- dangers de l'exposition solaire;
- ergonomie et travail sur écran;
- visibilité dans le trafic routier.

À la fin du mois d'août, la Ville de Morges a pris part au projet *SelphUV* mené par l'institut Unisanté. Celui-ci avait pour objectif de recueillir des données sur les comportements des travailleur-ses face aux dangers du soleil afin de développer l'information et la sensibilisation sur les risques d'une exposition solaire chronique. Ainsi, 54 personnes ont participé à des consultations médicales individuelles et reçu des conseils personnalisés pour se protéger des effets indésirables des rayons UV.



## ► La chronique santé-sécurité

### TRAVAIL SUR ÉCRAN: ÊTES-VOUS BIEN INSTALLÉ-E?

Douleurs dans la nuque, les épaules, les poignets ou maux de tête: une mauvaise posture devant un écran peut avoir des conséquences indésirables. Pour les éviter, de simples réglages suffisent:

- Ajustez la hauteur du siège pour avoir:
  - les pieds posés à plat sur le sol;
  - les genoux formant un angle droit;
- Réglez la hauteur du plan de travail pour que vos bras:
  - reposent sans effort;
  - forment un angle droit;

- Placez votre écran:
  - le plus bas possible;
  - à environ une longueur de bras;

- Rapprochez clavier et souris.

Rester longtemps assis augmente le risque de maladies cardiovasculaires et de cancer, et favorise également la prise de poids.

Pour réduire ces risques, rien de tel que de se mouvoir régulièrement et interrompre les phases de sédentarité. Téléphoner ou travailler debout, se déplacer à l'imprimante ou pour se servir un verre d'eau: notre quotidien est truffé d'occasions de se lever!

**HÉLÈNE MOUILLÉ**  
Responsable santé et sécurité au travail



Gazette N° 96, septembre 2022.

Un travail a été réalisé pour renouveler les tenues de protection de l'équipe de l'Office des services industriels. De nouveaux modèles de combinaisons et casques de protection ont été choisis pour équiper le personnel lors des travaux en présence de gaz. D'autres actions de conseils et d'amélioration ont été menées dans différents services au bénéfice de la santé et de la sécurité des collaborateur·rices.

Cette année, le service des personnes de confiance, officialisé en 2021, a atteint ses objectifs. Ainsi, 19 appels ont été enregistrés par l'entreprise ICP-Intervention de Crise et Prévention pour offrir des conseils personnalisés et/ou un soutien individuel aux employé·es requérant·es.

De plus, 35 collaboratrices et collaborateurs ont également participé à des ateliers de sensibilisation dispensés par ICP:

Thèmes des ateliers	Nombre
Acquérir les bases de la gestion de crise	11
Communication de crise suite à un événement critique	8
Premiers secours émotionnels	10
Protocole d'Intervention (PIC)	2
Personne de confiance professionnelle ICP Safe	4
<b>Total</b>	<b>35</b>

Dans le thème des formations, une personne a passé avec succès le CAS Sécurité routière-Chantiers sans interruption de trafic et obtenu le titre de délégué·e à la sécurité des chantiers routiers. D'autres habilitations ont par ailleurs été renouvelées (permis nacelle, machines spéciales, etc.).

En partenariat avec le médecin du travail, des analyses de risques aux postes de travail pour les femmes enceintes ont été menées dans quatre structures d'accueil de jour de l'enfance. Le médecin du travail a également vacciné 14 nouvelles personnes contre la méningo-encéphalite à tique et 23 contre la grippe saisonnière.

Des mesures compensatoires ont été prises pour palier la baisse de la température dans les locaux administratifs en lien avec les actions d'économie d'énergie. Ainsi des vestes polaires et des plaids ont été distribués au personnel intéressé. En partenariat avec l'Office de la durabilité, une étude a été faite pour sélectionner des articles présentant le meilleur rapport qualité, prix et durabilité.

Un groupe d'échange *Santé et sécurité au travail* a été créé en association avec les coordinateur·rices *Santé et Sécurité* de cinq autres communes de Suisse romande. Son objectif est de partager l'expérience des uns et des autres sur différents thématiques de «sécurité au travail» et de «protection de la santé». Il offre un support pour traiter des problématiques communes et promouvoir les bonnes pratiques. Son fonctionnement est participatif. Une à deux rencontres en présentiel sont prévues chaque année.



## PRESTATIONS INTERCOMMUNALES

Le Service des ressources humaines a fourni des prestations, selon les conventions en vigueur, pour les associations intercommunales telles que Police Région Morges (PRM), l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) ainsi que le Service incendie et secours (SIS Morget).

## POLITIQUE RH

Une indexation des salaires de 0.1% a été décidée, selon l'indice des prix à la consommation, publié en septembre de l'année précédente par l'Office fédéral des statistiques (OFS). Des primes ont été versées pour un montant global de CHF 50'800.00, principalement pour remercier certaines personnes pour leur participation à des projets spécifiques dépassant le cadre habituel.

Depuis la mise en vigueur du règlement municipal sur le télétravail, 46 personnes ont conclu une convention et bénéficié de l'indemnité annuelle de CHF 100.00.

## INSTITUT MORGES FORMATION

### CERTIFICATION EDUQUA

La certification eduQua a été renouvelée pour 3 ans le 1<sup>er</sup> juin 2022 avec zéro non-conformité et deux recommandations levées courant juin.

### PRÉSENTATION DE L'INSTITUT

Institut Morges Formation a pour mission de permettre à des demandeur-ses d'emploi d'acquérir les compétences en bureautique afin de faciliter le retour au travail. Le programme est établi sur une durée de 21 jours et repose sur du *e-learning* tutoré (aussi appelé *blended learning*), des ateliers de mise en pratique et des forums d'échange pour 20 places de formation. Chaque participant-e valide sa formation par l'obtention d'une attestation ainsi que par une évaluation finale externe conduite et délivrée par Test On Software Application (TOSA).

La confiance de la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) a été renouvelée avec la reconduction du mandat pour une année. L'entretien de collaboration annuel avec les responsables des organisateur-rices de mesures confirme le très bon fonctionnement de l'institut avec un taux de satisfaction en fin de formation supérieur à 94%. En outre, le financement intégral de la mesure a été assuré par la DGEM, sans interruption ni modification, malgré la baisse importante du nombre de participant-es en raison du faible taux de chômage au 2<sup>e</sup> semestre.

Par ailleurs, l'institut a fait partie d'une phase pilote depuis le mois de septembre, organisée par la DGEM, concernant la migration vers une nouvelle plateforme de formation (Microsoft 365) et de nouveaux outils d'évaluation avec succès. Cette phase pilote s'est terminée mi-décembre et est désormais entrée en phase de production.

## BÉNÉFICIAIRES

	2022	2021
Femmes	112	77
Hommes	57	32
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>109</b>
Moyenne d'âge	44	47

### Provenance des bénéficiaires



# FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION



## MESSAGE DU MUNICIPAL DAVID GUARNA

Cette année a été marquée par de nombreux événements exceptionnels et imprévus, impliquant d'importants nouveaux défis. Alors que tous les voyants économiques étaient au vert à fin 2021, ils sont rapidement passés au orange, voire au rouge durant l'année. Une gestion rigoureuse des finances publiques a heureusement permis de limiter l'endettement bancaire de la Ville, qui n'augmente que faiblement, passant de CHF 74.25 millions à CHF 75 millions au 31 décembre. Toutefois, la fin des intérêts négatifs impliquera une inévitable augmentation des charges qui ira de pair avec une gestion encore plus fine et minutieuse de notre trésorerie.

Lors de l'établissement du budget, la Municipalité a souhaité maintenir des prestations de qualité pour les Morgien-nes, tout en accueillant et répondant aux besoins des 831 habitant-es supplémentaires, soit presque autant que l'année dernière, à trois unités près. Elle a aussi décidé d'indexer les salaires à 3.3% du personnel communal, conformément à l'indice du prix à la consommation (IPC) de septembre. Cette décision permettra à l'ensemble du personnel communal de ne pas connaître de baisse de salaire réel. Malgré les nombreuses augmentations de charges non maîtrisables et conjoncturelles, le déficit budgétaire a pu être contenu grâce à un nouveau processus et une nouvelle directive budgétaire qui limite l'augmentation des charges maîtrisables, tout en donnant plus de responsabilité aux différentes directions.

Le Bureau de la promotion économique a poursuivi son important travail au service des entreprises morgiennes, quelle que soit leur taille. Toujours à l'écoute des besoins et répondant promptement aux nombreuses sollicitations, le délégué à la promotion économique a poursuivi tout au long de l'année sa tâche essentielle et fortement appréciée par les différentes actrices et acteurs concernés.

Du côté du Service informatique, outre les nombreuses affaires courantes, une analyse de marché a été effectuée afin de mesurer l'évolution des technologies pour les serveurs de centre de données. C'est finalement la technologie dite *hyperconvergée* (HCI) qui a été retenue, car elle répond le mieux à nos besoins, autant en termes de performance, d'évolutivité que de facilité de gestion. Après évaluation des offres, l'adjudication a pu se faire en fin d'année. L'infrastructure serveurs et stockage de la Ville est ainsi garantie pour les cinq prochaines années.

L'Unité géomatique a poursuivi le développement du géoportail et le renouvellement des modules d'aménagement de surfaces. Ce travail éminemment technique est précieux tant pour les services de la Ville que pour les autres communes du district ou les nombreuses et nombreux utilisateurs privés.

Comme à son habitude, l'Office de la population a tourné à plein régime cette année. Au 31 décembre, ce sont 17'822 habitant-es qui étaient inscrit-es en résidence principale dans la commune, alors qu'ils n'étaient « que » 16'991 un an plus tôt. La promenade de l'Églantine, à elle seule, a accueilli quelque 500 habitant-es supplémentaires cette année, suite à la fin des constructions d'immeubles dans ce nouveau quartier. À noter également que 166 personnes sont au bénéfice d'un permis S (statut de protection) à Morges. Au total, c'est avec professionnalisme, bienveillance et animé d'un esprit d'équipe à toute épreuve que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Office de la population a enregistré chaque mois plus de 520 mutations en moyenne. Parmi les heureux événements, citons les 191 mariages et les 204 naissances morgiennes.

Pour conclure, je souhaiterais ici remercier les équipes de l'ombre: ingénieur-es en géomatique, employé-es d'administration, informaticiens et comptables; toutes ces personnes qui n'ont pas leur nom et prénom affichés dans le rapport de gestion, mais qui effectuent quotidiennement un travail nécessaire et indispensable, non seulement au bon fonctionnement de ma direction, mais aussi de l'ensemble de l'administration. Merci à elles pour leur excellent travail au service de toutes les Morgiennes et tous les Morgiens.

# LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

## SERVICE DES FINANCES ET BUREAU DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

- Tenir les comptes pour la Ville de Morges et diverses entités;
- analyser la situation financière et effectuer un contrôle de gestion;
- gérer la trésorerie et la dette;
- gérer les prêts;
- gérer le patrimoine financier;
- effectuer une gestion administrative diverse;
- assurer la promotion économique.

## UNITÉ GÉOMATIQUE

- Administrer le Système d'information du territoire de la commune de Morges (SITECOM);
- gérer les données externes et les applications métiers, ainsi que la saisie, la mise à jour, la consultation et la diffusion des données;
- assister les utilisateur·rices à l'emploi de SITECOM;
- promouvoir le système et les nouveautés auprès des utilisateur·rices par le biais de diverses réunions d'information;
- planifier les évolutions et définir la stratégie de migration vers de nouveaux outils;
- participer à différents groupes de travail techniques, commissions et mandats externes;
- assurer la gestion et la responsabilité technique du géoportail *CartoJuraLéman* (CJL);
- participer au suivi, à la coordination et au développement des logiciels utilisés par le géoportail régional;
- collaborer avec des services techniques publics et des bureaux d'études privés relative à la mise en place et au maintien des géodonnées;
- organiser des cours de formation (création, documentation et enseignement).

## SERVICE INFORMATIQUE

- Définir la stratégie informatique et de sécurité, maintien et évolution du réseau;
- maintenir et mettre à jour les différents logiciels utilisés;
- installer et configurer les postes clients, le parc d'impression et les serveurs;
- assurer un support aux utilisateur·rices;
- procéder aux achats de matériel et logiciels informatiques pour l'ensemble des directions;
- assurer l'interface avec le Canton pour la configuration et l'installation d'applications cantonales;
- gérer et configurer les centraux téléphoniques et les systèmes d'accès et de pointage;
- conseiller et participer aux projets et consulting sur demande;
- mettre en place une veille technologique;
- participer à des commissions et mandats externes; aider les services dans leurs projets techniques, soit par la mise à disposition de nouveaux moyens techniques, soit en tant que chef de projet.

## OFFICE DE LA POPULATION

- Accueillir le public et renseigner les usager·ères;
- tenir à jour l'ensemble des données relatives à la population, en veillant à respecter les dispositions légales en matière de contrôle des habitants et de l'harmonisation des registres;
- gérer la procédure administrative liée aux séjours et à l'établissement des étranger·ères en Suisse;
- fournir aux administrations publiques les données qui leur sont nécessaires;
- tenir à jour les données du fichier communal des entreprises.

## L'EFFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es	Stagiaires
Service des finances	6.25	7	1	
Bureau de la promotion économique	0.6	1		
Service informatique	6.6	7		
Office de la population	5.5	7	1	
<b>Total</b>	<b>18.95</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	

Le tableau ci-dessus indique les effectifs de la direction au 31 décembre, sans tenir compte du poste d'auxiliaire à 50% (CDD de novembre 2022 à février 2023) qui est engagé au Service des finances durant la période du bouclage des comptes. Au niveau des mouvements du personnel, le délégué à la promotion économique a mis fin à son contrat au 31 décembre. La nouvelle personne qui sera en charge de la promotion économique entrera

en fonction début 2023. Un stagiaire en maturité professionnelle (MPC) a également terminé son stage annuel au Service des finances en août.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les données du fichier des entreprises sont tenues à jour par l'Office de la population, avec l'appui du Service des finances.

## LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Une société spécialisée a réalisé un audit de sécurité informatique complet, interne et externe, de l'infrastructure actuelle. Les résultats ont permis d'améliorer le niveau de sécurité dans certains domaines.

Le Service informatique a également mis en place une sensibilisation de tous les usager·ères du réseau informatique communal sous forme de *e-learning* mensuels. Chaque module porte sur des sujets différents et comporte une

petite partie théorique, texte ou vidéo, suivi d'un quiz. Les notions présentées sont considérées comme acquises dès 80% de bonnes réponses. Un suivi régulier est fait par le Service informatique afin de s'assurer de la bonne réalisation des modules par l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs. Des relances sont effectuées si ceux-ci ne sont pas suivis et cela peut mener jusqu'à une suspension des accès informatiques si nécessaire.

## LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2022

### SERVICE DES FINANCES

#### TENUE DES COMPTES

Le Service des finances gère les débiteur·rices y compris le contentieux pour les entités ci-après :

- Ville de Morges;
- Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC);
- Association Scolaire Intercommunale de Morges et environs (ASIME);
- Police Région Morges (PRM);
- Service Incendie et Secours Morget (SIS Morget) – jusqu'au 31 décembre 2022.

Il facture également les participations communales pour l'Orientation scolaire et professionnelle (OSP-Venoge) et la Paroisse catholique de Morges.

#### RÉVISION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le Service des finances a élaboré une nouvelle directive pour le budget 2023, laquelle répond à la volonté de la Municipalité exprimée dans son programme de législature. Le nouveau processus se caractérise par une impulsion du budget venant du haut, à savoir de la Municipalité. Celle-ci définit des règles d'application telles qu'une progression limitée en % des charges maîtrisables. Les principes de responsabilité et de solidarité sont mis en avant afin d'atteindre une gestion rigoureuse des finances.

#### MISE EN PLACE DE L'E-BILL

Le Service des finances a reçu depuis plusieurs années des demandes des débiteur·rices de la Ville de Morges pour recevoir des factures par voie électronique. La nouvelle solution informatique permet de répondre à ce besoin. Depuis le mois d'août de cette année, plus de mille inscriptions ont été enregistrées. Ce procédé répond à la volonté d'économiser du papier et de gagner en efficacité tant pour les utilisateur·rices que pour la Ville. Cette mise en place sera élargie aux entités annexes, telles que l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) et Police Région Morges (PRM), au cours des premiers mois de l'année 2023.

#### GESTION DES COMMANDES D'ACHATS (GECO) EN PHASE TEST

Ce projet est toujours dans sa phase de test. Le Service des finances est dépendant des livrables de son partenaire informatique qui a pris du retard. La gestion des commandes d'achats donnera une meilleure visibilité et maîtrise des engagements au niveau des services.

## ANALYSE FINANCIÈRE ET CONTRÔLE DE GESTION

Le Service des finances effectue un suivi budgétaire pour l'ensemble des activités communales consistant à faire un état des comptes, plusieurs fois par année, dans le but de déceler les probables écarts (dépassement ou retard) par rapport au budget. Ces derniers sont par la suite transmis aux chef-fes de service pour leur gestion budgétaire.

En outre, il suit mensuellement l'évolution des recettes fiscales en analysant l'état d'avancement des encaissements de ces dernières et, si besoin, de pouvoir adapter la gestion financière en cas d'écart important entre les prévisions et les montants budgétés.

Quant aux dépenses d'investissement, le Service des finances effectue un suivi et s'assure que leur planification est mise à jour trimestriellement. Un important travail de priorisation des projets est effectué afin de ne pas dépasser le plafond d'endettement net fixé à CHF 170'000'000.00 par le Conseil communal pour la présente législature.

## GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE

La dette envers les institutions financières a évolué de CHF 74.25 millions au 31 décembre 2021 à CHF 75 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de CHF 0.75 million.

Durant cette année, quatre emprunts à court terme sont arrivés à échéance. L'emprunt de CHF 5 millions auprès de la Fondation institution supplétive LPP, échu le 10 mars, n'a pas été renouvelé. L'emprunt de CHF 5 millions auprès de Publica, échu le 23 mai, a été renouvelé pour une durée d'une année auprès de la Banque Vontobel (-0.081%). L'emprunt de CHF 8 millions auprès de la Banque Sarasin, échu le 8 août, a été renouvelé pour une durée de 6 mois auprès de PostFinance (0.330%). Et l'emprunt de CHF 5 millions auprès de la Fondation institution supplétive LPP, échu le 18 novembre, a été renouvelé pour un montant de CHF 8 millions et une durée d'une année auprès de PostFinance (1.200%). Afin de faire face à un manque de liquidités constaté en décembre, un emprunt de CHF 3 millions a été conclu pour 1 mois auprès de la société Eurofima (1.050%).

En ce qui concerne les emprunts à long terme, l'emprunt auprès de la Banque Cantonale de Genève (BCGE) de CHF 5 millions, échu le 21 mars 2022, a été renouvelé pour CHF 5 millions auprès de la Banque Vontobel pour une durée d'une année au taux de -0.432 %.

Le taux moyen pondéré au 31 décembre s'établit à 0.50% (0.20% en 2021) dû au renouvellement et à la constitution de nouveaux emprunts à des taux qui sont moins favorables pour la Ville de Morges, depuis le relèvement des taux directeurs de la BNS.

Au 31 décembre, la dette à long terme représente 61% du montant total. Un état des emprunts au 31 décembre se trouve en annexe.

## DROITS DE PRÉEMPTION

Cette année, 21 demandes de droits de préemption ont été traitées, conjointement avec la délégation municipale « Politique foncière et logement » représentant un total de CHF 81'800'000.00.

## GESTION DES PRÊTS

Au 31 décembre, le montant des prêts accordés par la Ville se monte à CHF 5'061'346.58. Une liste des prêts détaillant le compte de bilan N° 9122 « Prêts » figure en annexe.

Les prêts existants ont évolué comme suit :

- **Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC)** : afin de permettre la construction d'appartements protégés sur une parcelle communale, la Ville de Morges a, selon le préavis N° 53/12.12, octroyé à l'EHC un prêt via le Fonds Nelly de Beausobre. D'un montant de CHF 2.5 millions, le prêt porte un taux d'intérêt de 1% et a une durée de 20 ans. Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 1.5 million ;
- **Musée Alexis Forel** : le musée bénéficie d'un prêt sans intérêt de CHF 1.2 million amortissable sur 100 ans. Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 0.996 million ;
- **Cinéma Odéon** : afin de permettre la rénovation du cinéma, la Ville de Morges a octroyé en 2010 un prêt sans intérêt, d'un capital initial de CHF 374'946.58, amortissable sur 15 ans (préavis N° 23/5.10). Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 107'347.00 ;
- **Club Nautique Morgien (CNM)** : pour l'agrandissement et la transformation du CNM, la Ville de Morges a octroyé un prêt de CHF 650'000.00 pour une durée de 50 ans sans intérêt selon le préavis N° 42/12.17. Un premier versement au CNM de CHF 250'000.00 a été effectué en 2018. Le solde du prêt accordé a été versé en 2019 pour un montant de CHF 400'000.00. Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 608'000.00 ;
- **Coopérative Cité Derrière** : afin de permettre la construction de bâtiment d'utilité publique sur une parcelle communale à Morges Gare-Sud, la Ville de Morges a, selon le préavis N° 14/03.17, octroyé à Cité Derrière un prêt via le Fonds Nelly de Beausobre. D'un montant de CHF 2 millions, le prêt porte un taux d'intérêt de 1% et a une durée de 30 ans. Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 1.850 million.

## PATRIMOINE FINANCIER

### Titres et placements

Le compte de bilan N° 9120 « Titres et placements » montre un solde de CHF 2'218'782.90. Une liste des titres et placements se trouve en annexe.

À l'exception des titres de Romande Énergie Holding SA et du Fonds de Nelly de Beausobre, tous les titres sont

entièrement amortis et figurent dans les comptes pour la somme symbolique de CHF 1.00.

### **Domaine de la Ville**

Suite à la mise en fermage en 2020, le Domaine de la Ville de Morges Sàrl se trouve en liquidation. Au 2<sup>e</sup> trimestre de cette année, le domaine a fait l'objet d'un contrôle AVS portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 au cours duquel aucune erreur ou omission n'a été relevée. Fin mai, les débiteurs résiduels ont été cédés à la Ville de Morges pour un montant symbolique de CHF 100.00. Les marques enregistrées auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (Belle Rive, La Coquette, Domaine de la Ville, La Grand'Rue, Le Protagoniste, Sélection Nature) ont également été transférées à la Ville de Morges qui s'occupera dorénavant de leur gestion. Dès que les derniers points en suspens seront réglés, la radiation pourra être inscrite au Registre du commerce (RC) en 2023.

### **Société des Auto-transports du Pied du Jura Vaudois**

La Ville de Morges détient 800 actions dans la Société des Auto-transports du Pied du Jura Vaudois (SAPJV). Elles sont entièrement amorties et figurent au bilan de la Commune pour CHF 1.00.

Pour rappel, la société a, au cours de l'exercice 2019, cessé ses activités dans le domaine du transport scolaire. Durant l'année sous revue, elle a continué à développer sa nouvelle orientation commerciale liée à l'exploitation des minibus pour la location aux particuliers ainsi que l'exploitation de la station-service et du centre de lavage.

La société a racheté ses propres actions pour un total de 2'271 actions et les a annulées. Ce qui porte la totalité des actions de 12'000 à 9'729. De plus, compte tenu de la réduction de l'activité de la société au cours de ces dernières années, le Conseil d'administration a proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 5 mai de diminuer la valeur nominale des actions, par remboursement, à raison de CHF 50.00 par action. Le capital action de la société se monte ainsi à CHF 486'450.00 (9'729 actions à CHF 50.00). Le remboursement d'actions représente un gain de CHF 40'000.00 pour la Ville de Morges.

### **Romande Énergie Holding SA**

La Ville de Morges détient 11'186 actions de Romande Énergie Holding SA (REH), dont 9'756 actions conventionnées et 1'430 actions non-conventionnées. Seules les actions non-conventionnées peuvent être vendues sans restriction.

La valeur comptable des titres REH au 31 décembre est identique à celle de 2021, à savoir de CHF 345'237.90. La valeur boursière s'élève à CHF 1'115.00 par action (CHF 12'472'390.00), soit une baisse de CHF 2'628'710.00 par rapport à 2021. La société a distribué un dividende de CHF 36.00 par action (soit à l'identique qu'en 2021). À titre d'information, le cours au 5 janvier 2023 est de CHF 1'205.00.

Au 30 juin, le Groupe Romande Énergie affiche des résultats contrastés en raison d'un manque historique de précipitations, d'un contexte de forte augmentation des prix de l'énergie, mais aussi des résultats d'Alpiq, qui pénalisent très fortement le résultat net du groupe en raison de traitements comptables. À noter la hausse du chiffre d'affaires de 16% à CHF 347 millions, comparé à CHF 299 millions au 30 juin 2021, qui a largement été portée par l'Unité d'Affaires Solutions Énergie (+35% à CHF 180 millions). Le résultat net déficitaire de -CHF 46 millions, est très fortement impacté par le résultat d'Alpiq, qui présente un impact négatif de -CHF 70 millions. Déduction faite de la participation à cette société, le bénéfice net au 30 juin se serait inscrit à hauteur de CHF 24 millions. Le groupe poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement de CHF 1.4 milliard d'ici 2026 pour accélérer la transition énergétique en Suisse. À cet effet, il a émis en juin un emprunt obligataire vert sous la forme d'un *green bond* d'un montant total de CHF 100 millions pour une durée de 15 ans.

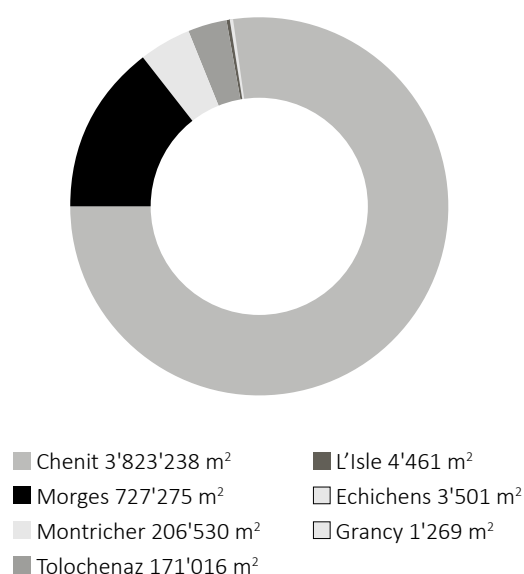
Les incertitudes en termes de prix et de disponibilité régnant aussi bien sur les marchés de l'électricité que sur ceux de l'approvisionnement en matériaux, engendrent des risques pouvant impacter significativement les résultats et les investissements annuels du Groupe Romande Énergie.

### **TERRAINS DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

Le Service des finances est responsable des terrains du domaine privé de la Ville. Dans ce cadre, il gère les dossiers liés à l'acquisition, l'aliénation et la location de terrains ainsi que les droits distincts et permanents (DDP).

La Ville de Morges possède pour 4'937'290 m<sup>2</sup> de terrains, dont 3'823'238 m<sup>2</sup> sur la commune du Chenit, 727'275 m<sup>2</sup> à Morges, 206'530 m<sup>2</sup> à Montricher, 171'016 m<sup>2</sup> à Toloche-naz, 4'461 m<sup>2</sup> à L'Isle, 3'501 m<sup>2</sup> à Echichens et 1'269 m<sup>2</sup> à Grancy.

Cette année, aucune transaction n'a été enregistrée.



## GESTION ADMINISTRATIVE DIVERSE

### Assurances

Le Service des finances gère le portefeuille des assurances de la Ville de Morges, ce qui représente une somme totale de primes de CHF 924'761.35 (CHF 763'909.80 en 2021).

Assurance collective accidents obligatoire	CHF	315'635.05
Assurance collective maladie perte de salaire	CHF	461'097.00
Assurance collective accidents complémentaire	CHF	8'773.50
Assurance personnel auxiliaire	CHF	268.60
Assurance collective visiteurs	CHF	200.00
Assurance flottes de véhicules	CHF	21'052.10
Assurance RC (Commune + Service du gaz)	CHF	24'969.00
Assurance bâtiments	CHF	27'291.90
Assurance Chose et Technique	CHF	11'580.10
Assurance technique (Théâtre de Beausobre)	CHF	4'395.30
Assurance accidents pour garderies	CHF	2'506.65
Assurance bateaux	CHF	3'083.90
Assurance pontons flottants	CHF	998.00
Assurance Espace 81	CHF	1'890.00
Assurance Installations techniques	CHF	1'720.10
Assurance RC pour drones	CHF	412.70
Assurance drone	CHF	1'620.00
Assurance préjudice de fortune	CHF	2'244.90
Assurance cyberattaque	CHF	442.90
Assurance Cyberforum (technique + choses)	CHF	814.65
Assurance ECA	CHF	33'765.00

L'augmentation des primes par rapport à 2021 s'explique de la manière suivante :

- assurances collectives maladie et accidents: un appel d'offres selon la procédure des marchés publics (AIMP) a été effectuée et 3 offres ont été reçues. Les montants variaient de CHF 785'505.50 (montant adjugé) à plus de CHF 1.2 million;
- assurance bâtiment: cette hausse est principalement liée à la valeur des bâtiments;
- assurance RC (Commune + Service du gaz): augmentation suite au regroupement de deux assurances (RC d'entreprise et RC – Service du gaz).

Par ailleurs, une trentaine de cas d'accidents ont été déclarés au Service des finances.

## Gestion des baux commerciaux

Au-delà de la gestion courante des baux commerciaux, le Service des finances a renouvelé deux baux commerciaux à la rue Docteur-Yersin 1 (Maison de Seigneux), soit pour l'association Région Morges et la fondation Le Livre sur les quais. En effet, le bâtiment est destiné à la vente par la constitution d'un droit de superficie, mais l'affectation actuelle d'utilité publique ne permet pas de trouver un acquéreur. L'objet sera mis sur le marché dès que le nouveau plan d'affectation communal (PACom) sera finalisé.

## BUREAU DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

L'année écoulée restera dans les annales car elle a déjoué tous les pronostics. Alors que l'on appréhendait qu'un retour du COVID-19 puisse gripper à nouveau l'économie, il n'en a rien été. Cette année a démontré que les actrices et acteurs tant privés que publics ont désormais appris à fonctionner aux côtés du COVID-19. Toutefois, l'économie a tout de même affiché un taux de croissance nettement en deçà des attentes, mais pour des raisons que personne (ou presque) n'aurait pu imaginer fin 2021.

En premier lieu, relevons la crise en Ukraine et ses impacts en cascade. Les prix de l'énergie ont explosé, engendrant dans leur sillage des records d'inflation dans l'ensemble du continent européen. La Suisse n'avait plus connu une telle inflation depuis près de 30 ans (1993). À cela s'ajoutent les difficultés au niveau des chaînes d'approvisionnement et leur corollaire; l'allongement des durées de livraison et les retards qui en résultent se poursuivent.

## L'EMPLOI : DÉFENDRE ET DÉVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le nombre d'entreprises rencontrées a dépassé les 150. Une vingtaine de dossiers ont nécessité de multiples rencontres. Par ailleurs, une partie conséquente du travail a été consacrée à des projets internes, comme l'avenir de certaines parcelles et bâtiments.

La soirée des entreprises a pu se tenir le 13 octobre au CUBE, et 120 dirigeant-es d'entreprises morgiennes ont répondu présent, ce qui a représenté une participation proche d'une année « normale ». La qualité des oratrices, Barbara Lax et Isabelle Chappuis, ainsi que du lieu, le CUBE, ont été des facteurs contributifs.

Sur le front du chômage, les chiffres affichent un niveau historiquement bas. Le taux de chômage morgien se monte à 3.6% en décembre tandis que le taux cantonal affiche une santé au beau fixe. Alors qu'il avait déjà diminué à 3.7% à fin 2021, il s'établit désormais à 3.3% au niveau cantonal et à 2.1% au niveau national. Autre signe réjouissant, le pourcentage de personnes au chômage de longue durée a retrouvé son niveau d'avant COVID-19, soit environ 14.6% du nombre total.





### **IMPLANTATION : ASSURER LA VISIBILITÉ DE MORGES ET FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES**

Cette année a été marquée par l'implantation ou la signature de baux de plusieurs sociétés, particulièrement dans la zone de la gare. Citons notamment le Groupe Mutuel à l'Îlot Sud et Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) au Sablon 2-4. La zone de la Longeraie a, quant à elle, vu s'établir des sociétés telles que Imverse et le siège de Vebegeo. Le Bureau de la promotion économique a été particulièrement actif dans l'accompagnement de nombreuses sociétés au cours des multiples étapes en amont de l'implantation. Il n'est pas possible de toutes les nommer pour des raisons de confidentialité.

La Ville de Morges a particulièrement bien absorbé les près de 15'000 m<sup>2</sup> de locaux arrivés sur le marché par le départ de Bayer et la livraison des bâtiments à l'Îlot Sud et au quartier des Halles entre 2020 et 2022. Seuls environ 1'500 m<sup>2</sup> demeurent libres au quartier des Halles tandis que le Sablon 2-4 et l'Îlot Sud sont entièrement loués. C'est donc désormais une phase de consolidation qui s'annonce.

Par ailleurs, la tertiarisation se poursuit, tant en raison d'une augmentation du nombre d'emplois qu'en raison de la baisse des emplois dans le secondaire. Le tertiaire occupe désormais plus de 9 actifs sur 10 (90.3%) et le secondaire, moins de 1 sur 10 (9.1%), le solde étant du primaire, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2020). Le nombre d'emplois (EPT) que compte la Commune a, quant à lui, cru de façon conséquente sur l'année 2020, passant ainsi de 8'680 à 9'045 (OFS, 2020). Il s'agit des chiffres les plus récents, les données de l'OFS nécessitant un délai de traitement de 2 ans avant publication.

### **FISCALITÉ : PRÉSERVER ET AUGMENTER LES REVENUS ISSUS DES PERSONNES MORALES**

Au cours de l'année écoulée, des rencontres bilatérales ont eu lieu avec la majorité des principales entreprises

morgiennes. Le développement économique a œuvré de concert avec plusieurs autres services, afin que des dossiers importants se concrétisent, notamment au travers de l'obtention de permis de construire. Enfin, deux rencontres d'échanges ont regroupé les grandes entreprises de la commune. Des liens se sont tissés entre ces entreprises et la Commune ainsi qu'entre elles, ce qui est un facteur conséquent dans une optique d'ancrage.

### **CENTRE-VILLE : AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ, DÉFINI ENTRE LA GARE ET LES QUAIS**

Dans la lignée de 2021, cet axe a constitué une priorité tant il était fortement exposé aux effets de la crise sanitaire. Le passeport morgien, valable dans 73 commerces pour une durée de 4 mois, a été distribué à près de 9'000 ménages morgiens au début du mois de janvier. Son succès a convaincu la Municipalité de répéter l'action l'année suivante. Au mois de mars, la Ville de Morges a mis sur pied des bons de naissance, d'une valeur de CHF 80.00, offerts à tous les parents d'une ou d'un nouveau-né domicilié à Morges, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et à dépenser dans les commerces morgiens participants. Pour obtenir des détails sur cette prestation, se référer au chapitre de la Direction Enfance, culture et durabilité.

Le second semestre a été mis à profit pour élaborer, en collaboration avec Police Région Morges, un règlement d'ouverture des commerces. Des échanges poussés ont eu lieu avec l'ensemble des parties prenantes à l'interne de la Commune comme à l'externe (association de commerçant-es et syndicats). Un préavis sera soumis au Conseil communal dans le courant de l'année 2023. Enfin, le développement économique a œuvré sur le projet de la rue Louis-de-Savoie, afin d'intégrer la composante économique dans la planification et les commerçant-es dans la réflexion. Cette interaction a notamment pris la forme de rencontres d'information et d'échange.



## SERVICE INFORMATIQUE

### CYBERSÉCURITÉ

Bien que l'on en parle moins dans les médias, l'attention portée à la sécurité informatique est toujours constante, le nombre de tentatives d'attaques n'ayant pas diminué. Afin d'augmenter nos capacités dans ce domaine, un-e ingénieur-e supplémentaire dédié-e spécifiquement à ces tâches sera engagé-e dès l'an prochain.

### ASSOCIATION VAUDOISE DES RESPONSABLES INFORMATIQUES COMMUNAUX

Le chef du Service informatique assure toujours la présidence de cette association depuis 2011. Les membres se sont réunis à quatre reprises cette année. L'Association vaudoise des responsables informatiques communaux est également représentée dans 3 groupes de travail cantonaux, il s'agit des COPIL Registres, eDéménagement et Cybersécurité.

### MANDATS DE PRESTATIONS

Le Service informatique gère le réseau, les serveurs, la sécurité, les applicatifs, les achats, le support technique ainsi que la configuration et l'installation des postes de travail pour les associations suivantes :

- Police Région Morges (PRM);
- Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), incluant les agences d'assurances sociales (AAS) de Morges et Cossonay;
- Association Scolaire Intercommunale de Morges et environs (ASIME);
- Morges Région Tourisme (MRT);
- Service d'aide familiale (SAF).

### INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

Plusieurs nouveaux serveurs ont été mis en place permettant :

- d'installer la nouvelle version du logiciel d'extraction automatique de données du SITECOM;
- de migrer les logiciels *Epsipol* et *Epsipour* de PRM vers un serveur dernière génération;
- de migrer d'anciens systèmes Windows plus supportés par Microsoft vers les nouvelles versions.

### EXTENSION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

De nouvelles fibres ont été mises en place au niveau du CUBE permettant d'amener l'accès Internet public depuis le théâtre (Beausobre IV) jusque dans ce nouveau bâtiment, évitant ainsi un nouvel abonnement Internet spécifique pour ce dernier.

## COUVERTURE WIFI DU CUBE

Une nouvelle installation wifi a été mise en place au CUBE couvrant l'entier du bâtiment (salles et buvettes). Ceci permet de fournir un accès Internet sécurisé pour le Conseil communal et tout type de manifestations.

### MISE EN PLACE DE LA SOLUTION DE GESTION DES ESPACES COLLABORATIFS ET DOCUMENTAIRES

Suite au travail de mise en place effectué en 2021, un plan de classement global pour l'ensemble de l'administration a été créé, discuté avec l'ensemble des services et se trouve disponible dans l'outil. Plusieurs services ont été formés et certains ont déjà commencé à intégrer leurs documents dans cet outil de gestion des espaces collaboratifs et documentaires (GED). Ce travail se poursuivra avec les services restants en 2023. Le Service informatique a également débuté la mise en place de flux de travail permettant d'automatiser la circulation de certains documents, par exemple le courrier entrant.

### NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DES SÉANCES

Suite à la mise à jour du système de gestion des séances de Municipalité (*eSéances*), une nouvelle fonctionnalité est maintenant disponible pour gérer tout type de séance pour l'ensemble du personnel (*eSéances Univers*). Cette fonctionnalité permet de créer et de publier l'ordre du jour d'une séance, de prendre des notes et de déléguer des tâches durant la séance et de générer automatiquement le procès-verbal en fin de séance. Comme pour *eSéances*, tout ceci s'effectue au travers d'une interface web. Il est important de préciser que cela n'entraîne aucun coût de licence supplémentaire.

### LOGICIEL DE TICKETING

Le logiciel de ticketing introduit l'année dernière rencontre un franc succès. Cette année, le Service informatique a traité, par ce biais, plus de 900 demandes. Les requêtes faites par courriel ou téléphone sont toujours acceptées.

### CYBERADMINISTRATION

Un groupe de villes, dont Morges fait partie, s'est formé courant 2021 avec pour objectif de réunir leurs forces pour développer des prestations de cyberadministration en commun et partager les coûts. Les premières rencontres ont eu pour but de lister toutes les prestations souhaitées et celles qui devaient être prioritaires pour pouvoir élaborer un budget et définir une stratégie de développement. Il est assez rapidement apparu que les premiers investissements devraient être consacrés au développement du socle de base nécessaire ensuite à toutes prestations. Les coûts de développement de ce socle étant conséquents, l'association E-GovPortal a été approchée pour examiner la possibilité de bénéficier des développements déjà entrepris dans ce domaine, bien que cette association s'adresse exclusivement à des Cantons et que le Canton

de Vaud n'en fasse pas partie. Les échanges ont abouti au constat que le coût pour exploiter les développements existants étaient trop élevés et qu'il était préférable de redévelopper le tout. Ceci est regrettable puisque les communes des cantons membres de E-GovPortal en bénéficient gratuitement. Fin 2021, alors que le développement était sur le point de démarrer, le groupe de travail a appris que différents cantons non-membres, dont le Canton de Vaud, examinaient l'éventualité de rejoindre cette association. Dès lors, il semble financièrement plus sage d'attendre cette détermination afin d'éviter des dépenses inutiles et de ne pas se marginaliser avec une solution spécifique propre à quelques communes. Le groupe de travail est dans l'attente de cette décision espérée courant 2023.

## UTILISATION DU CLOUD

Suite à l'appel d'offre effectué en 2021, une pré-étude Cloud complète a été effectuée durant le premier trimestre. Si la situation est assez claire pour la partie technique, il n'en va pas de même pour la partie légale. La Conférence des Préposé-es suisses à la protection des données (Privatim) a publié un aide-mémoire sur les risques et les mesures spécifiques à la technologie Cloud. Il en ressort qu'une analyse de risque globale doit démontrer les risques et les mesures concrètes définies pour exclure ou minimiser le risque à un niveau acceptable. Une telle analyse de risques doit établir si, pour un traitement donné, l'utilisation des services du Cloud est globalement, partiellement ou pas du tout licite. Pour que les risques supplémentaires paraissent néanmoins acceptables, il doit être démontré, dans chaque cas concret, quels avantages incontournables des services du Cloud peuvent compenser les nouveaux risques par rapport à une solution équivalente sur site et aussi en regard des produits d'autres fournisseurs comportant un faible risque. Cette tâche s'avère très ardue et nécessite un temps d'analyse non négligeable.

Les organes publics qui utilisent les services du Cloud pour accomplir leurs tâches restent globalement responsables du traitement des données. Vu que les services du Cloud évoluent constamment, il ne faut pas, dès le début, perdre de vue les scénarios de sortie auxquels l'organe public peut recourir au cas où des changements provoqueraient des risques inacceptables. Enfin, il convient de soumettre une analyse des risques et un plan des mesures aux autorités de la protection des données compétentes (contrôle préalable et consultation préalable) conformément à la législation sur la protection des données. Vu ce qui précède, bien qu'il soit possible de stocker les données de la Ville dans le Cloud, il apparaît que l'effort et les mesures à mettre en place pour utiliser une solution Cloud comme Microsoft 365, en étant pleinement en accord avec la loi sur la protection des données et la loi sur le secret de fonction, sont disproportionnés par rapport aux avantages attendus. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il a donc été décidé de ne pas recourir au Cloud Microsoft pour l'instant. L'évolution du cadre légal dans ce domaine va être suivie de près.

## RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

L'infrastructure serveurs et stockage ayant plus de 6 ans, elle arrive en fin de maintenance et doit être renouvelée. Une analyse de marché a donc été effectuée afin de déterminer quelle technologie actuelle serait le plus à même de la remplacer. Une fois la technologie trouvée, il a été établi un cahier des charges et un appel d'offre public a été établi afin de trouver le meilleur prestataire pour livrer et mettre en place cette nouvelle infrastructure. L'adjudication a été faite juste avant Noël.

## UNITÉ GÉOMATIQUE

### ASSOCIATION DES UTILISATRICES ET UTILISATEURS QGIS

QGIS est une plateforme SIG open source constituée de composants bureautique, serveur, web et mobile formant l'infrastructure de base du Système d'information du territoire de la commune de Morges (SITECOM). L'Association QGIS Suisse, dont Morges est membre fondateur, a comme but principal de coordonner le développement de QGIS et les ressources financières en Suisse. Pour de plus amples informations sur l'association [www.qgis.ch/fr](http://www.qgis.ch/fr).

### ASSOCIATION TEKSI

TEKSI est une nouvelle organisation qui a pour mission de mettre à disposition des gestionnaires d'infrastructures publiques un outil d'aide à la décision pour piloter leurs activités. Pour ce faire, TEKSI propose une solution sous forme de modules professionnels par domaine d'activité (réseaux de distribution d'eau, d'assainissement des eaux, etc.) qui s'appuient sur un système d'information géographique open source (QGIS) ainsi que sur les normes professionnelles suisses.

Une association au sens du Code civil suisse a été créée cette année. Le responsable géomatique est membre du comité de cette association. Pour de plus amples informations sur l'organisation [www.teksi.ch](http://www.teksi.ch).

### ASSOCIATION POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE

L'Association pour le système d'information du territoire (ASIT), dont Morges est membre fondateur, est devenue en 25 ans un acteur incontournable dans le domaine de la géoinformation.

La dernière version du portail [www.viageo.ch](http://www.viageo.ch) est une plateforme pratique, efficace et adaptée aux enjeux actuels des SIG: visibilité et disponibilité de la donnée, transmission aisée et sécurisée, personnalisation, réduction des temps de traitement et des coûts. Les solutions mises à disposition pour la diffusion des géodonnées sont

d'une grande aide pour les actrices et acteurs publics et privés du territoire de la région.

Pour de plus amples informations sur l'association [www.asit-asso.ch](http://www.asit-asso.ch).

## GÉOPORTAIL RÉGIONAL – CARTOJURALÉMAN

Le géoportail régional est sous la responsabilité de l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) et le mandat de gestion technique de ce dernier est confié à l'Unité géomatique.

Le géoportail régional *CartoJuraLéman* a pour but :

- d'étendre et de réunir les données du géoquichet de Morges, mis en ligne en 2013, à un géoportail régional (communes et associations de communes);
- de diffuser les géodonnées des communes afin de répondre à la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo-VD) et à son homologue vaudoise (LGéo-VD);
- de revaloriser les géodonnées au travers d'un outil performant rendant ainsi l'accès à l'information homogène.

Le comité de pilotage (COPIL-CJL) est constitué au moins d'un-e représentant-e municipal-e d'une commune partenaire CJL comprise dans le secteur concerné.

Le comité technique (COTECH-CJL) est constitué par l'ARCAM et les référent-es de groupement issus des partenaires du géoportail. Pour la Ville de Morges, le représentant est le responsable de l'Unité géomatique.

Le géoportail tourne sur *GeoMapFish*, une plateforme *open Source*. Une migration de cet outil vers la version 2.6 a été réalisée au début de l'année et une formation aux utilisateur-rices a été dispensée par la suite. Les nombreuses fonctionnalités de cette nouvelle version ont été présentées à cette occasion-là.

Un schéma directeur (stratégie CJL 2022-2026) a été élaboré portant sur les 3 axes suivants :

- aspects techniques du géoportail;
- relation avec les partenaires;
- communication.

Cette stratégie a été adoptée par les partenaires CJL et impliquera, dès 2023, une augmentation de 20% du taux de travail de la ressource attribuée pour ce mandat au sein de l'Unité géomatique qui seront refacturés à l'ARCAM.

Pour de plus amples informations sur le géoportail *CartoJuraLéman* [www.cjl.ch](http://www.cjl.ch).

## RENOUVELLEMENT DES MODULES D'AMÉNAGEMENT DE SURFACES

Les données métiers des aménagements de surfaces (arbres et espaces verts, signalisation routière, entretien routier, aménagement du territoire) étaient encore mises à jour en utilisant *Topobase*, une plateforme SIG obsolète.

Suite à la migration des modules de conduites souterraines en 2018, la migration de toutes ces données a été effectuée vers la plateforme *QGIS* (*open source*).

La migration du module *Arbres et espaces verts* avait débuté en 2021. Les modules *Entretien routier*, *Aménagement du territoire* et *Signalisation routière* ont été réalisés en interne et mis en exploitation suite à la migration des données depuis *Topobase*. De très nombreuses fonctionnalités ont été ajoutées à ces modules pour faciliter la gestion des données et pour rendre le travail des gestionnaires métiers plus efficient.

La mise à jour des données du module «Signalisation routière» n'avait plus été effectuée depuis 2019 suite à des changements de personnel à Police Région Morges. Elle a été rattrapée dans le cadre du projet de renouvellement par un stagiaire qui a été engagé spécifiquement pour cette tâche.

Le planning a pu être respecté et *Topobase* a été arrêté en fin d'année.

## MIGRATION VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'OUTILS POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE

L'environnement d'exploitation sur *QGIS* continue à être étendu. Il constitue la base de l'infrastructure communale de données géographiques (ICDG). Dans ce contexte, un nouveau serveur cloud a été introduit, *QFieldCloud*, qui facilite grandement l'intégration et la synchronisation des relevés de terrain. Ce nouveau serveur a été mis en exploitation pour les modules d'aménagement de surfaces.

Le renouvellement des modules métiers du SITECOM suit son cours. La première phase de renouvellement consistait en la migration des modules des conduites souterraines réalisée de 2017 à 2018 sur une solution propriétaire, *GEONIS*, selon préavis N° 46/12.16.

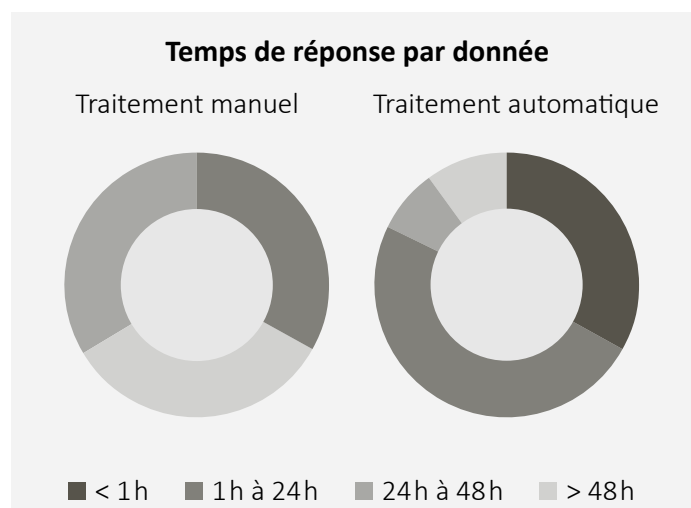
La deuxième phase a été réalisée entre 2021 et 2022 et vient d'être terminée, à savoir: la migration des modules d'aménagement de surfaces sur la solution open source *QGIS*, selon indications du préavis susmentionné.

La troisième et dernière phase citée dans ce préavis consistera à passer les modules des conduites souterraines d'ici à 2025 sur la solution open source *QGIS*, permettant à l'avenir de travailler et d'évoluer de manière plus simple sur une seule plateforme SIT. Il est prévu de démarrer cette troisième phase dès que possible, car la durée du projet de migration sera sûrement supérieure à 2 ans.

## EXTRACTEUR DE GÉODONNÉES

L'extracteur de géodonnées open source, développé par l'ASIT, dont Morges est l'un des contributeurs financiers, permet d'interfacer la demande de l'utilisateur-riche, déposée sur le portail de l'ASIT et le système d'information du territoire (SIT) du gestionnaire.

## Statistiques extractions



Organisme	Nombre de commandes
Balmelli SA	74
Perret-Gentil SA	48
Mise en scène Kellenberger Sàrl	43
Epure Architecture et Urbanisme SA	37
Hüsler & associés	36
Fehlmann Architectes	30

## Tableau récapitulatif des statistiques de diffusion

Ressource	Nombre de commandes	%	Min.	Max.	Médiane
Réseau communal de distribution d'eau	290	26	5 secondes	5.9 jours	53 minutes
Cadastre des conduites souterraines	188	17	4 minutes	7.3 jours	4 heures
Réseau communal d'assainissement des eaux	162	15	1 minute	7 jours	3.7 heures
Réseau communal d'électricité	154	14	1 minute	5.9 jours	3.8 heures
Réseau communal de gaz	154	14	1 minute	5.9 jours	3.7 heures
Réseau communal de télécommunication	142	13	1 minute	6 jours	3.8 heures
Limites des constructions	6	1	2 heures	1.1 jour	11.6 heures
Arbres et espaces verts	4	0	3.8 heures	2.8 jours	1.8 jour
Signalisation et stationnement	4	0	27 minutes	6.1 jours	10.2 heures
Degré de sensibilité au bruit	3	0	7.1 heures	8 jours	1.7 jour
Zones d'affectation du sol	2	0	1 jour	1.7 jour	1.3 jour
Points d'intérêt	1	0			

Cette année, 1'110 jeux de données ont été diffusés avec cet outil notamment ceux du cadastre des conduites souterraines. Le traitement automatique des commandes de données permet de réduire la durée du traitement d'un facteur 10 environ par rapport à un procédé manuel.

Actuellement, seule Morges l'utilise au sein du district. Une étude a été menée pour la mise en place de l'extracteur de géodonnées au sein de l'infrastructure informatique du géoportail CJL pour toutes les autres communes. La décision a été prise par les comités et les partenaires CJL de réaliser ce projet.

L'infrastructure informatique pour l'extraction automatique des données a été mise en place. Les tests d'exploitation par le groupe pilote sont en cours. L'extension de ce service de

téléchargement des données sera disponible pour tous les partenaires CJL en 2023. Pour de plus amples informations [www.github.com/asit-asso/extract#extract](http://www.github.com/asit-asso/extract#extract)

## LOGICIEL DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE

Le logiciel de gestion des ports de plaisance se base sur des composants *open source*. Il permet en outre aux client-es des ports d'effectuer leurs demandes via le portail Internet [www.ports.morges.ch](http://www.ports.morges.ch)

Plusieurs réunions du groupe d'utilisatrices et utilisateurs (incluant La Tour-de-Peilz, Montreux et Morges) ont permis de faire évoluer ce logiciel et de partager les coûts de développement.

## OFFICE DE LA POPULATION

Population au 31 décembre	Masculin	Féminin	Total
Habitant·es suisses	5'034	5'917	10'951
Habitant·es étranger·ères	3'530	3'341	6'871
<b>Total population établie</b>	<b>8'564</b>	<b>9'258</b>	<b>17'822</b>
Habitant·es suisses en séjour	124	113	237
Habitant·es étranger·ères en séjour	20	12	32
Étranger·ères en court séjour	518	344	862
<b>Total population résidente</b>	<b>9'226</b>	<b>9'727</b>	<b>18'953</b>
<b>Bourgeois·es de Morges</b>			
Morgien·nes	841	901	1'742
<b>État civil</b>			
Célibataire	4'902	4'455	9'357
Marié·e	3'503	3'434	6'937
Partenariat enregistré	20	9	29
Partenariat dissous	8	3	11
Divorcé·e	651	1'098	1'749
Veuve, veuf	142	728	870
<b>Total état civil</b>	<b>9'226</b>	<b>9'727</b>	<b>18'953</b>
<b>Confession</b>			
Protestant·es	1'284	1'708	2'992
Autres confessions chrétiennes	74	57	131
Catholiques	1'982	2'160	4'142
Israélites	6	7	13
Autres religions	709	696	1'405
Sans	5'171	5'099	10'270
<b>Total confession</b>	<b>9'226</b>	<b>9'727</b>	<b>18'953</b>
<b>Permis</b>			
Permis B	1'220	1'185	2'405
Permis C	2'067	1'860	3'927
Carte de légitimation du DFAE	19	24	43
Permis F	23	24	47
Permis L	36	37	73
Permis N	12	13	25
Permis S	56	110	166
Permis en suspens	97	88	185
<b>Total permis</b>	<b>3'530</b>	<b>3'341</b>	<b>6'871</b>

## COLLABORATIONS

Diverses collaborations ont pris place cette année. L'Unité géomatique:

- a collaboré étroitement avec d'autres villes vaudoises et a suivi les réunions de leur responsable SIT;
- a coordonné étroitement avec l'ARCAM les réunions des comités CJL;
- a piloté et participé à divers groupes de travail et fourni de nombreuses prestations en interne;
- a effectué l'attribution et la gestion des adresses officielles, en collaboration avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public et Police Région Morges.

Le volume des prestations délivrées par l'Office de la population est le suivant:

- 2'455 arrivées ont été enregistrées et annoncées aux instances officielles (2'821 en 2021);
- 1'866 départs ont été validés et confirmés aux Communes, Cantons et à la Confédération (2'064 en 2021);
- 1'844 demandes de renouvellement de permis de séjour et d'établissement ont été remises au Service de la population (1'164 en 2021);
- 3'109 attestations ou demandes de renseignements ont été délivrées aux citoyen·nes (3'184 en 2021);
- 508 demandes de carte d'identité ont été sollicitées au centre de biométrie (562 en 2021).

Par ailleurs, le Registre communal des entreprises a été tenu à jour, à savoir que 1'923 entreprises y étaient répertoriées au 31 décembre (1'428 en 2021).

Au 31 décembre, la population de Morges comptait 17'822 citoyen·nes (16'991 en 2021) en résidence principale. Les 6'871 personnes (6'316 en 2021) de nationalité étrangère établies dans la commune (38.5%) sont réparties en 126 pays différents. La population d'origine française est la plus représentée (1'609 personnes), suivie des Portugais·es (1'485) et des Italien·nes (890).

## Évolution globale de la population au 31 décembre

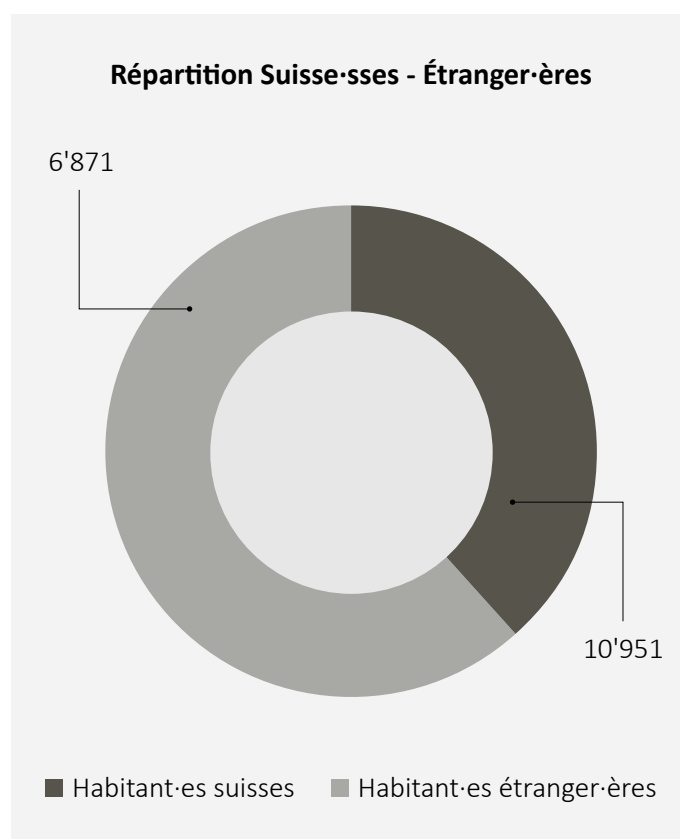
Année	Nombre d'habitant·es
2022	17'822
2021	16'991
2020	16'157
2019	15'973
2018	15'852

En parallèle à l'accueil journalier de 43 citoyen·nes au guichet (moyenne sur l'année écoulée), l'Office de la population a traité 12'223 transactions.

Les données ont été enregistrées et diffusées aux instances officielles, que ce soit pour une arrivée, une naissance, un départ, un décès, un mariage, une séparation, un divorce, un changement d'adresse au sein de la commune, un changement de nom, de permis, une naturalisation ou une mise sous curatelle.

## ASSOCIATION VAUDOISE DES CONTRÔLES DES HABITANTS

La responsable de l'Office de la population assure la présidence du comité de cette association représentant 300 communes vaudoises. Cette année, les membres se sont réunis à sept reprises. Des réunions ont également eu lieu avec le Service cantonal de la population (SPOP) et l'Administration des impôts (ACI) afin d'assurer les suivis des processus de travail et des changements de bases légales, y compris pour le projet fédéral *eDéménagement*.



**EMPRUNTS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES – ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Compte	Prêteur	Début	Fin	Durée résiduelle	Taux (%) y.c. commissions	Risque de taux	Type	Montant initial	Solde au 31 décembre 2022
9219.0005	Vontobel	21 mars 2022	21 mars 2023	0 ans 2 mois	-0.4320	Fixe	Court terme	5'000'000.00	5'000'000.00
9219.0005	Vontobel	23 mai 2022	23 mai 2023	0 ans 4 mois	-0.0810	Fixe	Court terme	5'000'000.00	5'000'000.00
9219.0006	Postfinance	8 août 2022	8 février 2023	0 ans 1 mois	0.3300	Fixe	Court terme	8'000'000.00	8'000'000.00
9219.0006	Postfinance	18 novembre 2022	17 novembre 2023	0 ans 10 mois	1.2000	Fixe	Court terme	8'000'000.00	8'000'000.00
9219.0007	Eurofima	20 décembre 2022	20 janvier 2023	0 ans 0 mois	1.0500	Fixe	Court terme	3'000'000.00	3'000'000.00
9221.0004	BCGE	1 <sup>er</sup> décembre 2010	1 <sup>er</sup> décembre 2025	2 ans 11 mois	2.3450	Fixe	Long terme	5'000'000.00	2'000'000.00
9221.0007	Luzerner PK	21 mars 2013	21 mars 2023	0 ans 2 mois	1.3300	Fixe	Long terme	6'000'000.00	6'000'000.00
9221.0010	Axa	20 février 2014	20 février 2024	1 ans 1 mois	1.5300	Fixe	Long terme	5'000'000.00	5'000'000.00
9221.0011	Sarasin	16 septembre 2020	16 septembre 2030	7 ans 8 mois	0.1000	Fixe	Long terme	6'000'000.00	6'000'000.00
9221.0012	Postfinance	30 novembre 2020	30 novembre 2029	6 ans 10 mois	0.2000	Fixe	Long terme	6'000'000.00	6'000'000.00
9221.0013	Fondation LPP	30 décembre 20	30 décembre 2027	4 ans 11 mois	0.0900	Fixe	Long terme	5'000'000.00	5'000'000.00
9221.0013	Fondation LPP	7 septembre 2021	7 septembre 2028	5 ans 8 mois	0.0110	Fixe	Long terme	8'000'000.00	8'000'000.00
9221.0014	Suva	17 septembre 2021	17 septembre 2031	8 ans 8 mois	0.2210	Fixe	Long terme	8'000'000.00	8'000'000.00
9210.9200	UBS	1 <sup>er</sup> janvier 2011			3.0000	LC*		4'000'000.00	0.00
9210.9100	BCV	18 février 2014			3.0000	LC*		4'000'000.00	0.00
<b>Total</b>								<b>85'000'000.00</b>	<b>74'250'000.00</b>

Valeurs et prix en CHF

\* Lignes de crédit (LC) pour couvrir les besoins de trésorerie à court terme, pas d'utilisation en 2022.

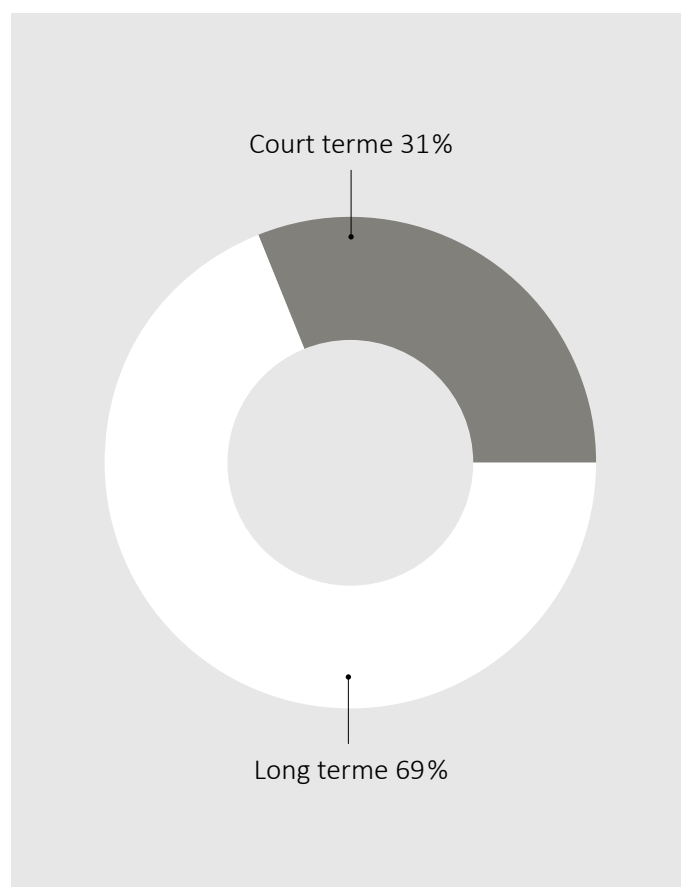
Solde au 31 décembre 2022	Taux moyen pondéré	Durée de vie résiduelle***	Durée de vie moyenne***
CHF 75'000'000	0.50%	8 ans 8 mois	3 ans 0 mois

Type	Nombre de lignes	Solde au 31 décembre 2022	Taux moyen pondéré
Fixe	13	75'000'000.00	0.50%
Variable	0	0.00	0.00%
<b>Total dette</b>	<b>13</b>	<b>75'000'000.00</b>	<b>0.50%</b>
Lignes de crédit disponibles	2		
<b>Total dette + lignes de crédit</b>	<b>15</b>	<b>74'250 000.00</b>	<b>0.20%</b>

Type	Nombre de lignes	Solde au 31 décembre 2022	Répartition dette
Court terme	5	29'000'000.00	39%
Long terme	8	46'000'000.00	61%
<b>Total dette</b>	<b>13</b>	<b>75'000'000.00</b>	<b>100%</b>

\*\*\* La durée de vie résiduelle tient compte de la durée la plus longue. La durée de vie moyenne correspond à la moyenne de toutes les durées de vie restantes.

Valeurs et prix en CHF



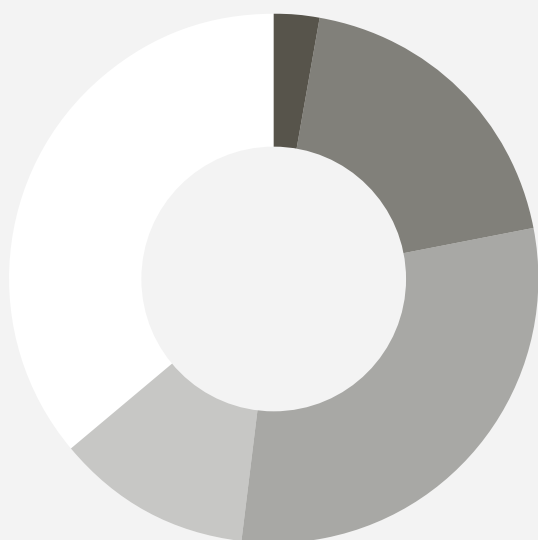


## PRÊTS - ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Compte	Emprunteur	Début	Fin	Taux	Montant initial (selon préavis)	Montant initial (effectif)	Valeur au 31 décembre 2021	Entrées 2022	Valeur au 31 décembre 2022
9122.0001	Cinéma Odéon	19 juillet 2010	31 décembre 2024	prêt sans intérêt	375'000.00		137'347.00	-30'000.00	107'347.00
9122.0003	Musée Forel	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> septembre 2104	prêt sans intérêt	CHF 1'200'000.00		1'008'000.00	-12'000.00	996'000.00
9122.0004	Ensemble Hospitalier de La Côte	12 mai 2014	30 juin 2033	1%	2'500'000.00		1'625'000.00	-125'000.00	1'500'000.00
9122.0007	Club Nautique Morgien	25 décembre 2018	25 décembre 2068	prêt sans intérêt	650'000.00		622'000.00	-14'000.00	608'000.00
9122.0008	Prêt Coopérative Cité derrière	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2050	1%	2'000'000.00		1'950'000.00	-100'000.00	1'850'000.00
<b>Total</b>							<b>5'342'347.00</b>	<b>-281'000.00</b>	<b>5'061'347.00</b>
Valeurs et prix en CHF									

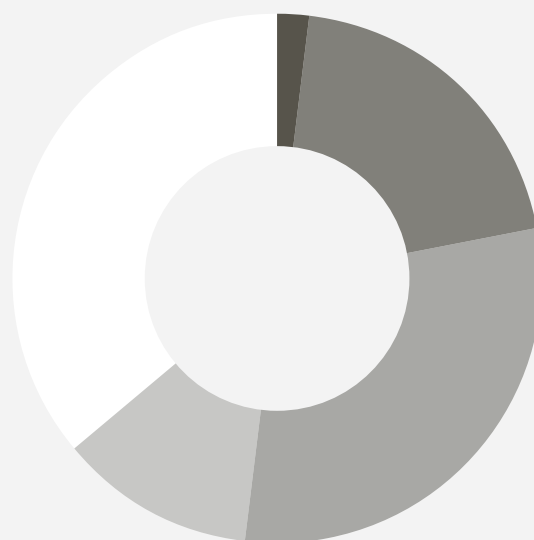
## PRÊTS - ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

31 décembre 2021



- 3 % Cinéma Odéon
- 19 % Musée Alexis Forel
- 30 % Ensemble Hospitalier de La Côte
- 12 % Club Nautique Morgien
- 36 % Prêt Coopérative Cité derrière

31 décembre 2022



- 2 % Cinéma Odéon
- 20 % Musée Alexis Forel
- 30 % Ensemble Hospitalier de La Côte
- 12 % Club Nautique Morgien
- 36 % Prêt Coopérative Cité derrière

**TITRES ET PLACEMENTS - ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Nombre	Genre de titre	Désignation	Valeurs nominales	Prix achat	Valeurs au 31 décembre 2021	Opérations 2022	Amortissements 2022	Valeurs au 31 décembre 2022
2'415	AN	Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)	60'375.00		1.00			1.00
950	AN	Parking Centre Ville SA (anciennement Charpentiers Morges SA)	665'000.00		1.00			1.00
470	AN	Parking Centre Ville SA (anciennement Charpentiers Morges SA)	329'000.00		1.00			1.00
11'120	AN	3 Romande Énergie (anciennement Compagnie vaudoise d'électricité)	278'000.00		275'000.00			275'000.00
40	AN	3 Romande Énergie (anciennement Compagnie vaudoise d'électricité)	44'000.00	1'100.00	44'000.00			44'000.00
26	AN	3 Romande Énergie (anciennement Compagnie vaudoise d'électricité)	26'237.90	1'009.15	26'237.90			26'237.90
60	AN	CRIDEC, Eclépens	60'000.00		1.00			1.00
208	AN	1 TRAVYS SA, Yverdon-les-Bains	2'080.00		1.00			1.00
20	AN	1 Tunnel du Grand-Saint-Bernard, Bourg-St-Pierre	10'000.00		1.00			1.00
54	AN	Valorsa SA, Penthaz	43'200.00		1.00			1.00
196	AN	Valorsa SA, Penthaz	470'400.00		1.00			1.00
333	AN	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC)	3'330.00		1.00			1.00
50	AN	6 BVA Holding SA (anciennement Bureau vaudois d'adresses, Lsne)	5'000.00		1.00		1.00	
50'000	AN	2 Centre Aquatique Région Morges SA en liquidation	574'304.55		1.00			1.00
8'767	AN	2 Centre Aquatique Région Morges SA en liquidation (part des actions revendues)	100'695.45					
600	AN	7 SAPV, Montricher- anc. «Auto-Transports Pied du Jura, L'Isle»	30'000.00		1.00			1.00
200	AN	7 SAPV, Montricher- anc. «Auto-Transports Pied du Jura, L'Isle»	10'000.00	7'000.00	1.00			1.00
1'100	AN	Centre sportif de la Vallée de Joux S.A.	110'000.00		1.00			1.00
1	PS	1 Centre historique d'agriculture Moulin Chiblins Gingins	1'000.00		1.00			1.00
10	PS	1 Association des amis du Musée agricole	100.00		1.00			1.00

Valeurs et prix en CHF

AP = Actions au porteur AN = Actions nominatives O = Obligations PS = Parts sociales

- Participations peu significatives exemptées de l'art. 19 LPECPM.
- Des 58'767 actions que la Commune de Morges avait acquises pour CHF 675'000.00 selon le préavis 13/4.13, 8'767 ont été vendues pour CHF 100'695.45 à la SA afin que la convention des actionnaires qui veut que la Commune de Morges ne détienne pas plus de 50% du capital soit respectée. La société Centre Aquatique Région Morges est en liquidation et sera dissoute en 2023.
- Sur les 11'186 actions détenues par la Ville de Morges, 9'756 (9'690+40+26) sont conventionnées et 1'430 ne le sont pas.
- La valeur boursière du portefeuille diminue de 13,1% par rapport à la valeur au 31 décembre 2021 et représente plus de 2.3 fois sa valeur d'acquisition.
- La société Domaine de la Ville Sàrl est en liquidation et il est prévu de la dissoudre en 2023.
- La société BVA Holding SA est radiée.
- Acceptation lors de l'AG du 5 mai 2022 de la réduction de la valeur nominale des actions nominatives de CHF 100 à CHF 50.

Genre de titre	Nombre	Désignation	Valeurs nominales	Prix achat	Valeurs au 31 décembre 2021	Opérations 2022	Amortissements 2022	Valeurs au 31 décembre 2022
PS	23	La Forestière, soc. coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	5'750.00		1.00			1.00
PS	1	Association intercommunale ERM	820'700.00		1.00			1.00
PS	1	Association suisse industrie gazière (ASIG)	3'000.00		1.00			1.00
PS	30	Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement	300.00		1.00			1.00
PS	10	Groupement suisse de l'industrie mécanique (anciennement Gim-VD)	5'000.00		1.00			1.00
PS	1	La Pinte vaudoise du Musée de l'habitat rural Ballenberg	500.00		1.00			1.00
PS	46	Société coopérative d'utilité publique, Lausanne - Le jardin des Citadines à Morges	23'000.00	500.00	23'000.00		22'999.00	1.00
PS	10	Société coopérative de Saint-George	500.00		1.00			1.00
PS	50	Société coopérative d'habitation Cité Philosophes, Morges	25'000.00		1.00			1.00
PS	20	Société coopérative d'habitation Morges	10'000.00		1.00			1.00
PS	1	Société coopérative Service suisse bibliothèque	100.00		1.00			1.00
PS	1	Sodefor société coopérative, échantens (anciennement Sodefor II, Lausanne)	5'000.00		1.00			1.00
PS	1	Syndicat suisse voie navigation Rhône-Rhin	1'000.00		1.00			1.00
PS	100	Société coopérative du Marchairuz	10'000.00		1.00			1.00
PS	1	Fondation pour la halle d'exposition de la région morgienne	2'500.00		1.00			1.00
PS	200	Domaine de la Ville de Morges Sàrl en liquidation	20'000.00		1.00			1.00
Divers	2	Statues de M. André Pirlot	13'400.00		1.00			1.00
	4	Portefeuille Nelty de Beausobre	800'000.00		2'155'825.00	-282'312.00		1'873'513.00
<b>Total</b>			<b>4'623'472.90</b>		<b>2'524'094.90</b>	<b>-282'312.00</b>	<b>23'000.00</b>	<b>2'218'782.90</b>

AP = Actions au porteur PS = Parts sociales

Valeurs et prix en CHF

# ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ



## MESSAGE DU MUNICIPAL

### M. VINCENT JAQUES

Cette année a permis à la Direction Enfance, culture et durabilité de développer des projets à foison. Après de nombreux mois contraints par la pandémie, et malgré le retour un peu laborieux du public dans les institutions culturelles, c'est une année riche qui a rythmé la vie des collaboratrices et des collaborateurs de la direction.

Le Service de l'enfance, par l'arrivée de son chef de service, un déménagement à la place Saint-Louis et une organisation achevée, a pu prendre ses marques. Immédiatement il s'est agi de réfléchir au développement de l'offre en places d'accueil. Un projet au Bluard a pu se mettre en place très rapidement, alors que la vision stratégique du déploiement de l'offre en matière d'accueil de l'enfance sur le territoire morgien a pu être présentée à la Municipalité en fin d'année. Les réflexions sur l'avenir n'ont pas empêché le service d'agir au quotidien à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants sur l'ensemble des sites, et d'amorcer une réflexion au sujet de l'alimentation proposée dans les différents restaurants scolaires.

Le Service de la culture et de la durabilité a connu lui aussi une année d'intenses activités. Le Théâtre de Beausobre a renoué avec son fidèle public, grâce à une programmation de grande qualité, dans ses espaces entièrement réaménagés. On doit toutefois relever que les aménagements extérieurs en cours d'achèvement ont compliqué l'exploitation du site. De même, l'absence de restaurant ne facilite pas l'accueil du public de Beausobre, le tout nouveau bar, très prisé, étant par voie de conséquence victime de son succès.

L'Office de la culture a mis les bouchées doubles pour proposer au public une *Fête de la Danse* très réussie, ainsi qu'un premier *Busker's Festival* bigarré, mais victime des premières pluies (pourtant tant attendues!). L'énumération de toutes les activités suivies et traitées par l'Office de la culture sont à mettre au crédit de sa cheffe d'office particulièrement dynamique et enthousiaste !

Au chapitre de l'Office de la durabilité, plusieurs faits marquants sont à relever. D'abord la campagne de promotion du fonds d'encouragement, qui a permis de faire mieux connaître le catalogue de subventions auprès de la population. Ensuite, la rédaction et le dépôt d'un préavis municipal pour l'élaboration d'un futur plan climat de la Ville de Morges a sollicité un très grand travail de la part du chef d'office. Le développement d'indicateurs a été une tâche très minutieuse pour permettre de mesurer les efforts engagés à Morges en matière de transition énergétique.

Tout cela sans oublier le contexte particulièrement tendu sur le front énergétique, où la Ville de Morges, à l'instar de toutes les autres collectivités publiques, a dû élaborer un plan d'action limitant la consommation de chauffage et d'électricité. L'Office de la durabilité a naturellement été très impliqué dans le cadre des réflexions menées par la *Task force* communale, pour permettre à la Municipalité de prendre ses décisions.

Pour conclure, j'aimerais dire ici ma reconnaissance et mes remerciements à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Direction Enfance, culture et durabilité, pour leur engagement et leur motivation appréciée tout au long de l'année, au service des Morgiennes et des Morgiens.

# LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

## SERVICE DE L'ENFANCE

- Garantir une prise en charge de qualité pour les enfants fréquentant les structures d'accueil;
- adapter l'offre à l'évolution des besoins d'accueil;
- maintenir des contacts réguliers de qualité avec les parents;
- gérer tous les aspects administratifs et logistiques.

## SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA DURABILITÉ

### OFFICE DE LA CULTURE

- Gérer l'Espace 81, espace d'exposition municipal dédié à la vie culturelle et à l'actualité locale;
- assurer la conduite et le développement de la Bibliothèque municipale;
- gérer le budget et les subventions culturelles;
- assurer le développement de projets culturels et associatifs;
- promouvoir et développer la politique culturelle;
- animer la Commission aux affaires culturelles et des lotos;
- développer le réseau d'activités et coordonner les actrices et acteurs dans le domaine culturel et associatif;
- promouvoir et organiser des projets et des manifestations dans le domaine culturel.

### THÉÂTRE DE BEAUSOBRE

- Organiser la saison théâtrale, soit plus d'une soixantaine de spectacles par année;
- organiser le festival d'humour *Morges-sous-Rire*, soit une vingtaine de spectacles joués en une semaine;
- collaborer pour l'organisation du *Diabolo Festival* (infrastructures et technique);
- gérer la location du théâtre et des salles du CUBE aux sociétés locales, à diverses structures privées, à des particuliers ou encore aux institutions scolaires;
- centraliser et gérer l'affichage culturel et communal sur les panneaux SGA, soit six réseaux d'une vingtaine d'affiches F4 répartis dans la ville.

### OFFICE DE LA DURABILITÉ

- Coordonner la politique de développement durable (énergie, climat, etc.) de la Ville de Morges;
- développer des mesures de sensibilisation en faveur de la société civile et des services de l'administration dans le but d'assurer la transition écologique du territoire morgien;
- accorder des subventions pour développer la durabilité sur le territoire morgien, notamment grâce au fonds d'encouragement pour l'énergie et la durabilité;
- coordonner la mise en œuvre et le respect mesures en lien avec l'Agenda 2030 des Nations Unies.

## L'EFFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé·es	Apprenti·es	Stagiaires
Service de l'enfance (personnel administratif)	6.45	7	1	
Service de l'enfance (personnel des structures)	69.33	116	13	7
Théâtre de Beausobre	8.80	12	1	1
Office de la culture	6.02	9	1	
Office de la durabilité	2.00	2		1
<b>Total</b>	<b>92.60</b>	<b>146</b>	<b>16</b>	<b>9</b>

Au début de l'année, la Direction Enfance, culture et durabilité a emménagé dans de nouveaux locaux situés à la Maison Bornand, place Saint-Louis 2. L'année a été riche en termes de développement pour le Service de l'enfance, puisqu'une nouvelle direction s'est mise en place et deux nouveaux sites (le Bluard et la maison de Maître de la Gracieuse) ont été aménagés pour y accueillir des enfants. Au niveau des mutations, il s'agit de relever :

- l'entrée en fonction du chef du Service de l'enfance en mars;
- l'entrée en fonction de la nouvelle directrice du CVE de la Gare en juillet;
- l'arrivée d'une nouvelle directrice pour la gestion des restaurants scolaires de la Patinoire et de la maison de Maître en décembre.

En janvier, le Théâtre de Beausobre a engagé en qualité d'*event manager* une personne chargée de gérer la location du CUBE pour un taux équivalent à 50%. Les postes d'assistante de production à 80% et de *community manager* à 50% ont été pourvus; l'équipe est désormais au complet.

Nouveauté cette année, une apprentie employée de commerce effectue sa troisième année au sein de l'administration du théâtre. Une stagiaire en communication a été engagée pour une durée de 6 mois en août. À cela s'ajoute le personnel auxiliaire pour la technique et l'accueil du public, ce qui représente une centaine de personnes.

## LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Chaque année, les structures d'accueil du Service de l'enfance sont soumises à de nombreux contrôles ou à la vérification de l'application de directives ou normes. Ainsi, cette année, tous les exercices d'incendie, les contrôles d'hygiène ou les inspections de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) ont été passés avec succès. De plus, l'ensemble du personnel est régulièrement formé sur les mesures de sécurité à adopter.

Pour sa part, l'Office de la culture est attentif aux questions de sécurité et s'assure que les manifestations culturelles remplissent les conditions de sécurité en faisant notamment le lien avec le SIS Morget, la Police du commerce et le Direction Bâtiments, sports et domaines afin que les normes de protection incendie, les réglementations (horaires et espaces) et le nombre de personnes soient respectés.

## LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2022

### SERVICE DE L'ENFANCE

Différents projets ont été menés tout au long de cette année, à savoir :

En janvier :

- recours aux collègues des autres services communaux pour remplacer les monitrices des restaurants scolaires absentes en raison de la pandémie du COVID-19.

En mars :

- participation de toutes les structures d'accueil à la *Semaine d'action contre le racisme*;
- accueil et intégration d'une trentaine d'élèves en provenance d'Ukraine dans les restaurants scolaires.

En mai :

- participation de plusieurs structures d'accueil à *Morges bouge*.

En août :

- augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE Jacques-Dubochet de 60 à 84 places en ouvrant une antenne dans l'ancien Collège du Bluard ;
- ouverture d'un nouveau restaurant scolaire à la maison de Maître de la Gracieuse, afin d'accueillir les élèves des classes officielles d'enseignement spécialisé (COES) ;
- création d'une liste d'attente au restaurant de la Patinoire en raison de l'atteinte de sa pleine capacité, pour la première fois depuis l'ouverture de ce lieu d'accueil.

En novembre :

- mise en ligne sur le site de la Commune, d'un catalogue d'activités à faire avec des enfants à Morges.

## ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

La direction du Service de l'enfance gère les CVE de Beausobre, de la Gracieuse et de la Gare et les UAPE du Chalet Sylvana, de la Para'l'aile, de la Gracieuse, de Jacques-Dubochet et son antenne du Bluard.

Chaque jour, ces structures mettent à disposition 159 places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire et 228 places pour les enfants en âge parascolaire, soit un total de 387 places, du lundi au vendredi entre 6h30 et 18h30. Cette année, 925 enfants ont bénéficié d'un accueil au sein de ces structures (917 en 2021).

## ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

### CVE de Beausobre

Ce site offre 44 places par jour, réparties en trois secteurs :

- bébés : 10 enfants de 1 à 18 mois ;
- trotteur-ses : 14 enfants de 18 à 30-36 mois ;
- moyen-nes : 20 enfants de 30-36 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

Cette année, le CVE de Beausobre a accueilli 99 enfants (107 en 2021).

L'équipe éducative a travaillé sur le thème de l'enfant en mutation, avec l'objectif d'améliorer la compréhension des situations complexes tant auprès des enfants que des parents. Comme l'an dernier, des projets spécifiques ont été mis en place lors de la *Semaine d'action contre le racisme* et la *Semaine sans horloge* a été reconduite dans les secteurs des trotteur-ses et des moyen-nes.

De plus, cette année a été marquée par la reprise des festivités (pique-nique de l'été, petits-déjeuners de Noël) avec les familles, après deux années d'interruption dues à la pandémie.

### CVE de la Gracieuse

Ce site offre 71 places, réparties en trois secteurs :

- bébés : 20 enfants de 1 à 18 mois ;
- trotteur-ses : 21 enfants de 18 à 30-36 mois ;
- moyen-nes : 30 enfants de 30-36 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

Cette année, le CVE de la Gracieuse a accueilli 175 enfants (170 en 2021).

La direction et les équipes éducatives ont continué de travailler sur la confiance et la cohésion au sein du CVE. Une coordinatrice est entrée en fonction au mois d'août, engendrant une réorganisation des rôles au sein de la structure.

Les projets concrets ont porté sur les jeux « spontanés » chez le jeune enfant, le travail « réflexif » sur les pratiques professionnelles, l'utilisation du langage signé en nurserie, la création d'un atelier ou encore l'ouverture d'une salle sensorielle *Snoezelen*<sup>1</sup> (cf. photo).



### CVE de la Gare

Ce site offre 44 places, réparties en trois secteurs :

- bébés : 10 enfants de 1 à 18 mois ;
- trotteur-ses : 14 enfants de 18 à 30-36 mois ;
- moyen-nes : 20 enfants de 30-36 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

Cette année, le CVE de la Gare a accueilli 101 enfants (98 en 2021).

<sup>1</sup> Pour rappel, le concept *Snoezelen* a été lancé dans les années 1970 par deux jeunes Hollandais qui accompagnaient des enfants atteints de troubles du spectre autistique. Le terme *Snoezelen* est la contraction de *Snuffelen* (sentir, renifler) et de *Doezelen* (sommoler). Ce terme désigne la notion d'exploration sensorielle dans la détente et le plaisir. Le but de l'espace créé et aménagé spécialement est d'offrir une ambiance agréable qui fait appel aux cinq sens.





La nouvelle directrice, entrée en fonction au mois de juillet, a effectué un travail de réflexion qui va engendrer une réorganisation des espaces de vie au sein du CVE. Des formations spécifiques ont été organisées pour toutes les équipes, afin d'améliorer encore les interactions avec les enfants.

Des travaux d'amélioration de l'aménagement des locaux ont été effectués et notamment la pose de vitrages sur certaines portes intérieures et le rehaussement de la barrière de la terrasse.

## ACCUEIL PARASCOLAIRE

### UAPE Le Chalet Sylvana

Le Chalet Sylvana accueille des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Les enfants sont prioritairement répartis par années scolaires. D'une capacité de 84 places, le nombre d'élèves varie en fonction des moments de la journée (48 à 60 le matin, 84 à midi et l'après-midi). Cette année, 208 enfants ont été accueilli-es (261 en 2021).

L'équipe de l'UAPE a mis à profit la *Semaine de la durabilité* pour sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement. L'application de petits éco-gestes quotidiens ont continué toute l'année, tels que tri des déchets, ateliers créatifs, visites de lieux de traitement ou valorisation des déchets, réalisation d'un projet autour des insectes aboutissant à la construction d'un hôtel à insectes dans les jardins partagés de la Bergerie.

Au niveau des projets récurrents, la thématique de l'interculturalité a été abordée tout au long de l'année. Les enfants ont par ailleurs pu participer à la traditionnelle plantée des bulbes de tulipes.

### UAPE La Para'l'aile

Située à la Maison des Scouts et d'une capacité de 36 places, la Para'l'aile accueille les enfants de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> durant les périodes scolaires. Sa capacité est de 24 places le matin dès 6h30, et de 36 places à midi et l'après-midi, jusqu'à 18h30. Cette année, 103 élèves ont fréquenté l'UAPE (91 en 2021).

Les objectifs principaux de la Para'l'aile sont l'autonomie et la responsabilisation des enfants lors des nombreuses activités: jeux, lecture, bricolage, sports extérieurs, sorties le mercredi après-midi. Les jeux libres y sont privilégiés et les activités extérieures encouragées, si le temps le permet.

Le travail réalisé en 2021 sur l'accompagnement d'enfants aux comportements difficiles a porté ses fruits cette année, avec une amélioration concrète de la prise en charge de ces élèves. De plus, l'équipe éducative a mené différentes réflexions dans le but d'améliorer la prise en charge des élèves de la 7-8P, qui nécessite un accompagnement différent des élèves de 5-6P.

### UAPE Jacques-Dubochet

L'UAPE Jacques-Dubochet prend en charge des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année. La structure a une capacité d'accueil de 60 places. Cette année, 184 enfants ont été accueilli-es (151 en 2021).

L'événement majeur qui a marqué l'année a été l'ouverture d'une antenne dans l'ancien Collège du Bluard. Ce développement de l'offre, réalisé en un temps record, a permis d'offrir 24 places supplémentaires aux élèves du centre-ville.

Par ailleurs, pour le personnel, l'année a été rythmée par de nombreux projets et notamment la création d'une collaboration avec Pro Senectute et Pedibus pour la mise en place de rencontres intergénérationnelles entre les enfants et les seniors, dans le but de promouvoir la création de liens.

## Restaurants scolaires – statistiques 2022

	Beausobre	Patinoire	Jardins	J.-Dubochet	Maison de Maître	Total
Nombre de repas servis sur l'année civile	32'366	14'114	6'957	7'521	1'964	62'922
Nombre de demandes de repas supplémentaires (dépannages)	280	118	42	33	4	477
Nombre total d'élèves durant l'année	566	244	116	103	23	1'052
<i>Élèves du primaire (1-6P)</i>	93	125	116	103	23	460
<i>Élèves du secondaire (7-11<sup>e</sup>)</i>	473	119				592
Montant facturé en CHF						710'250.60*

\* Dès août 2022, la facturation a changé de règlement et de système de facturation

Une attention particulière a également été portée à l'organisation de formations spécifiques pour le personnel, afin d'affiner leurs compétences et leur permettre d'accompagner au mieux les enfants.

### UAPE La Gracieuse

L'UAPE de la Gracieuse prend en charge des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année. La structure est située dans le CVE de la Gracieuse et a une capacité d'accueil de 24 places.

Ainsi, 55 enfants ont fréquenté l'UAPE cette année (39 en 2021).

Ouverte au mois d'août 2021, cette nouvelle entité a rapidement trouvé sa place en développant des activités ludiques et thématiques en lien avec le rythme des saisons, notamment sous l'impulsion de la nouvelle coordinatrice, entrée en fonction cette année au mois d'août.

### Centres aérés

Les centres aérés sont organisés dans les UAPE du Chalet Sylvana et de Jacques-Dubochet. Ils accueillent des enfants scolarisés de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année, de 6h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires. Cette année, 806 enfants âgés de 4 à 12 ans ont été accueilli-es sur les huit semaines, contre 769 en 2021.

### Accueil dans les restaurants scolaires

Ouverts tous les jours sauf le mercredi, les restaurants scolaires de la Ville accueillent les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année sur cinq sites, soit Beausobre, la maison de Maître de la Gracieuse, Jacques-Dubochet, les Jardins et la Patinoire. Un encadrement est organisé pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, ce qui représente environ 200 enfants par jour. Près de 300 élèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année viennent manger en autonomie.



**Accueil libre – statistiques 2022**

	Beausobre	Patinoire	Total
Nombre d'élèves inscrit-es durant l'année	103	88	191
Nombre d'enfants en liste d'attente en août	5	29	34
Nombre d'enfants en liste d'attente au 31 décembre	0	15	15
Montant facturé en CHF			45'363.00*

\* Dès août 2022, la facturation a changé de règlement et de système de facturation

**Repas**

Si ces dernières années les inscriptions n'ont fait qu'augmenter, c'est la première fois depuis huit ans que celles-ci sont restées stables cette année. Ainsi, le nombre d'élèves inscrit-es de manière hebdomadaire a été de 670. Cependant, sur l'année, ce sont 1'052 élèves qui ont été inscrit-es au moins une fois dans un restaurant scolaire (1'010 en 2021).

Un prestataire unique est chargé de fournir les repas sur les sites de la Patinoire, Jacques-Dubochet, les Jardins et la maison de Maître de la Gracieuse. Les repas sont soit livrés en liaison chaude, soit régénérés sur site. Les menus respectent le cadre de référence de la Ville pour une alimentation saine et durable dans le but de promouvoir la qualité des repas tant d'un point de vue nutritionnel qu'environnemental, tout en favorisant l'économie locale.

Cependant, c'est un autre partenaire privé qui se charge de cuisiner directement sur le site, les repas pour le restaurant scolaire de Beausobre.

**Accueil libre**

En complément de l'offre des restaurants scolaires, un accueil libre est organisé après le repas, jusqu'à la reprise de l'école, pour les élèves de la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> année. Les enfants sont encadrés dans les salles de gymnastique des Collèges de Beausobre et de la Burtignière. Cette année, 191 enfants ont bénéficié de cet encadrement (120 en 2021). Les demandes d'inscription, toujours croissantes, n'ont malheureusement pas pu être acceptées dans leur totalité. Néanmoins, les élèves ont la possibilité de rester dans les restaurants scolaires de Beausobre et de la Patinoire jusqu'à l'heure de la reprise des cours.

**Administration – statistiques 2022**

	Pré-scolaire	Parascolaire	Total
Familles contactées par téléphone pour une place d'accueil	136	88	224
Contacts nécessaires pour organiser les placements	326	380	706
Parents ayant accepté la proposition de placement	105	80	185
Parents ayant refusé la proposition de placement	31	8	39
Contrats établis	607	950	1'557
Enfants placés dans les structures au 30 novembre (contrats)	268	366	634
Enfants ayant fréquenté les structures (total)	375	550	925
Dépannages facturés	268	776	1'044
Enfants ayant fréquenté les centres aérés durant l'année			806
Prestations facturées pour les centres aérés			2'456
Correctifs traités			611

Administration – statistiques	2022		2021	
	Envoyés	Utilisés	Envoyés	Utilisés
Messages aux parents	85	21	110	27
Bons de naissance	692	109	<i>Cette prestation n'existait pas</i>	
Réductions sur les abonnements	1'048	195	978	162

### Classes spécialisées

Depuis la rentrée scolaire du mois d'août, 23 enfants issus de classes d'enseignement spécialisé scolarisés dans le Collège de la Gracieuse ont été accueillis sur le site du nouveau restaurant de la maison de Maître de la Gracieuse.

### ADMINISTRATION DES PRESTATIONS

Le service de gestion administrative des structures d'accueil de jour des enfants et des restaurants scolaires assure la gestion des places et des tâches administratives. Alors que 634 contrats étaient effectifs au 30 novembre, le service a établi 1'557 contrats sur l'année. En effet, un nouveau contrat doit être rédigé pour chaque nouvelle inscription dans une structure d'accueil de jour et/ou lors de chaque changement de situation au sein d'une famille (revenus, activité professionnelle, composition familiale, déménagement, etc.).

Le Service de l'enfance soutient également les familles en attribuant les prestations ci-dessous.

#### Messages aux parents

Le service envoie aux primo-parents un bon cadeau pour des brochures éditées par Pro Juventute afin de les soutenir dans leur parentalité. Ce bon permet aux familles de recevoir une dizaine de messages durant la première année de leur enfant. Rédigés de manière brève et concise, ils donnent aux parents des informations utiles et des conseils pratiques.

#### Bons de naissance

Depuis le début de l'année, la Ville de Morges a introduit des bons de naissance à l'arrivée d'un nouvel enfant d'une valeur de CHF 80.00. Sous la forme de quatre bons d'achat de CHF 20.00, les coupons peuvent être utilisés dans une trentaine de commerces de la ville.

#### Réduction sur les abonnements de transports publics

Depuis plusieurs années, les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année habitant Morges, peuvent bénéficier d'une réduction de 30% sur un abonnement annuel junior (1 zone).

#### Subventionnement des études musicales

Mise en place par la Ville en 2014, l'aide individuelle visant à rendre accessible l'apprentissage de la musique aux jeunes, jusqu'à 20 ans révolus, résidant à Morges, a fait l'objet de 12 demandes: 10 requêtes ont abouti à une subvention et 2 familles n'ont pas reçu d'aide, car elles ne remplissaient pas

les conditions. Le montant total des aides versées pour les 7 enfants qui ont pu bénéficier d'un soutien sur un ou deux semestres s'élève à CHF 3'880.55 (CHF 4'075.65 en 2021).

	2022	2021
Nombres d'enfants	10	10
Montants versés (en CHF)	3'880.55	4'075.65

### OFFICE DE LA CULTURE

Cette année a été marquée par la reprise des activités culturelles après deux ans compliqués pour la culture. Le début d'année était un peu incertain et accompagné de restrictions, mais les choses se sont rapidement débloquées. Bien que les événements et manifestations aient repris place, l'activité post COVID-19 a vu une culture fragilisée, notamment en ce qui concerne le sponsoring et le public. Un changement de comportement du public a été constaté, notamment en ce qui concerne les événements ayant lieu à l'intérieur. Les musées et les cinémas ont également eu des difficultés à remplir à nouveau leurs espaces. Les activités extérieures quant à elles, ont été très prisées et le public n'a pas manqué de marquer son intérêt pour un retour à la vie normale. En raison des pertes et des frais engendrés avec la crise du COVID-19, certains événements ont eu de la peine à reprendre leurs activités et le sponsoring a drastiquement baissé. Notons également le réajustement de la subvention du Musée Alexis Forel, suite à un préavis déposé en 2021 ayant été accepté par le Conseil communal.

L'appel à projets concernant une buvette saisonnière au Parc de l'Indépendance a été remporté par *La Crique* qui occupera la place Louis-Soutter pendant trois ans. Le permis de construire ayant été retardé, une première édition différente a vu le jour cette année avec pour nom *La Presque*. De nombreux événements ont eu lieu (lotos, concerts et spectacles) et plusieurs collaborations avec les sociétés locales ont été mises en place. *La Crique* pourra pleinement déployer ses activités dès 2023 pour trois ans.

## ESPACE 81, UN LIEU D'EXPOSITION OUVERT TOUS LES JOURS

L'Espace 81 a accueilli 7'733 personnes (9'886 en 2021, 3'186 en 2020) sur 238 jours d'expositions ouvertes au public. En raison des restrictions sanitaires, l'Espace 81 a été fermé durant tout le mois de janvier et la première exposition de l'année a été présentée en vitrine durant 19 jours en février.

### Médiation

L'exposition *Afropean Express* de la Fondation Veillon a été présentée, dans le cadre du *Livre sur les quais*. Une visite guidée en compagnie de l'artiste Johnny Pitts ainsi que deux ateliers de réflexion autour de l'identité afro-européenne ont également été proposées. Dans le cadre de *Morges Est au musée*, un atelier de médiation a été proposé à quatre classes. En partenariat avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) de l'État de Vaud, l'exposition *Habiter Demain* a été réalisée, avec une conférence *Comment faire évoluer nos lieux et nos modes de vie pour léguer aux générations futures un cadre de vie vivable, dans un environnement viable? Comment habiterons-nous demain?*. Au total, quinze expositions, treize

vernissages et quatre événements ont eu lieu à l'Espace 81. Les thèmes des expositions représentaient les disciplines suivantes: arts visuels, dessin, peinture, photographie, artisanat, sculpture, poésie et musique.

### COMMISSION CONSULTATIVE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Commission consultative des affaires culturelles s'est réunie à deux reprises (2 en 2021) pour examiner les demandes de subventions extraordinaires et octroyer les soutiens aux projets sélectionnés. Elle a préavisé à l'attention de la Municipalité un total de 17 demandes de subventions extraordinaires pour des projets culturels (24 en 2021). Le montant total des demandes déposées s'est élevé à CHF 198'311.00. La commission a émis un avis favorable sur 13 dossiers pour un montant de budget alloué de CHF 30'000.00.

### DISTINCTION CULTURELLE ET PRIX D'ENCOURAGEMENT ARTISTIQUE

La Distinction culturelle 2022 a été remise au Chœur mixte *Les Mouettes* lors de leur concert annuel le 12 novembre qui

## Exposition et visites – en chiffres

Titre	Exposant·es	Nb jours	Nb visites (personnes)
Et si l'art pouvait éveiller les consciences?	Bertrand Cazenave	19	En vitrine
Habiter Demain	Groupe de travail construction durable, DGIP- État de Vaud	11	572
Émigrer en quête de dignité	Office de la cohésion sociale et Simon Mastrangelo	21	329
La tête dans les étoiles et les pieds bien sur terre	Cirque Coquino	22	142
Métiers d'art dévoilés	Association Vaudoise des Métiers d'Art	3	1'553
Exposition ethnographique sur la Bulgarie	Association Bulgare Pandari lors de la Fête de la Danse	5	315
Morges plus durable avec TOI!	Office de la durabilité	7	37
Le livre des rumeurs	David Janelas	15	319
L'Harmonie morgienne... 30 ans déjà!	Harmonie morgienne	20	433
L'Académie Musicale de Morges se présente	Académie Musicale de Morges	15	385
Lydia et Henryk Opienski-Barblan	Musée Paderewski de Morges	30	1'324
Afropean Express	Fondation Charles Veillon	23	1'272
Doodles 2012-2022	Marielle Blanc	27	581
Un climat de solidarité	Association romande des Magasins du Monde	23	217
C'est Noël, mon père existe!	Varia de Muralt	16	493



célébraient leur 80<sup>e</sup> (+2) anniversaire. En raison des nombreux événements reportés à cause de la pandémie, le Prix d'encouragement artistique n'a pas été attribué cette année. Une mise au concours se fera dans le courant de l'année 2023.

## CONFÉRENCE DES VILLES EN MATIÈRE CULTURELLE ET RÉSIDENCE ARTISTIQUE

La Ville de Morges est membre de la CVC. Elle a été représentée lors de deux séances. Les thèmes suivants ont été traités: Pro Helvetia, ateliers de résidence artistique, budget, transformations post-COVID-19 et Observatoire romand des politiques culturelles. David Janelas, lauréat de la résidence au Caire en 2021, a présenté son projet *De Morges au Caire* au travers d'une exposition à l'Espace 81, *Le livre des rumeurs* et par un spectacle aux Caves de Couvaloup *Celui qui se tait, plus grande est sa douleur*. La résidence artistique à Gênes a été attribuée à Maevia Griffiths qui a occupé l'atelier du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2022, en compagnie du photographe Samuel Poirier. Une présentation de leur travail prendra forme en 2023, à l'Espace 81.

## MANIFESTATIONS

Les manifestations morgiennes ont repris leurs activités sans les mesures liées au COVID-19. Cette année, la *Fête de la Musique*, le *Symposium International de Sculpture*, le *Paillette festival* et le *Livre sur les quais* ont battu leur plein. Malgré un changement de comportement du public, ces manifestations ont attiré une foule curieuse et désireuse de retrouver une vie culturelle et sociale. Le *Livre sur les quais* a innové en mettant en place une buvette éphémère *Chez Lisette*, dans le Parc de l'Indépendance. La buvette et la scène installée pour l'occasion ont rencontré un véritable succès.

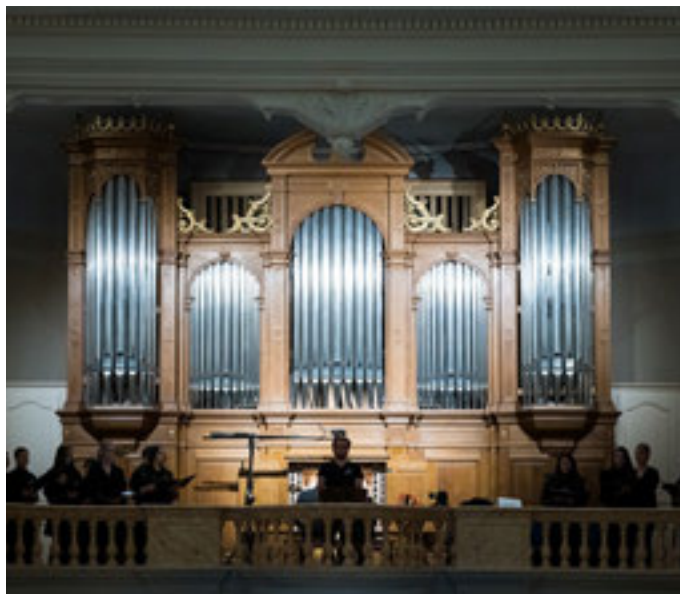
## NOUVELLES MANIFESTATIONS

De nouvelles manifestations ont pris place à Morges. Ce fut la première édition du parcours de l'Association Vaudoise des Métiers d'Arts, de la *Fête de la Danse*, de *Buskers à Morges* ainsi que d'*Arcana Festival*. Ces manifestations ont eu du succès et auront à nouveau lieu en 2023.

## INAUGURATIONS

### Inauguration des nouvelles orgues et 250 ans du temple de Morges

La Ville de Morges et l'Association des orgues Ahrend du temple de Morges se sont associées pour inaugurer les nouvelles orgues et fêter les 250 ans du temple. Depuis ce printemps, des orgues construites par la maison allemande réputée Ahrend ont pris place dans le temple de Morges. Le nouvel instrument a remplacé son prédécesseur, datant de 1951, à la suite d'un concours international, fruit d'un préavis déposé par la Municipalité en 2017 et accepté par le Conseil communal en 2018. L'acquisition de ce nouvel instrument représente un patrimoine important pour la région tant au niveau musical, culturel que touristique. L'inauguration



a eu lieu le 26 novembre, entrecoupée d'intermèdes musicaux de l'organiste titulaire ainsi que du chœur *Tale of Fantasy*, lauréat du prix d'encouragement artistique en 2019.

### Inauguration d'une sculpture en hommage à Lydia Opienska-Barblan

Le 13 août, la Ville de Morges – en collaboration avec le Musée Paderewski – a inauguré une œuvre d'art dédiée au parcours de Lydia Opienska-Barblan, fondatrice du chœur mixte *Les Mouettes*. Il s'agit de la sculpture *Angel Wings*, réalisée par l'artiste Alexia Weill. Le Chœur mixte *Les Mouettes* était présent pour rendre hommage à sa créatrice. Le soir, la première de la projection du film *Henryk Opiński - une histoire de vie et d'amour* en son honneur s'est tenue au *Morges OpenAir*.

### Volet culturel de l'inauguration du quartier des Halles

Après plusieurs reports dus à la pandémie, la Ville de Morges et les CFF ont inauguré le quartier des Halles, le samedi 27 août, en présence de Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'État, M. Vincent Ducrot, CEO des CFF et d'une délégation de la Ville jumelée de Vertou (F), emmenée par M. le Maire Rodolphe Amailland. La population a célébré ce nouvel espace urbain où une grande partie des commerces du quartier et des artistes ont animé le lieu. Des activités culturelles (cirque et danse) ont été proposées ainsi qu'une exposition de photographies et de peintures de deux jeunes artistes de la région, Alexandre Masson et Baptiste Chenuz dans une vitrine du quartier. Cette exposition a rencontré beaucoup de succès et a été prolongée d'une semaine afin d'offrir une plus grande visibilité à ces jeunes artistes. De plus, la bibliothèque était également présente devant le Collège Jacques-Dubochet, avec une *Place de la Bouquinade*. Des lectures ont été proposées dans une ambiance chaleureuse.

## PROJETS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE CULTURELLE

Divers projets ont été réalisés en lien avec les axes de la politique culturelle communale. De plus, un nouvel axe s'ajoute

pour cette législature, celui de la valorisation du livre et de la lecture.

Animer la ville :

- ateliers de dessin, de danse, de poésie avec des artistes professionnels pendant une semaine d'activités de jeunesse en juillet, organisée conjointement avec les Offices des sports et de la cohésion sociale.

Favoriser l'accès à la culture :

- rétrospective du dessin de presse suisse 2022 de la Maison du Dessin de Presse mise en place dans la Grand-Rue en décembre afin que l'art rencontre l'espace urbain.

Mettre en valeur le patrimoine :

- création d'une plaque retraçant l'histoire d'Ernestine de Castellane au quartier des Halles ;
- création d'une plaque pour la Maison de Seigneux rappelant son histoire et la nomination du *Jardin Marie de Seigneux* en l'honneur de la précédente propriétaire des lieux.

Favoriser la création :

- exposition réalisée par deux jeunes artistes de la région lors de l'inauguration du nouveau quartier des Halles.

Former les jeunes à la culture :

- journée culturelle pour les écoles où les élèves ont découvert les différents lieux culturels de la ville : Musée Bolle, Espace 81, Château de Morges, Théâtre de Beausobre, Maison de la Rivière, etc.

Valoriser le livre et la lecture :

- mise en place par la Fondation Veillon de structures permettant aux personnes de s'asseoir à l'extérieur, avec des photos extraites du livre *Afropean Express* de Johny Pitts ;
- participation de la bibliothèque au *Park(ing) Day* permettant

le temps d'une journée d'investir l'espace urbain et de transformer des places de parking en *Place de la Bouquinade*.

## BIBLIOTHÈQUE

### Organisation

La levée des dernières restrictions sanitaires, au printemps, a eu un impact très positif sur la fréquentation de la bibliothèque. Une franche augmentation est constatée, tant au niveau du nombre de prêts, que du nombre des lectrices et lecteurs inscrits.

### Statistiques

Ainsi, 2'642 usagères et usagers ont emprunté des documents en 2022 (2'750 en 2021, - 3.9%), dont 57% jeunes, 3% d'étudiant-es et 40% d'adultes. Parmi ces lectrices et lecteurs, 46% sont domiciliés à Morges, 50% dans d'autres communes du district et 4% viennent de l'extérieur du district. Cette année, 99'029 documents ont été empruntés (89'570 en 2021), soit une augmentation de 10.5%.

En outre, 210 usagères et usagers sont inscrits au service de prêt de livres numériques de la bibliothèque ayant emprunté 1'035 documents (186 /1'193 en 2021).

Le tableau ci-dessous détaille les statistiques des acquisitions et prêts.

### Animations

La levée des restrictions sanitaires a permis de proposer à nouveau des animations variées tout au long de l'année, dont notamment : 94 accueils de garderies et de classes, des soirées contes pour un public de tout âge, un spectacle d'improvisation, l'animation *Né pour lire* (17 représentations) ainsi que des conférences.

Acquisitions	2022	2021	Prêts	2022	2021
<b>Section adultes</b>	<b>1'260</b>	<b>1'332</b>	<b>Section adultes</b>	<b>28'191</b>	<b>26'043</b>
Romans	50%	43%	Romans	49%	49%
Documentaires	20%	19%	Documentaires	19%	18%
Bandes dessinées	8%	10%	Bandes dessinées	19%	18%
Son et vidéo	22%	28%	Son et vidéo	13%	15%
<b>Section jeunesse</b>	<b>1'418</b>	<b>1'388</b>	<b>Section jeunesse</b>	<b>70'838</b>	<b>63'527</b>
Albums pour petit-es	35%	33%	Albums pour petit-es	37%	36%
Romans jeunes	12%	12%	Romans jeunes	8%	9%
Romans ados	7%	10%	Romans ados	3%	4%
Documentaires	15%	17%	Documentaires	14%	15%
Bandes dessinées	24%	18%	Bandes dessinées	29%	27%
Son et vidéo	7%	10%	Son et vidéo	9%	9%
<b>Total</b>	<b>2'678</b>	<b>2'720</b>	<b>Total</b>	<b>99'029</b>	<b>89'570</b>



Pour la deuxième fois, la bibliothèque a participé au *Park(ing) Day*, journée mondiale qui propose de se réappropriar l'espace urbaine; elle a cette fois investi deux places de parking, sur le quai Jean-Louis-Lochmann, face au temple, et les a transformées le temps d'une journée, en espace de lecture en plein air. Cette année fut également marquée par les collaborations avec d'autres institutions culturelles de la ville. Ainsi, des après-midi jeux ont été organisées en collaboration avec la ludothèque. Le cinéma Odéon a, de son côté, offert des places à gagner dans le cadre de concours, à chaque fois qu'était projeté un film adapté d'un livre.

## THÉÂTRE DE BEAUSOBRE

De janvier à décembre, le théâtre a présenté 49 spectacles, ce qui correspond à 58 représentations (en 2021: 21 spectacles et 24 représentations; 2020: 24 spectacles et 25 représentations). Notons qu'un spectacle de cirque a dû être annulé, à la suite d'un accident subi par l'un des techniciens. En termes de spectateur-rices, cela représente environ 33'000 personnes (16'000 sur 4 mois d'activité en 2021). À savoir que 1'275 personnes ont acheté un abonnement classique lors de l'ouverture de la billetterie pour la saison 2022-2023. Quant aux abonnements spéciaux, ils ont été vendus comme suit: 64 abonnements *Découverte*, 45 *Jeune public*, 32 *Champagne* et 13 *Spécial Danse*.

### Les offres

Différentes offres ont été proposées aux jeunes pour les attirer au théâtre. Ainsi, 162 *PassCulture* (26 en 2021), donnant accès à des places à CHF 8.00 ont été distribués aux jeunes en formation dans le Canton. Cette augmentation s'explique par le fait que depuis la rentrée, les jeunes ont pu venir gratuitement au théâtre. Cette action spéciale, menée au niveau du Canton par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) a pour but de relancer l'activité

culturelle. Elle a rencontré un grand engouement et se poursuit jusqu'à la fin de la saison 2022-2023. Les places à CHF 18.00, proposées aux personnes de moins de 18 ans, représentent 897 billets (944 en 2021) et le nombre de places pour les étudiant·es de moins de 30 ans bénéficiant d'un tarif à CHF 25.00 se monte à 663 billets (446 en 2021). Le partenariat avec l'Association vaudoise de danse contemporaine (AVDC) a été reconduit. Il permet aux membres d'acquérir deux billets à CHF 18.00 sur tous les spectacles de danse; 13 billets ont été achetés par ce canal.

La vente de packs de Noël pour les fêtes de fin d'année a été renouvelée. Trente et un packs ont été vendus (89 en 2021), représentant ainsi 276 billets (830 en 2021). Diverses catégories ont été proposées et le *Pac'n Croc*, comprenant une planchette apéritive offerte au bar, a été le pack le plus vendu (11). Une offre spéciale pour Noël, sous la forme d'un bon cadeau d'une valeur de CHF 160.00 et de deux coupes de champagne offertes, a été proposée.

Cette dernière a rencontré un vif intérêt puisque 24 bons ont été achetés.

### Situation post COVID-19

Il semble important de relever qu'avant le COVID-19, le théâtre avait pour habitude d'avoir un taux de remplissage de plus de 90%. Cette année, le taux est de 80%, la reprise est donc difficile malgré les efforts de communication. De plus, le public semble avoir tendance à acheter ses billets peu de temps avant une représentation alors qu'avant, les places étaient réservées des mois avant la date de passage.

Le nouveau bar du théâtre rencontre un réel succès. Bien qu'il soit ouvert deux heures avant la représentation, il n'arrive pas à absorber la quantité de public soit 850 personnes lorsque le spectacle affiche complet. Le manque réel d'un restaurant qui pouvait accueillir environ 150 personnes est ainsi constaté. Pour pallier cette situation, il a été décidé



d'ouvrir la buvette de la salle omnisports afin d'y installer un deuxième espace de restauration et d'attente.

En raison de travaux, plusieurs places de stationnement ont dû être supprimées, obligeant les usagères et les usagers du site à changer leurs habitudes. Le plan de mobilité de Beausobre, ainsi que la nouvelle politique de stationnement, entreront en vigueur au mois de septembre 2023 et vont permettre d'améliorer l'accessibilité au théâtre, ainsi que lors d'événements au CUBE, à la salle de gymnastique ou au conservatoire.

### Spectacles suisses

Grâce au soutien financier du Service des affaires culturelles du Canton de Vaud, le théâtre a pu accueillir les artistes et spectacles suisses suivants: Nils le merveilleux voyage de la Compagnie Pied de Biche, Claude Inga-Barbey, Simon Romang, Mi-temps, Hiver à Sokcho, Gaëtan, Le Journal d'Anne Frank et les Compagnies de danse Oum et Cocoon Dance, L'Appel sauvage, Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois et Les lumières de la ville.

### SPONSORS ET COMMUNICATION

Le Théâtre de Beausobre a pu compter sur le soutien financier de ses partenaires fidèles qui ont beaucoup apprécié le nouveau visage des lieux. De nombreuses soirées événements ont à nouveau pu être organisées dans le salon VIP du théâtre. Une nouvelle identité visuelle a été créée pour être en phase avec le nouvel esprit du théâtre et pour mettre en valeur la promotion des divers spectacles.

### AFFICHAGE CULTUREL SGA

Les recettes de la gestion des panneaux culturels SGA en ville, en légère augmentation, se sont montées à CHF 8'625.00 (contre CHF 6'500.00 en 2021).

### LOCATION DES SALLES

Le nouveau bâtiment multifonctionnel CUBE a été construit pour remplacer les anciens foyers du Théâtre de Beausobre. Son inauguration a eu lieu au printemps. Véritable petit centre de congrès, il dispose de cinq salles de capacités différentes, allant de 50 à 500 personnes. Depuis son ouverture, de nombreux événements ont eu lieu au CUBE, notamment des festivals (*Morges-sous-Rire*, *La Salamandre*, *Arcana* etc.), des salons (*Salon des Thérapies Naturelles*, etc.), des forums, symposiums, assemblées générales, concerts, mariages, anniversaires, lotos, séances du Conseil Communal et autres réceptions ou événements. Les demandes de location sont nombreuses et variées. Cette année, le revenu des locations du CUBE s'élève à CHF 83'000.00 (CHF 46'890.00 pour les foyers en 2019).

Le Théâtre de Beausobre avec son hall et son bar peuvent également se louer hors programme culturel pour des entreprises qui cherchent un endroit avec une plus grande capacité (jusqu'à 850 personnes). Des écoles de danse y organisent leurs spectacles et les écoles de Morges leurs

promotions, chantées et soirées d'information pour les parents etc. Sur l'année, le Théâtre de Beausobre a été réservé, hors saison théâtrale, pour un total de 32 jours et pour un chiffre d'affaire de CHF 35'000.00 (CHF 73'000.00 pour 65 jours, en 2019).

### FESTIVAL MORGES-SOUS-RIRE

L'événement humoristique romand, qui s'est tenu du 10 au 18 juin, a mobilisé et conquis un public de plus de 6'000 personnes. Avec un taux de remplissage de plus de 80%, la cuvée 2022 s'est avérée un succès. La 34<sup>e</sup> édition a rassemblé une trentaine d'humoristes suisses et internationaux pour treize représentations réparties sur huit soirées dans les deux salles du festival (théâtre et CUBE). Pour la première fois, les artistes et le public ont testé avec succès la nouvelle salle Rubicube pour sept représentations. Le festival s'est terminé dans une ambiance festive au bord du lac sur la scène de *La Presque* avec un show décalé proposé par quatre artistes québécois. Malgré le site en partie en travaux, le public a profité avant et après les spectacles d'une ambiance cosy et festive sur l'Esplanade grâce à son bar et divers food trucks.

### Concours Scène ouverte

La grande finale du concours *Scène Ouverte* a été remportée par l'humoriste fribourgeois Julien Rossier, alias Lord Betterave. Il défendra l'humour suisse dans les festivals partenaires en 2023.

### DIABOLO FESTIVAL POUR ENFANTS

La 10<sup>e</sup> édition du festival destiné aux enfants de 2 à 10 ans a eu lieu les 24 et 25 juin. Malgré une esplanade encore partiellement en travaux, ce sont tout de même près de 7'000 enfants et parents qui ont été accueilli-es pour vivre une expérience culturelle enrichissante.



## OFFICE DE LA DURABILITÉ

L'année 2022 fut pour la Ville de Morges une année clé en matière de durabilité. La mise en œuvre de la *Stratégie énergétique 2035* a été marquée par des étapes majeures de développement énergétique, dont la labellisation *Cité de l'énergie Gold*, le dépôt d'un préavis pour la réalisation d'un plan climat et d'un préavis pour la création d'une société anonyme Morges Énergie, qui assurera la réalisation de réseaux thermiques écologiques, ainsi que la mise en œuvre du nouveau fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable, parmi d'autres.

### Labellisation *Cité de l'énergie Gold*

La Ville de Morges est labellisée *Cité de l'énergie Gold*. Cet objectif de législature désormais atteint met en lumière l'engagement à atteindre des objectifs ambitieux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, notamment par le biais de l'intégration de la thématique énergie-climat au sein des diverses politiques sectorielles de la Ville. L'obtention du label *Cité de l'énergie Gold* est le résultat de nombreuses mesures réalisées au cours des dernières années, et salue ainsi l'ampleur des ambitions de la Municipalité en matière d'énergie et de biodiversité.

### Plan Climat

Le préavis pour l'élaboration du Plan Climat pour la Ville de Morges a été déposé au Conseil communal courant novembre. Coordonnée par l'Office de la durabilité, sa réalisation a mobilisé de nombreuses ressources-clés au sein de l'administration dans le but de définir avec la Municipalité les principales ambitions du plan climat de la Ville. Un crédit de CHF 285'000.00 a été demandé au Conseil communal pour sa réalisation, qui implique de mettre sur pied des stratégies sectorielles ambitieuses pour de nombreux thèmes en lien avec l'empreinte carbone de la Ville, comme la mobilité, la politique sportive, l'urbanisme, et la *Stratégie énergétique 2035*.

## STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2035 (SE2035) ET PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

La mise en œuvre de la SE2035 s'est poursuivie, par le biais des actions principales suivantes :

- **assainissement énergétique** : en ce qui concerne le programme *Morges Réno*, les deux ateliers prévus cette année ont été réalisés début mars et début octobre. Ces ateliers ont permis aux propriétaires inscrits de coordonner leurs projets de rénovation en direct avec les autorités cantonales et communales, parmi d'autres. Un bilan du programme *Morges Réno* sera communiqué en 2023. En parallèle, et en collaboration avec le Canton, l'Office de la durabilité a contribué à un projet de développement de taux d'indicateur sur l'assainissement énergétique. Cet indicateur devrait être élaboré par le Canton de Vaud l'an prochain ;
- **développement de réseaux thermiques** : le préavis pour la création de la société Morges Énergie SA a été déposé



au Conseil communal en octobre. La création de cette société assurera l'accélération du développement de réseaux thermiques et développera l'autonomie énergétique à Morges. Cette action représente une étape charnière de la transition énergétique morgienne ;

- **développement de l'énergie solaire photovoltaïque** : au total, 166 centrales solaires photovoltaïques existent désormais à Morges, pour une puissance totale de 2'700 kWh. La Ville de Morges a posé sur deux de ses toitures, plus de 1'000 m<sup>2</sup> de centrales solaires ;
- **changement de chaudières** : cette année, un total de 18 mises à l'enquête ont été effectuées pour l'élimination de chaudières à mazout et à gaz en faveur d'une pompe à chaleur ;
- **injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel de la Ville** : cette année, la proportion de biogaz dans le réseau de gaz a été augmentée de 0.7% pour atteindre un taux de 6.4%.

### Développement du monitoring énergétique, amélioration du tableau de bord et implémentation de nouveaux indicateurs

La mesure des objectifs de la *Stratégie énergétique 2035* s'est poursuivie par la création de sept nouveaux indicateurs disponibles sur le tableau de bord en ligne [www.morges.ch/indicateurs](http://www.morges.ch/indicateurs) et l'amélioration de la plateforme qui a été conçue de manière à intégrer divers

indicateurs en lien avec la durabilité dans les années à venir (biodiversité, économie, cohésion sociale, etc.).

### Économie d'énergie au sein de l'administration

Une coordination des services de l'administration a été mise en place pour assurer que l'énergie soit utilisée de la manière la plus rationnelle possible. Des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès du personnel communal, et se poursuivront dans les années à venir.

### Fonds d'encouragement pour l'énergie et développement durable

Le fonds d'encouragement mis à jour, approuvé le 6 octobre 2021 par le Conseil communal, est entré en vigueur en janvier. Avec une offre de subventions plus large visant l'énergie et la biodiversité notamment, la société civile dispose désormais d'environ CHF 600'000.00 par année pour encourager ses initiatives en matière de transition écologique et durable. Conçu pour être flexible et évoluer en fonction des besoins de la société en matière d'énergie et durabilité, il a continué son développement pour intégrer en cours d'année quatre nouvelles subventions: achat de vélo-cargo, remorque de vélo pour le transport d'enfants et remorque pour le matériel, ainsi que la subvention pour le remplacement de l'éclairage économe destinée aux entreprises.



À l'appui du slogan *Morges, plus durable avec toi*, l'Office de la durabilité a lancé une campagne de communication de mai à juillet. Divers supports ont été développés pour les réseaux sociaux et les manifestations, dans le but d'améliorer l'information des subventions à disposition de la population. Toute la documentation est disponible sur [morges.ch/subventions](http://morges.ch/subventions).

Un montant de CHF 276'820.09 (CHF 217'739.21 en 2021) a été octroyé pour un total de 306 subventions (309 en 2021):

- CHF 65'842.38 ont été engagés pour la production d'énergies renouvelables (CHF 58'243.90 en 2021), à savoir sept installations solaires photovoltaïques (10 en 2021), une installation solaire thermique et 6 pompes à chaleur;
- CHF 139'238.91 ont été octroyés pour les économies d'énergie (CHF 88'995.75 en 2021), plus précisément CHF 131'221.35 pour l'assainissement de 14 immeubles (CHF 69'921.80 pour 11 immeubles en 2021),

CHF 3'699.36 pour la réalisation de 8 bilans énergétiques (CHF 4'073.95 pour 10 bilans énergétiques en 2021) et CHF 4'318.2 pour le remplacement de 24 appareils électroménagers gourmands en énergie (subvention créée en 2022);

- CHF 68'489.42 ont été engagés pour la mobilité durable (CHF 70'499.56 en 2021): l'achat de 155 vélos électriques, 4 scooters électriques, 3 batteries et 1 kit électrique pour vélo, 6 vélos-cargos et 10 remorques pour le transport des enfants, pour un montant de CHF 56'466.44 (199 vélos pour CHF 57'327.00 en 2021) et CHF 8'794.04 pour 46 vélos traditionnels (CHF 7'212.80 pour 47 vélos en 2021), ainsi que 6 cabas à roulettes (9 en 2021), 8 bornes de recharge électriques (11 en 2021), 3 abonnements « découverte » Mobility et 1 Carvelo2go (subventions créées en 2022), pour une valeur totale de CHF 3'228.98;
- CHF 3'088.38 pour l'installation de 3 récupérateurs d'eau de pluie et CHF 161.00 pour la promotion de la durabilité et de la biodiversité (2 subventions). Cette section a été créée en 2022.

## DIALOGUE ET SENSIBILISATION

### Guide des manifestations durables

En décembre, la Municipalité a adopté le guide pour les manifestations durables. Ce support d'information à l'intention des organisateur·rices de manifestations à Morges vise à réduire les nuisances environnementales et à améliorer l'efficacité écologique des manifestations. Le guide sera communiqué aux organisateur·rices de manifestations et est conçu de manière à renvoyer la ou le lecteur sur le *Kit-Manif* du Canton de Vaud.

### Festival du film vert

La Ville de Morges a accueilli au Casino la journée d'ouverture de la 17<sup>e</sup> édition du *Festival du film vert- le cinéma pour un futur durable*. Organisées dans la région par la Maison de la Rivière et soutenues par la Ville, huit projections ont accueilli environ 400 personnes entre le 4 et le 10 mars.

### Semaine de l'environnement

Du 21 au 25 mai, cette édition s'est focalisée sur les *Petits gestes pour agir aujourd'hui*. Réalisée en stricte collaboration avec les associations locales, la manifestation a permis de faire le focus sur trois thèmes le jour du lancement: le stand-by, la réparation d'habits et l'alimentation durable. D'autres activités, comme la visite de la station de pompage, la famille zéro déchet ou encore la réparation d'objets et de vélos, ont été proposées pendant cette semaine. Pour cette occasion, le personnel de la Ville de Morges s'est lancé dans un défi zéro papier pendant un mois.

**Résultats du fonds d'encouragement (en CHF) par type de subvention, 2008-2022, dépenses pour le Plan lumières non comprises.**

Année	Énergies renouvelables	Économies d'énergie	Mobilité durable	Autres	Biodiversité <sup>5</sup>	Gestion des ressources <sup>5</sup>	Total par année
	<i>PV, PT, PAC<sup>4</sup>, chauffage à bois, CAD<sup>5</sup>.</i>	<i>Assainissements, rénovations et constructions Minergie, bilans énergétiques, remplacements de chauffage électrique.</i>	<i>Vélos traditionnels et électriques, scooters électriques, plans de mobilité, cabas à roulettes, bornes de recharge pour voitures électriques.</i>	<i>Projets divers en faveur des économies d'énergie et du développement durable.</i>	<i>Lutte contre les plantes invasives, visite-conseils, projets divers.</i>	<i>Récupération eau de pluie, formations, certificats, installation de toilettes sèches, projets divers.</i>	
2008	10'600.00		9'489.40	35'560.95			55'650.35
2009	3'020.00		18'983.60				22'003.60
2010	25'240.00	37'440.00	21'299.64				83'979.64
2011	12'180.00	67'922.50	16'554.12				96'656.62
2012	1'220.00	127'887.25	18'598.80				147'706.05
2013	27'560.00	79'112.30	21'078.05	20'000.00			147'750.35
2014	67'661.00	74'958.50	17'024.80				159'644.30
2015	126'288.00	66'830.00	14'926.95				208'044.95
2016	85'801.00	111'683.40	26'203.15				223'687.55
2017	55'986.40	79'961.05	23'219.35	49'099.00			208'265.80
2018	26'274.00	26'123.50	17'263.45	50'466.95			120'127.90
2019	32'756.40	44'612.85	42'431.15	15'764.20			135'564.60
2020	24'935.45	45'822.45	81'946.48	9'618.95			162'323.33
2021	58'243.90	88'995.75	70'499.56	0.00			217'739.21
2022	65'842.38	139'238.91	68'489.42	0.00	81.00	3'168.38	276'820.09
<b>Total par subvention</b>	<b>637'268.53</b>	<b>990'588.46</b>	<b>471'603.92</b>	<b>182'070.05</b>	<b>81.00</b>	<b>3'168.38</b>	<b>2'284'780.34</b>

<sup>4</sup> PV : panneaux photovoltaïques, PT : panneaux solaires thermiques, PAC : pompe à chaleur / <sup>5</sup> En place depuis 2022



### **Sauvageons à Morges**

Pour sa deuxième édition morgienne, *Sauvageons en ville* a proposé quatre rencontres. Environ 80 personnes ont participé aux événements sur la micro-agriculture biologique, les hirondelles en ville, l'entretien des arbres et la pollution aux particules fines. La manifestation est portée par l'Université de Lausanne, le Musée cantonal de zoologie, les Musées et jardins botaniques cantonaux ainsi que la Ville de Lausanne et la Ville de Morges.

### **Projets avec les écoles et soutien aux associations locales**

L'Office de la durabilité a continué son soutien aux écoles pour les projets didactiques en lien avec la durabilité. Le programme *Eco-schools* s'est poursuivi dans sept collèges de Morges Est et a permis à deux d'entre eux d'obtenir le label (Romanel-sur-Morges et Chanel). Le jardinage dans les écoles a également progressé grâce à la mise à disposition de bacs et semences avec le programme *Coup d'Pousse*. Enfin, les classes de Beausobre ont pu bénéficier d'une conférence personnalisée sur le zéro déchet, donnée par Jérémie Pichon. En parallèle, l'office a poursuivi son soutien aux associations locales, comme le *Repair Café Morges*.

### **Perturbateurs endocriniens dans les structures d'accueil de la Ville**

L'Office de la durabilité s'est penché avec le Service de l'enfance sur la question des perturbateurs endocriniens, dans le but de réaliser une marche à suivre qui réduise leur présence dans les structures d'accueil de la Ville. Des visites ont été menées sur les différents sites d'accueil pré et parascolaire. Par la suite, des recommandations seront données aux collaborateur·rices de ces structures afin de limiter la présence de perturbateurs endocriniens.

### **Vaisselle réutilisable**

La Ville met à disposition des organisateur·rices de manifestations sur le territoire morgien et de la population de la vaisselle réutilisable, dont seuls les coûts de transport, de lavage et de pertes sont à charge de la ou du demandeur. Cette année, environ 40'000 pièces (gobelets, assiettes et couverts) ont été mises à disposition des manifestations morgiennes.

# BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES



## MESSAGE DE LA MUNICIPALE MME LAETITIA MORANDI

L'année 2022 aura été pour moi la première année complète en tant que Municipale de la Direction Bâtiments, sports et domaines de la Ville de Morges. Une année riche en nouvelles expériences, rythmée par les nombreux projets et réalisations de la direction. En parallèle des tâches quotidiennes liées à l'exploitation et l'entretien du patrimoine immobilier ainsi qu'à la conduite de la politique sportive de la Ville, cette année aura été marquée par le dépôt de pas moins de six préavis au Conseil communal, dont un préavis d'urgence nécessaire au sauvetage de la saison de glace 2022-2023. Durant toute l'année, les équipes des Offices des sports, des bâtiments et de la conciergerie ont été particulièrement sollicitées. Qu'elles en soient ici officiellement et chaleureusement remerciées.

D'autre part, l'année 2022 aura été marquée par de nombreuses préoccupations liées aux infrastructures sportives. D'importantes consommations énergétiques et vétusté des installations sportives de la Piscine du Parc et de la patinoire ont conduit la Municipalité à porter divers projets d'ampleur devant le Conseil communal, tels que l'assainissement énergétique de la Piscine du Parc, le remplacement des éclairages du Parc des Sports et de la patinoire ou encore le remplacement d'urgence de la production de froid de la Patinoire des Eaux-Minérales. Ces trois projets permettront d'offrir à la population, aux écoles ainsi qu'aux clubs sportifs les conditions sine qua non pour le maintien et le développement d'activités physiques et sportives tout en réduisant l'impact des infrastructures sur l'environnement que ce soit par l'importante limitation de la consommation électrique des éclairages au Parc des Sports et à la patinoire, la substitution du gaz par des énergies renouvelables directement produites sur le site de la Piscine du Parc ou encore la suppression des risques de pollution des eaux de la rivière de la Morges liés à l'ancien système de production de froid de la Patinoire des Eaux-Minérales.

Du côté des bâtiments, l'année 2022 marquera l'aboutissement de nombreux projets en cours: installation de la Maison des associations au Collège des Jardins, rénovation et remise à disposition de la population du bâtiment de la Fraternité, installation d'un nouvel orgue au Temple, relocalisation des Directions Enfance, culture et durabilité et Cohésion sociale, logement et sécurité au centre-ville, installation d'une antenne de l'UAPE Jacques-Dubochet au Bluard ou encore pose et aménagement de conteneurs sur le site de Beausobre afin d'accueillir la demande croissante d'élèves sur le site. Parallèlement à cela, l'office a également œuvré sur le développement de nombreux projets adoptés par le Conseil communal, tels que l'installation de 125 écrans pour les collèges de la ville, l'aménagement d'un restaurant scolaire dans l'ancien Collège du Bluard ou encore la démolition du vétuste bâtiment situé à l'avenue Jean-Jacques-Cart 2.

Comme à l'accoutumée, de nombreuses manifestations sportives ont été organisées sur le territoire communal sous la direction ou avec le précieux soutien de l'Office des sports. De belles nouveautés ont également vu le jour en 2022, que ce soit l'installation d'un mur de grimpe à la piscine du Parc, la mise à disposition d'un *pumptrack* et l'organisation de nombreuses activités dans le cadre du *Mois du vélo* ou encore la mise en ligne d'une nouvelle plateforme regroupant offres et manifestations sportives se déroulant sur le territoire communal (<https://spom.morges.ch>).

Après une année 2022 riche de belles expériences, de nombreux projets enthousiasmants attendent la Direction Bâtiments, sports et domaines pour 2023. Je me réjouis de poursuivre mon engagement aux côtés des collaboratrices et collaborateurs de notre administration dans l'atteinte des objectifs fixés par la Municipalité.

# LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

## OFFICE DES BÂTIMENTS

- Gestion du patrimoine immobilier communal;
- gestion de la transition énergétique des bâtiments communaux;
- planification et suivi des travaux d'assainissement et de rénovation du parc immobilier communal;
- mise en place d'un système intégré de gestion technique des bâtiments (GTB);
- mise en place et suivi des contrats de maintenance des installations de sécurité via la plateforme *GestImmo*;
- gestion technique des appartements et des locaux commerciaux;
- participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires des PPE Charpentiers-Sud, Riond-Bosson 3, Riond-Bosson 14 et Marcelin 7;
- coordination des urgences et dépannages dans tous les domaines techniques : fuites, dysfonctionnement d'installations eau, électricité, gaz, chauffage, ascenseurs, toitures, façades, vitrages, dégâts pour cause naturelle ou anthropique, déprédations, etc.;
- évaluation des besoins, organisation, coordination et suivi de certains projets de rénovation des bâtiments;
- suivi de chantiers;
- préparation et analyse des soumissions, adjudications des mandats confiés aux entreprises, surveillance des travaux;
- suivi des exercices d'évacuation des bâtiments avec présence du personnel communal et des installations de sécurité (détection feu, exutoires de fumée, extincteurs, etc.);
- mise en place du cahier des charges en ligne destiné aux différents mandataires concernés par la construction des bâtiments;
- mise en place et suivi des consommations énergétique via la plateforme *GestImmo*.

## OFFICE DE LA CONCIERGERIE

- Nettoyage et entretien des bâtiments communaux;
- collecte, traitement et gestion des demandes logistiques.

## DOMAINES

- Gestion des alpages communaux;
- gestion des forêts communales.

## ADMINISTRATION

- Travaux administratifs de la direction;
- planification de l'utilisation des salles de gymnastique;
- location des salles communales;
- gestion des baux non commerciaux et conventions.

## OFFICE DES SPORTS

- Mise en œuvre de la politique sportive;
- gestion des subventions sportives;
- développement de l'offre sportive;
- gestion et exploitation des infrastructures sportives (Piscine du Parc, Patinoire des Eaux-Minérales, Parc des Sports);
- mise en œuvre des projets et événements sportifs de la Ville;
- coordination des manifestations et offres sportives organisées sur le territoire morgien;
- promotion de la santé par le sport;
- liens avec les clubs sportifs locaux;
- relations intercommunales en lien avec le sport et ses activités.

## L'EFFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es/stagiaires	Auxiliaires
Administration	3.00	4	1	
Office de la conciergerie	26.29	33	2	1
Office des bâtiments	8.80	9		
Office des sports	3.60	4	1	15
<b>Total général</b>	<b>41.69</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>16</b>

Le tableau ci-contre indique les effectifs de la direction au 31 décembre. Plusieurs départs à la retraite sont à signaler. Le remplacement des titulaires est en cours d'évaluation.

Le secrétariat a accueilli une apprentie de commerce de première année jusqu'en août puis une apprentie de deuxième année depuis la rentrée scolaire d'août.

L'Office des bâtiments comprend une équipe composée actuellement de six spécialistes :

- un chef de l'Office des bâtiments;
- un chef de projet;

- deux techniciens chargés de projet;
- un dessinateur en bâtiment;
- un informaticien.

Le secteur technique est constitué de cinq personnes :

- deux installateurs sanitaire-chauffage-ventilation;
- un peintre en bâtiment;
- un menuisier;
- un apprenti menuisier.

L'équipe est gérée par le responsable de l'Office des bâtiments.

## LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Dans le but de respecter les capacités d'accueil des salles mises en location par le service, le nombre maximal de personnes a été revu selon les normes et directives applicables. Dans le cas où la signalétique d'évacuation n'était pas adaptée, celle-ci a été mise à jour et le personnel d'entretien sur place a été informé de ces changements.

Des rapports de sécurité ont été réalisés sur plusieurs bâtiments, dont les salles de sports de Beausobre I à IV et permettent aujourd'hui de proposer des mesures compensatoires lors de manifestations qui dépasseraient les capacités des salles.

Les mesures organisationnelles de sécurité effectives lors des exercices d'évacuation des bâtiments communaux ont été mises en place en collaboration avec différents services dont celui des ressources humaines. Depuis mars, la Direction Bâtiments, sports et domaines a repris le suivi des exercices. Ceux-ci sont supervisés par un mandataire qui établit un rapport précis sur leur déroulement.

Dans l'ensemble, les exercices sont concluants et permettent de mettre en lumière certaines lacunes comportementales et techniques qui sont appelées à être comblées. Les rapports sont soumis aux responsables de sécurité par domaine qui doivent ensuite prendre les mesures organisationnelles afin de corriger la situation,

Entités	Dates
CVE Gracieuse	12 octobre
CVE Sylvana	14 juin
CVE Beausobre	11 avril
Restaurant scolaire Beausobre	24 mai
Restaurant scolaire Patinoire	11 octobre
Restaurant scolaire Jardins	4 octobre
Restaurant scolaire Bluard	4 octobre
Hôtel de Ville	10 octobre
Riond-Bosson 14	31 octobre
Saint-Louis 2	14 juin
Centre culturel - Bibliothèque	10 mai
Riond-Bosson 9	28 novembre
Riond-Bosson 3	28 novembre
UAPE et restaurant scolaire Jacques-Dubochet	27 septembre

en collaboration avec l'Office des bâtiments qui se positionne en conseiller. En ce qui concerne l'optimisation des mesures techniques, ces dernières sont évaluées et chiffrées dans le but de faire les éventuelles modifications.



# LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2022

## OFFICE DES BÂTIMENTS

Le parc immobilier communal est constitué de 106 immeubles d'une valeur de plus de CHF 282 millions (valeur ECA 2021- indice 125). L'indice d'évaluation des immeubles de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) est resté identique à 2015.

Les bâtiments les plus importants ont été cartographiés et diagnostiqués. L'ensemble de ces éléments est disponible en ligne via ce code QR:



Après plusieurs années d'analyse du parc immobilier via la méthode de diagnostic et d'expertise du bâtiment Energy Performance, Indoor environmental Quality and Retrofit (EPIQR), l'Office des bâtiments est en mesure d'établir un plan directeur et financier de rénovation des bâtiments communaux et de planifier les travaux. Ce plan directeur fera l'objet d'un préavis de la Municipalité au Conseil communal, intégrant une demande de crédit pour l'assainissement de huit bâtiments à exécuter entre 2023 et 2026.

L'Office des bâtiments a été impliqué dans les projets suivants:

- transformations de Beausobre IV (groupe technique);
- construction de Beausobre V (groupe technique);
- priorisation des équipements publics (groupe technique);
- coordination hebdomadaire avec tous les secteurs du bâtiment;
- Collège de Chanel (groupe technique);
- Mandat d'études parallèles (MEP) de la Gracieuse (jury);
- *task force* Énergie;
- transformation du stand de tir des Effoliez.

Suite au changement de législature, l'Office des bâtiments a été intégré dans les commissions de construction suivantes qui portent sur:

- projet de transformations de Beausobre IV (préavis N° 20/5.19 + N° 24/6.20);
- projet de construction de Beausobre V (préavis N° 12/3.19);
- projet de rénovation du Collège de Chanel (préavis N° 36/9.20);
- projet des aménagements extérieurs de Beausobre (préavis N° 42/10.20).

### Cours spécifiques

Les collaborateur·rices de l'Office des bâtiments se sont régulièrement tenu·es à jour des avancées techniques

et technologiques liés à l'exécution de leurs tâches. Des révisions théoriques, relatives à la législation des marchés publics ou la protection incendie par exemple, ont complété les formations spécialisées dans les domaines du bâtiment, selon les détails ci-dessous:

- CEP VD : révision du droit des marchés publics;
- EPIQR+ : création de scénarios de rénovations propres à la direction;
- ECA : protection incendie et dangers naturels pour les autorités vaudoises 2022;
- BlowerDoor : formation de base et avancée pour la recherche de pertes d'étanchéité à l'air dans les bâtiments;
- ArchiCAD : formation de base pour deux collaborateurs sur l'outil de dessin 2D/3D;
- Leica RTC 360 : formation complète sur l'utilisation du scanner 3D RTC 360.

## GESTIMMO

*GestImmo* est un logiciel développé par l'Office des bâtiments afin de suivre et « monitorer » l'ensemble des prestations effectuées par les entreprises externes sur les bâtiments communaux.

Après plus de deux ans d'utilisation, le développement de cet outil se poursuit avec la saisie des données de consommations des bâtiments (compteurs électricité, eau, gaz, solaire, etc.).

L'Office des bâtiments a été approché par d'autres Communes intéressées par ce logiciel et, aujourd'hui, les Communes d'Aubonne et de Hautemorges l'utilisent pleinement.

## PLATEFORME DE DEMANDES D'INTERVENTIONS (TICKETING)

Après plus d'une année d'utilisation, l'outil dit de *ticketing*, permettant une validation des demandes par voie hiérarchique et la création d'une tâche affectée directement au tableau de gestion des interventions, s'avère être bénéfique pour les utilisatrices et utilisateurs des bâtiments communaux qui reçoivent rapidement un retour sur demande. Les collaborateur·rices de l'Office des bâtiments se voient attribuer ces tâches en fonction de leur disponibilité, ce qui permet une meilleure réactivité et une répartition équitable des tâches.

## CAHIER DES CHARGES POUR MANDATAIRES EXTERNES

Les mandataires externes (architectes, ingénieur·es, paysagistes, etc.), impliqué·es dans les projets de nouvelles

constructions, pilotés et coordonnés par la Direction Urbanisme, constructions et espace public, sont tous demandeur·ses d'informations sur les éléments à prendre en considération pour répondre au mieux aux attentes des utilisatrices et utilisateurs. Le processus essentiel de réponse à ces questions représente un travail chronophage qui occupe plusieurs collaborateur·rices de l'administration. Afin de remédier à cette difficulté, un outil d'aide à la décision appelé « Cahier des charges pour mandataires externes » est en cours de développement par l'informaticien de l'Office des bâtiments, en collaboration avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public, et sera en phase test au début de l'année 2023. Cet outil sera accessible via le site Internet de l'Office des bâtiments et permettra à chaque mandataire de se procurer un document complet contenant toutes les informations utiles à l'entier du processus d'exécution de ces nouvelles constructions dans les meilleures conditions, allant de l'avant-projet à la réalisation des travaux.

## RÉSEAU GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS (GTB) – GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE (GTC)

La mission principale de l'informaticien de l'Office des bâtiments est de mettre en place un réseau de télégestion des bâtiments en parallèle du réseau communal. Le « monitoring » des bâtiments, le relevé de leurs consommations, ne peut s'effectuer que si le bâtiment est équipé d'un point d'accès à Internet qui ne transite pas par le réseau communal (fibre communale) pour des questions de sécurité. Ce réseau permettra de garder un contrôle permanent sur l'ensemble des installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, climatisation, etc.) et remontera les alarmes et autres informations importantes sur les installations techniques qui aujourd'hui ne parviennent à l'office que lorsque qu'une ou un collaborateur se rend sur place pour un contrôle et souvent trop tardivement. Ces remontées d'informations seront couplées avec l'outil *GestImmo* afin d'en tirer toutes les statistiques de consommation et les éventuels travaux liés.

## TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS DANS LES BÂTIMENTS DIVERS ET PRÉAVIS EN COURS

Différentes actions ont été menées pour l'entretien des bâtiments et le suivi des projets de la direction.

- **Cabanon de la Fraternité** : la Ville de Morges a hérité du cabanon de la Fraternité en 2021. Pour permettre sa remise en location, les travaux de remise en état suivants ont été réalisés : assainissement des matériaux contenant de l'amiante, réfection complète de la toiture, installation de nouvelles portes et fenêtres, réfection de l'espace cuisine et sanitaire, pose d'un nouveau revêtement de sol, mise en place d'un système de contrôle d'accès électronique, installation de deux tables de pique-nique et un grill à l'extérieur. Le cabanon est disponible à la location depuis l'été 2022 et uniquement durant la période estivale, de mai à octobre.
- **CVE Gracieuse** : remplacement de tous les éclairages existants par des éclairages LED, conformément aux directives et normes actuelles.
- **Ancien Collège du Bluard** : pour permettre l'ouverture d'une antenne de l'UAPE Jacques-Dubochet au Bluard, les travaux suivants ont été réalisés : installation d'éléments de sécurité incendie, pose de garde-corps aux fenêtres et sur le perron, installation d'un lift d'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) au rez supérieur.
- **Vestiaires du Parc des Sports** : réfection des joints de dilatation du bâtiment.
- **Fossés 14** : remplacement complet des accès mécaniques par de l'électronique.
- **Fossés 16 - Les Jardins** : création de caves de stockage à claire-voie et intégration de la Maison des Associations, selon convention avec la Municipalité, comme locataire principal gérant des espaces dédiés à la location aux sociétés locales.
- **Riond-Bosson 9** : réfection de la peinture et remplacement de la moquette d'un bureau.
- **Riond-Bosson 14** : installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 86 kilowatt crête (kWc), composée de 214 panneaux et création d'un regroupement à la consommation propre (RCP) entre les différents propriétaires du bâtiment, suite au préavis N° 36/9.19.
- **Établissement horticole** : remplacement du revêtement de sol, nouveau faux-plafond et peinture du réfectoire du personnel, suite à un dégât d'eau.
- **Pavillon du Parc des Sports** : mise à l'enquête publique pour changement d'affectation des locaux.
- **Patinoire** :
  - mise à l'enquête publique pour l'installation de deux pompes à chaleur (PAC) nécessaires à la production de froid pour la surface de glace principale et de curling ;
  - mise en place de la PAC pour la zone de glace principale ;
  - installation de la dalle de froid provisoire.
- **Piscine du Parc** :
  - réparation du carrelage autour des bassins ;
  - remise à niveau de la goulotte du bassin olympique, côté lac.
- **Stand de tir du Boiron** : déménagement des tireuses et tireurs au stand de tir des Effoliez à Echandens et suivi des travaux, suite au préavis N° 7/3.20 ; lancement de l'appel à projets pour l'exploitation du bâtiment.
- **Saint-Louis 2** : création d'une cloison et adaptation du réseau électrique pour l'accueil des bureaux des Directions Enfance, culture et durabilité et Cohésion sociale, logement et sécurité.
- **Temple** :
  - suivi de la reconstruction de l'orgue, suite au préavis N° 37/11.17 ;
  - création d'un petit orgue de présentation ;
  - remplacement complet des accès mécaniques par de l'électronique ;
  - gestion à distance du chauffage et de l'humidité ;
  - réhabilitation de deux cloches dans le clocheton.

## TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

- **Beausobre extérieurs** : création d'un couvert à vélo sécurisé pour les enseignant-es et utilisateur-rices du site, avec alimentation électrique destinée à la charge.
- **Beausobre I (admin)** :
  - réfection des peintures et plafonds des bureaux;
  - installation d'un lift d'accès pour PMR au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment;
  - remplacement complet des accès mécaniques par de l'électronique, suite au préavis N° 36/12.21;
  - changement d'affectation de l'ancien local PAC, remise en conformité Association établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et création de caves.
- **Beausobre I (collège)** : remplacement complet des accès mécaniques par de l'électronique, suite au préavis N° 36/12.21.
- **Beausobre II** :
  - réfection complète des bétons de l'escalier de secours extérieur;
  - réfection des joints de dilatation de l'ensemble du bâtiment;
  - travaux de peinture et de rénovation des sols dans une partie des ateliers de travaux manuels;
  - remplacement de moquette de salle de classe.
- **Beausobre IV** :
  - remplacement du parquet de la salle VIP du théâtre;
  - création et installation d'un meuble d'encaissement dans le restaurant scolaire.
- **Beausobre VI – « Portacabin »** : mise en place de quatre salles de classe provisoires modulaires.
- **Collège du Petit-Dézaley** :
  - installation d'une porte d'entrée coulissante automatique;
  - réfection des peintures, des revêtements de sols et des portes de trois salles de classe;
  - installation de bornes wifi.
- **Collège Pré-Maudry** :
  - réfection complète de la peinture de l'ensemble WC;
  - remplacement du revêtement de sol de la salle des maîtres.
- **Maison de Maître de la Gracieuse** : aménagement d'un restaurant scolaire au rez du bâtiment.
- **Affichage frontal numérique (ANF)** : le Conseil communal a accepté le préavis N° 12/4.22 « Crédit cadre – affichage numérique frontal (ANF) et réseau Internet sans fil wifi » dans sa séance du 2 novembre 2022, les écoles seront donc équipées de ces écrans d'ici fin 2024.

## AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

La direction veille au bon entretien et à la valorisation du patrimoine immobilier communal. Le programme de rénovation et d'assainissement des bâtiments communaux figure dans le plan des investissements en cours.

Les travaux suivants ont été entrepris:

- l'isolation et l'étanchéité de la toiture du bâtiment de Beausobre III ont été modifiées et bénéficient ainsi d'une excellente performance thermique (préavis N° 36/9.19);
- l'installation d'une centrale photovoltaïque à Beausobre III, d'une puissance de 141.6 kWc, composée de 354 panneaux;
- le remplacement des monoblocs de ventilation sur le toit du bâtiment de Beausobre III permet d'offrir maintenant une récupération de chaleur et s'inscrit dans la convention d'objectifs pour les grands consommateurs dont le site de Beausobre fait partie;
- le remplacement des vitrages historiques à Couvaloup 10 au profit de vitrages isolants haute performance (préavis N° 32/9.20);
- le remplacement des éclairages du CVE de la Gracieuse au profit de nouveau éclairages LED conformément aux directives et normes actuelles, permettent d'obtenir une réduction de l'énergie électrique d'environ 35 %.

## OFFICE DE LA CONCIERGERIE

### ORGANISATION

L'Office de la conciergerie est organisé en quatre secteurs et couvre deux catégories d'immeubles:

- les bâtiments scolaires (Beausobre, Morges-Ouest, Morges-Est, centre-Ville, etc.), soit un total de 32 immeubles;
- les bâtiments administratifs (Hôtel de Ville, Riond-Bosson 3, 9, 13 et 14, Saint-Louis, temple, Caves de Couvaloup, etc.), soit un total de 13 immeubles.

D'autre part, des concierges itinérant-es assurent les travaux urgents ou les dépannages auprès des secteurs temporairement en sous-effectif.

### LOGISTIQUE

Suite au préavis N° 34/11.21, l'Office de la conciergerie a remplacé son fourgon utilitaire, qui montrait des signes évidents de faiblesse, par un véhicule électrique, lui permettant d'assurer sa productivité.

### TRAVAUX PARTICULIERS

L'Office de la conciergerie collabore étroitement avec l'Office des bâtiments pour toutes les demandes d'entretien et d'intervention spécifiques faites sur le système de ticketing public *batimentsmorges.ch*.

Cette année a été marquée par l'augmentation des dépréciations sur le site scolaire de Beausobre.

En raison des absences maladie ou accidents de longue durée du personnel communal, une société de service a été présente toute l'année pour assurer les remplacements de courtes et longues durées.

## Bilan thermique à ce jour (issu des rapports EPIQR+) :

Étiquette énergétique	Bâtiments	Adresse	Affectation	Type de rapport effectué
B	Gracieuse- CVE (nouvelle partie)	Chemin des Philosophes 16	Écoles	EPIQR+ Complet
	Sylvana - CVE	Avenue de Chanel 6	Écoles	EPIQR+ Complet
	Capitainerie	Promenade du Petit-Bois	Dépôts	EPIQR+ Complet
	Collège Jacques-Dubochet	Rue des Sablons 5	Écoles	EPIQR+ Complet
C	Collège de la Burtignière	Chemin de Tolochenaz 9	Écoles	EPIQR+ Complet
D	Beausobre 3	Avenue de Vertou 2	Installations sportives	EPIQR+ Complet
	Centre culturel et bibliothèque	Place du Casino 1	Administration	EPIQR+ Complet
	Collège des Charpentiers	Place Saint-Louis 9	Écoles	EPIQR+ Complet
	Couvaloup 10	Rue de Couvaloup 10	Administration	EPIQR+ Complet
	Couvaloup 12	Rue de Couvaloup 12	Lieux de rassemblement	EPIQR+ Complet
	Saint-Louis 2	Place Saint-Louis 2	Administration	EPIQR+ Complet
	Hôtel de Ville	Place de l'Hôtel de Ville 1	Administration	EPIQR+ Complet
	Ancienne Douane	Rue du Château 2	Administration	EPIQR+ Complet
E	Beausobre 2	Chemin de la Grosse-Pierre 1	Écoles	EPIQR+ Complet
	Beausobre - maisons concierges	Chemin de la Chenaillettaz 5-9	Habitat individuel	EPIQR+ Complet
	Beausobre 1 - collège + administration	Chemin de la Grosse-Pierre 1	Écoles	EPIQR+ Complet
	Collège de la Vogéaz	Avenue de la Vogéaz 17	Écoles	EPIQR+ Complet
	Grand-Rue 80	Grand-Rue 80	Habitat collectif	EPIQR+ Complet
	Riond-Bosson 9	Avenue de Riond-Bosson 9	Industrie	EPIQR+ Complet
	Vignoble communal	Chemin de la Morgette 2	Industrie	EPIQR+ Complet
	Riond-Bosson 14	Avenue de Riond-Bosson 14	Administration	EPIQR+ Complet
	Vestiaires du Parc des sports (foot)	Promenade Général-Guisan 12	Installations sportives	EPIQR+ Complet
	F	Beausobre- maison jardinier	Chemin de la Chenaillettaz 1	Habitat individuel
Buvelot 11		Chemin Abraham-Louis-Buvelot 11	Habitat collectif	EPIQR+ Complet
Collège de Pré-Maudry		Chemin de la Chenaillettaz 2	Écoles	EPIQR+ Complet
Collège du Bluard		Place de l'Église 1	Écoles	EPIQR+ Complet
Port du Petit-Bois		Promenade du Petit-Bois 29	Lieux de rassemblement	EPIQR+ Complet
Temple		Place de l'Église	Lieux de rassemblement	EPIQR+ Complet
G	Ancien Stand	Promenade Général-Guisan 6	Lieux de rassemblement	EPIQR+ Complet
	Collège de la Gracieuse (yc. gym)	Chemin des Philosophes 14	Écoles	EPIQR+ Complet
	Etabl. Horticole et habitation + violette y.c. cimetière	Route cantonale 1	Dépôts	EPIQR+ Complet
	Fossés 14	Rue des Fossés 14	Lieux de rassemblement	EPIQR+ Complet
	Gracieuse - CVE (ancienne partie)	Chemin des Philosophes 16	Écoles	EPIQR+ Complet
	Gracieuse - maison de Maître	Chemin des Philosophes 18	Écoles	EPIQR+ Complet
	J-J-Cart 2	Avenue Jean-Jacques-Cart 2	Habitat individuel	EPIQR+ Complet
	Patinoire	Avenue Henry-Warnery 8	Installations sportives	EPIQR+ Complet
	Yersin 1	Rue Docteur-Yersin 1	Administration	EPIQR+ Complet
	Riond-Bosson 3	Avenue de Riond-Bosson 3	Industrie	EPIQR+ Complet
	Caserne des pompiers SIS Morget	Avenue de Marcelin 2	Industrie	EPIQR+ Complet
	Collège des Jardins	Rue des Fossés 16	Écoles	EPIQR+ Complet
	Collège du Petit-Dézaley (yc. piscine)	Avenue du Delay 1	Écoles	EPIQR+ Complet
	Piscine du Parc	Promenade Général-Guisan 13	Installations sportives	EPIQR+ Complet
Théâtre des 3 p'tits tours	Promenade Général-Guisan 8	Lieux de rassemblement	EPIQR+ Complet	
Pas de chauffage	Gracieuse - Rural	Chemin des Philosophes 20	Dépôts	EPIQR+ Complet
	Hangar sauvetage (Port du Château)	Place de la Navigation	Dépôts	EPIQR+ Complet
	Stand de tir	Route cantonale 1	Installations sportives	EPQIR+ Sommaire
En attente d'analyse	Alpages- La Burtignière	Le Chenit	Industrie	
	Alpages- Les Carroz	Le Chenit	Industrie	
	Alpages- Praz-Rodet	Le Brassus	Industrie	
	Beausobre IV	Avenue de Vertou 2	Lieux de rassemblement	
	Beausobre V	Avenue de Vertou 2C	Lieux de rassemblement	
	Dépôts jardiniers	Rue du Parc	Dépôts	
En travaux	Chanel - collège + gym	Avenue de Chanel 51	Écoles	EPQIR+ Sommaire
	Chanel - école ménagère	Avenue de Chanel 51	Lieux de rassemblement	EPQIR+ Sommaire

## GESTION DE STOCKS ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le système de gestion de stock qui permet de suivre l'utilisation des consommables liés à la désinfection et au nettoyage des bâtiments communaux, *GestImmo*, est à présent fonctionnel dans son intégralité et fait office de support au personnel de l'office pour les commandes et la distribution aux différents services des produits et du matériel d'entretien.

En termes de réduction des déchets, afin de sensibiliser les élèves à la durabilité, des campagnes sont organisées chaque année par les directions scolaires. L'Office de la conciergerie contribue à cette sensibilisation en veillant à ce que les besoins en poubelles de tri et de recyclage soient anticipés, ou tout du moins répondus rapidement. Soucieux de répondre à ces besoins, l'office procède de façon ponctuelle à l'analyse des sites scolaires en vue d'optimiser les lieux de collecte. À titre d'exemple, des poubelles requins inox et des contenants de recyclage à PET supplémentaires ont été disposés à Beausobre.

Dans la généralité de ses tâches, l'objectif de l'Office de la conciergerie est d'identifier les zones d'améliorations possibles et d'encourager les comportements vers un mode de consommation plus respectueux de l'environnement.

En juin, l'Office de la conciergerie a participé activement au *Défi zéro papier* de l'Administration communale en tant que partenaire de l'Office de la durabilité qui l'a mis en place. Durant un mois, les bacs à papier des bureaux de l'administration n'ont pas été vidés dans le but de mesurer les quantités utilisées. Pour ce faire, l'Office de la conciergerie a pesé les bacs à papier en fin de mois pour chaque bâtiment. Cet effort collectif, en marge des réalités qui font que certains services consomment plus ou moins que d'autres, a permis une prise de conscience de chacune et chacun au sein de l'administration et la mise en place d'éco-gestes assez naturellement.

## OFFICE DES SPORTS

L'année 2022 a été synonyme de reprise de l'activité physique et sportive qui fut fortement impactée par la pandémie. En effet, les directives assouplies ont permis la

réorganisation de la quasi-totalité des événements et des offres à destination de la population. Grâce à des températures élevées, la fréquentation de la Piscine du Parc a été historique, tout comme la participation aux activités hebdomadaires organisées sur sa pelouse et dans ses bassins. De nombreux autres projets, décrits ci-dessous, ont été menés par l'Office des sports durant ces 12 mois.

## RÉVISION DE LA POLITIQUE SPORTIVE

Mesure du plan de législature, la révision de la politique sportive a débuté au printemps avec l'envoi d'un large sondage quantitatif à quelques 3'000 habitant-es morgien-nes, qui avait pour but de définir leurs attentes et besoins sportifs, ainsi que leur état de santé physique et psychique après deux ans de pandémie. Basés sur un taux de réponse de plus de 37 %, les résultats seront particulièrement utiles à la définition de la future politique. Une deuxième enquête quantitative a également été réalisée auprès des clubs sportifs, acteurs du sport morgien. Cette deuxième partie a de plus été complétée avec des entretiens qualitatifs individuels et par petits groupes. Les prochaines étapes seront la définition des axes de la nouvelle politique sportive et la rédaction d'un plan directeur.

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SPORTS

Composée pour cette nouvelle législature de huit membres des clubs sportifs morgiens, de deux représentant-es du tissu sportif privé et de six Conseillères et/ou Conseillers communaux. La commission, convoquée à deux reprises durant l'année, a préavisé quinze demandes de subventions extraordinaires. Ainsi, CHF 12'000.00 ont pu être octroyés pour soutenir l'organisation de manifestations, l'achat de matériel ou encore la saison de sportif-ves d'élite, membres de clubs morgiens. Ces membres ont également été consulté-es lors de la première phase de la révision de la politique sportive.

## CÉRÉMONIE DES MÉRITES SPORTIFS MORGIENS

Cette cérémonie dédiée aux sportif-ves des clubs morgiens ayant réalisé des performances remarquables durant l'année a eu lieu le 30 novembre dans la salle Rubicube du CUBE. Quatre mérites et onze diplômes ont été remis, ainsi qu'un coup de cœur de la rédaction sportive du *Journal de Morges*,

Catégorie	Mérites	Diplômes
Individuel homme	Raphaël Ahumada (Forward Rowing Club)	Robin Froidevaux (Cyclophile Morgien)
Individuel femme	Priscilla Morand (Judo Club Morges)	Margaux Oural (Forward Rowing Club)
Espoir	Thibault Bassi (Judo Club Morges)	Thalia Ahumada (Forward Rowing Club)
Équipe	Ilona Fahrni et Babou Schüpbach (Morges Natation)	Alice Ponsar (Morges Natation)



partenaire de l'événement. L'éco-aventurier Noam Yaron a également partagé ses exploits sportifs avec l'ensemble des personnes présentes.

## PROMOTIONS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUTES ET TOUS

Un axe prioritaire de la politique des sports consiste à favoriser la santé de la population par la promotion de l'activité physique et sportive. De nombreuses activités gratuites ou à moindre prix sont organisées durant l'année (*Urban-training, Yoga dans le Parc, Gym Poussette* ou encore activités hebdomadaires à la piscine).

Nouveauté cette année, une plateforme en ligne recensant des activités physiques et sportives se déroulant à Morges a été créée sous l'impulsion de l'Office des sports. Ce nouvel outil de communication permet à toutes et tous de rechercher une activité selon les critères de son choix,

que l'on soit débutant-e, expert-e, souhaitant adhérer à un club ou voulant pratiquer une activité de manière ponctuelle ou libre.

## ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS OU COORDONNÉS PAR L'OFFICE DES SPORTS

Plusieurs manifestations ont été organisées ou coordonnées par l'Office des sports durant l'année. L'événement-phare, *Morges Bouge*, s'est tenu sous sa forme habituelle le 5 mai. Malgré la pluie, quelques 1'200 personnes sont venues marcher ou courir sur l'un des trois parcours proposés et ont été récompensées d'une assiette de pâtes bien méritée.

Alors que l'année 2022 était désignée au niveau cantonal *Année du vélo*, à Morges s'est déroulé le *Mois du Vélo*. Durant tout le mois de septembre, des événements et activités ont été organisés avec pour thème le cyclisme et la mobilité douce. Un pumptrack, mis à disposition gratuitement temporairement par le Canton de Vaud, a de plus été installé au Parc des Sports. Ce circuit, composé de bosses et de virages relevés et pouvant être parcouru en vélo, trottinettes ou rollers, a été très fortement apprécié des enfants et adolescent-es.

Co-organisées par l'Office des sports et la société événementielle Miss Camping, six soirées dansantes et musicales ont eu lieu à la Piscine du Parc durant l'été. Une première édition de la *Wake-up & Run*, soit une course non chronométrée ayant pour heure de départ 5h30 du matin, a connu un grand succès. Quelque 400 personnes y ont pris part et ont pu déguster un petit-déjeuner composé de produits de la région distribué dès la ligne d'arrivée franchie.







Durant la saison hivernale, les premières éditions des *Samedis à la Patis* ont eu lieu à la Patinoire des Eaux Minérales. Ces événements offraient au public la possibilité de venir patiner en musique une fois par mois jusqu'à 22 h.

### EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Afin de faciliter la gestion et l'utilisation efficiente des infrastructures sportives par les clubs ou toutes autres parties prenantes externes, l'entier des réservations des surfaces dédiées à l'activité physique et sportive se fait depuis cette année via le système de réservation en ligne *Gelore*, comme c'était déjà le cas notamment pour les salles omnisports.

### Piscine du Parc

L'été caniculaire a permis de battre tous les records, que ce soit en termes de fréquentation ou de température de l'eau. En effet, malgré un arrêt de la chaudière qui permet de tempérer l'eau des bassins, le soleil et l'absence de précipitation ont permis de conserver des températures très agréables durant les mois d'été. Avec un total de 135'913 entrées (76'663 en 2021, 57'000 en 2020, 114'600 en 2019), la fréquentation de cette année a été exceptionnelle et la plus élevée depuis 2004.

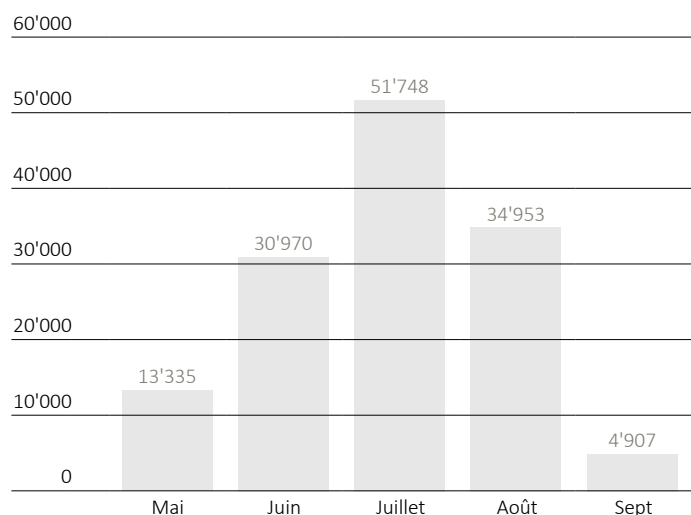
Trois caissier-ères auxiliaires ont couvert les plages horaires d'ouverture. Deux équipes de cinq gardes-bain, coordonnées par le chef d'équipe piscine ont assuré, durant toute la saison, la sécurité des nageuses et nageurs dans les bassins, mais également en dehors. Parallèlement, la bonne marche de l'infrastructure et les divers travaux d'entretien ont été assurés. Le café-restaurant, ainsi que la cabane à glaces ont été exploités durant toute la saison.

Une nouvelle infrastructure, inaugurée en juin, a fait le bonheur des enfants. En effet, un mur de grimpe adapté aux enfants et adolescent-es a été construit sur la face nord-est du bâtiment de la station de pompage. Celui-ci a rencontré un fort succès dès son ouverture. Le terrain de beach-volley, fermé durant la saison 2021 à cause de la pandémie a également pu rouvrir sans contrainte, tout comme les terrains herbeux situés dans la zone de travaux liée à la mise en place du réseau d'aquathermie.

Du point de vue technique, les travaux prévus dans le cadre du préavis accepté par le Conseil communal en novembre permettront d'envisager plus sereinement les prochaines saisons.



## Entrées mensuelles à la piscine durant la saison 2022



## Patinoire des Eaux-Minérales

### Saison 2021-2022

Ouverte depuis la rentrée 2021, dès le samedi 4 septembre pour les clubs et le 2 octobre pour le public et les écoles, la Patinoire des Eaux-Minérales a subi plusieurs problèmes techniques qui ont contraint une première fermeture de douze jours, seulement une semaine après son ouverture, puis une seconde un mois plus tard durant deux semaines. Ces deux fermetures ont fortement impacté les clubs utilisateurs qui ont dû louer des heures de glace dans d'autres infrastructures. Un soutien exceptionnel d'un montant total de CHF 10'000.00 leur a été octroyé, ainsi que l'entière gratuité des heures d'utilisation durant le week-end, ce qui représente un total d'environ CHF 27'000.00, généralement perçu par la Ville.

Durant la période d'ouverture qui s'est terminée le 4 avril, quelque 79'000 entrées ont été comptabilisées. En plus de ce nombre, 372 classes, soit un peu plus de 6'000 élèves, ont également pu profiter de la glace. Deux caissier-ères auxiliaires ont assuré l'ouverture durant les horaires réservés au public et aux écoles. Quatre *icemen*, dont trois auxiliaires, ont permis d'assurer une glace optimale et un maintien de l'infrastructure tous les jours entre 6h et minuit. Durant la saison estivale, le Club Hockey Inline Morges (CHIPHL) a tenu l'entier de sa saison entre fin avril et début juillet.

Du point de vue technique, ces multiples pannes survenues malgré un contrôle et des travaux de maintenance poussés sur les éléments de l'installation, ont démontré la vétusté de la technique de production de froid. Vu ces éléments, la Municipalité a décidé de faire réaliser un contrôle approfondi de la pièce maîtresse datant des années 1960, responsable du premier incident de 2021. Effectué par un mandataire spécialisé durant l'été 2022, ce contrôle par ultrasons a abouti à un rapport indiquant les points faibles de cet équipement technique. Ce rapport

a été transmis à l'organisme chargé par la Confédération du contrôle des installations de ce type et de l'octroi de l'autorisation de mise en marche. Malheureusement, à la mi-août, une interdiction d'utilisation de cette pièce maîtresse a été prononcée, en raison du risque important de fuite d'ammoniac. Afin de trouver une solution permettant la mise en glace de la patinoire, ainsi que de la halle de curling, un préavis d'urgence a été déposé et accepté par le Conseil communal en septembre. Les processus administratifs n'étant que faiblement compressibles, la solution choisie permettra une ouverture de l'infrastructure à la mi-janvier 2023.

En l'absence de glace, les clubs utilisateurs ont pu bénéficier d'un soutien financier, remboursant, entre autres, les heures de glace louées auprès d'autres infrastructures.

### Parc des Sports et terrain multisports synthétique de Beausobre

Outre les deux marquages des terrains réalisés par un mandataire, plusieurs buts et filets ont été changés dans le Parc des Sports, permettant la tenue des entraînements et matchs des trois clubs utilisateurs. Anciennement exploitée uniquement par le FC Forward, la buvette est utilisée, depuis cette année, de manière conjointe par les clubs de football et de rugby.

Le terrain multisports situé sur le site de Beausobre a bénéficié d'une réfection partielle. Les filets des paniers ont été changés et des travaux ont été réalisés au niveau du revêtement du sol, afin d'offrir une surface améliorée, notamment pour la pratique du basket. Ces réalisations ont été appréciées des clubs de basket, mais également des personnes pratiquant du sport libre.



## DOMAINES

La Ville de Morges possède un patrimoine rural et forestier à la Vallée de Joux depuis le XVI<sup>e</sup> siècle dont la superficie initiale avoisinait 3'000 hectares. Réduite avec le temps, celle-ci totalise à ce jour 400 hectares (voir plan ci-dessous). La Ville de Morges possède en sus une parcelle forestière d'environ 20 hectares à Montricher (Bois du Morand) où se situent les captages d'eau de la Ville, ainsi que quelques hectares dans le Vallon de la Morges et sur la Plaine du Boiron.

## FORÊTS

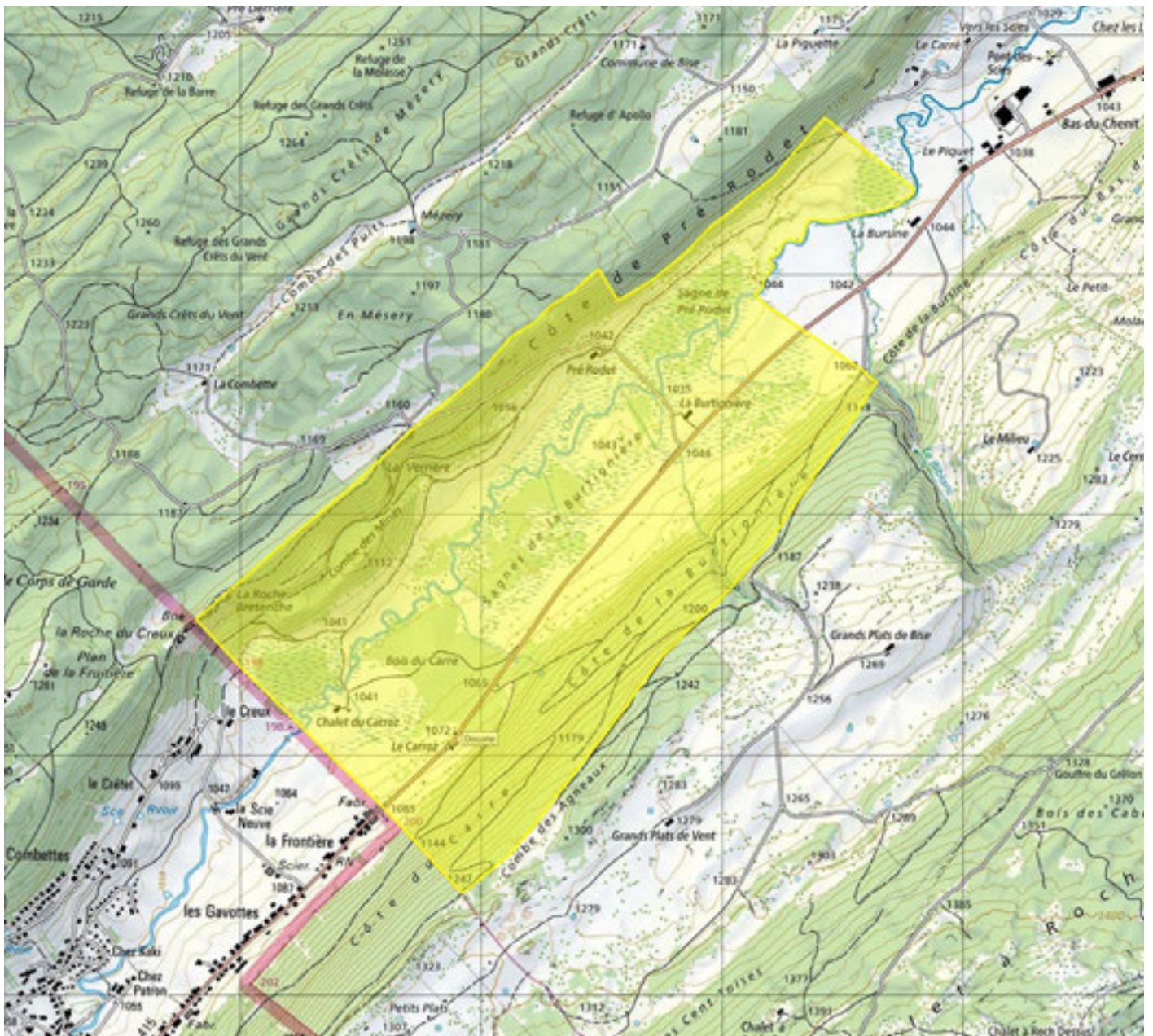
Contrairement à l'année précédente, 2022 fut extrêmement sèche jusqu'à la fin du mois d'août. Les peuplements forestiers ont beaucoup souffert de cette situation, de nombreux arbres de toutes tailles ont séché et des foyers de bostryches se sont développés un peu partout sur l'Arc jurassien.

La tendance du marché des bois de sciage résineux est à la baisse depuis la mi-saison, celle du feuillus est stable. Pour tout ce qui est du bois énergie, la demande est très forte et les prix sont à la hausse.

Cette situation a néanmoins permis d'exploiter la possibilité de 1'300 sylves. À savoir que la sylve est une unité de mesure propre à la sylviculture suisse exprimant le volume en bois d'un arbre sur pied. La « possibilité » désigne le volume en sylve que l'on peut prélever annuellement dans une forêt. Elle correspond généralement au volume de l'accroissement du peuplement.

### Vente de bois

À ce jour, 1'123 m<sup>3</sup> de bois ont été commercialisés. Les 150 m<sup>3</sup> invendus seront facturés au printemps.





### Soins aux jeunes peuplements

Aussi, 8.17 hectares (ha) de forêts ont été traités: 4.62 ha en forêts irrégulières à la Vallée de Joux, 3.02 ha en forêts régulières dans le Bois du Carroz et 0.53 ha d'entretien de plantations du côté de la Caroline sur Tolochenaz.

### Entretiens des chemins

En plus des tâches d'entretien courantes telles que le curage des renvois d'eau et l'épierrage des chemins, la réfection d'une piste forestière dans la Côte de la Burtignière a été rendue nécessaire pour accéder à une coupe de bois.

### Travaux divers

Comme chaque année, la forêt de la Plaine du Boiron ainsi que celle du Vallon de la Morges ont nécessité quelques travaux de sécurisation, la sécheresse et les coups de vent récurrents en sont les principaux responsables.

Un important chantier de coupe de bois a eu lieu dans les forêts de Marcelin (Vallon de la Morges). La Commune territoriale ayant des responsabilités quant à la stabilité des peuplements dans les zones classées Forêts protectrices, la Commune de Morges a fonctionné comme Maître d'œuvre pour ce chantier, les subventions et participations encaissées couvrant l'entier du déficit.

La réfection du Refuge de la Combe des Mines est terminée.

### ALPAGES

Pour les alpages, la saison 2022 fut également très sèche et le manque d'eau a entraîné la descente prématurée de quelques bêtes.

De nombreux transports d'eau ont été effectués et le fourrage a manqué. Cette situation répétitive depuis une dizaine d'années que le raccordement de certains alpages au réseau d'eau potable sera un jour nécessaire.

### Praz-Rodet

Cet alpage, d'une superficie de 72 hectares, amodié par MM. Philippe et David Fuchs de Pampigny (commune de Hautemorges) depuis 2013 est au bénéfice d'un quota de fabrication de onze tonnes de Gruyère AOP. Le remplacement de la porte d'entrée a été exécuté cette année.

### Burtignière

Cet alpage, amodié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par MM. Christian et Mathieu Viande de Clarmont, d'une superficie de 100 hectares, bénéficie d'un quota de fabrication de Gruyère AOP de 11 tonnes. Les travaux suivants ont été exécutés cette année :

- renforcement d'une poutre affaissée en dessus de la potence d'un chaudron;
- réfection des joints du carrelage autour du creux de feu;
- remplacement du surpresseur (à charge de l'amodiataire);
- assainissement de la « zone d'attente » derrière le chalet.

### Le Carroz

L'alpage est amodié depuis 1999 par la famille Bataillard de Romanel-sur-Morges. La surface de la montagne est de 47 hectares et le lait qui y est produit est livré au chalet de la Bursine pour y être transformé en Gruyère AOP. Les travaux suivants ont été exécutés cette année :

- réfection de la place devant le chalet;
- remplacement des vieux néons de l'écurie par du LED.

### MURS EN PIERRES SÈCHES

Cette année, le solde du mur séparant la Burtignière et la Bursine entre la route cantonale et le Refuge du Biblanc a pu être terminé, le décompte a été transmis pour paiement de la subvention. Cependant la visite technique n'ayant pas pu se faire en raison de la neige, son versement est reporté en 2023.





## MESSAGE DU MUNICIPAL

### M. JEAN-JACQUES AUBERT

Le début de l'année a vu le passage du COVID-19 à la guerre en Ukraine, ce qui nous a fait basculer vers une banalisation du virus, malgré tout, toujours présent et d'autre part dans une potentielle crise énergétique provoquant une forte pression sur le prix des énergies.

La *Task force* COVID-19 a pu être désactivée à fin mars suite à l'abandon des mesures pandémiques par le Conseil fédéral mais a été réactivée à fin août sous l'appellation *Task force* pénurie énergétique, toujours en activité. Celle-ci doit permettre à la Ville de surmonter d'éventuelles pénuries d'énergies et gérer une situation actuelle et future complexe afin de garantir des prestations en cas de difficultés d'approvisionnement.

La fin des mesures COVID-19 a aussi permis de retrouver une certaine sérénité dans les activités de la direction et dans les relations de transversalité entre les directions de la Ville.

L'année a également été marquée par le début des travaux d'aménagements urbains de Morges Gare-Sud sur les rues du Sablon et Centrale qui apporteront à ce nouveau quartier la touche finale telle que la qualité de vie, l'arborisation et la pacification des rues.

Notons aussi l'achèvement attendu des travaux sur l'avenue de Marcelin entre le giratoire de la Morgettaz et Echichens village. Cette requalification a l'avantage de permettre aux utilisatrices et utilisateurs de mobilité douce, cyclistes et autres, de rejoindre en toute sécurité Echichens, au départ de la gare de Morges.

L'inauguration des Jardins Marie de Seigneux nouvellement créés, a été l'opportunité de rendre aux Morgiennes et Morgiens un parc aux portes de la Ville, mettant en valeur le bâtiment éponyme et en y intégrant espaces verts, arborisation, plantes médicinales, tulipes odorantes et mobilier urbain, cela pour le plus grand plaisir des utilisatrices et utilisateurs.

Par ailleurs, la mise à disposition de plages flottantes, en phase de test, sur trois points du littoral morgien, pendant la belle saison, a démontré toute sa pertinence. De plus, avec l'été caniculaire que nous avons vécu, de nombreuses et nombreux nageurs, d'ici ou de passage, ont pu profiter de baignades dans le lac. Cette expérience sera reconduite avec des accès au lac facilités.

Après avoir déposé en 2021 un préavis de demande de crédit d'étude, la Municipalité a bâti la stratégie d'arborisation et de végétalisation au cours d'ateliers durant l'année 2022. L'étude est maintenant arrivée à son terme et un préavis visant la mise en œuvre de cette stratégie sera déposé au Conseil communal dans le courant de 2023.

Malgré le dépôt courant 2022 de nouveaux préavis au Conseil communal tels que la requalification transitoire de la rue Louis-de-Savoie ou la Voie verte, l'importante mue de la ville arrive à son terme. À l'intégration réussie des nouveaux quartiers, s'ajoutent leurs plus-values pour la ville.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs de la Direction Infrastructures et gestion urbaine pour leur engagement durant cette année, et ceci en espérant avoir pu remplir à satisfaction nos missions, très souvent quotidiennes, pour permettre à la ville de rester attractive, propre et agréable à vivre.

# LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

## OFFICE DES SERVICES GÉNÉRAUX

- Administration générale du secrétariat;
- marketing;
- gestion des places d'amarrage et entretien des infrastructures sous-marines et de surface par la régie des ports.

## OFFICE DES SERVICES TECHNIQUES

- Études et suivi de projets et chantiers;
- entretien et exploitation des routes, de l'assainissement et des rives du lac et cours d'eau;
- géomatique, relevés et mise à jour de la base de données cadastrales, des réseaux et topométrie, gestion de l'occupation du domaine public.

## OFFICE DES SERVICES INDUSTRIELS

- Administration comprenant la gestion des abonnés d'eau et de gaz, les demandes de subsides, la promotion des solutions intégrées renouvelables et la gestion des compteurs;
- approvisionnement et adduction d'eau potable;
- distribution d'eau potable, entretien et surveillance des réseaux;

- distribution de gaz naturel/biogaz, entretien et surveillance des réseaux;
- pompage et distribution d'eau d'arrosage;
- projets et développement chauffage à distance;
- entretien de l'éclairage public, des installations électriques des bâtiments communaux.

## OFFICE DE LA PROPRETÉ URBAINE

- Gestion de la collecte et du tri des déchets et exploitation de la déchèterie;
- entretien et nettoyage des routes, du mobilier urbain et des rives du lac;
- entretien des véhicules et machines communaux et travaux de serrurerie;
- fourniture de matériel et soutien lors de manifestations;
- déneigement.

## OFFICE DES PARCS ET PROMENADES

- Entretien et gestion des espaces verts, des places de sports et jeux, ainsi que du patrimoine arboricole;
- production de plantes et fleurs à l'établissement horticole;
- suivi des demandes d'abattage sur les domaines public et privé;
- gestion du cimetière et entretien des tombes.

## L'EFFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es/stagiaires	Auxiliaires
Office des services généraux	6.90	8	1	
Office des services techniques	8.40	9	1	1
Office des services industriels	11.90	12		
Office de la propreté urbaine	25.00	25		
Office des parcs et promenades	19.05	21	3	2
<b>Total</b>	<b>71.25</b>	<b>75</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

L'effectif de la Direction Infrastructures et gestion urbaine se compose de 75 collaboratrices et collaborateurs, représentant 71.25 EPT, auquel s'ajoutent une apprentie employée de commerce, une apprentie dessinatrice en génie civil, trois apprenties horticulteur-rices en option floriculture et paysagisme.

Une nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier, suite au départ à la retraite du chef de service après 25 ans de bons et loyaux services. L'Office de la propreté urbaine a remplacé trois collaborateurs ayant

pris une retraite anticipée et un collaborateur suite à un départ volontaire. À l'Office des services techniques, un chef de projet a été engagé sur un poste vacant et un autre a quitté l'office sur départ volontaire. À l'Office des services industriels, les postes de responsable d'exploitation et de responsable d'équipe, tous deux vacants, ont été repourvus. À l'Office des parcs et promenades, le chargé de projet auxiliaire ayant terminé sa mission temporaire de stage a été remplacé par une nouvelle personne, également stagiaire dans le même domaine d'activité.

## LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

La sécurité est au cœur des préoccupations de la Direction Infrastructures et gestion urbaine. Le personnel d'exploitation est doté d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) dont le port est contrôlé par les contremaîtres à chaque prise de poste. Le système de management par la qualité inclut les consignes de sécurité opérationnelles et la gestion des risques.

Tous les chantiers sont réalisés sous le contrôle des chefs de projet qui s'assurent de la sécurité des intervenant-es tant internes qu'externes et de l'existence de plan de sécurité au sein des entreprises prestataires.

## LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2022

### OFFICE GÉNÉRAL

#### RÉGIE DES PORTS

Suite au préavis voté par le Conseil communal qui a pour but la pose de bras d'amarrage aux pontons E-F-G-H et le renforcement des digues au Port du Petit-Bois, ainsi que le renforcement des digues et le dragage au Port du Château, diverses tâches préparatoires et des sondages ont été effectués, notamment sur les zones concernées. Ceci en préambule à l'exécution des gros travaux qui sont planifiés sur 2023.

#### Baie de l'Église

L'entretien des mouillages est à la charge des propriétaires des bateaux. Vu le nombre élevé à contrôler cette année, la Régie des ports a coordonné les travaux entre une entreprise privée et les propriétaires, permettant ainsi de diminuer les coûts en regroupant les interventions.

#### Port du Bief

Seuls les travaux de maintenance habituelle ont été entrepris cette année. Il n'y a pas d'autres travaux prévus pour ces prochaines années.

#### Visiteuses et visiteurs 2022

Le nombre total de nuitées visiteuses et visiteurs pour les Ports du Château et du Petit-Bois est de 1'226 (1'203 en 2021).

Le nombre total d'attelages voiture-remorque à bateaux pour les Ports du Petit-Bois et du Bief est de 745 (599 en 2021).

### OFFICE DES SERVICES TECHNIQUES

#### ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES

##### Réseau routier

Selon le plan quinquennal d'entretien routier 2022-2026, des interventions ponctuelles de réparation et de renforcement ont été réalisées sur les routes. Sur les avenues de Plan, de Lonay, Auguste-Forel, de Marcelin et à la rue du Château, 4'725 m<sup>2</sup> d'enrobé coulé à froid (ECF) ont été posés, parfois de nuit, pour réduire les nuisances à la circulation. Des interventions plus lourdes avec la réfection de la couche de roulement ont eu lieu sur la place Charles-Dufour, le chemin de la Plantaz et à la rue Saint-Domingue, représentant 1'860 m<sup>2</sup> de revêtement renouvelé. Pas moins de 2'650 mètres de fissures ont été colmatées sur différents secteurs de la ville. Les dépotoirs, les séparateurs à hydrocarbures, ainsi que les sacs de routes (1'860) ont été curés et les résidus traités en conformité avec les directives cantonales. Deux systèmes de traitement spécifique des eaux de routes ont également été nettoyés.

##### Réseaux d'eaux claires et d'eaux usées

Dans le cadre des projets en cours et à venir, des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées ont été nettoyées par hydro curage à haute pression. La plupart de ces collecteurs ont ensuite fait l'objet d'un contrôle caméra. Les informations ainsi récoltées et enregistrées permettent de réaliser



la mise à jour des bases de données du système d'information et de disposer d'éléments utiles auxdits projets, ainsi qu'à la planification de l'entretien à court, moyen et long terme.

Des contrôles de l'état du système séparatif ont été réalisés sur 39 parcelles privées et 85 dossiers (18 et 61 en 2021) d'enquête publique ont nécessité un examen et un suivi.

Afin de mettre en séparatif le chemin privé de l'Alouette, deux nouveaux collecteurs publics d'eaux claires et d'eaux usées ont été posés. L'office a également changé les deux collecteurs communaux au chemin du Point-du-Jour et profité des travaux urgents de l'Office des services industriels au chemin de la Venardaz pour remplacer un collecteur d'eaux usées en mauvais état et poser un collecteur d'eaux claires pour l'équipement du quartier.

L'Office des services techniques a effectué divers travaux d'entretien, de réfections et de changements de couvercles, ainsi que le chemisage d'un collecteur d'eaux claires sur une longueur de 35 mètres.



### Rives du lac et cours d'eau

Dans le cadre de l'entretien annuel, le curage des des-sableurs de la Morges, à la place Charles-Dufour et à la rue du Pont-Neuf, a permis l'évacuation de 175 m<sup>3</sup> de sable et de gravier. Une inspection de la Morges a permis de constater que le cours d'eau ne nécessitait pas de travaux d'entretien. Comme chaque année, un contrôle des altitudes des digues des ports, ainsi que l'état d'ensablement de l'embouchure de la Morges ont été réalisés.

### Géomatique

L'Unité géomatique a réalisé plus de 200 interventions sur le terrain pour des relevés qui concernent tous les offices de la Direction Infrastructures et gestion urbaine, hormis celui de l'Office de la propreté urbaine. Ensuite, ce travail de relevés doit être repris pour mettre à jour la base de données. Chaque point relevé implique la saisie d'environ 15 attributs du type diamètre, type de tuyau, etc.

D'autre part, 250 permis d'occupation du domaine public (165 en 2021) ont été traités, de la requête jusqu'à la facturation. À noter que ceci est dû à deux prestataires externes qui impactent énormément ce chiffre par la pose de fibre optique ou de tuyaux pour le tirage de celle-ci sur l'ensemble du territoire communal.

L'unité a également répondu à près de 200 demandes de plans d'infrastructures souterraines formulées essentiellement par des bureaux d'architectes ou d'ingénieur-es via le site de l'Association pour le Système d'information du Territoire (ASIT devenue Viageo).



D'importantes ressources ont aussi été affectées à la post-migration des bases de données géographiques du système *Topobase*, abandonné au profit des nouvelles applications *Geonis*. Ce système fonctionnant de manière différente de *Topobase*, beaucoup de temps a été affecté aux contrôles et corrections d'erreurs des bases de données suite à leur transfert.

## ÉTUDES ET RÉALISATIONS

### Études

#### **Prairie-Églantine**

Concernant le chemin de Prellionnaz, les réflexions en interne se sont poursuivies cette année sur des variantes d'avant-projet sommaires avec notamment une étude sur le stationnement en vue de déposer, pour le secteur Prairie-Églantine, une demande de crédit au Conseil communal courant 2023.

#### **Morges Gare-Sud**

En coordination avec les CFF, l'étude d'un passage inférieur traversant est sous l'avenue Jean-Jacques-Cart a été poursuivie afin de proposer un accès nord-sud aux mobilités douces dans ce secteur.

Pour la zone de la rue du Sablon, des ateliers participatifs organisés par la Direction Urbanisme, constructions et espace public ont eu lieu afin de proposer des placettes sur cette rue pour la rendre plus agréable auprès de toutes et tous les utilisateurs.

#### **Longeraie-Lac**

Suite à l'acceptation du préavis N° 17/4.19, une étude est en cours pour la réalisation d'un collecteur dans le but de soulager la rivière La Morges en optimisant l'évacuation des eaux claires récoltées dans l'ouest morgien pour les évacuer directement au lac.

#### **Mobilité douce – Gracieuse Nord**

Des études, en collaboration avec le Bureau de la mobilité sont en cours, notamment pour la réalisation d'un passage de mobilité douce au nord des bâtiments de la Gracieuse et pour deux nouveaux arrêts de bus sur la route de la Longeraie, en limite territoriale avec Tolochenaz, ainsi qu'à l'avenue des Pâquis.

#### **Rue Louis-de-Savoie**

L'étude du réaménagement de la rue, dont le but initial était le remplacement des conduites industrielles en fin de vie, s'est poursuivie cette année, en collaboration avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public et le Bureau de la mobilité. Ce projet s'est étoffé avec la requalification transitoire de cette rue en proposant de pérenniser les terrasses, d'ajouter des plantations en pleine terre et



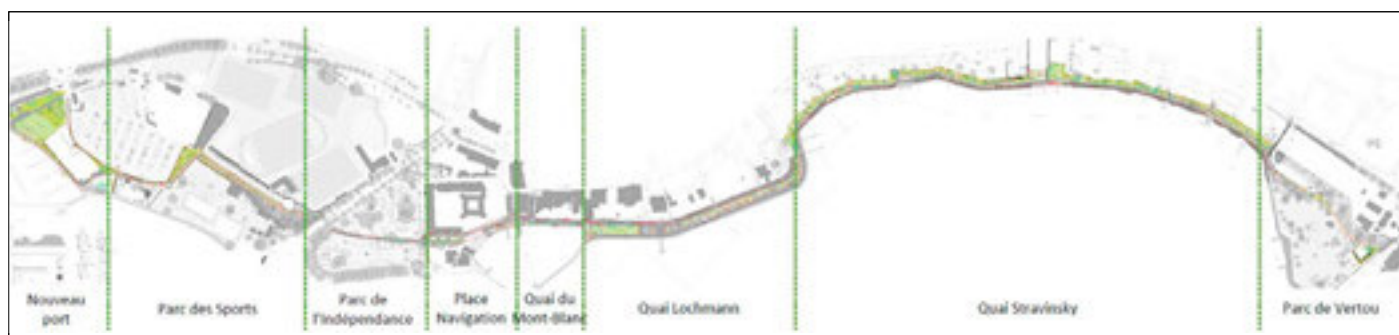
hors sol et de poser un phonoabsorbant. Une présentation aux commerçant-es et à la presse a eu lieu fin novembre, suivie du dépôt du préavis de réalisation à la séance du Conseil communal de décembre.

#### **Voie verte**

Les réflexions sur la Voie verte en traversée de la commune se sont poursuivies et une demande de crédit pour la poursuite des études a été déposée au Conseil communal de novembre. Pour rappel, cette étude a pour but de permettre la traversée de Morges en mobilité douce en site propre, ainsi que de créer des aménagements paysagers améliorant la qualité de vie et favorisant la biodiversité.

#### **Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) : mise en conformité des arrêts de bus**

La Municipalité a accepté d'inscrire dans son budget pour la législature un montant de CHF 450'000.00/an afin de mettre en conformité 26 arrêts de bus. À préciser que cette somme rentre dans le calcul des charges péréquatives. La mise en conformité comprend le rehaussement des bordures, et pour certains arrêts de bus, la mise en place de bornes d'information aux voyageuses et voyageurs (BIV) ou des *e-paper* (horaires). C'est aussi dans ce cadre que vont être prévus des abris-bus aux toitures végétalisées.



Tracé de la Voie verte



## Réalisations

### **Prairie-Églantine**

Les travaux des infrastructures souterraines communales, en lien avec le préavis N° 39/10.18 et son crédit de CHF 3'450'000.00, se sont poursuivis avec la réalisation du chantier du chemin de la Mottaz. Ils ont démarré comme prévu par le remplacement des infrastructures souterraines y compris la pose d'une conduite intercommunale d'eaux usées pour l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM). Pour la part communale, les travaux se sont terminés à la fin de l'année. À noter qu'en collaboration avec l'Office des parcs et promenades, la partie basse du chemin restera débituminée afin de réduire l'imperméabilisation des sols.

### **Avenue de Marcelin, mobilité douce Echichens-Morges**

Cette requalification est la dernière étape de réalisation du réseau de mobilité douce reliant la gare de Morges au Centre d'enseignement de Marcelin, ainsi qu'au village d'Echichens. Pilotés par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), ces travaux, terminés avec un an d'avance ont été conduits en partenariat avec le Canton et la Commune d'Echichens.

### **Morges Gare-Sud**

Les travaux sur les rues de la Gare, Centrale et du Sablon ont démarré en début d'année. Le remplacement des infrastructures souterraines est terminé. Les aménagements de surface et l'arborisation sont en voie de finalisation et l'enrobé clair sera posé au début 2023. À noter également qu'un écopoint à l'angle des rues Centrale et du Sablon a été réalisé. Les arrêts de bus sur la rue de la Gare ont pu être terminés fin mai pour la mise en service du nouvel horaire des MBC au 1<sup>er</sup> juillet. Les emmarchements de la place de la Gare ont également été finalisés.



## OFFICE DES SERVICES INDUSTRIELS

### **ADDUCTION D'EAU**

#### **Protection de la nappe du Morand et surveillance du taux de nitrates**

La surveillance ordinaire de la nappe a permis de contrôler la teneur en nitrates de l'aire d'alimentation. Une sensibilisation a été effectuée auprès de la totalité des exploitant-es de la zone, en collaboration avec les autorités de Montricher, ainsi qu'avec l'appui d'un hydrogéologue et d'un organisme chargé du suivi agronomique. La surface totale des parcelles sous contrat avec les agricultrices et agriculteurs représente environ 181 hectares et est en légère diminution par rapport à l'année dernière (186 ha en 2021) en raison d'un arrêt de contrat avec un agriculteur et de surfaces agricoles exploitées en gravière. La qualité chimique de l'eau du puits du Morand est certifiée comme excellente sur la base des résultats des diverses analyses effectuées. Les contrôles réguliers du taux de nitrate ont confirmé que le seuil de qualité fixé à 25 mg/l n'a pas été dépassé (limite légale: 40 mg/l).

#### **Pollution de la nappe par des eaux usées**

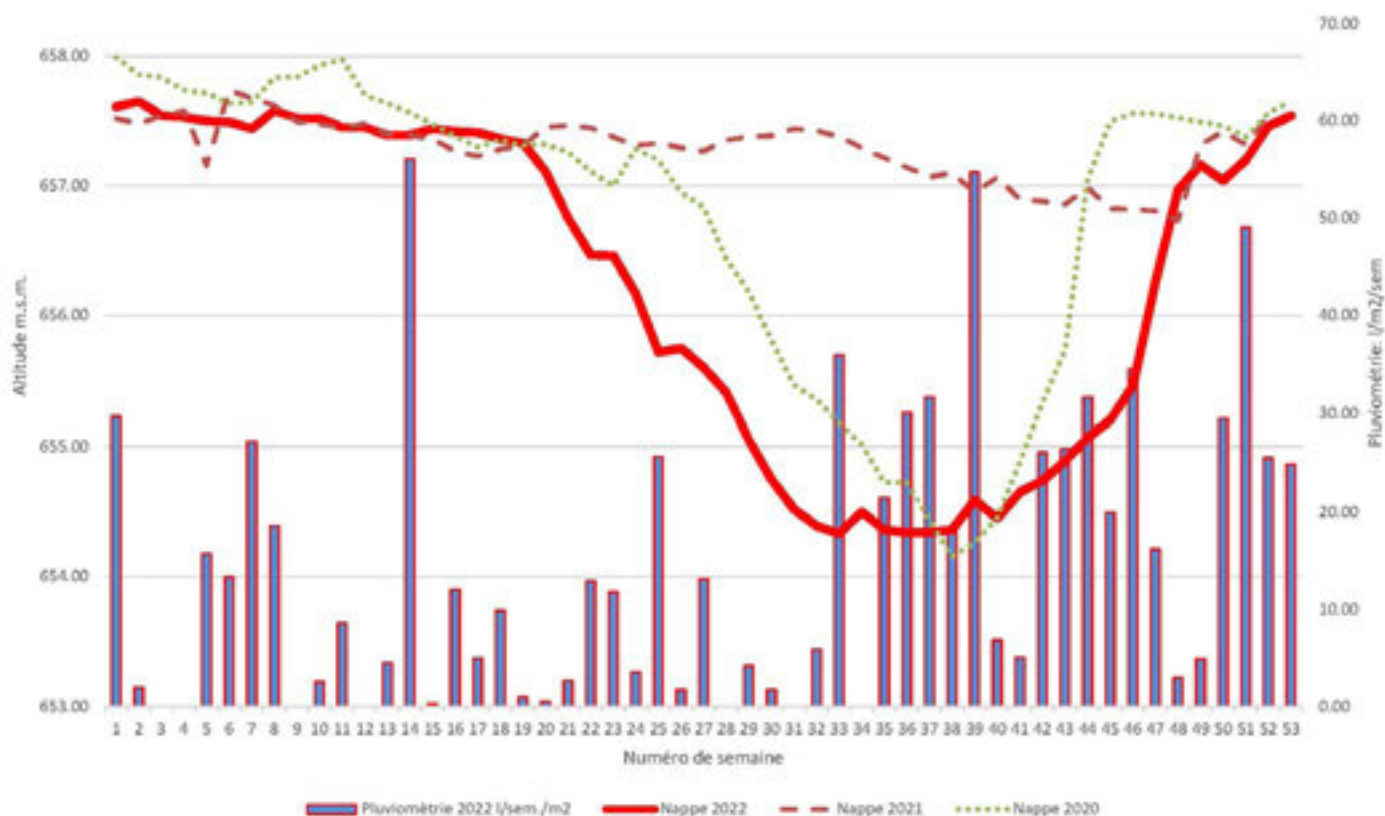
Dans le cadre de l'exploitation de la gravière En Genève à Montricher, un collecteur endommagé accidentellement le mercredi 31 août a provoqué une pollution par des eaux usées de la nappe du Morand. L'incident était situé à l'intérieur de l'aire d'alimentation de la nappe du Morand mais fort heureusement à l'extérieur des zones de protection. Des mesures de protection de la nappe ont été prises rapidement et un suivi de la pollution mis en place. L'avancement de cette pollution via le réseau piézométrique de la Ville a été surveillé, semaine après semaine. Une dégradation progressive par le milieu naturel a été constaté. Finalement, les zones de protection ont parfaitement assuré leur fonction et aucune eau polluée n'est parvenue aux puits de pompage. Les mesures de suivi ont pu être levées au mois de novembre après avoir constaté que la pollution s'était totalement résorbée. Cet incident rappelle la vulnérabilité de l'aquifère et toute l'utilité des zones de protection ainsi que la nécessité de maintenir un réseau d'observation de la nappe performant.

#### **Problématique du chlorothalonil**

Les mesures adoptées depuis 2019 ont été efficaces et poursuivies cette année sous la surveillance de l'hydrogéologue mandaté. Ainsi la campagne d'analyses dans les puits et les piézomètres permettent de suivre l'évolution des concentrations dans les principaux flux d'alimentation de la nappe phréatique. De même, la stratégie de priorisation d'utilisation des puits de pompage a maintenu une qualité de l'eau répondant aux normes en vigueur.



## Évolution du niveau de la nappe du Morand et pluviométrie



Les faibles précipitations du printemps et la sécheresse estivale ont progressivement abaissé le niveau de la nappe. C'est pourquoi, dès début juin, des appels aux économies d'eau ont été lancés à la population avant qu'une décision d'interdire l'arrosage soit prise par la Municipalité le 27 juin. Toujours afin de soulager la nappe du Morand, la Ville a également eu recours à l'eau de secours de Lausanne à partir du 8 août, à raison de 20% de la consommation journalière d'eau à Morges. L'arrivée de pluies abondantes et régulières dès la fin de mois d'août a amélioré la situation et les mesures évoquées ci-dessus ont pu être levées à la fin du mois de septembre.

### Augmentation et diversification de l'approvisionnement en eau potable

Le projet de transformation et de modernisation de la station de traitement d'eau de Saint-Sulpice, auquel la Ville de Morges s'est associée, a poursuivi sa progression. Tout d'abord, des adaptations ont été apportées au projet afin de tenir compte de la problématique des moules quagga<sup>1</sup>. Enfin, le projet a été soumis à l'enquête publique et le traitement des oppositions est actuellement en cours. La filière de traitement multi-barrières, innovante et évolutive, unique en Suisse et en Europe permettra de produire une eau potable de grande qualité à l'horizon 2026. Le projet est mené par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne avec lequel l'Office des services industriels collabore.

### DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Bilan de la consommation d'eau [m <sup>3</sup> ]	2021	2022
Eau soutirée à la nappe du Morand	1'968'720	2'023'359
Eau de Lausanne	2'424	73'431
<b>Total adduction</b>	<b>1'971'144</b>	<b>2'096'790</b>
Eau vendue à Morges	1'285'542	1'325'608
Eau vendue aux communes	419'957	390'091
<b>Total distribution</b>	<b>1'705'499</b>	<b>1'715'699</b>
Restitution au ruisseau du Morand	39'513	281'655
Fontaines (estimation)	40'000	20'000
Arrosage, chantiers, nettoyage (estimation)	45'000	10'000
<b>Total eau non comptabilisée</b>	<b>124'513</b>	<b>321'655</b>
<b>Total des pertes</b>	<b>141'132</b>	<b>59'436</b>
	<b>7.16 %</b>	<b>3.31 %</b>

<sup>1</sup> La moule quagga est une espèce exotique envahissante originaire de la région de la mer Noire.

Elle est arrivée accidentellement au Léman, du fait des transferts de bateaux d'un milieu à l'autre, et s'y est installée.

Chantiers et réseau de distribution eau [m]	2021	2022
Longueur du réseau	51'885	51'176
Conduites remplacées	790	855
Taux de remplacement	1.54%	1.67%
Extension de conduites	350	0
Taux d'extension	0.68%	0%

Note : données issues du système d'information du territoire communal (SITECOM) au 31 décembre.

Compteurs d'eau	
<b>Nombre au 31 décembre 2021</b>	<b>1'599</b>
Nouveaux compteurs posés	12
Compteurs déposés	6
<b>Nombre au 31 décembre 2022</b>	<b>1'605</b>
Nombre de compteurs remplacés	65

Fuites d'eau	2021	2022
Fuites sur conduites communales	18	11
Fuites sur conduites privées	1	5
<b>Total fuites</b>	<b>19</b>	<b>16</b>

## DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

### Consommation de gaz et raccordements

La crise énergétique, les appels à l'économie d'énergie de chauffage, les températures douces, les désinstallations de chauffage au gaz naturel au profit de pompes à chaleur ont eu une influence sur les consommations de gaz naturel qui ont atteint 90'679'736 kWh, soit une diminution de 17.52% par rapport à l'année précédente (année exceptionnelle en 2021 avec 112'013'951 kWh). Dans le respect de la planification énergétique territoriale, la quantité d'achat de certificat biogaz a été portée à 6,4%, cette part augmentant de 0,7% par année, afin de diminuer l'impact global du CO<sub>2</sub>. Il est à noter que 7 nouvelles installations (chauffages et cuisines – 13 en 2021) ont été mises en service et qu'il y a eu également 9 installations de chauffage démontées.

### Pénurie d'énergie

Un important travail de préparation en vue d'une potentielle pénurie de gaz a été réalisée au fur et à mesure que les informations des autorités et des associations professionnelles étaient transmises. D'un point de vue administratif, les 902 client-es gaz ont été catégorisé-es afin de pouvoir mettre en œuvre d'éventuelles mesures de contingentement décrétées par la Confédération. Des préparatifs ont également été menés pour préparer la communication aux

client-es de la Ville en cas de besoin. Du côté de l'exploitation réseau, l'état technique des infrastructures de distribution a été contrôlé et les possibilités de coupure par secteurs ont été planifiées. Les équipements permettant la mise hors service puis la remise en service du réseau ont également été complétés, et les collaborateurs ont été formés à ces pratiques peu courantes.

Chantiers et réseau de distribution de gaz [m]	2021	2022
Longueur du réseau	42'672	42'742
Conduites remplacées	647	680
Taux de remplacement	1.52%	1.59%
Extension de conduites	215	70
Taux d'extension	0.5%	0.16%

Note : données issues du système d'information du territoire communal (SITECOM) au 31 décembre.



Compteurs de gaz	
<b>Nombre au 31 décembre 2021</b>	<b>904</b>
Nouveaux compteurs posés	7
Compteurs déposés	9
<b>Nombre au 31 décembre 2022</b>	<b>902</b>
Nombre de compteurs remplacés	49

Fuites de gaz	2021	2022
Fuites sur conduites communales	4	6
Fuites sur conduites privées	4	2
<b>Total fuites</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

## RÉSEAUX DE CHALEUR

### Aquathermie

La nouvelle station de pompage d'eau du lac (STAP) de la piscine et ses installations techniques ont été officiellement inaugurées le 12 avril en présence des représentant-es des partenaires du projet et de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'État. Ces nouvelles installations sont pleinement fonctionnelles et l'Office des services industriels (SI) ont été désignés administrateurs de cette infrastructure exploitée de manière commune avec Romande Énergie et Énergie 360.



### Réseaux nord de chauffage à distance

Les études et les prospections se sont poursuivies dans le but de réaliser un réseau de chauffage à distance alimenté majoritairement par des énergies renouvelables au nord de l'autoroute.

### Création d'une société anonyme

La création d'une société anonyme, Morges Énergies SA, fruit d'un partenariat public-privé avec Romande Énergie a avancé de manière significative puisqu'un préavis a été déposé au mois de septembre devant le Conseil communal. Cette société doit permettre de mener à bien la transition énergétique et de créer des installations de production d'énergie à caractère renouvelable.

## ACTIVITÉS MARKETING, CONSEIL À LA CLIENTÈLE ET PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Propriétaires privés-es

Les propriétaires ont été conseillé-es dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Par la même occasion, elles et ils ont été informés des aides financières potentielles proposées par les fonds d'encouragement pour l'utilisation d'énergies renouvelables.

### Professionnel·les de l'immobilier

Dans le cadre du festival *Morges-sous-Rire* au Théâtre de Beausobre, une soirée a été organisée avec les différentes gérances morgiennes et régionales le 14 juin sous la thématique de la réalisation des chauffages à distance. Cet événement a permis de maintenir le contact avec les professionnel·les de l'immobilier et de les tenir informé-es de l'avancement des projets.

## ÉLECTRICITÉ COMMUNALE

### Éclairage public

#### Détection

La pose de détecteur installés au Parc de Vertou ainsi qu'au Port du Petit-Bois a permis la diminution de la consommation de l'éclairage public et de lutter contre la pollution lumineuse. D'autres zones ont été également étudiées durant l'année pour mettre en place cette technologie.

#### Contrôle de sécurité des mâts

Le contrôle mécanique sur 250 mâts d'éclairage public a été effectué par une entreprise spécialisée sur un secteur de la ville et 3 mâts ont été changés en raison de la corrosion de l'acier, suite à ces contrôles de sécurité.

#### Télégestion et arrêt des communication 2G

Aussi, 310 antennes du système de télégestion 2G *Citytouch* de l'éclairage public ont été remplacées par de la technologie 4G.



### Chantiers

Dans le cadre des différents chantiers de la ville, des interventions ont été réalisées sur l'éclairage public, à la rue de la Gare, à la rue Centrale ainsi que sur une partie de la rue du Sablon. Un nouvel éclairage public avec de la détection a été installé entre le giratoire de la Morgettas et Echichens dans le cadre du projet de requalification de mobilité douce de Marcelin. Les câbles et les mâts ont été remplacés sur une partie du chemin de la Mottaz, ainsi que le tableau électrique à l'avenue de la Vogéaz.

### Décorations lumineuses

Pour les fêtes, le nombre de décorations lumineuses installées a été restreint pour répondre aux économies d'énergie et l'installation électrique existante a été modifiée pour pouvoir éteindre les décorations de 23h à 6h.

## Entretien des bâtiments

Cette année, 1'666 heures (1'389 en 2021) ont été consacrées à l'entretien des installations électriques, aux dépannages, aux remplacements d'éclairage par de la LED, à la pose de détecteurs pour diminuer la consommation électrique, ainsi qu'à la tenue des dossiers de l'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension (OIBT). La remise aux normes du bâtiment de la Fraternité a été réalisé.

## Manifestations et éclairage public de Tolochenaz

Selon convention, 450 heures ont été nécessaires pour la préparation et la gestion des installations provisoires lors de manifestations, l'entretien du matériel (tableaux électriques, câbles), ainsi que pour les dépannages de l'éclairage public sur la commune de Tolochenaz.

## Réseau de distribution électrique

La remise aux normes et les modifications des installations électriques pour les manifestations, ainsi que leur contrôle ont nécessité 160 heures de travail (333 en 2021).

## OFFICE DE LA PROPRETÉ URBAINE

### GÉNÉRALITÉS ET STATISTIQUES GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets traités par la Ville en 2022 se monte 8'239 tonnes contre 8'783 tonnes pour 2021. Cela représente une diminution de 544 tonnes. Ceci est notamment dû à une forte diminution de déchets organiques

(cuisine et jardin) qui s'explique par une saison estivale particulièrement sèche et qui a eu une incidence significative sur la production de déchets de jardin. En outre, la quantité de déchets produite par habitant·e a diminué de 5.53%, soit l'équivalent de -24.1 kg. Face à cette baisse de la quantité générale des déchets produite, d'autres hypothèses peuvent être formulées, comme les changements d'habitudes de consommation et les aspects conjoncturels actuels.

Par rapport à 2021, le taux de tri est passé de 69% à 66.28% pour cette année. Cela se justifie principalement par les 2 facteurs suivants :

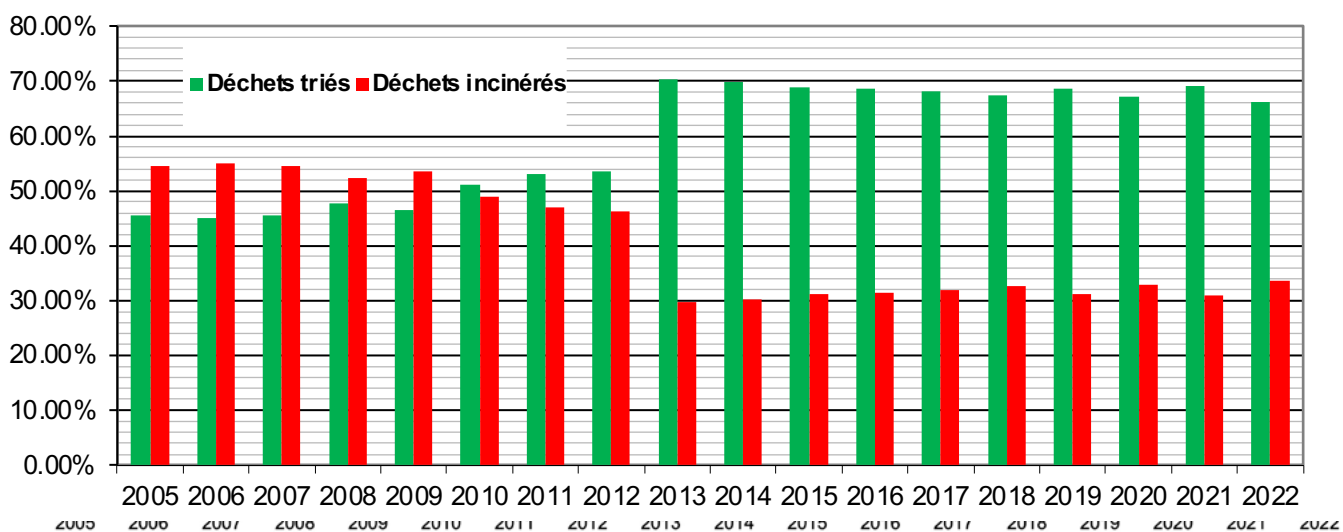
- la quantité de déchets incinérables est restée pratiquement stable comparée à 2021 (2'723 tonnes en 2021 et 2'779 tonnes en 2022), soit une différence de +0.25%, alors qu'en même temps la quantité de déchets recyclables collectée a diminué (6'061 tonnes en 2021 et 5'461 tonnes en 2022), soit une différence de -11%. Cette tendance s'observe également à l'échelle du canton de Vaud;
- grâce à un effort de la population, une excellente qualité du tri a été constatée aussi bien sur les écopoints, que lors de la collecte au porte-à-porte et à la déchèterie. En effet, peu d'impuretés, notamment des déchets incinérables, ont été observées dans les divers fractions de déchets recyclables.

À noter que pour 2021 le taux de tri moyen pour l'ensemble des communes vaudoises était de 58.8%. Cette valeur pour 2022 n'est pas encore connue.

### Évolution de la quantité totale de déchets collectés (en tonnes)

Années	Incinérés	Triés	Total	% part incinérée	% part triée ou taux de tri
2005	4'244	3'536	7'779	54.55	45.45
2006	4'146	3'393	7'539	54.99	45.01
2007	4'244	3'536	7'779	54.55	45.45
2008	4'031	3'669	7'700	52.35	47.65
2009	4'145	3'600	7'745	53.52	46.48
2010	4'184	4'365	8'549	48.94	51.06
2011	4'240	4'795	9'034	46.93	53.07
2012	4'286	4'956	9'242	46.38	53.62
2013	2'407	5'689	8'096	29.73	70.27
2014	2'494	5'766	8'260	30.19	69.81
2015	2'517	5'547	8'064	31.21	68.79
2016	2'613	5'700	8'313	31.44	68.56
2017	2'646	5'636	8'283	31.95	68.05
2018	2'715	5'613	8'328	32.60	67.40
2019	2'630	5'780	8'410	31.27	68.73
2020	2'663	5'463	8'127	32.77	67.23
2021	2'723	6'061	8'784	31.00	69.00
2022	2'779	5'461	8'240	33.72	66.28

## Évolution du taux de tri



## Répartition et évolution des quantités selon le type de déchets

Types de déchets	2022		2021		Évolution 2021-2022		Part en tonnes 2022		Part en % 2022	
	to/an	kg/hab/an	to/an	kg/hab/an	kg/hab/an	%/hab/an	Triée	Incinérée	Triée	Incinérée
Ordures ménagères incinérables	2'153.84	130.54	2'205.80	129.71	-0.82	-0.63		2'205.80		26.77
Papier / carton	*1'600.81	78.09	*1'531.60	73.29	-4.80	-6.15	1'531.60		18.59	
Déchets organiques collectés	1'419.50	86.03	1'284.10	75.51	-10.52	-12.23	1'284.10		15.58	
Verre mélangé et trié	*938.97	45.80	*919.00	43.98	-1.83	-3.99	919.00		11.15	
Déchets organiques internes	775.69		497.94				497.94		8'783 à 8'239	
Bois	*501.72	24.47	*461.40	22.08	-2.40	-9.79	461.40		5.60	
Déchets encombrants ménagers	*337.64	16.47	*313.83	15.02	-1.45	-8.82		313.83		3.81
Déchets de voirie incinérables	231.30	14.02	258.94	15.23	1.21	8.63		258.94		3.14
Inertes ménagers	*288.96	14.10	*247.63	11.85	-2.25	-15.94	247.63		3.01	
Ferraille	*187.87	9.16	*156.43	7.49	-1.68	-18.32	156.43		1.90	
Appareils électriques & électroniques	*114.50	5.59	*117.12	5.60	0.02	0.34	117.12		1.42	
Pet	*64.36	3.14	*70.34	3.37	0.23	7.21	70.34		0.85	
Habits usagés	*38.50	1.88	*51.42	2.46	0.58	31.01	51.42		0.62	
Métaux ménagers	*51.93	2.53	*47.95	2.29	-0.24	-9.42	47.95		0.58	
Déchets spéciaux ménagers	*23.99	1.17	*23.23	1.11	-0.06	-5.01	23.23		0.28	
Capsules Nespresso	*22.50	1.10	*20.73	0.99	-0.11	-9.62	20.73		0.25	
Huiles végétales et minérale	*12.78	0.62	*15.81	0.76	0.13	21.35	15.81		0.19	
Métaux nobles (alu / cu / inox)	*11.72	0.57	*10.78	0.52	-0.06	-9.77	10.78		0.13	
Vieux pneus	*6.95	0.34	*5.58	0.27	-0.07	-21.24	5.58		0.07	
<b>Total général</b>	<b>8'783.53</b>	<b>435.62</b>	<b>8'239.63</b>	<b>411.52</b>	<b>-24.10</b>	<b>-5.53</b>	<b>5'461.06</b>	<b>2'778.57</b>	<b>60.23</b>	<b>33.72</b>

\* Quantité prenant en compte les habitant-es de Chigny, Lully, Tolochenaz et Vufflens-le-Château.



## LOGISTIQUE DE TRI ET DE COLLECTE

Les écopoints sont de plus en plus sollicités par la population comme points de tri et de collecte des déchets ménagers. Actuellement, plus de 40% de la quantité totale de déchets traités par la Ville sont collectés par ce biais, ce qui représente plus de 9'000 vidages par année avec les deux camions-grue de l'Office de la propreté urbaine. Parallèlement, 47% des déchets sont collectés au porte-à-porte et le 13% restant est acheminé à la déchèterie. À noter que cette année, un nouvel écopoint a été mis en service afin de desservir le quartier de l'Églantine.

Le choix des filières de recyclage et de valorisation des divers déchets collectés est déterminé selon des principes environnementaux, la législation en vigueur et la proximité des sites des opérateurs de traitement. Par exemple, les ordures ménagères en sacs taxés sont acheminées par le train à l'usine d'incinération de Tridel à Lausanne afin d'y être incinérées et valorisées thermiquement. Les déchets organiques sont livrés à l'usine de méthanisation Ecorecyclage SA à Lavigny pour y être transformés en biogaz et en fertilisant organique sous forme de compost.

## RESPECT DU RÈGLEMENT COMMUNAL POUR LA GESTION DES DÉCHETS

La majorité de la population respecte très bien les directives de tri des déchets ménagers urbains. Toutefois, durant

l'année écoulée, 127 personnes (210 en 2021) ont été dénoncées pour des infractions au règlement communal pour la gestion des déchets. Celles-ci sont essentiellement constatées aux écopoints où des déchets sauvages sont fréquemment déposés. En plus des contrôles qui sont procédés avec des moyens internes, une entreprise spécialisée est mandatée pour effectuer des surveillances aléatoires sur les points les plus sensibles, notamment la nuit. Les effets de ce dispositif sont tangibles et permettent de faire diminuer les infractions.

## DÉCHÈTERIE

La quantité de déchets collectée à la déchèterie de Riond-Bosson 9 est moindre que celle enregistrée en 2021 (-177.7 tonnes). Cette diminution s'explique par les mêmes raisons que celles exprimées au début de ce chapitre.

Le taux de fréquentation de la déchèterie qui se monte à 48'000 véhicules/an est stable, malgré l'augmentation sensible de la population résidente. Ce constat réjouissant qui a notamment pour conséquence une limitation des trajets parcourus en voiture, est à mettre en corrélation avec l'augmentation de l'utilisation des écopoints qui sont des infrastructures de tri et de collecte de proximité.

## Quantité de déchets récoltés à la déchèterie (y compris Chigny, Lully, Tolochenaz et Vuflens-le-Château)

Déchets	2020		2021		2022	
	Quantités (en tonnes)	En%	Quantités (en tonnes)	En%	Quantités (en tonnes)	En%
Bois	493.88	24.08	501.72	24.11	461.40	24.03
Encombrants ménagers	372.46	19.47	337.64	17.45	313.83	16.34
Inertes ménagers	191.74	9.19	288.96	10.92	247.63	12.90
Ferraille	170.12	8.12	187.87	8.09	156.43	8.15
Papier trié	143.05	8.51	130.23	8.29	120.32	6.27
Carton trié	133.31	5.49	134.75	6.12	118.44	6.17
Appareils électriques et électroniques	126.42	6.30	114.50	5.65	117.12	6.10
Verre trié	114.13	6.33	121.55	6.07	109.21	5.69
Pet	66.58	3.34	64.36	3.29	70.34	3.66
Habits usagés	33.50	0.63	38.50	0.77	51.42	2.68
Métaux ménagers	52.04	2.42	51.93	2.34	47.95	2.50
Déchets organiques	47.98	3.06	60.61	3.97	45.64	2.38
Déchets spéciaux ménagers	24.32	1.19	23.99	1.30	23.23	1.21
Capsules de café	23.80	1.10	22.50	0.94	20.73	1.08
Métaux nobles (alu / cu / inox)	13.29	0.57	11.72	0.50	10.78	0.56
Vieux pneus	5.50	0.22	6.95	0.18	5.58	0.29
<b>Totaux</b>	<b>2'012.12</b>	<b>100.00</b>	<b>2'097.78</b>	<b>100.00</b>	<b>1'920.05</b>	<b>100.00</b>



## ENLÈVEMENT DE DÉCHETS ENCOMBRANTS À DOMICILE SUR RENDEZ-VOUS

Durant l'année, 166 ramassages (158 en 2021) de déchets encombrants à domicile, sur rendez-vous, ont été effectués. Apprécié et utile, ce service est surtout destiné à la population qui ne peut pas se déplacer à la déchèterie, particulièrement pour des raisons de mobilité.

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION POUR LE TRI ET LE COLLECTAGE DES DÉCHETS

Le vecteur principal d'information destiné à la population sur le tri et la collecte des déchets est le fascicule *Jetez trié!*. Il comprend entre autre les calendriers des fréquences de ramassage des diverses zones de la ville. Chaque fin d'année, ce document remis à jour, est distribué en tous-ménages sous pli officiel. Ce fascicule ainsi que de plus amples informations en rapport avec la gestion des déchets sont consultables sur le site Internet de la Ville.

## LUTTE CONTRE LE LITTERING

Afin de lutter activement contre ce phénomène fortement dégradant pour notre environnement, de nouvelles poubelles équipées pour la plupart de cendriers ont été placées à divers endroits fortement fréquentés. Il est à relever que ces mesures, bien que simples, sont efficaces et pertinentes.

Les ambassadrices et ambassadeurs de l'organisme IGSU qui organise dans toute la Suisse des tournées pour sensibiliser la population à la problématique du *littering*, ont à nouveau été mandatés durant 3 périodes de 4 jours sur les secteurs de la ville fortement fréquentés et sensibles.



## NETTOIEMENT ET ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC

Le domaine public est de plus en plus sollicité. Ce constat général a notamment pour conséquence une augmentation des moyens affectés à son nettoyage et à son entretien. Cette tendance amorcée depuis plusieurs années est due principalement à une progression de la population de passage et résidente. Afin de rationaliser diverses tâches et tournées de nettoyage, un petit véhicule urbain électrique a été mis en service cette année. En outre, divers travaux d'entretien et de réfections ont été réalisés durant l'année, ceci selon les besoins, les priorités et la disponibilité des ressources.

## TRAITEMENT HIVERNAL

Durant l'année écoulée, la météo hivernale a été plutôt clémente. Ainsi 6 interventions (18 en 2021) de déneigement et de salage ont été nécessaires afin de garantir la viabilité des voies de circulation motorisées et piétonnes. Le déclenchement du dispositif d'intervention est coordonné avec Police Région Morges ainsi qu'avec l'Office des parcs et promenades.

## SOUTIEN LOGISTIQUE AUX MANIFESTATIONS

L'Office de la propreté urbaine est fréquemment sollicité comme soutien logistique auprès des divers organisateur·rices de manifestations qui se tiennent en ville de Morges. Celui-ci consiste principalement en la livraison et la fourniture de matériel (bancs, tentes, podiums, etc.) ainsi que par la mise à disposition de matériels pour la collecte des déchets et la promulgation de conseils en la matière. Après la crise du COVID-19, cette année a été rythmée par le retour des grandes manifestations annuelles. Ainsi 1'530 heures ont été affectées à diverses tâches en relation avec les manifestations, ce qui représente une augmentation de plus de 60% par rapport à 2021 (950 heures).

## GARAGE D'ENTRETIEN DES VÉHICULES ET ENGIN COMMUNAUX

Le mécanicien est responsable de la maintenance de tous les véhicules et engins qui équipent les différents services communaux. Il assure également une prestation de dépannage et donne en cas de besoin, des formations spécifiques aux utilisateur·rices des différents engins et véhicules. L'équipement en outillage de l'atelier est constamment adapté en fonction des exigences techniques qui sont de plus en plus pointues. Le mécanicien est également consulté dans son domaine de compétence lors de l'acquisition de nouveaux moyens techniques.

De plus, 18% de la flotte communale est constituée de véhicules totalement électriques, ceci à la satisfaction unanime des utilisateur·rices. Une station qui permet de charger simultanément 5 véhicules électriques est disponible sur le site de Riend-Bosson 9.

## ATELIER DE SERRURERIE

Le serrurier communal est rattaché directement à l'Office de la propreté urbaine. Il exécute des travaux de création et de construction métallique pour les services communaux qui en font la demande. Celles-ci sont centralisées et ensuite planifiées selon les priorités. Il est aussi appelé à intervenir en cas d'urgence pour divers dégâts constatés, notamment sur le mobilier urbain en ville ou sur la signalisation routière.

## OFFICE DES PARCS ET PROMENADES

### ENTRETIEN DES PARCS ET PROMENADES

#### Chemin piéton de la Longeraie

Cette année, plus d'une quinzaine d'arbres fruitiers en forme haute-tige ont été plantés le long du cheminement traversant les champs de la Longeraie. Un assortiment comprenant des pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers accompagnés de petits fruits bordent le chemin qui a également profité d'un entretien. Deux bancs y ont encore été installés.

Le Parc de la Prairie a été équipé de trois tables de pique-nique, ainsi que de plusieurs bancs dans l'attente de son développement futur. Il est entretenu en deux secteurs distincts. Ainsi, une partie est tondue régulièrement afin de permettre aux utilisateur-rices d'y jouer et le sol de la surface est actuellement laissé en prairie fleurie. Selon la saison, le site est mis à disposition d'un agriculteur pour qu'il soit pâturé par des moutons.



#### Accès au lac

Dans le cadre de la création de nouveaux accès au lac, l'Office des parcs et promenades a mis en place, pour un essai de trois mois, trois plages flottantes sur les sites du Parc de Vertou, de la Blancherie et du nouveau port. Ces emplacements temporaires ont reçu un très bon accueil de la population.

#### Entretien des places de jeux et du mobilier

Un contrôle hebdomadaire des places de jeux, ainsi qu'un suivi plus détaillé sont effectués trimestriellement et annuellement sur chaque site par les collaborateurs de l'office.

Cinq charmilles ont été transplantées de la rue des Fossés sur la place de jeux du Parc de Vertou afin d'apporter de l'ombre sur ce site fortement apprécié des utilisatrices et utilisateurs.





L'usure avancée des zones de chute se trouvant sous les balançoires de la place de jeux de l'entrée de la piscine ont nécessité une réfection complète. Ainsi, de nouvelles balançoires ont été installées, accompagnées d'une nouvelle surface de chute en copeaux.

### Utilisation de produits

La quasi-totalité des engrais utilisés par la Ville de Morges est à base organique et labélisée FiBL (Institut de recherche de l'agriculture biologique), l'un des principaux instituts mondiaux de recherche pour l'agriculture biologique, que ce soit sur les massifs, les gazons des terrains de football et les pelouses de la piscine ou encore pour les cultures de l'établissement horticole. Les engrais de synthèse ne sont utilisés que de façon très exceptionnelle, en cas de carence ou de problème phytosanitaire aigu mettant en péril la culture.

Cette modification du mode de travail nécessite un soin régulier du sol permettant d'assurer une meilleure oxygénation de la zone racinaire et favorisant la vie microbienne. Ceci contribue activement à un entretien plus respectueux de nos espaces verts.

### FÊTES DE LA TULIPE ET DU DAHLIA

La *Fête de la Tulipe* a eu lieu de fin mars à mi-mai, sans aucune restriction sanitaire. Près de 310'000 personnes ont admiré les traditionnels massifs de tulipes au Parc de l'Indépendance.

La *Fête du Dahlia* a une nouvelle fois occupé le site de la Blancherie avec un chalet durant la période estivale permettant d'aller à la rencontre de son public et proposant des boissons et une petite restauration.

### ÉTABLISSEMENT HORTICOLE ET CIMETIÈRE

#### Production

L'Établissement horticole a assuré la production de 132'000 plantes (111'000 en 2021) destinées à la décoration de la ville, de plusieurs communes de la région et à l'entretien des tombes du cimetière. Les efforts se poursuivent afin d'acquérir de nouvelles et nouveaux clients se fournissant auprès de l'établissement.

Cette exploitation est toujours menée dans un esprit de respect de l'environnement. Un des objectifs vise une réduction maximale du recours à des produits chimiques. Dès cette année, l'utilisation de tourbe a été totalement supprimée des cultures.

#### Cimetière

Le réaménagement du cimetière réalisé en 2020 laisse une place importante à l'arborisation et à une végétation indigène amenant un caractère plus paysager au lieu. Les nouveaux secteurs commencent à être utilisés et rencontrent un bon accueil.

Au cimetière, le nombre de tombes s'élève à 1'481 (1'574 en 2021) dont 628 sont entretenues par l'Office des parcs et

promenades. Cette année, l'office a procédé à 19 inhumations de corps et 76 inhumations de cendres (26 et 92 en 2021) dont 49 au Jardin du Souvenir.

### ARBRES

#### Abattages sur le domaine privé

L'office a traité 40 demandes d'abattage (34 en 2021), dont 4 abattages d'urgence (6 en 2021), pour un total de 87 arbres (72 en 2021). Aussi, 10 demandes ont fait l'objet d'un refus de la Municipalité. Les compensations demandées pour ces abattages ont atteint un total de 38 arbres majeurs et 63 m<sup>2</sup> de haie-vive indigène.

#### Abattages sur le domaine public

La tournée d'inspection des arbres communaux a abouti à l'abattage de 16 arbres secs ou dangereux (30 en 2021), qui seront remplacés par 20 arbres dans le courant de l'année 2023.

Un abattage d'urgence a également dû être effectué en septembre à l'entrée ouest de la Grand-Rue, suite à un rapport d'expertise alarmant sur la statique de l'arbre. Ce sophora du Japon présentait de gros dégâts au niveau racinaire et risquait de tomber sur la voie de circulation. Il a été remplacé par 3 arbres et 1 arbuste majeur. L'Office des parcs et promenades en a profité pour revoir entièrement le fleurissement du massif, en travaillant majoritairement avec des plantes vivaces restant en place plusieurs années et en limitant le fleurissement annuel aux espaces les plus éloignés des racines des arbres.







### **Entretien des arbres publics**

Cette année, l'Office des parcs et promenades n'a plus pu employer son unique arboriste pour entretenir le patrimoine arboré majeur. En effet, légalement, afin de garantir la sécurité des travailleuses et travailleurs, les arboristes doivent être au moins deux pour grimper. Cette situation a engendré une augmentation significative des frais d'entretien des arbres prévus au budget ainsi qu'une charge de travail plus importante pour l'adjudication des travaux à des entreprises externes. Malgré ce dépassement de budget, de nombreux travaux restent encore en attente; les plus urgents ont été effectués afin de garantir au mieux la sécurité du public.

### **Stratégie d'arborisation et de végétalisation**

La Municipalité a bâti la stratégie d'arborisation et de végétalisation au cours de trois ateliers durant l'année. L'étude est maintenant arrivée à son terme et un préavis visant à la mise en œuvre de cette stratégie sera déposé au Conseil communal dans le courant 2023.

Il est important de relever que les études en cours dans le cadre de cette stratégie ont déjà débouché sur des résultats tangibles. L'Office des parcs et promenades a été régulièrement sollicité par plusieurs services pour développer l'axe végétalisation et arborisation de projets en cours d'étude et de réalisation. Nous pouvons citer entre autre les projets suivants: la rue Louis-de-Savoie, la Voie verte, l'avenue et la place de la Gare, la rue du Sablon, la piscine, etc.

# COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ



## MESSAGE DU MUNICIPAL **M. LAURENT PELLEGRINO**

Les événements en Ukraine ont fortement impacté la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité depuis le début de l'année. La Ville a participé activement à l'hébergement des réfugié-es en accueillant 160 personnes; 89 personnes se trouvent dans un logement individuel non fourni par l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), et 71 personnes logent dans un hébergement collectif de type foyer. Avec les principales actrices et acteurs associatifs et l'EVAM, le service a créé un groupe de travail. Ce dernier a notamment organisé une séance d'information publique qui a eu lieu le 24 mars au CUBE, visant à sensibiliser les Morgiennes et les Morgiens sur les possibilités d'héberger et ou d'accompagner les migrant-es dans leur intégration. Une soirée d'accueil et de bienvenue a eu lieu le 6 mai au kiosque à musique. Des rencontres hebdomadaires à Espace Couvaloup ont également été mises en place. Sans oublier la participation des Ukrainiennes et des Ukrainiens à la *Grande Table*.

Cette manifestation alliant gastronomie, animations musicales et folkloriques de divers pays a eu lieu après deux annulations les années précédentes. C'est donc sous un soleil de plomb le 19 juin que les musiciennes, musiciens, danseuses et danseurs ont investi les rues de la vieille ville, que les nombreux stands ont pu régaler les papilles du public lors de cette 10<sup>e</sup> édition. Je profite de cette occasion pour remercier encore une fois les bénévoles qui ont travaillé pour cette formidable manifestation, organisée par la Commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers (CCISE).

Un autre lieu d'échange et de partage se trouve à l'entrée du Parc de l'Indépendance. Le gérant de l'échoppe ayant décidé de prendre sa retraite, un appel à concours a été organisé par la police du commerce. Le choix du candidat a eu lieu cette fin d'année, je me réjouis de découvrir ce nouvel établissement dès le mois de mars 2023.

Cette année a aussi été marquée par de nouvelles manifestations publiques telle que la «Morges Tradition» rassemblant d'anciens bateaux dans le Vieux Port. Il était aussi question de navigation pour la sortie des aîné-es puisque celle-ci a eu lieu à bord du navire de la CGN le Léman. Les gentils messages que nous avons reçus confirment l'attrait de cette sortie auprès de nos seniors.

On le voit, l'année fut riche en événements et en activités socioculturelles qui favorisent l'intégration et le «vivre ensemble».

Je tiens, au nom de la Municipalité de Morges, à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes travaillant de près ou de loin à la réussite des missions qui sont les nôtres. Que vous soyez collaboratrice ou collaborateur, bénévole, ou faisant partie d'une association en partenariat avec nos services, je vous prie de recevoir nos félicitations et nos remerciements pour votre engagement et le travail accompli tout au long de cette année.

Ces félicitations et ces vifs remerciements s'adressent aussi aux personnes officiant au sein de l'Association intercommunale Police Région Morges (PRM), de la Protection civile du district de Morges, du Service de défense incendie et secours du SIS Morget ainsi que de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARAS-MAC).

# LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ

## OFFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

- Élaborer, organiser et/ou soutenir la réalisation d'animations et d'activités dans les quartiers, dans les espaces publics ou à Espace Couvaloup, renforçant les relations intergénérationnelles et les solidarités;
- mettre en place des prestations favorisant l'intégration;
- participer activement à la Commission communale d'intégration Suisses-Étrangers (CCISE);
- proposer des espaces et des temps d'accueil à Espace Couvaloup, favorisant l'appropriation des lieux par une diversité de population;
- promouvoir et accompagner la population notamment les jeunes dans la réalisation de projets;
- collaborer avec les associations partenaires, notamment Police Région Morges (PRM) qui dispose d'une brigade de proximité, afin d'anticiper et de prévenir les problématiques sécuritaires sur le territoire;
- orienter et informer la population notamment sur les prestations sociales;
- participer à des actions de prévention de la santé;
- assurer le lien avec les institutions;
- apporter un soutien aux porteuses et porteurs de projets;
- garantir l'interface entre les jeunes, l'administration et les autorités;
- gérer le suivi et la coordination du Parlement des jeunes;
- mettre en place des actions en faveur des aînés-es.

## OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

- Attribuer les aides individuelles au logement;
- contrôler l'application des lois, règlements et instructions en matière de politique du logement;
- encourager les actrices et acteurs de l'immobilier à construire des logements d'utilité publique, à loyers modérés, abordables, protégés ou pour étudiant-es;
- vérifier les décisions d'admission des locataires pour les logements subventionnés;
- superviser les contrôles des conditions d'occupation des logements subventionnés;
- préavisier les demandes de démolition, transformation, rénovation, changement d'affectation selon la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), ainsi que la correspondance y relative;
- préavisier les demandes d'aliénation d'appartements loués, ainsi que la correspondance y relative;
- assurer le suivi des expulsions sur le territoire et l'accompagnement si besoin.

## AFFAIRES SOCIALES

- Attribuer diverses aides communales aux bénéficiaires;
- préavisier et assurer le suivi des demandes de subventions dans le cadre de l'action sociale;
- soutenir et collaborer avec les associations sociales.

## BUREAU DE PRESTATIONS DE POLICE

Plusieurs prestations administratives sont exécutées sur délégation de la Police du commerce, selon le mandat établi entre la Ville de Morges et Police Région Morges (PRM).

## COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

- Veiller, par convention entre les communes rattachées à la paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges, à la bonne gestion et à l'entretien des lieux de cultes;
- fournir un service de marguillier et d'organiste à la paroisse réformée de Morges-Echichens-Monnaz, et veiller à la bonne exécution selon le cahier des charges.

## COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Soutenir des projets de développement en partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) en attribuant une subvention à des projets.



## L'EFFECTIF DU PERSONNEL

Service / Office / Bureau	Fonction	EPT	Répartition
Direction Cohésion sociale, logement et sécurité	1 cheffe de service	0.94	0.54 EPT
Office communal du logement			0.40 EPT
Office de la cohésion sociale	1 chef d'office	1.00	
Direction Cohésion sociale, logement et sécurité	1 assistante de direction	1.00	0.60 EPT
Bureau prestations de police et communautés religieuses			0.40 EPT
Office communal du logement	1 gestionnaire administrative	0.80	
	4 travailleuses et travailleurs sociaux	2.60	0.70
Office de la cohésion sociale			0.60
			0.70
			0.60
	Travailleur social (en formation)	0.60	
Communautés religieuses	1 organiste	0.57	
	<b>Total EPT</b>	<b>7.51</b>	

## LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

La surveillance de la sécurité des chantiers sur le domaine public est effectuée par une entreprise externe.

## LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ EN 2022

### OFFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

#### JEUNESSE

Le centre d'animation et de travail social Espace Couvaloup accompagne les jeunes âgé-es de 12 à 18 ans durant leur temps libre en proposant un lieu d'accueil et d'expérimentations.

Au travers des accueils libres, ils peuvent découvrir ou proposer des animations et des sorties, exprimer librement leurs envies, leurs besoins et leurs avis favorisant ainsi l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

L'enjeu pour l'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux est de construire une relation de confiance avec



les jeunes afin qu'elles et ils s'investissent et deviennent force de propositions pour le développement d'activités dédiées à la jeunesse.

	2022	2021	2020
Fréquentation des jeunes à Espace Couvaloup	2'815	2'635	648
Moyenne de la fréquentation des jeunes/jour d'accueil	26	19	12
Animations hors murs	763		

### Activités d'Espace Couvaloup réalisées en 2022

- Accueil libre pour les jeunes le mercredi, vendredi et samedi (avec repas le vendredi soir);
- ateliers intergénérationnels sur l'informatique;
- activités de sport dans les salles de gymnastiques;
- activités hors murs durant les vacances scolaires (animations, sorties, etc.);
- collaborations avec les écoles (promotions, activités, etc.) et avec Espace Prévention;
- organisation de camps pour et par les jeunes;
- permanence de soutien pour l'insertion professionnelle des jeunes;
- semaine d'activités jeunesse en collaboration avec les Offices de la culture et des sports.

### Travail social de proximité

Depuis mars, la Municipalité a signé une convention de partenariat avec Espace Prévention La Côte pour le financement d'un poste de travailleur-se social-e de proximité (TSP) à un taux d'activité de 80%.

Ses actions sur le terrain visent à favoriser les liens entre les jeunes de 12 à 25 ans et le réseau social et communautaire, d'assurer une présence dans les lieux de rassemblement des jeunes, de promouvoir les activités et projets en faveur de la jeunesse ainsi que de faire remonter toute information pertinente relevée dans son champ d'actions.

Depuis sa prise de fonction, la travailleuse sociale de proximité est allée à la rencontre des jeunes dans les différents quartiers de la ville. La majorité des rencontres s'est faite aux environs de la gare. Un lieu où de plus en plus de jeunes entre 13 et 18 ans, parfois déscolarisé-es, se regroupent. Il a donc été important de multiplier les passages tout en respectant les dynamiques présentes pour entrer en contact avec eux. Au total, environ 1'064 jeunes ont pu rencontrer la TSP sur l'ensemble du territoire morgien. La majorité des suivis effectués sont des soutiens dans les démarches administratives, des conseils ou encore une orientation vers le réseau.

Par ailleurs, l'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux d'Espace Couvaloup et la TSP se rencontrent régulièrement pour partager et construire ensemble une collaboration pérenne en faveur des jeunes et particulièrement des jeunes adultes entre 18 et 25 ans. En effet, il est envisagé d'offrir plus de temps d'accueil et de soutien pour

ce public en plus de la permanence de soutien à l'insertion professionnelle.

	2022	2021	2020
Suivis hors murs	42		

### Parlement des jeunes

Cette commission consultative est ouverte à tout-e jeune habitant-e, étudiant ou travaillant à Morges et âgé-e entre 15 et 24 ans. Les membres se rencontrent pour débattre de sujets concernant la jeunesse, organiser des manifestations ou encore mener différents projets sur le territoire morgien, avec comme objectif d'améliorer les conditions de vie de la population morgienne grâce à des projets aux horizons variés : musique, écologie, urbanisme, etc.

	2022	2021	2020
Membres	15	15	20
Rencontres hors plénière	31	10	11
Rencontres en plénière	8	6	6

Projets menés par le Parlement des jeunes :

- campagne de visibilité auprès des écoles pour présenter leurs activités;
- organisation de la *Réception des jeunes de 18 ans*;
- tenue des plénières du Parlement des jeunes à Espace Couvaloup afin de favoriser la participation des jeunes fréquentant le centre;
- participation à plusieurs rencontres organisées par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ) afin d'acquérir des compétences dans la mise en place de projets ou de rencontrer d'autres conseils/parlements;
- participation à la *Semaine de l'environnement* organisée par l'Office de la durabilité en proposant un jeu de piste;
- participation à la *Fête de la Musique* organisée par l'Association morgienne d'art et de culture (AMAC).

### Réseau jeunesse et partage d'expériences

L'Office de la cohésion sociale est impliqué dans de nombreuses rencontres de réseaux afin d'échanger avec d'autres professionnel-les travaillant avec les jeunes sur les préoccupations actuelles :

- chambre consultative de la Jeunesse du Canton de Vaud (4 séances);
- conférence romande des délégué-es enfance et jeunesse (4 séances);
- plateforme d'échange, de soutien et de réflexion des professionnel-les de l'animation socioculturelle (5 séances);
- plateforme travail social de proximité et animation socioculturelle des districts de Morges et Nyon (2 séances);
- plateforme du travail social de proximité (1 séance);
- réseau Genre et Jeunesse de la Haute école de travail social et de santé de Lausanne (HETSL) (2 séances).



### **Passeport-Vacances**

L'association propose chaque année, durant les vacances d'automne, une série d'activités pour les jeunes âgés entre 6 et 16 ans, domicilié-es à Morges ou dans les communes partenaires.

La Ville de Morges est liée à l'association par une convention qui prévoit une subvention annuelle ainsi qu'une permanence téléphonique durant la période des activités. Grâce à ce soutien, l'association permet à de nombreuses familles morgiennes de bénéficier d'activités de qualité à moindre coût.

	2022	2021	2020
Participant-es	194	215	257
Nombre d'activités réalisées	260		

### **Aîné-es**

Tout au long de l'année, des prestations et des activités sont proposées en collaboration avec les associations partenaires en faveur de la population âgée de plus de 65 ans, dans le domaine de la santé et de la prévention. Elles leur permettent de maintenir un lien social et d'éviter l'isolement.

Activités proposées pour les seniors à Espace Couvaloup :

- prévention : cours Equibr'Age ;
- perfectionnement : cours d'anglais ;
- bien-être : yoga des yeux ;
- échanges : café grands-parents ;
- jeux : rami ;
- intergénérationnel : cours informatique.

### **Sortie des aîné-es**

La sortie des aîné-es est offerte chaque année aux Morgiennes et Morgiens âgés de 70 ans et plus. En alternance, une sortie en bateau de la CGN ou un spectacle au Théâtre de Beausobre est organisé.

Cette année, les aîné-es ont pu profiter d'une belle journée de détente lors d'une croisière sur le Léman (voir photo ci-dessus). Cette sortie fut rythmée par un groupe de jazz et animée par 3 magiciens venant de l'école de magie de la Côte.

Les invité-es ont été ravi-es de pouvoir partager un moment convivial sans contraintes sanitaires.

	2022	2021	2020
Capacité (nombre de places)	500	425	
Personnes inscrites	484	415	
Participant-es	478	282	

### **Ateliers Être et rester mobile**

Les ateliers sont organisés sur la *Semaine de la mobilité*, en collaboration avec l'Association Transports et Environnement (ATE), visant à favoriser la mobilité des aîné-es en les familiarisant, par exemple, avec les bornes de distribution de billets de transport.

Espace Couvaloup ayant à cœur de participer de manière plus active à la *Semaine de la mobilité*, a souhaité proposer différentes activités ainsi que des ateliers intergénérationnels. Dans ce cadre, un cours d'informatique spécial *e-ticket* a été mis sur pieds et a connu un franc succès.

De plus, en collaboration avec les associations partenaires, plusieurs cours ont pu être proposés comme

*Entraîner son équilibre*, organisé par Pro Senectute et dont les inscriptions ont été prises d'assaut. Ce cours est désormais dispensé chaque semaine dans les locaux d'Espace Couvaloup.

### **Plan canicule**

En cas de déclenchement du plan canicule par l'Office du Médecin cantonal, des bénévoles prennent contact avec les personnes âgées de 75 ans et plus ne vivant pas en EMS afin de s'assurer de leur bonne santé. La population morgienne concernée est informée de la procédure à suivre si celle-ci souhaite en bénéficier.

Cette année, le plan canicule a été activé par deux fois en juin et en juillet.

	2022	2021	2020
Morgien·nes hors EMS	1'392	1'542	1'179
Inscriptions	28	41	30
Plan canicule	Sur 13 jours	Non déclenché	Non déclenché

### **La Journée internationale de la personne âgée**

Pour cette journée, le centre d'animation et de travail social Espace Couvaloup a collaboré avec le Service d'aide familiale Morges et environs (SAF) afin de proposer au public cible une matinée animée par une conférence ludique sur la mémoire, suivie d'un repas servi dans les locaux du SAF.

Si la salle était à moitié pleine, les participantes et participants étaient tout à fait ravis de cette journée qui s'est tenue le samedi 1<sup>er</sup> octobre.

### **Intégration**

Différentes prestations et plusieurs activités sont proposées à la population dans un but de favoriser sa participation à la vie publique morgienne. Elles permettent aux personnes étrangères de se familiariser avec les us et coutumes de notre région et aux personnes isolées d'être mieux intégrées.

### **Café Bienvenue**

Le *Café Bienvenue* est un lieu de partage et d'échanges à Espace Couvaloup dédié aux femmes désirant parler en français et s'informer sur la vie locale. Cette année, 42 rencontres ont eu lieu.

Animées par une travailleuse sociale et une équipe de 7 bénévoles, ces rencontres ont permis d'aborder des thématiques comme l'accès à l'emploi, l'apprentissage du français, les traditions culturelles, la famille, les accueils pour enfants et parents, l'isolement social, les difficultés d'intégration sociale, les loisirs pour les enfants, etc.

	2022	2021	2020
Nombre de participantes	47	22	-
Nombre de participantes en moyenne / atelier	10	6	-
Nationalités représentées	24	15	-

Portées par une volonté de mettre en valeur les compétences individuelles des participantes et des bénévoles, les rencontres du *Café Bienvenue* ont aussi donné lieu à des activités interculturelles, d'expression artistique, ainsi qu'à des repas.

Plusieurs sorties socioculturelles ont été organisées, notamment la découverte de la désalpe de Semsales à Fribourg où 14 femmes et leurs enfants ont bravé la pluie et le froid pour s'immerger dans le folklore suisse.

Participantes et bénévoles du *Café Bienvenue* ont également contribué à la manifestation citoyenne et interculturelle de la *Grande Table* en juin en tenant un stand de boissons et de pâtisseries faites maison.

Il est à noter aussi que ces rencontres du mercredi matin ont débouché sur d'autres projets et élans de solidarités. Certaines bénévoles et participantes se rencontrent en dehors du *Café Bienvenue* pour se soutenir et nourrir le lien social. Un travail de promotion et de collaboration avec le réseau local a permis de rendre visible cette prestation et de voir le nombre de participantes, avec ou sans enfants, augmenter.

### **Commission Consultative d'Intégration Suisses-Étrangers (CCISE)**

La commission regroupe des membres de plusieurs nationalités et des représentant·es des principaux milieux politiques, professionnels, confessionnels et associatifs de la ville. Elle a pour but de favoriser la participation de la population étrangère à la vie publique morgienne et leur permettre une meilleure intégration.

Cette année a été marquée par la guerre en Ukraine. Environ 150 Ukrainien·nes sont arrivé·es à Morges, depuis le début de la crise. Dès le mois de mars, un groupe de travail a été constitué avec la Commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers. Ce dernier a réuni les principales actrices et acteurs associatifs ainsi que l'EVAM afin d'identifier les besoins des réfugié·es. Plusieurs activités ont été organisées, visant à favoriser leur intégration, comme un apéritif d'accueil au kiosque à musique au Parc de l'Indépendance, un espace de rencontre tous les vendredis, ou encore des ateliers de français à Espace Couvaloup. Ils ont aussi participé à la dernière *Grande Table* en organisant un stand ainsi que des animations folkloriques.

L'équipe du centre d'animation et de travail social d'Espace Couvaloup s'est rendue au foyer de Marcelin pour promouvoir les activités du centre auprès des jeunes réfugiées et réfugiés. Plusieurs jeunes ont également participé aux

animations estivales organisées au Parc de Vertou durant le mois de juillet.

Par ailleurs, l'Office de la cohésion sociale est en contact étroit avec le foyer de Marcelin ainsi qu'avec les Ukrainien·nes accueilli·es logé·es chez des Morgien·nes et reste attentif aux besoins qui évoluent.

Au niveau des manifestations, les Morgien·nes ont retrouvé la *Grande Table*, le 19 juin, après l'annulation de l'édition 2020 en raison des mesures sanitaires. Avec 27 stands présents (30 stands en 2018), les visiteuses et visiteurs ont pu goûter les spécialités concoctées par les différentes communautés présentes. La *Semaine d'actions contre le racisme* s'est déroulée du 21 au 26 mars avec comme programme, des projections au cinéma ou encore une table ronde sur le thème des discours haineux sur les réseaux sociaux. Enfin, la CCISE était présente au Marché de Noël au Château de Morges du 7 au 11 décembre et du 14 au 18 décembre pour illustrer les différentes représentations de Noël dans les cultures du monde.

La Commission consultative d'intégration a activé le groupe de travail primo information, afin de mettre à jour le dépliant *Bienvenue à Morges* et créer une nouvelle formule pour les permanences d'information pour les nouvelles et nouveaux habitants à Morges. Ces deux projets sont prévus pour 2023.

	2022	2021	2020
Membres	22	23	21
Rencontres hors plénière	14	13	18
Rencontres en plénière	5	5	3

## OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

### AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT

L'aide individuelle au logement (AIL) est un soutien personnalisé au logement, instauré par la Commune de Morges en application du règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement.

Cette aide financière directe est destinée à certains ménages qui disposent d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais qui doivent supporter une charge locative importante par rapport à leurs revenus.

La durée des versements peut varier en fonction de la situation de chaque famille et du respect des critères d'octroi.

	2022	2021	2020
Demandes traitées	54	49	63
Nombre de bénéficiaires	44	-	-
Montant total versé (CHF) <i>Part communale</i>	36'971.00	35'926.50	39'235.00

### RÉVISIONS INDIVIDUELLES

Les révisions individuelles sont réalisées sur demande de la gérance ou lors d'un changement de situation de locataire (revenus ou composition familiale).

	2022	2021	2020
Révisions effectuées	2	3	8
Ménages hors critères après révisions	2	1	3

### RELOCATION DES APPARTEMENTS SOUMIS AU CONTRÔLE COMMUNAL

	2022	2021	2020
Candidatures traitées	56	105	27
Dossiers acceptés	55	96	24

### PRÉSERVATION ET PROMOTION DU PARC LOCATIF

L'Office communal du logement est chargé de préavisier pour la Municipalité les différentes demandes concernant les biens situés sur le territoire morgien afin de préserver et de promouvoir le parc locatif correspondant aux besoins de la population.

	2022	2021	2020
Demandes de transformations et changement d'affectation	16	4	4
Demandes d'aliénations	9	7	9

### DEMANDES D'APPARTEMENTS SUBVENTIONNÉS

En collaboration avec les gérances proposant des logements subventionnés sur le territoire morgien et en application du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyers abordables, l'Office

communal du logement contrôle, avant l'entrée des occupant-es, si les conditions sont respectées.

Cette organisation, composée de 6 gérances, est complexe pour la population morgienne et implique que les habitant-es s'inscrivent dans plusieurs gérances immobilières qui ont leur propre fonctionnement sur la gestion des demandes et sur le système d'attribution. Ainsi, l'Office communal du logement étudie la mise en place d'une liste d'attente centralisée pour les demandes de logement d'utilité publique à Morges, visant à faciliter les démarches de la population et se doter de données plus fiables.

	2022	2021	2020
Nouveaux dossiers d'inscriptions	109	65	86
Personnes/familles en liste d'attente	244	155	320

### SOUTIEN AUX PERSONNES EN SITUATION D'EXPULSION

À l'annonce d'une expulsion, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité et Police Région Morges (PRM) sont sollicitées pour s'assurer que l'intimé-e ne se retrouve pas momentanément sans logement et que le mobilier ne reste pas déposé sur la voie publique. En cas de nécessité, les meubles et affaires personnelles sont stockés dans un garde-meuble situé à la Gracieuse, géré par la Police du commerce.

Si elles ne sont pas déjà suivies par le Centre Social Régional (CSR), les personnes concernées sont contactées par le service pour leur proposer un soutien.

	2022	2021	2020
Expulsions annoncées	8	4	3
Soutien apporté	1	2	1

## AFFAIRES SOCIALES

Plusieurs prestations sociales sont offertes dans le but de soutenir la population morgienne. Ces prestations peuvent être déclinées en aides financières ou en soutien individuel.

### AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE

Une aide complémentaire communale (ACC) est versée trimestriellement pour les personnes percevant des prestations complémentaires fédérales AVS/AI et domiciliées à Morges depuis 5 ans au moins. Elle est régie par un règlement communal dont l'allocation mensuelle par personne s'élève à CHF 75.00 et à laquelle s'ajoute une allocation de Noël de CHF 100.00 par personne.

	2022	2021	2020
Bénéficiaires	330	342	316
Montant total versé (CHF)	416'050.00	411'825.00	384'825.00

### EXONÉRATION DE LA TAXE DÉCHETS ET DISTRIBUTION DE SACS-POUBELLE

Une mesure sociale d'allègement à la taxe déchets est offerte aux familles avec enfant(s) et aux citoyen-nes au bénéfice des prestations complémentaires RI, AVS/AI ou PC Familles, par l'exonération de la taxe déchets et la distribution de sacs-poubelles taxés, gratuits.

En raison de nouveaux locaux non adaptés (pas de réception) et le manque de ressources en personnel, la distribution des sacs-poubelles a été gérée par le Greffe municipal.

Une nouvelle organisation par la distribution de bons convertibles en rouleaux de sacs-poubelles auprès de la plupart des grandes surfaces commerciales sur le territoire morgien a été mise en place pour 2023.

	2022	2021	2020
Bénéficiaires exonération taxe	35	21	90
Montant exonération	2'975	1'470	6'300
Bénéficiaires sacs-poubelles	1'132	1'087	1'059
Dont RI	76	78	81
Dont PC AVS/AI	593	599	606
Dont naissances et enfants	463	410	374
Nombre de rouleaux de sacs-poubelles distribués	4'432	4'517	4'283

### HÉBERGEMENTS D'URGENCE ET LOGEMENTS DE TRANSITION

La Direction Cohésion sociale, logement et sécurité assure un suivi régulier de cette prestation en organisant des séances avec la responsable de l'Armée du Salut, et au minimum deux rencontres par an, avec les partenaires sociaux de la région: Entrée de Secours, Fondation Le Relais, Espace Prévention et Police Région Morges.



**L'Armée du Salut** met à disposition deux chambres (trois lits) pouvant loger une famille ou des personnes seules. La durée du séjour ne peut pas excéder 7 jours et les bénéficiaires peuvent renouveler leur demande tous les deux mois. L'accès y est refusé qu'en cas de non-disponibilité. La responsabilité du poste de Morges a été transmise à une nouvelle personne en début d'année.

L'Armée du Salut cherche à répondre au mieux aux besoins d'hébergement dans la région morgienne. La fin d'année a été marquée par une recrudescence des demandes d'accueil.

Privilégiant un séjour à court terme, la flexibilité est parfois de mise pour accueillir selon les spécificités des situations et notamment ce printemps, où une famille a occupé les chambres plusieurs mois jusqu'à trouver un logement durable. Cela explique l'augmentation du nombre de nuitées à 1'156.

**La Fondation Le Relais** a pour mandat de développer un programme de logements de transition à Morges. Ce programme s'adresse à des adultes en situation de précarité et/ou en difficulté d'insertion professionnelle.

Cette année, l'équipe a été sollicitée par la Fondation Profa afin de soutenir une personne transgenre avec de grandes difficultés sociales, elle a été accompagnée dans la recherche d'un nouveau logement ainsi que dans sa gestion administrative et financière. Un suivi socio-éducatif intensif a été mis en place afin d'aider cette personne.

	2022	2021	2020
<b>Hébergements d'urgence</b>			
<i>Armée du Salut</i>			
Nombre de bénéficiaires	61	36	39
Nombre nuitées	1'156	571	460
<b>Fondation Le Relais</b>			
Familles relogées	14	13	14

Les nuitées correspondent au nombre de nuitée, par personne. Certaines chambres nécessitent l'ajout de matelas, notamment en cas de besoins d'héberger des familles.

## PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES

Les associations qui mettent en place des prestations en lien avec la politique de cohésion sociale, reçoivent annuellement des subventions et plusieurs partenariats ont été mis en place avec certaines d'entre elles :

- Service d'aide familiale;
- Fondation de La Côte-Espace prévention;
- Fondation Le Relais;
- Armée du Salut;
- Entrée de Secours, Association d'aide aux personnes toxicodépendantes;
- Passeport-Vacances;
- Français en jeu;
- Connaissance 3, l'université des seniors;
- Fleur de Pavé;
- Association Lire et Écrire;
- Association des malentendants de la Côte (AMALCO);
- Compagnie de la Bulle (animations théâtrales à Espace Couvaloup);
- Pro Juventute;
- Croix-Rouge vaudoise.

	2022	2021	2020
Total subventions ordinaires versées (CHF)	401'337.00 <sup>1</sup>	212'300.00	203'850.00

<sup>1</sup> Depuis 2022, ce montant regroupe toutes les subventions, y compris celles en lien avec le logement de transition, d'urgence, l'intégration et le service d'aide familiale.

## COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

La Commission de gestion et l'Assemblée générale de la Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges sont présidées par M. Laurent Pellegrino, Municipal en charge des cultes.

En fin d'année, le temple de Morges a fêté ses 250 ans et à cette occasion, s'est vu doté de nouvelles orgues Ahrend.

## COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre des projets de coopération au développement soutenus par la Ville de Morges, une analyse, avec le soutien et l'expertise de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), est effectuée chaque année.

Projet soutenu par la Ville de Morges	Lieu	Financement
Projet N° 22-08 - Médecins du Monde <i>Agir contre la violence de genre</i>	Haïti	CHF 34'000.00

# LES MISSIONS PRINCIPALES DÉLÉGUÉES À POLICE RÉGION MORGES

L'association intercommunale Police Région Morges (PRM) regroupe la Ville de Morges et les communes de Saint-Prex, Tolochenaz, Prévèrenge, Buchillon et Lussy-sur-Morges. Fondée sur ses statuts du 4 juin 2017, elle a pour buts principaux d'assurer l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics ainsi que l'exercice de la circulation routière sur l'ensemble

du territoire constitué par les communes membres. PRM offre un service de proximité et intervient à la demande de la population, sur les domaines public et privé pour préserver l'intégrité physique et les atteintes au patrimoine. Plus d'informations sont disponibles dans le rapport de gestion établi par PRM quant à ses activités de police.

## UNITÉ DE SIGNALISATION

- Participer à la réalisation de projets de circulation routière et installer la nouvelle signalisation;
- mettre en place les dispositifs de signalisation lors de manifestations et prendre les mesures de sécurité nécessaires lors d'accidents avec dommages à la signalisation;
- entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire;
- coordonner et suivre les travaux lors de chantiers et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité;
- réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.);
- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

## BRIGADE DES ASSISTANT·ES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP)

- Entretenir le parc des horodateurs;
- notifier des commandements de payer;
- compléter les rapports d'enquête pour les naturalisations;
- enquêter pour l'Office de la population;
- appliquer la loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC);
- contrôler l'accès des déchèteries;
- surveiller les ports;
- dénoncer les violations au règlement de police;
- gérer les marchés;
- collaborer avec Police-secours lors de contrôle de circulation, recherche de personne ou autres.

## POLICE DU COMMERCE

- Veiller à l'application des lois au sein des établissements publics et des commerces, lors de manifestations, de foires, de marchés et de lotos, et lors de l'usage du domaine public (cortèges, artistes de rue, déballages, appareils automatiques, etc.);
- veiller à l'application de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) au sein des établissements morgiens;
- encaisser des taxes et émoluments, autoriser des prolongations d'ouverture;
- gérer le domaine public et appliquer la loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI);
- appliquer la loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE), délivrer les autorisations et effectuer les contrôles nécessaires;
- appliquer l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le COVID-19;
- assurer la gestion des autorisations des taxis et collaborer sur le terrain avec le responsable des contrôles;
- répondre aux demandes d'autorisation de manifestations;
- auditionner tout nouvel artiste ou musicien·ne de rue au poste de police afin de lui délivrer l'autorisation de se produire.

## SERVICE COMMUNAL DES INHUMATIONS ET INCINÉRATIONS

- Enregistrer les déclarations de décès et en informer les autorités compétentes tout en assurant la gestion des contrats de concession des tombes;
- par délégation municipale, délivrer les permis d'inhumation ou d'incinération.

## LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Parallèlement aux tâches dites principales et dans le cadre d'un contrat de droit administratif complémentaire à ses statuts conclus avec la Municipalité de Morges, PRM exécute des prestations par délégation, qui sont la gestion de la signalisation routière, la Police du commerce, la Police administrative, la Police des spectacles et des divertissements ainsi que le service des inhumations.

C'est principalement la tenue des manifestations, autorisées par la Police du commerce, qui a sollicité des services de police particuliers, en fonction du degré de risque établi pour chacune.

Les organisateurs de manifestation ont des obligations découlant des directives fédérales en protection incendie suisses AEAI 2015 (révisées en 2017) et du feuillet édité par l'ECA « Manifestations temporaires » de février 2018. Si des secteurs de bâtiments existants sont utilisés pour des manifestations temporaires, un concept de sécurité est à déposer préalablement auprès de l'autorité compétente (Police du commerce – PRM).



## LES RÉALISATIONS DES TÂCHES DÉLÉGUÉES À POLICE RÉGION MORGES

### UNITÉ DE SIGNALISATION

L'unité de signalisation est composée de 2 ouvriers spécialisés et d'un chef d'unité. Cette année, les organisatrices et organisateurs des manifestations ont été sensibilisés à la gestion de la signalisation car ce sont eux qui mettent en place le matériel mis à leur disposition. C'est ainsi qu'est relevé une baisse de 17% des interventions dans ce domaine, celles nécessitant des fermetures de routes restant sous la responsabilité policière. Les séances de chantiers, coordinations et manifestations ont augmenté de 58% puisqu'un contrôle assidu et intensif des différents chantiers a été

mené. Une dénonciation, pour non-respect des normes, est à relever. La surveillance de la sécurité des chantiers sur le domaine public est effectuée par une entreprise externe.

La ville compte une moyenne d'environ 80 chantiers en cours, de plus ou moins grande importance. Ces chantiers sont régulièrement suivis par l'unité, dont certains le sont de manière quotidienne. Quelques 10 visites par mois sont effectuées, au cours desquelles le contrôle est plus approfondi.

	2022	2021	2020
Mise en place de la signalisation pour les manifestations sur le territoire de la Commune	475 (-17%)	573	697
Mise en place de la signalisation pour services communaux et privés	895 (+8%)	829	614
Séances chantiers, manifestations	330 (+58%)	208	154



## BRIGADE DES ASSISTANT·ES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP)

La brigade est composée de 7 assistant-es de sécurité publique.

Après la période de pandémie, le nombre de notifications de commandements de payer transmises par l'Office des poursuites a augmenté. Suite aux demandes de naturalisation, les auditions ont repris à un rythme normal et se sont additionnées à celles de 2021 qui étaient en attente en raison du semi-confinement.

Pendant cette période compliquée, davantage de sollicitations ont été constatées de la part de l'Office de la population pour des enquêtes de voisinage suite à des changements d'adresse non déclarés ou à cause de retours de courriers avec la mention « parti-e sans laissé d'adresse ».

En revanche, la brigade a passé moins de temps à entretenir les horodateurs puisqu'une partie des appareils de nouvelle génération nécessitent moins d'entretien.

	2022	2021	2020
Commandements de payer délivrés	1'298 (+17 %)	1'083	997
Amendes d'ordre délivrées	21'655 (+14,2 %)	18'965	17'399
Heures d'entretien des horodateurs	355 (-38 %)	574	595
Interventions suite pannes	42 (-14 %)	49	30
Naturalisations ordinaires	91 (+44 %)	51	49
Enquêtes de l'Office de la population	44 (+76 %)	25	68

## POLICE DU COMMERCE

Cette année a été marquée par l'arrivée, début janvier, d'un nouveau responsable de l'unité et début juillet, d'une nouvelle inspectrice.

### Manifestations

Sur la commune de Morges, 332 demandes de manifestations ont été traitées et 129 permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place ont été accordés. L'augmentation du nombre de manifestations est principalement liée à la fin des mesures mises en places pendant la pandémie du COVID-19.

### Établissements publics

Le contrôle de l'usage accru du domaine public s'est, quant à lui, soldé par le traitement et la facturation de 127 dossiers concernant les commerces et établissements publics ainsi que l'administration de 32 terrasses.

### Marchés

Le concept des Grands marchés de printemps et d'automne a été travaillé et développé, avec un nombre de stands qui a plus que doublé par rapport aux précédentes éditions:

- *Grand marché de printemps:*  
276 stands inscrits pour 247 présents;
- *Grand marché d'automne:*  
292 stands inscrits pour 156 présents.

Ce taux d'absentéisme (46.6% d'absents) est essentiellement dû aux mauvaises conditions météorologiques.

Les deux *Marchés des Nocturnes de Noël* ont vu l'inscription de plus d'une centaine de stands.

Les marchés hebdomadaires comptent 91 étalagistes abonné-es, auxquels s'ajoutent une trentaine d'occasionnel-les. Les demandes sont nombreuses et la Police du commerce essaie de ne refuser des exposant-es qu'en de rares exceptions, en fonction du nombre d'emplacements disponibles. Cela s'est produit quelques fois durant l'été.



### Taxis

Cette année, 22 concessions ont été attribuées. Les examens de chauffeuses et chauffeurs de taxi ont été modifiés: l'examen topographique théorique est devenu un examen pratique. Cette amélioration a été saluée par l'entier des entreprises de taxis.

### Divers

De plus, deux groupes de travail ont été créés afin de rédiger deux nouveaux règlements municipaux:

- règlement relatif aux jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins;
- règlement relatif au service des taxis et ses dispositions d'applications.

Il est prévu que ces règlements soient présentés au Conseil communal dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

	2022	2021	2020
<i>Demandes de manifestations traitées (POCAMA)</i>	332	141	175
Contrôles des établissements	120	229	156
<i>Terrasses administrées</i>	32	31	32

## SERVICE COMMUNAL DES INHUMATIONS ET INCINÉRATIONS

Le Service des inhumations et incinérations observe une augmentation significative de décès du nombre personnes non-morgiennes, décès qui ont essentiellement lieu en milieu hospitalier. Quant au nombre de décès de résidentes et résidents de Morges, celui-ci reste constant.

	2022	2021	2020
Décès personnes non-morgiennes	199	158	183
Décès personnes morgiennes	121	129	162
Inhumations	60	22	28
Incinérations	258	222	272
Corps rapatriés	4	5	2
Demandes pour frais d'obsèques	5	4	2



# LES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE MORGES

La mission de la société de sauvetage de Morges est de veiller à la sécurité des navigateur·rices, nageur·ses et autres utilisatrices et utilisateurs du lac et est appelée à porter un secours rapide aux personnes et embarcations en péril. Dans ce cadre, elle surveille les manifestations nautiques, régates, courses, etc.

La société de sauvetage de Morges compte 105 membres, dont environ 85 bénévoles et 9 personnes en formation (année de mousse).

Cette année, 6 instructrices et instructeurs morgiens ont obtenu la certification BLS/IAS2. Lors des vigies, 137 actions de formation de base et continue ont été organisées et 1 sauveteuse a obtenu le permis bateaux.

Une soirée portes ouvertes et de recrutement a été organisée en juin au niveau cantonal et a ainsi permis à 12 personnes de montrer leur intérêt à rejoindre la société de sauvetage de Morges.

À ce jour, 7 mousses seront présentés lors de l'Assemblée générale 2023.

Dans le cadre des manifestations *Paléo Festival* et de la *Fête du Port*, les membres ont tenu un stand permettant ainsi de récolter des fonds pour financer une partie des frais.

Alors que le prix des carburants atteint des sommets (+ CHF 1'750.00 par rapport à 2021), des démarches initiées en 2020 visant à obtenir l'exonération de la taxe sur les carburants n'ont pas trouvé l'obtention du Conseil national.

Au niveau cantonal, l'augmentation de la subvention a été acceptée lors de l'élaboration du budget 2023 (augmentation de CHF 50'000.00/an, soit en 2023 CHF 6'500.00 par section). De son côté, la Ville a maintenu sa subvention annuelle, qui s'élève à CHF 12'000.00 et permet ainsi de financer une partie de du budget qui avoisine les CHF 50'000.00/an.

	2022	2021	2020
Interventions	77	75	61
Personnes secourues	122	116	117
Personnes ayant nécessité des soins	6	8	3
Prises en charge par ambulance	3	1	0
Noyades	0	1	0
Bateaux secourus	64 <sup>1</sup>	66 <sup>2</sup>	61 <sup>3</sup>
Présences sur le plan d'eau	81	81	74
Permanences week-end et fériés	29	31	25
Permanences soirées	23	24	24
Surveillances de régates	36	24	9
Surveillances autres services	0	0	2
Permanences 24h/24	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année

<sup>1</sup> 2 engins de plages / 15 voiliers / 27 bateaux à moteurs / 1 incendie de bateau / 1 collision entre deux bateaux à moteur / 9 paddles / 9 autres embarcations

<sup>2</sup> 2 engins de plages / 24 voiliers / 34 bateaux à moteurs / 8 autres embarcations

<sup>3</sup> 4 engins de plage / 20 voiliers / 28 bateaux à moteurs / 9 autres embarcations



# URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC



## MESSAGE DE LA MUNICIPALE MME LAURE JATON

Cette deuxième année de législature a permis à la Direction Urbanisme, constructions et espace public de poursuivre et d'initier un grand nombre de projets.

Le Bureau de l'urbanisme et de l'espace public a travaillé sur la nouvelle version du Plan d'affectation communal (PACom). La nouvelle version a été validée par la Municipalité au printemps et, suite au retour du Canton fin octobre, celle-ci s'applique par anticipation dès la toute fin d'année. Le bureau a mis un focus important sur la qualité de l'espace public en organisant des ateliers pour l'aménagement de la rue du Sablon, en travaillant sur la cour du Bluard, sur le projet de Voie verte et le réaménagement de la rue Louis-de-Savoie. Ces projets permettront à la ville de gagner en convivialité avec davantage de végétalisation et de confort pour la population.

Notre direction est particulièrement fière de la création de la Commission experte qui offre un regard extérieur avisé sur les projets menés, en particulier du point de vue de la qualité des aménagements extérieurs et du patrimoine historique de la Ville. À ce sujet, le Bureau de l'urbanisme et de l'espace public a lancé, en collaboration avec le Canton, le processus de révision du recensement architectural.

Le Bureau des nouvelles constructions a géré la démolition de l'École de Chanel et la mise en service de l'école provisoire. À Beausobre, la finalisation des projets a nécessité un travail important, avec l'inauguration du CUBE et les aménagements extérieurs en voie de finition.

Comme toujours, pour des chantiers d'une telle importance, plusieurs réglages ont dû être opérés. Les deux préaux du nouveau Collège Jacques-Dubochet (rez et toiture) inauguré cette année ont fait l'objet de projets de réaménagement avec végétalisation en collaboration avec les usagères et usagers; ils seront exécutés en 2023. L'avant-projet de la rénovation-agrandissement du Collège de la Gracieuse, présentant une grande plus-value en matière de durabilité, a été dévoilé en fin d'année lors de du vernissage du mandat d'étude parallèle (MEP).

L'Office de la police des constructions a vu le nombre de dossiers encore augmenter cette année. Toutefois, grâce au travail des collaboratrices et collaborateurs, le retard a pu être partiellement rattrapé et les délais de traitement largement réduits. Plusieurs points d'attention ont été portés cette année dans les projets: les aménagements extérieurs – avec plan spécifique illustrant la végétalisation et les places vélos notamment – le patrimoine – avec l'aide de la Commission experte. Ces efforts vont également dans le sens d'une qualité et d'un confort accru des projets.

# LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

## BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ESPACE PUBLIC

- Planifications directrices;
- révision du plan d'affectation communal;
- développement des plans d'affectation de détails;
- planification de l'espace public.

## BUREAU DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Planification des grands chantiers;
- gestion et réalisation des grands chantiers.

## OFFICE DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

- Autorisations de construire;
- salubrité et conformité;
- enseignes;
- établissements publics;
- contentieux.

## L'EFFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Auxiliaire	Apprenti / stagiaire
Direction	1.95	2		
Bureau de l'urbanisme et de l'espace public	2.45	3		1
Bureau des nouvelles constructions	3.1	4		
Office de la police des constructions	2.5	3		
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>12</b>		<b>1</b>

Le Bureau de l'urbanisme et de l'espace public a pu se renforcer grâce à l'engagement à 80% d'un chargé de projet en urbanisme dès le 1<sup>er</sup> juillet.

Le Bureau des nouvelles constructions a enregistré le départ d'une cheffe de projet expérimentée, qui a été remplacée dès début septembre. Conformément au préavis N° 23/6.21 pour la construction de l'École de Chanel, une technicienne en construction a été engagée pour un contrat à durée déterminée (CDD) de trois ans afin de superviser le chantier.

L'Office de la police des constructions a dû faire appel à plusieurs contrats à durée déterminée (CDD), ainsi qu'à des mandataires externes, afin de répondre aux fortes

sollicitations dues au retard accumulé en 2021 ainsi qu'au nombre croissant de demandes de permis de construire et autres autorisations.

Cette année, une stagiaire en urbanisme a terminé sa formation au sein du Bureau de l'urbanisme et de l'espace public. Le poste a été mis au concours en fin d'année.

Au cours de cette année, les collaborateur·rices de la direction ont suivi des formations ou des colloques sur des thèmes tels que la révision du droit des marchés publics, *Se préparer à faire la ville de demain*, *Transformer l'espace public*, *Un centre vivant avec (ou malgré) le trafic* et du coaching en management.



## LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

La Direction Urbanisme, constructions et espace public accorde une attention particulière à la sécurité sur les chantiers dont elle est responsable. Bien que ce soit le mandataire de la direction des travaux qui soit en premier lieu en charge de la sécurité sur les chantiers, la direction insiste, dès les études de réalisation, au respect de toutes

les normes de sécurité. Un rappel systématique de l'obligation du port des équipements de protection individuelle est par exemple mis en place dès l'ouverture du chantier.

## LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2022

### BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ESPACE PUBLIC

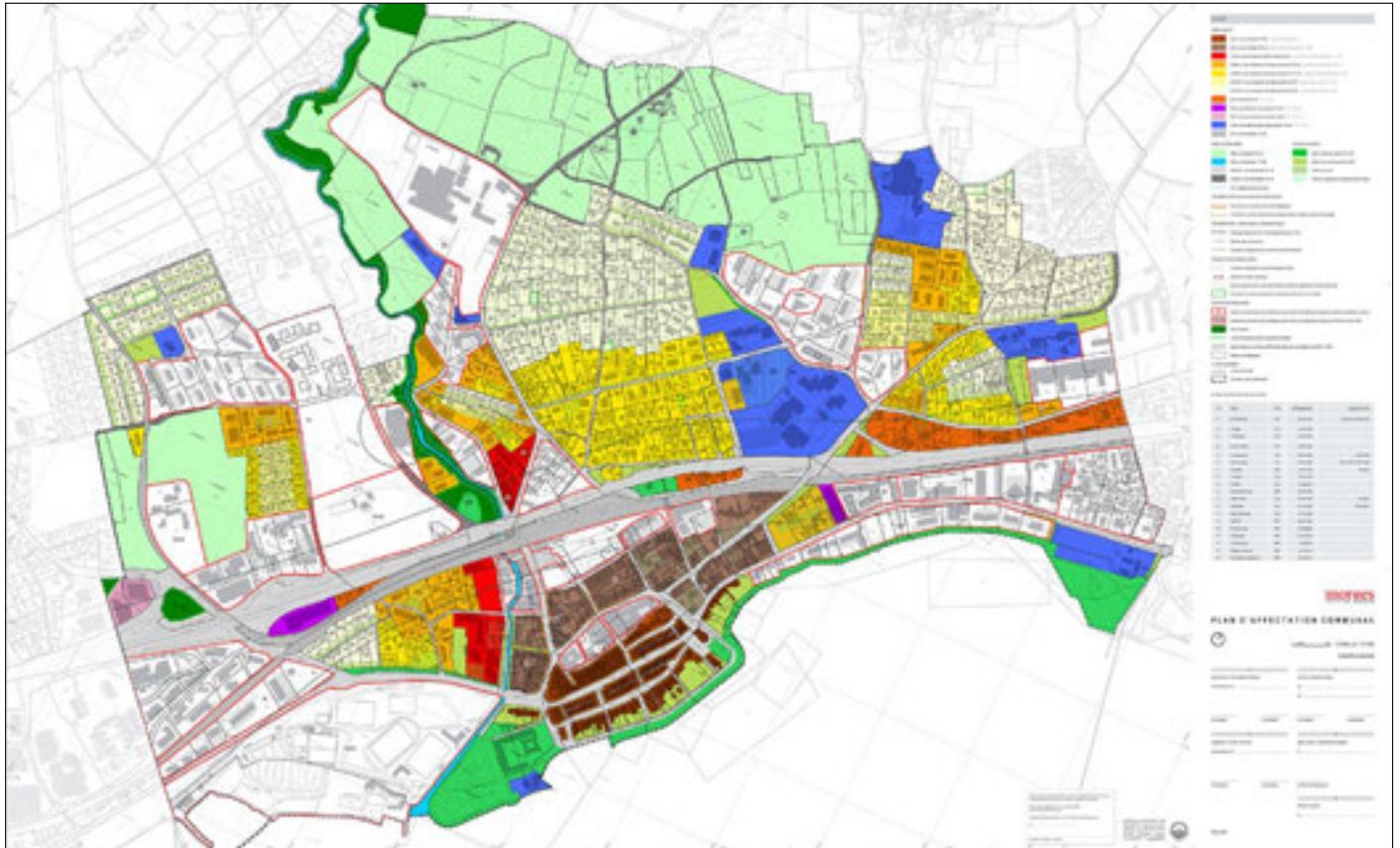
#### PROJETS D'AGGLOMÉRATION

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) a pour but de développer l'agglomération dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, de l'environnement et de l'énergie. Cette année, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a participé à différents ateliers de travail concernant la stratégie de gestion des zones d'activités.

#### PROJETS RÉGIONAUX

Le Bureau de l'urbanisme et de l'espace public est représenté dans le groupe technique et assiste aux séances du groupe de pilotage de l'association Région Morges. Il copilote ou assure un suivi de plusieurs stratégies régionales initiées par Région Morges (projet territorial agricole, projet-pilote *indice de qualité des sols*, projet *densification douce*, etc.). Il participe à l'élaboration de stratégies





Plan d'affectation communal

d'agglomération telle que la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités économiques (SRGZA) ainsi que la stratégie d'aménagement d'un réseau d'espaces publics à l'échelle régionale. Cette année, l'organe de gestion pour le site stratégie d'activités de Riond-Bosson/Molliau a été mis sur pied par Région Morges avec l'aide du Bureau de l'urbanisme et de l'espace public, du Service des finances et de l'économie et du Canton.

### **PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)**

La Direction Urbanisme, constructions et espace public a poursuivi et finalisé le projet de PACom. Le dossier complet a été validé par la Municipalité le 14 mars, puis envoyé au Canton pour examen préalable. Avec plusieurs mois de retard, le 14 octobre, les services cantonaux ont rendu leurs préavis d'examen préalable. Globalement positif, ce préavis comprend toutefois de nombreuses remarques de forme nécessitant des adaptations des documents et quelques modifications matérielles. La direction a débuté les coordinations avec les différents services cantonaux pour s'assurer que les adaptations apportées correspondent aux demandes cantonales.

En parallèle, la Direction Urbanisme, constructions et espace public travaille sur un plan de communication spécifique pour accompagner la mise à l'enquête publique du PACom, qui aura lieu en 2023. En toute fin d'année, la caducité de l'enquête publique du PACom de 2019 est intervenue. La direction a largement communiqué sur les conséquences pour les projets et les propriétaires.

### **COMMISSION EXPERTE**

Afin de compléter les outils nécessaires au fonctionnement du PACom, la Municipalité a validé le 7 avril la constitution d'une Commission experte. La commission est un outil d'aide à la décision pour la Municipalité et d'expertise pour la Direction Urbanisme, constructions et espace public permettant une qualité du développement de la ville ainsi qu'une gestion optimale du patrimoine.

La commission est composée de 7 membres et d'un remplaçant avec des profils complémentaires, architectes, paysagiste, urbaniste, physicien du bâtiment, architectes spécialisées en patrimoine, historienne de l'art et archéologue. Elle s'est réunie 4 fois cette année et a traité une dizaine de dossiers liés au patrimoine ou à des nouvelles constructions.

La Direction Urbanisme, constructions et espace public a entamé une relation bilatérale étroite avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) lors des discussions sur la mise en place de la commission experte et la question de la révision de recensement est apparue. Le Canton a proposé à la Ville de lancer un mandat d'analyse du patrimoine bâti. Le processus devrait démarrer en 2023.

### **PLAN D'AFFECTATION « MORGES GARE-NORD »**

Les objectifs du plan d'affectation « Morges Gare-Nord » sont de mettre en place un espace public d'articulation entre le nord et le sud de la ville, de permettre l'implan-

tation de la gare routière actuellement située au sud des voies CFF, le développement d'équipements publics, d'activités et de logement, tout en préservant l'identité et le caractère verdoyant du secteur.

Suite à la réception du préavis cantonal d'examen préalable, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a adapté le projet, en collaboration avec les services cantonaux concernés et l'équipe de mandataires (urbanisme, mobilité et environnement). L'enquête publique s'est tenue entre le 22 juin et le 21 juillet, à son issue, 4 oppositions ont été déposées. La direction a rencontré les opposant-es en fin d'année pour les séances de conciliation prévues par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, afin de les entendre et d'explicitier les différents points soulevés.

### **PLANS D'AFFECTATION « SUD-EST MORGIEN 1 »**

Les objectifs de cette planification, dont le périmètre est un site d'activités reconnu au niveau cantonal, sont le maintien et l'accueil des entreprises secondaires, la définition de l'entrée de ville ainsi que la création d'un mail piétonnier en direction de la halte Morges Saint-Jean.

La Direction Urbanisme, constructions et espace public a reçu le préavis cantonal d'examen préalable le 14 juillet. Dans celui-ci, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) conteste un des accès routiers au futur quartier, vision portée par la ville et Région Morges depuis plusieurs années. La direction, avec l'appui des mandataires mobilité, a tenté de démontrer la faisabilité et le fonctionnement adéquat de ce futur accès. La position de la DGMR est ferme et définitive, ce qui a pour conséquence que le projet de planification doit être adapté. En novembre, un courrier a été envoyé au propriétaire afin de le rencontrer pour discuter de la suite du processus.

### **PLAN D'AFFECTATION « SABLON-NORD »**

Le secteur Sablon-Nord est compris dans le périmètre stratégique Morges Gare-Sud. Ce plan d'affectation consiste à finaliser la dernière pièce urbaine du quartier. Les objectifs de cette planification sont de garantir l'aménagement cohérent des espaces publics, de permettre la mixité des affectations (habitat et activités) et de réfléchir à la densification du périmètre en accord avec le plan directeur localisé (PDL) Morges Gare-Sud.

Suite à la décision de la Municipalité de revoir la densité à la baisse en 2021, la Direction Urbanisme constructions et espace public a mis à jour l'étude urbanistique avec l'aide de ses mandataires et rencontré le propriétaire du site. Le périmètre étant passablement contraint, la direction réfléchit aux moyens permettant de garantir la qualité des futures constructions et des espaces publics dans le cadre de la nouvelle planification.

### **PLAN D'AFFECTATION « JARDINS »**

L'objectif de cette planification est de permettre une nouvelle affectation ainsi qu'un développement harmonieux du secteur, tout en préservant les bâtiments dignes d'intérêt et en redonnant de la qualité à l'espace public. Le projet prévoit de mettre en place un mandat d'études parallèles (MEP) pour examiner différentes variantes de développement pour le secteur et, ainsi, servir de base à l'élaboration du plan d'affectation « Jardins ». Une planification test devra être menée afin de permettre de confronter les visions de trois bureaux d'architectes-urbanistes sur le potentiel de développement futur du site.

En raison du manque de ressources, il n'a pas été possible pour la Direction Urbanisme, constructions et espace public d'avancer sur ce projet cette année.

### **PROJETS D'ESPACES PUBLICS**

#### **Schéma directeur des quais**

Le schéma directeur des quais et des rives, validé par la Municipalité en septembre 2021, présente les lignes directrices pour le réaménagement pour ce secteur. Cette année, il a été intégré dans plusieurs projets présentés par la Municipalité au Conseil communal: la Voie verte, la cour du Bluard, la zone 30 étendue de la rue Louis-de-Savoie.

#### **Stratégie d'arborisation et de végétalisation**

La Direction Urbanisme, constructions et espace public, par l'intermédiaire de sa responsable technicienne paysagiste, a participé à l'élaboration de la stratégie municipale visant à renforcer l'arborisation et la végétalisation sur le territoire communal, projet mené par la Direction Infrastructures et gestion urbaine avec l'appui d'un groupement de mandataires. Cette stratégie est composée de trois volets: diagnostic, vision stratégique et plan d'actions. Le diagnostic a été développé en 2021 et finalisé en début d'année.

#### **Voie verte**

La Direction Urbanisme, constructions et espace public a finalisé l'étude préliminaire du projet de Voie verte (phase SIA 21), validée par la Municipalité en juin, en étroite collaboration avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine, le Bureau de la mobilité, ainsi qu'un groupement de mandataires.

La Voie verte vise à mettre en place un itinéraire vélo traversant d'est en ouest le territoire communal, accompagné par des aménagements favorisant la nature et la biodiversité et permettant la mise en place de nouveaux espaces publics. Suite à la validation de l'étude préliminaire, un préavis d'étude pour les phases d'avant-projet, projet, mise à l'enquête publique et soumissions (phases SIA 31 à 41) a été déposé au Conseil communal le 2 novembre.



En parallèle, accompagnés par un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les Directions Urbanisme, constructions et espace public et Infrastructures et gestion urbaine, ainsi que le Bureau de la mobilité, ont finalisé l'appel d'offres permettant de composer le groupement de mandataires adéquat pour mener à bien l'étude.

Plusieurs séances d'information ont été organisées, en particulier avec les commerçant·es du quartier, qui saluent le projet.

### **Églantine**

Suite à une pré-réception en décembre 2021 de la place publique, les travaux se sont poursuivis pour finaliser ses abords et réaliser le passage public mobilité douce, sous la supervision de l'entreprise générale en charge du chantier. La Direction Urbanisme, constructions et espace public en collaboration avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine ainsi que le Bureau de la mobilité ont poursuivi avec assiduité le suivi du chantier. Le quartier a été mis en service dans son fonctionnement définitif fin juillet. Depuis cette date, aucun véhicule hormis ceux autorisés ne peuvent pénétrer dans l'enceinte du quartier. La réception complète des espaces publics a eu lieu début août en présence des directions concernées et, depuis, elles poursuivent leur travail de suivi afin de vérifier l'exécution des réserves. La Direction Urbanisme, constructions et espace public en collaboration avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine, le Bureau de la mobilité et Police Région Morges ont mis en place les panneaux de signalisation adéquats au sein du quartier. Certains éléments nécessitent encore un suivi de la part des différentes directions.

### **Parc Prairie-Nord**

Suite au renvoi du projet de l'avenue Henry-Warnery par le Conseil communal et à la demande de mise à jour de la vision d'ensemble garante de la cohérence des projets routiers et du parc public, un nouveau préavis pour un cré-

dit d'études sur l'ensemble du secteur y compris le parc est en cours de préparation en collaboration avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine.

### **Place du Casino, cour du Bluard, Ancienne Douane**

Les planifications directrices, les postulats et motions en cours ont incité la Direction Urbanisme, constructions et espace public à réfléchir sur les améliorations possibles de plusieurs espaces publics en lien avec différents projets (Voie verte, Louis-de-Savoie, Bluard, stratégie d'arborisation, etc.). Au printemps, elle a initié, avec l'appui d'un bureau mandataire, l'élaboration d'une étude de faisabilité sur trois espaces publics adjacents au tracé de la Voie verte: la cour du Bluard, la place du Casino, les abords de l'Ancienne Douane (office du tourisme). Cette étude consiste à examiner les usages et potentiels de ces 3 espaces non bâtis, propriétés de la Ville de Morges. Aussi, elle vise à définir les principes d'aménagement tendant à améliorer la qualité de vie de la population, d'offrir aux habitant·es et aux touristes de nouveaux espaces publics requalifiés et d'intégrer l'aspect environnemental: nature en ville, biodiversité, canopée. L'étude de faisabilité s'est terminée à l'automne et pourra s'intégrer dans les différents projets.

### **Cour du Bluard**

Afin d'ouvrir un nouveau restaurant scolaire dans le bâtiment du Bluard pour la rentrée 2023, un projet de réaménagement des locaux a été développé par la Municipalité en profitant des transformations du bâtiment pour réaménager la cour. Dès l'automne, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a poursuivi les études de projet, avec l'appui d'un bureau mandataire, sur la cour du Bluard. L'objectif est d'adapter l'usage aux besoins de l'UAPE, d'ouvrir la cour sur l'espace public, d'adapter l'aménagement à l'organisation de manifestations, de proposer du mobilier urbain ludique, de maintenir le couvert, de perméabiliser les revêtements de surface et d'augmenter





la végétalisation. Un préavis commun avec la Direction Bâtiments, sports et domaines a été déposé en fin d'année (N° 44/12.2022).

## POLITIQUE FONCIÈRE

L'établissement d'une politique foncière implique de nombreux services de l'Administration communale et nécessite une coordination interne intense. Pour répondre au postulat du groupe des Vert·e·s « Pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges », la direction a poursuivi les études avec un bureau mandataire, dont l'objectif est de donner à la Ville de Morges les moyens de posséder une vision stratégique du développement de son territoire, et ainsi répondre aux attentes et aux besoins de la population en termes de logements et d'urbanisation.

En juin, la Municipalité a pris acte du rapport final établi par le mandataire. À ce stade, il convient d'intégrer ces données très fournies afin d'en faire un outil stratégique réaliste et utile.

## COMMISSIONS

### Commission consultative urbanisme et mobilité

Cette année, la Commission consultative urbanisme et mobilité (CCUM) s'est réunie trois fois (2 en 2021).

En juin, une présentation a été faite sur l'état d'avancement du Plan d'affectation communal (PACom), du Plan d'affectation (PA) « Sud est morgien 1 » et de la mise à l'enquête publique du Plan d'affectation (PA) « Morges Gare-Nord ». En octobre, le projet d'aménagement de la rue Louis-de-Savoie a été présenté, et un point de situation a été fait sur la suite de la planification des projets. En décembre, il a été présenté le PACom et l'état d'avancement des planifications.

## WEBSERVICES

### Plateforme Morges Avenir

Au fur et à mesure de l'avancement des différents dossiers, la Direction Urbanisme, constructions et espace public se charge de mettre à jour les pages et les actualités liés aux grands projets en cours ou futurs.

## Morges.ch

Cette année, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a mis à jour toutes les pages dédiées à sa direction afin d'améliorer la recherche d'information pour le public.



## PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

### PLAN DIRECTEUR DES MOBILITÉS

Le plan directeur des mobilités a été présenté au Conseil communal début février après sa mise en consultation fin 2021. Le rapport de commission précise que les membres ont accepté à l'unanimité le préavis municipal ce qui a permis l'adoption du plan directeur des mobilités lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre.

### DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS

La Municipale de la Direction Urbanisme, constructions et espace public est en charge de la présidence des Transports Publics de Morges et environs (TPM). Cette entente intercommunale a pour mission de définir l'offre des transports publics urbains (lignes 701 à 706) qui est réalisée par les Transports de la Région Morges Bière Cossonay (MBC). Le secrétariat et les archives des TPM sont assurés par l'assistante de direction de la Direction Urbanisme, constructions et espace public.

Tout au long de l'année, la direction a collaboré aux côtés des MBC, de Région Morges et du Bureau de la mobilité à la mise en place de la nouvelle offre effective en juillet. L'Office de la communication a également été mis à contribution pour que la population morgienne soit informée de façon adéquate. La direction travaille également, en collaboration avec des partenaires, à la recherche de solutions aux problèmes ponctuels d'exploitation relevés sur le territoire communal. Cette année, le Comité exécutif des TPM s'est réuni 4 fois à Morges, notamment pour



valider les modifications ponctuelles du futur horaire 2023 et les points financiers. Il a également donné son accord au déploiement des bornes d'information installées à la fin de l'année à la rue de la Gare. Un intense travail de collaboration avec le délégué à la mobilité de Région Morges a été entrepris cette année afin de rendre les processus décisionnels entre les TPM et les MBC plus fluides, notamment grâce à la rédaction de règlements internes encore en cours d'élaboration.

## BUREAU DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

### MORGES GARE-SUD

La première étape de réalisation du quartier de la gare, dont les travaux ont débuté en 2017, est achevée. Le quartier des Halles et le Collège Jacques-Dubochet ont été inaugurés le 26 août.



De nouveaux espaces publics et d'agrément, végétalisés et arborisés, ont été créés. Les études pour les étapes suivantes de réaménagement du quartier se sont poursuivies cette année, tant pour la Ville de Morges que pour les propriétaires du secteur, et concernent bâtiments, équipements et espaces publics au nord et au sud de la gare.

Les différents projets qui s'articulent autour de la gare de Morges sont étroitement liés. Le Bureau des nouvelles constructions participe donc aux séances de Comité technique (composé du Canton, des MBC, des CFF et de la Ville de Morges et Comité de coordination (composé de l'Office fédéral des transports, du Canton, des MBC, des CFF et de la Ville de Morges) Morges Région du projet Gare/Léman 2030.

### BÂTIMENTS PUBLICS

#### Vélostation

Le projet de réalisation d'une vélostation de 400 places environ est à l'étude sous la place de la gare et en lien avec le nouveau bâtiment de la gare, en coordination avec les CFF. La vélostation, objet d'une mesure PALM, est éligible à un cofinancement de la Confédération et bénéficiera d'une participation financière des CFF. Le programme détaillé en collaboration avec le Bureau de la mobilité de la Ville et les conventions relatives à la future réalisation sont en cours d'établissement. Afin de préserver les intérêts de la Ville, la Direction Urbanisme, constructions et espace public s'est adjoint les conseils d'un avocat dans le cadre de l'élaboration des conventions.

#### Collège Jacques-Dubochet

La Ville de Morges a réalisé, en partenariat avec CFF Immobilier, un programme d'équipements publics comprenant une école primaire de 12 classes, une structure d'accueil collectif de jour parascolaire.



(UAPE de 60 places) ainsi qu'un espace polyvalent accueillant un restaurant scolaire. Le programme public est complété par la construction en partenariat public-privé (PPP) de 28 logements protégés ainsi que d'une crèche de 44 places pour l'accueil collectif de jour préscolaire. Cette année, le Bureau des nouvelles constructions a assuré le suivi de la mise en service de ces bâtiments en coordination avec la Direction Bâtiments, sports et domaines.

### Préaux du Collège Jacques-Dubochet

Le Collège Jacques-Dubochet a été mis en fonction à la rentrée 2020 en pleine crise sanitaire. L'ameublement des préaux situés au rez-de-chaussée et en toiture faisait partie des derniers détails à finaliser. Cette année, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a entrepris une démarche collaborative, via plusieurs ateliers, avec la direction de l'école, la structure d'accueil et la conciergerie pour réfléchir à l'aménagement de ces espaces. La direction a conçu un projet d'aménagement répondant au mieux aux attentes des utilisateur·rices tout en respectant les nombreuses contraintes techniques et réglementaires. Un appel d'offres sur invitation a été lancé à la fin d'année. Les travaux auront lieu en 2023.

### Projet d'aménagement des espaces publics

Les projets de réaménagement des espaces publics du quartier de la gare se sont poursuivis durant cette année. Le Conseil communal a adopté en septembre 2021 le projet de réaménagement des espaces publics comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare, et accordé à la Municipalité le crédit y relatif pour leur réalisation. Le réaménagement fait également l'objet de la mesure 21.RM.01.01 du PALM 2012 soit l'aménagement de la rue Centrale et des arrêts de transports publics sur la rue de la Gare, y compris le seuil de raccordement et est, à ce titre, en partie cofinancée par la Confédération.

Le réaménagement de ces espaces, coordonné avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine, a débuté en février. Du point de vue de la direction, il vise à améliorer la qualité de vie de la population morgienne et la fluidité des déplacements, en faisant la part belle à la mobilité douce dans des espaces publics désenclavés, agrandis et végétalisés. Une séance d'information publique en mars a permis d'informer la population sur le projet et les impacts des chantiers.

### Rue Centrale

La rue Centrale établit un lien direct entre le Bourg et la gare CFF de Morges. Ré-axée et entièrement piétonnisée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, elle est une colonne vertébrale attractive du réseau de mobilité douce de la ville. Pièce maîtresse urbaine, son réaménagement vise notamment à garantir la fluidité des flux piétonniers et cyclables croissants en lien avec la gare et assurer une desserte de qualité pour la population.

### Rue du Sablon

L'aménagement de la rue du Sablon, dont la partie centrale est fermée à la circulation automobile, a été pensé comme un espace de partage et de rencontre. Des équipements seront installés sur les placettes réparties dans l'espace public, qui bénéficiera d'une végétalisation et d'une arborisation généreuses.

### Démarche participative

La Ville de Morges a souhaité poursuivre le dialogue avec la population afin de définir les usages des placettes de la rue du Sablon et de la rue Centrale. Suite à une invitation publique, la population et les futures usagères et usagers ont pu exprimer leurs attentes via un questionnaire en ligne et des ateliers participatifs ont pris forme cette année, au printemps et à l'été. Durant ces rencontres, les participant·es aux ateliers ont pu analyser divers scénarios et émettre leurs recommandations.

Le Bureau des nouvelles constructions a développé le scénario final d'équipement des placettes sur la base de ces échanges.



### Rue de la Gare et carrefour du Moulin

Les études de projet en vue du réaménagement de la rue de la Gare et du carrefour du Moulin sont en cours, dans le prolongement de l'analyse multicritères approfondie menée en 2020. Le projet évolue en cohérence avec le Plan directeur des mobilités (PDCom). En mars, le projet a été envoyé au Canton pour examen préalable. Le dossier a reçu un préavis favorable, moyennant la prise en compte des nombreuses remarques et demandes de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les études se poursuivent dans le sens des demandes en coordination avec les différents partenaires, en particulier les MBC.

En coordination avec les propriétaires fonciers du périmètre Morges Gare-Sud, les études pour la création d'ouvrages de franchissements des voies ferrées et l'amélioration de l'accès aux quais et de la perméabilité nord-sud ont été poursuivies.

## COORDINATION DES CHANTIERS

La Direction Urbanisme, constructions et espace public assure le pilotage du groupe de travail interservices, mis en place pour coordonner les chantiers sur le territoire morgien, limiter leur impact et gérer la communication sur les travaux. Le groupe de travail a produit une carte des perturbations, mise à jour chaque semaine, à l'échelle du territoire morgien. Les informations relatives aux perturbations sont mises à disposition sur les sites de la Ville, CartoJuraLéman et *Morges Avenir*. Ce projet est actuellement en phase test.

## SITE DE BEAUSOBRE

La Direction Urbanisme, constructions et espace public est en charge du suivi des travaux de finalisation du site de Beausobre. Pour ce faire, elle est accompagnée d'une Commission de construction avec la Direction Enfance, culture et durabilité, la Direction Bâtiments, sports et domaines et le Conservatoire de l'Ouest vaudois (COV) ainsi que les chef·fes de service et personnel concernés.

### **Théâtre, conservatoire et restaurant scolaire**

Les travaux pour la rénovation et la transformation du bâtiment de Beausobre IV se sont terminés en début d'année et les dernières réceptions de l'administration du théâtre ainsi que du nouveau conservatoire ont pu avoir lieu.

La visite de salubrité a été effectuée le 1<sup>er</sup> mars. Depuis la réception du bâtiment, les retouches nécessaires ont été traitées. Le bouclage des comptes est en cours, les mandataires sont en attente des dernières factures des entreprises.

### **Nouveau bâtiment de Beausobre V**

La construction du nouveau bâtiment s'est terminée en début d'année et la cérémonie officielle d'inauguration du CUBE a eu lieu le 15 mars en présence des autorités morgiennes, des architectes, de la presse et d'une centaine d'invité·es.

La réception du bâtiment par les services communaux a eu lieu le 12 avril; depuis des retouches et réglages techniques ont été effectués. Les lumières du bâtiment, réglées de manière généralisée électroniquement, ont nécessité de nombreuses adaptations. Le bouclage des comptes est en cours, les mandataires sont en attente des dernières factures des entreprises.

### **Aménagements extérieurs**

La Direction Urbanisme, constructions et espace public a mené le projet de réaménagement des espaces extérieurs du théâtre, du restaurant scolaire, du Conservatoire et du CUBE, visant à assurer l'intégration de chacun des bâtiments dans une vision cohérente et unitaire du Parc de Beausobre. Un grand espace public central ouvert, permettant l'accueil des manifestations diverses, apporte une lecture claire des bâtiments environnants. Dans une optique de durabilité, les pavés ont été réutilisés et les

enrochements existants maintenus pour conserver un fil conducteur avec le reste du site. Les arbres emblématiques du parc sont conservés et renforcés par une arborisation de qualité. Le chantier des aménagements extérieurs a réservé quelques surprises, notamment des infiltrations d'eau importantes qui ont retardé la finition des travaux. Ces aménagements seront accompagnés par une signalétique extérieure pour aider le public à se repérer entre les différents bâtiments et leur fonction, et la réfection de l'éclairage public qui vise un juste équilibre entre mise en valeur du site, sécurité des usagers et usagères et préservation de la vie nocturne de la faune. L'installation de ces derniers éléments sera faite en 2023, une fois que l'ensemble des aménagements extérieurs pourra être finalisé.

En complément, la direction a piloté le remplacement des conduites d'eau, de gaz et de chauffage à distance en coordination avec l'Office des services industriels et la Direction Bâtiments, sports et domaines. Sur une surface de 16'900 m<sup>2</sup>, le réaménagement du Parc de Beausobre offre des espaces conviviaux, tant pour les utilisateurs et utilisatrices du site, que pour les habitant·es des quartiers alentours ou le public occasionnel.



## COLLÈGE DE CHANEL

Conformément au préavis N° 23/6.21, cette année a vu le projet de rénovation-reconstruction du Collège de Chanel entrer dans sa phase d'exécution. Piloté par un bureau d'architectes, le groupement de mandataires concepteurs du projet, assure également la direction des travaux, pour mener à bien l'étape de construction.

Le montage rapide d'une école provisoire, dès le début d'année, a permis l'accueil des élèves à la rentrée d'août, malgré les difficultés d'approvisionnement. Cette structure, en éléments modulaires métalliques préfabriqués, comprenant aussi les 2 salles d'éducation nutritionnelle à l'usage de l'École de Beausobre, est complétée par une grande tente permettant la pratique d'activités sportives à l'abri. Le chantier principal de l'école nouvelle a démarré dès le début des vacances scolaires de juillet. Démolitions,





terrassements, canalisations et travaux spéciaux, terminés en fin d'année, permettront le démarrage des travaux de maçonnerie béton-armé dès le début d'année 2023. Le calendrier prévoyant la livraison du nouveau collège, passant de 14 à 22 classes, de 1 à 2 salles de gymnastique, et disposant d'un préau densément arborisé pour la rentrée 2024, est respecté.

Le Bureau des nouvelles constructions a dû gérer plusieurs écueils inhérents à tout projet de ce type, comme le revêtement de la cour, l'entretien de la salle de gymnastique, etc. Grâce à la Commission de constructions (membres : Directions Urbanisme, constructions et espace public, Enfance, culture et durabilité et Bâtiments, sports et domaines, l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), établissement scolaire), la coordination est assurée entre les différents partenaires du projet.



### Salles d'éducation nutritionnelle

Durant de très nombreuses années, l'Établissement scolaire de Beausobre disposait de salles d'éducation nutritionnelles localisées dans l'enceinte du Collège de Chanel. Lors des études de rénovation de cette dernière, une étude de faisabilité connexe avait conclu au rapatriement de ces salles sur le site de Beausobre, en surélévation de la toiture existante du bâtiment B2. Ainsi, un préavis de crédit d'études (N° 29/11.21) de 250'000.00 TTC a été octroyé à fin 2021.

Cette année, un mandat d'études a été octroyé suite à un appel d'offres sur invitation à un bureau qui a développé un projet qui se distingue par une construction durable en éléments structurels en bois avec remplissage en paille. Toute la toiture existante profitera d'un assainissement nécessaire et sera généreusement végétalisée, y compris par des arbres et des bacs potagers qui trouveront toute leur utilité dans le cadre des cours de cuisine. Le projet finalisé a été validé par la Municipalité pour une enquête publique début 2023. Le lancement des appels d'offres principaux en fin d'année permettra une consolidation du devis général, assurant ainsi la dépose d'un préavis de crédit de construction au printemps 2023. La livraison de la surélévation est prévue, au plus tard, pour octobre 2024.

### ÉCOLE DE LA GRACIEUSE

Cette année a été marquée par la désignation d'un projet lauréat à l'issue d'une procédure de mandat d'étude parallèle à deux degrés (MEP) lancée déjà à fin 2021. Basé sur un préavis d'études adopté par la Municipalité en août 2018 (préavis N° 34/9.18), le projet porte sur l'assainissement, la rénovation et l'agrandissement de l'ensemble scolaire de La Gracieuse. Le MEP a fait l'objet d'un vernissage officiel avec exposition publique de l'ensemble des projets soumis au mois de novembre.

Le groupement piloté par le Bureau Joud Vergély Beaudoin architectes se verra donc confier la mission de développer ce projet qui promeut une démarche particulièrement nova-

trice en matière de développement durable, marquée notamment par le recours à des stratégies de réemploi des matériaux de construction. Le projet devrait pouvoir être soumis en 2024 au Conseil communal pour mise en service de l'école (18 salles de classes, locaux PPLS, et 2 salles de gymnastique, aménagements extérieurs), prévue pour la rentrée scolaire en août 2027.

## OFFICE DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

### **PACom**

Le PACom en cours d'élaboration nécessite toujours une double analyse des dossiers d'enquête publique afin d'en vérifier la conformité avec la réglementation en vigueur (RPA 1990, PQ, PPA) et le PACom en cours d'élaboration. Cette situation perdure depuis maintenant 3 ans, soit depuis la mise à l'enquête du PACom en décembre 2019.

### **DOSSIERS D'ENQUÊTES PUBLIQUES**

Le nombre de dossiers en cours de traitement est passé de 235 à 268 dossiers ouverts dès la réception des documents jusqu'à la délivrance du permis d'habiter. Ce chiffre représente une augmentation de près de 14%.

Cette année, le nombre de nouveaux dossiers mis à l'enquête publique et autorisés par la Municipalité s'élève à 88 et est en hausse par rapport à l'année précédente (61 nouveaux dossiers), et reste toujours largement au-dessus de la moyenne des 10 dernières années. Plusieurs projets concernant des objets patrimoniaux ont été suivis par l'Office de la police des constructions. Ceux-ci demandent une attention particulière, y compris pour des travaux légers (changement de fenêtres, travaux intérieurs, etc.) avec coordination serrée avec la Division monuments et sites du Canton et la nouvelle commission d'expert-es.

L'Office de la police des constructions a mis cette année un focus particulier sur les aménagements extérieurs, en collaboration étroite avec l'Office des parcs et promenades. Pour tout projet de construction, ou rénovation importante, désormais un plan spécifique est exigé illustrant en détail les abattages d'arbres mais aussi les nouvelles plantations ainsi que leur type. Les places de stationnement vélos et leur abri doivent également y être indiquées avec précision. L'ensemble des différents éléments sont contrôlés lors des visites de salubrité et le permis d'habiter n'est pas délivré tant que leur réalisation n'est pas effectuée.

Cette année, 20 dossiers sur les 88 dossiers déposés à l'enquête publique ont fait l'objet d'oppositions ou d'observations de la part de tiers (11 dossiers en 2021), ce qui

nécessite une attention particulière pour leur suivi. Les levées d'opposition doivent notamment être motivées avec soin, parfois avec l'aide d'un-e mandataire externe, notamment afin d'éviter les recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Plusieurs procédures devant la CDAP sont pendantes, certaines ont été initiées avant 2022 et sont en cours d'instruction. Aussi, deux recours ont été déposés en 2022 (un recours en 2021) et nécessitent impérativement de solliciter un-e mandataire externe.

Plusieurs constats travaux réalisés sans autorisation ont été faits par l'Office de la police des constructions, parfois suite à des dénonciations. Ces dossiers nécessitent un lourd travail de vérification et suivent une procédure stricte. Des courriers sont d'abord envoyés aux propriétaires, souvent avec relances, demandant une remise en état ou le dépôt d'un dossier de plan si les travaux sont autorisables. Sans nouvelle des propriétaires, une dénonciation à la Préfecture doit être effectuée. Cette année, une dizaine de dossiers de ce type ont occupé l'office.

L'Office de la police des constructions a traité 78 dossiers pour des projets de minime importance (69 en 2021) dont la compétence revient à la direction, dont de nombreux permis d'habiter ou d'utiliser, des préavis de conformité pour les licences d'établissements publics, 29 autorisations pour des procédés de réclame (21 autorisations en 2021) ainsi qu'un nombre croissant de demandes pour la pose de capteurs solaires et photovoltaïques. Plusieurs dossiers de mise en conformité incendie ont également été traités.

Les visites de fin de travaux par la commission de salubrité, sécurité et prévention des incendies en vue de la délivrance d'un permis d'habiter/d'utiliser ou pour des demandes de licences d'établissement public ou de conformité de garage pour plaques professionnelles ont été assurées par un mandataire externe. Cette année, 48 dossiers ont fait l'objet d'une visite (10 en 2021) dont 31 nécessitant un suivi particulier relatif à des non-conformité ou des attentes de documents complémentaires.



L'ensemble des projets déposés à l'enquête publique cette année totalise un investissement potentiel dans le marché de la construction (CFC 2) d'environ CHF 54 millions (CHF 49 millions en 2021).

Hormis la vérification des projets au cadre légal et des plans destinés à l'enquête publique, les contrôles de chantiers et les autres tâches administratives importantes, une attention accrue a été portée aux dossiers ci-après :

- **passage de la Couronne 2 – hôtel de la Couronne** : amélioration des mesures préventives de protection incendie. Dans le cadre d'un changement d'exploitant·e, la Municipalité doit certifier la conformité, salubrité des locaux en vue de la délivrance de la licence d'exploitation. Les travaux de d'amélioration sont en cours tout en maintenant l'exploitation de l'hôtel.
- **place Louis-Soutter** : installation d'un café-restaurant pour exploitation saisonnière estivale. Construction d'une buvette, d'un îlot de toilettes et d'un podium en bois. Le permis de construire a été délivré et les 9 oppositions ont été levées.
- **promenade de l'Églantine 2A** : changement d'affectation d'une surface commerciale pour l'aménagement d'une crèche au rez-de-chaussée du bâtiment B01. Une attention particulière a été portée à la question de la circulation automobile et des stationnements induits par l'usage de la crèche. Le permis est en cours de rédaction mais une autorisation provisoire a été octroyée en toute fin d'année en accord avec l'Office cantonal pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) pour permettre l'ouverture de la crèche dans les délais.
- **avenue de Lonay 4 à 10** : transformation de deux immeubles avec un total de 40 logements à loyer abordable, propriété de la Société Coopérative d'habitation Cité des Philosophes. Une attention particulière a été portée sur les aménagements extérieurs afin d'améliorer l'accessibilité ainsi que les qualités paysagères des espaces en préservant les arbres existant. Le permis de construire a été délivré.

## LHR – LOI SUR L'HARMONISATION DES REGISTRES

Dans le cadre de l'harmonisation des registres demandée par la Confédération et le Canton, l'Office de la population a la tâche de lier chaque habitant·e à un numéro de bâtiment (EGID) et à un numéro de logement (EWID). Cette opération fait toujours ressortir des erreurs dans le Registre cantonal des bâtiments (logements non ou mal répertoriés), ne permettant pas l'attribution des numéros précités ou des travaux exécutés sans autorisation (création de nouveaux logements) nécessitant des procédures de mise en conformité fastidieuses. La mise à jour de ces données engendre d'importantes recherches auprès des archives et des gérances ainsi que des visites sur place afin de mettre à jour les logements existants dans les bâtiments. La tenue de ces registres à jour est une tâche pérenne. Elle a permis le traitement d'un bon nombre de ces dossiers durant l'année. Par ailleurs, plusieurs demandes de la part de gérances concernant l'attribution des numéros EWID et EGID relatifs à leur parc locatif ont été traitées en plus de la mise à jour des registres.

Dans la continuité de la saisie des données de la statistique de la construction et de la mise en conformité des données du registre fédéral des bâtiments et logements, faisant suite à la révision de l'ordonnance fédérale y relative en 2017, l'Office fédéral de la statistique (OFS) attend des Cantons et des Communes la finalisation des corrections sur les données du registre, afin d'atteindre les objectifs de complétude et de qualité qu'il s'est fixé. Il a été relevé 134 erreurs dans le registre dont la catégorie où la classe de bâtiments a nécessité des corrections après vérification.

## RECENSEMENT ET CONTRÔLE DES CITERNES

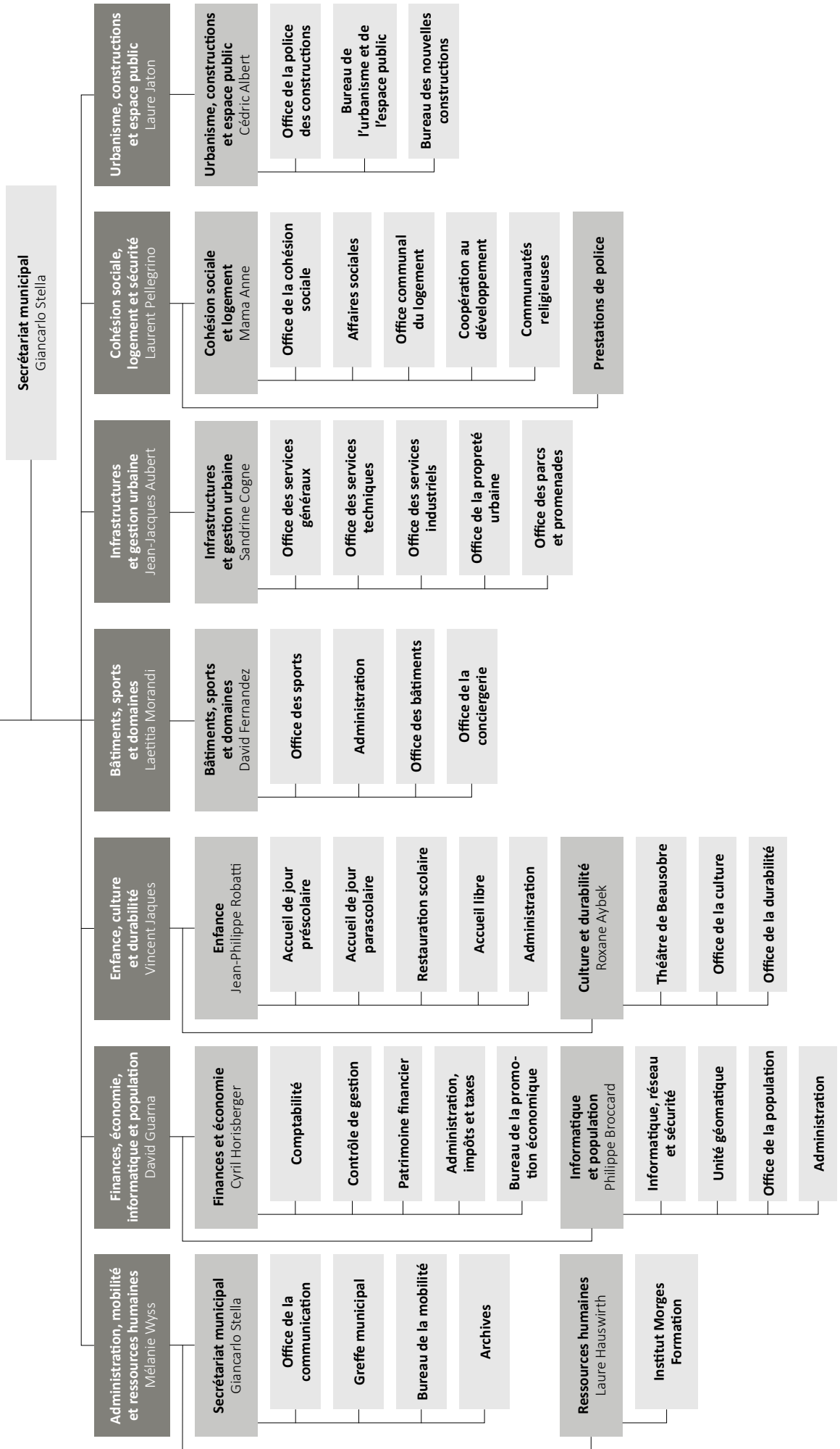
La gestion des contrôles des citernes est assurée par l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM). En fin d'année, le nombre total des citernes du territoire morgien était de 626 en exploitation dont 27 faisant l'objet d'un suivi actif de la part de l'ERM.

**ORGANIGRAMMES**  
AU 31 DÉCEMBRE 2022

# COMMUNE DE MORGES

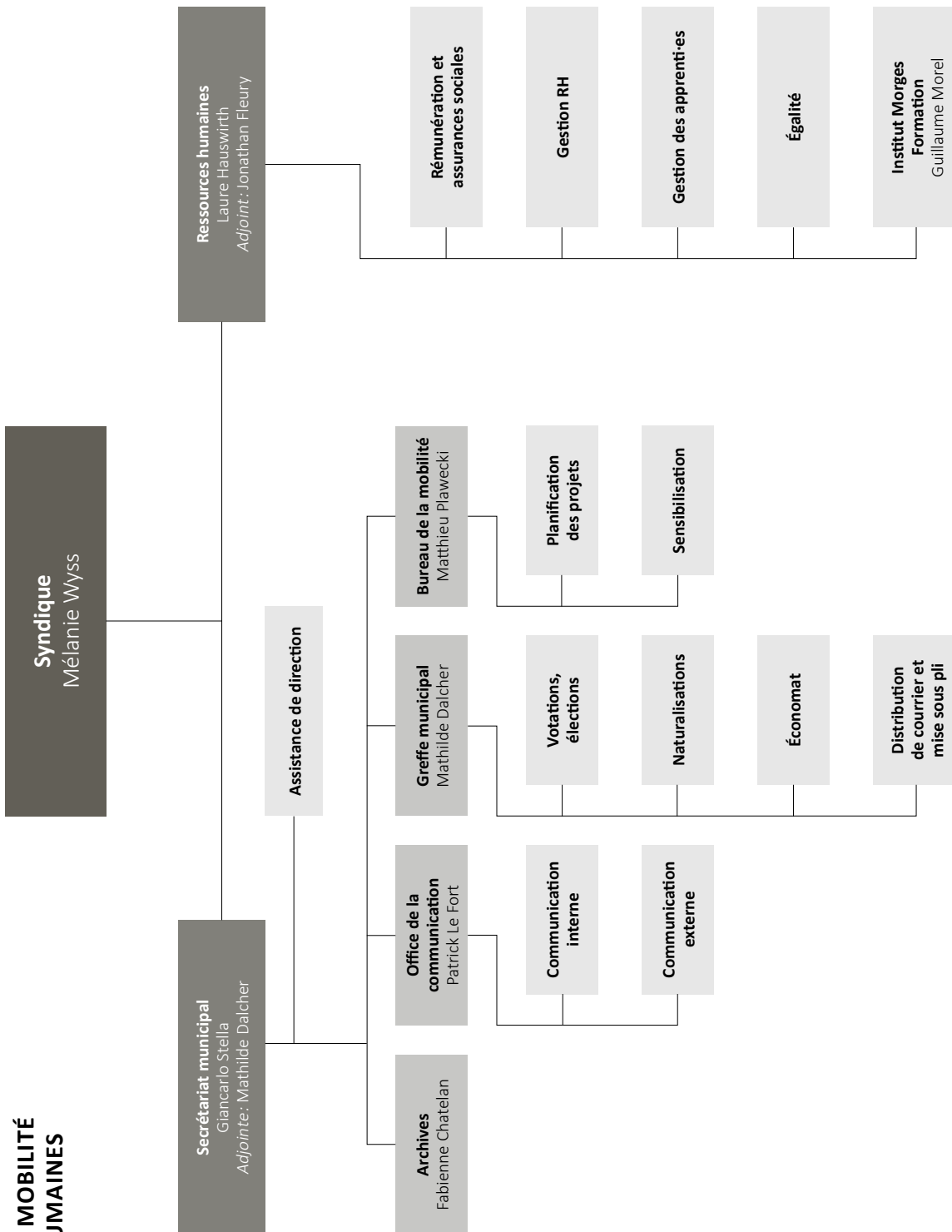
31 décembre 2022

## Municipalité Syndique: Mélanie Wyss



# ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES

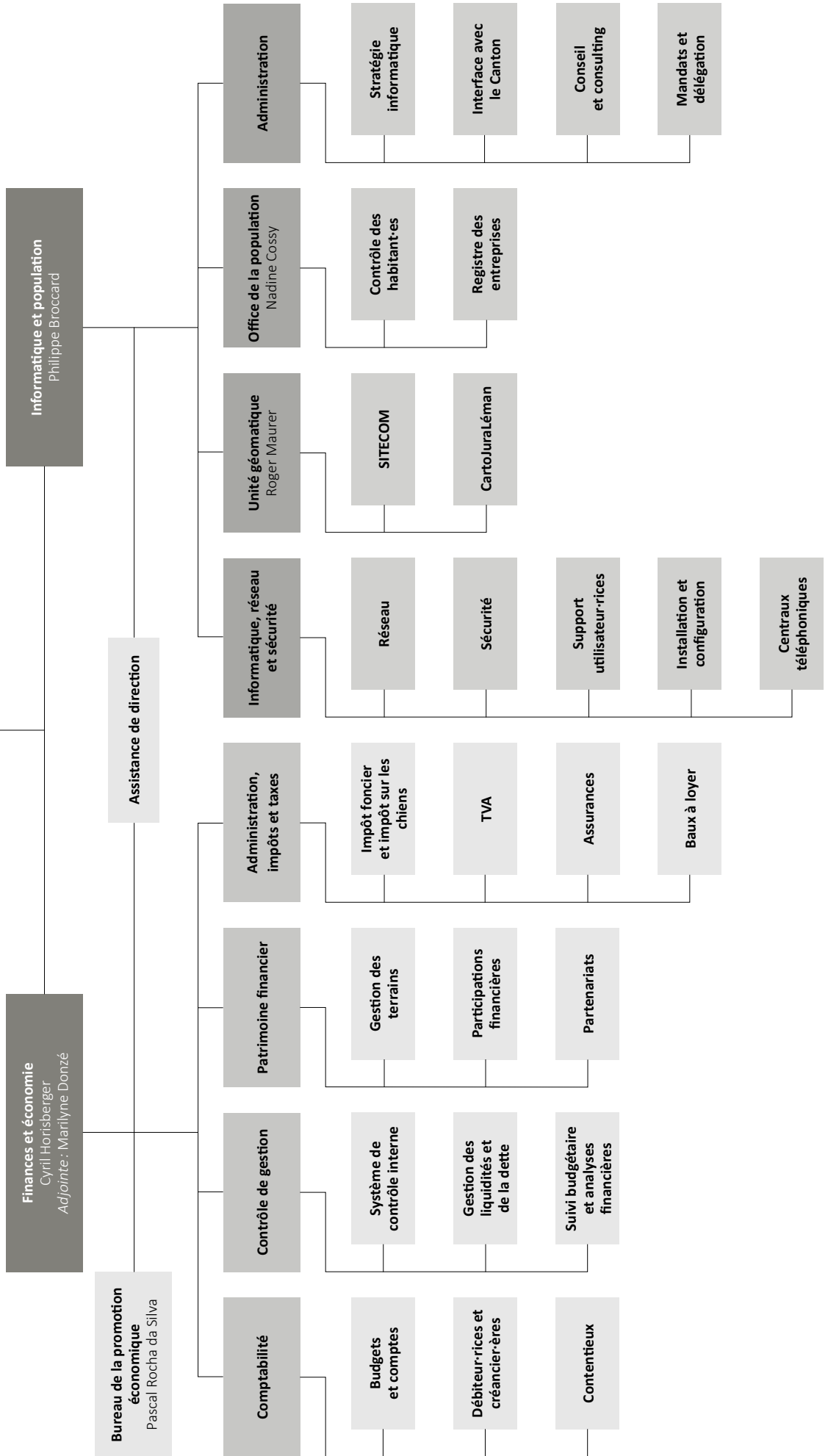
31 décembre 2022



# FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION

31 décembre 2022

**Municipal**  
David Guarna

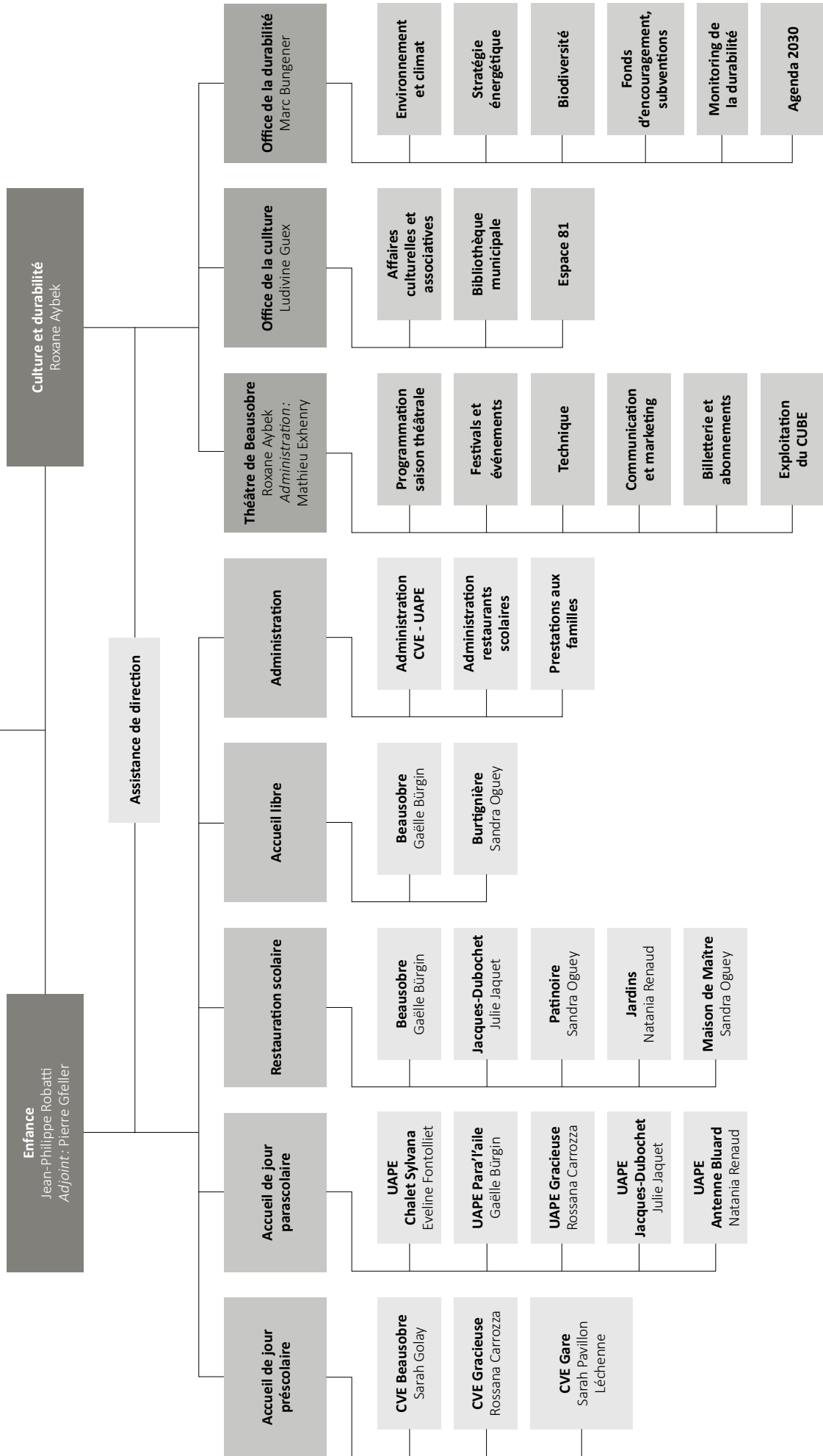




# ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ

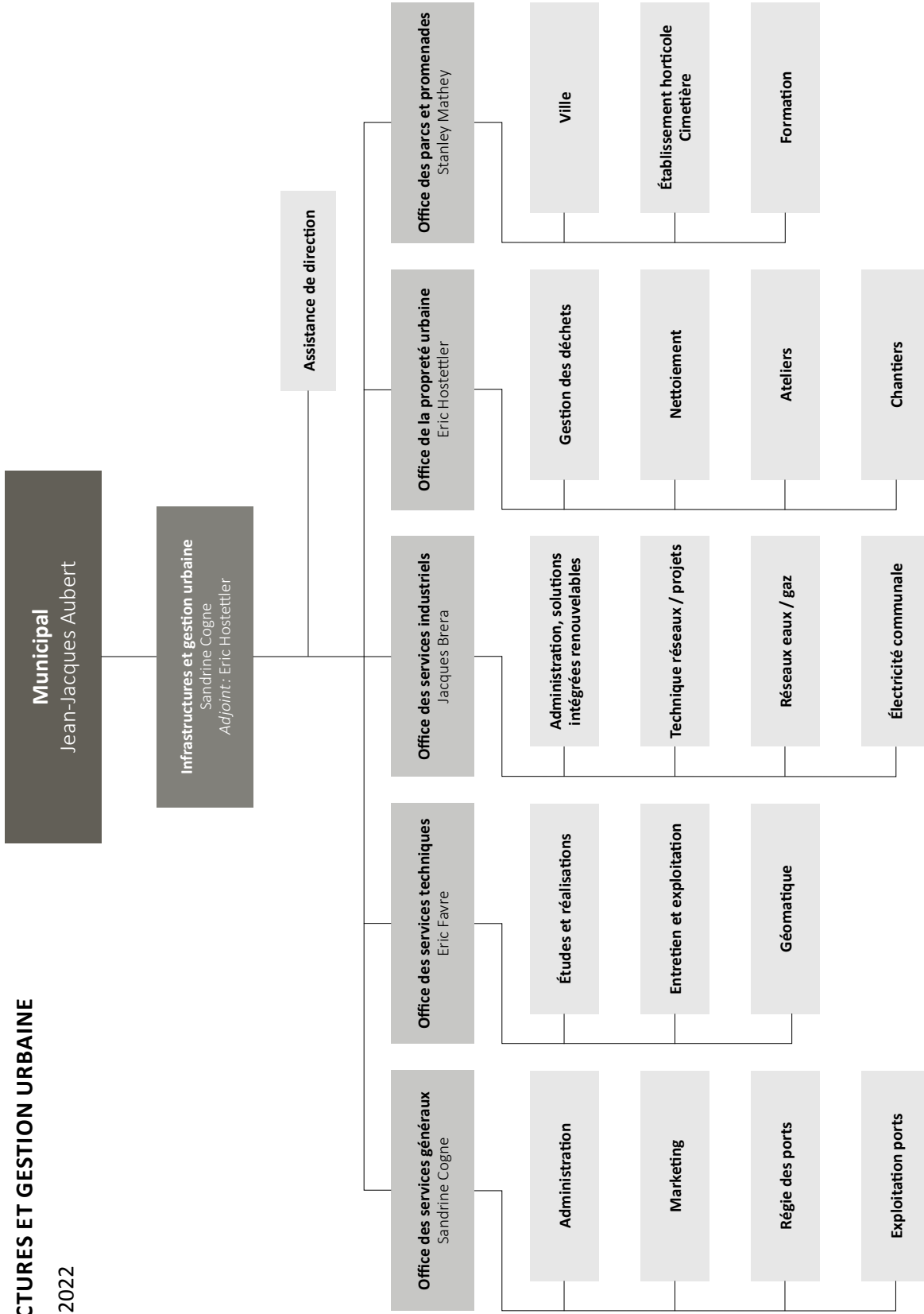
31 décembre 2022

**Municipal**  
Vincent Jaques



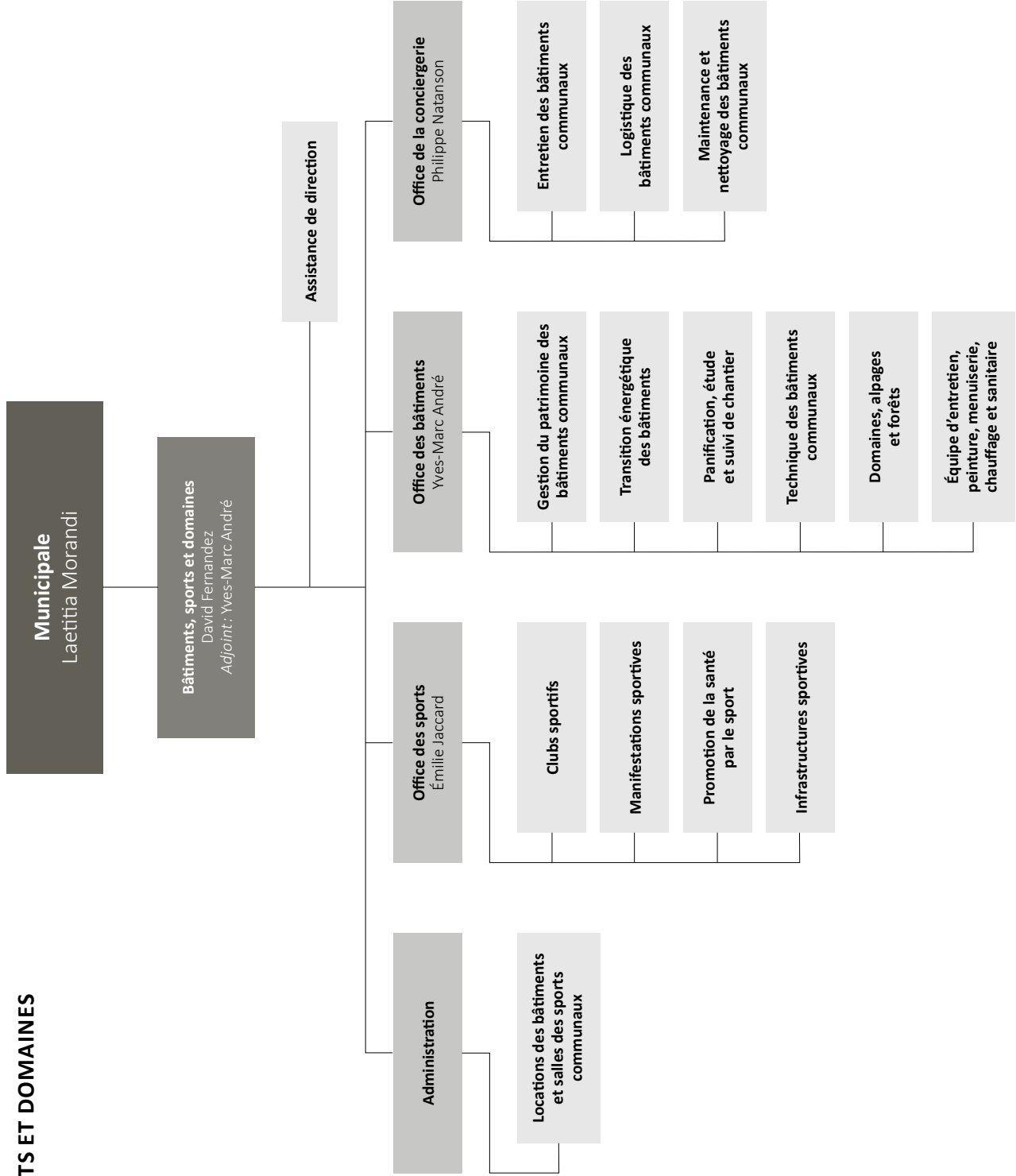
# INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE

31 décembre 2022



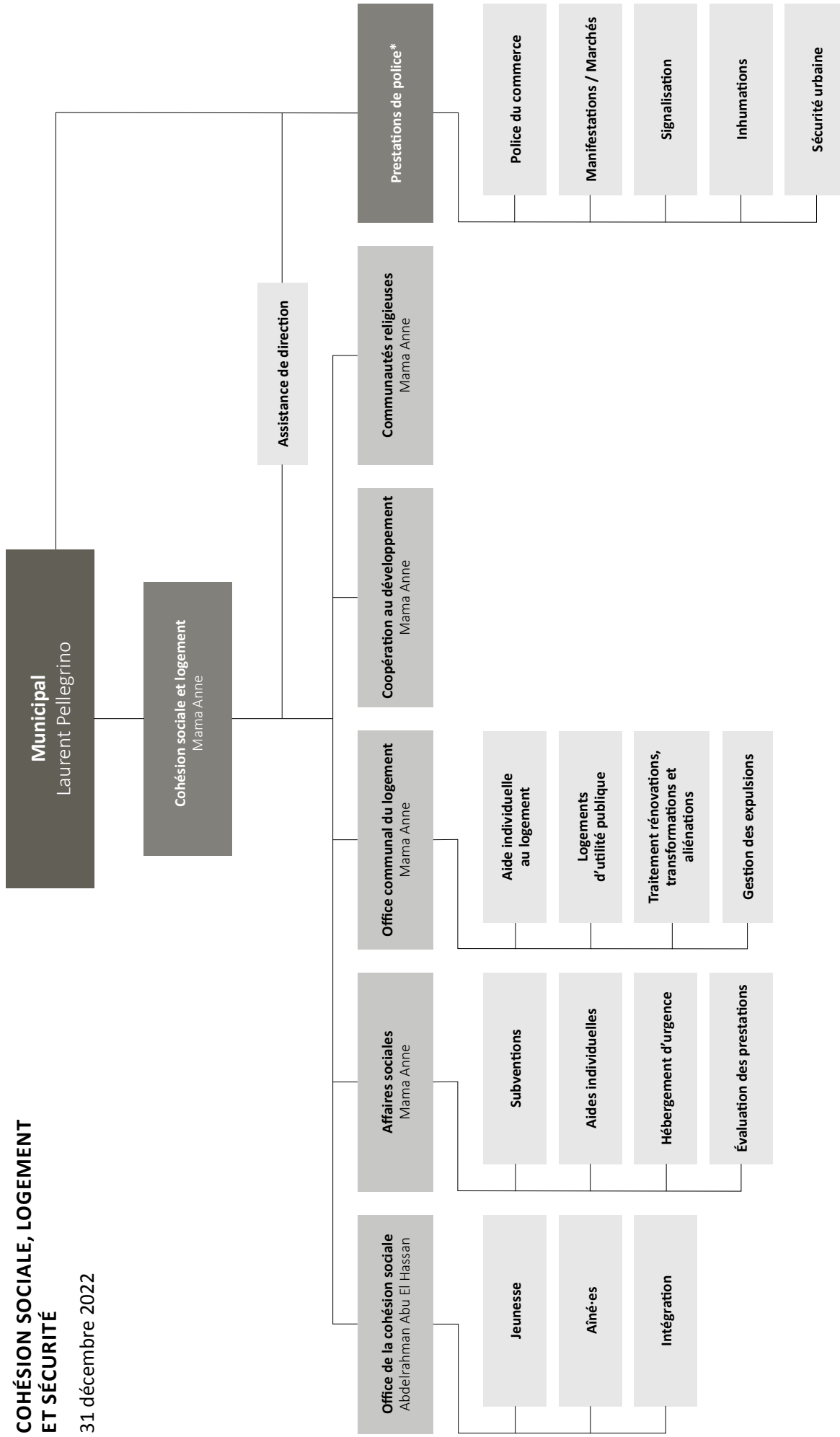
# BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES

31 décembre 2022



# COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ

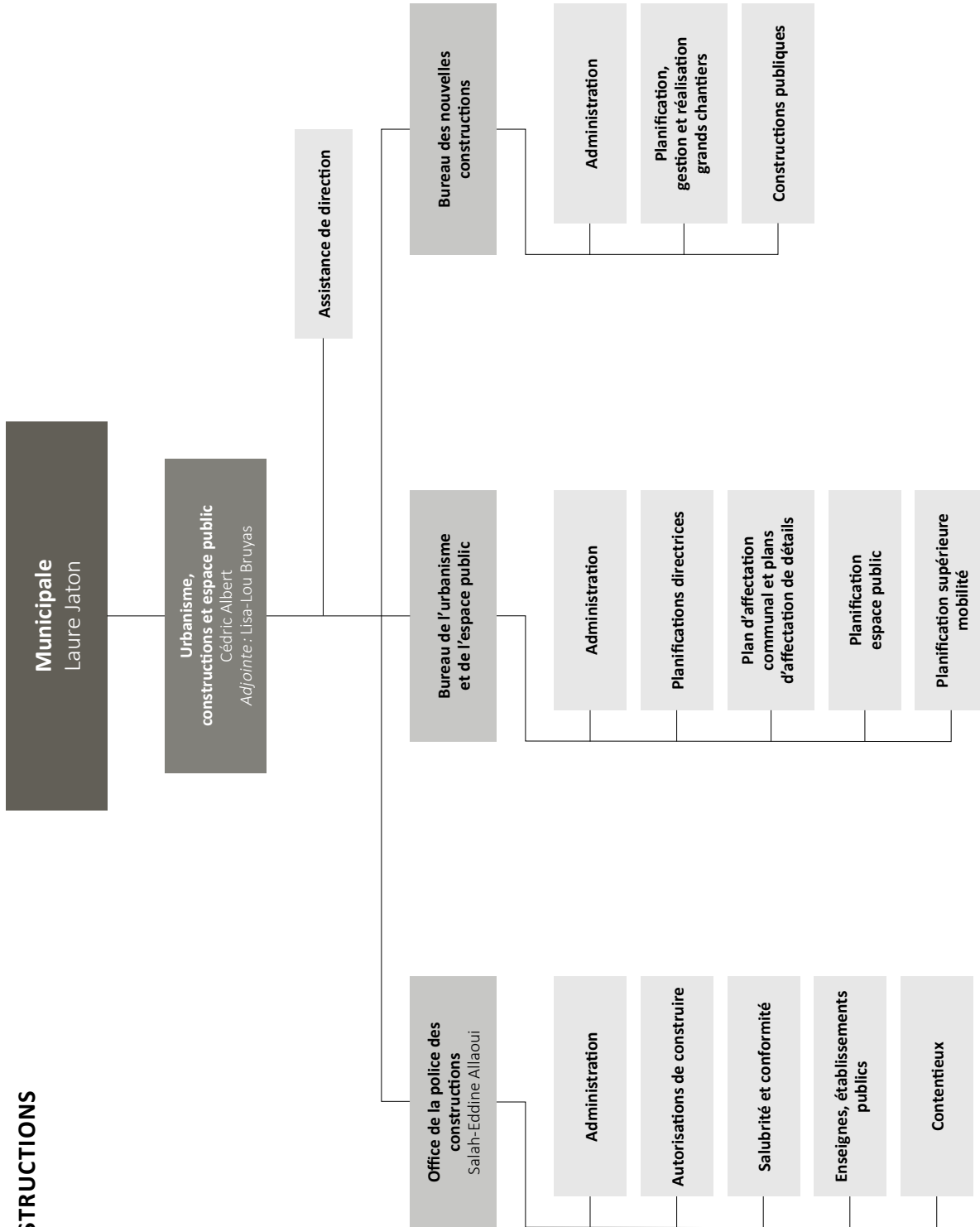
31 décembre 2022



\* Selon contrat de droit administratif entre la Ville de Morges et Police Région Morges

# URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC

31 décembre 2022







## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commission des finances,

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

au nom de la Municipalité

*la syndique*

Mélanie Wyss

*le secrétaire*

Giancarlo Stella

# ABRÉVIATIONS

AAS	Agences d'assurances sociales
ACC	Aide complémentaire communale
AFJ	Accueil familial de jour
AIL	Aide individuelle au logement
AJEMA	Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
AREMS	Accueil et restauration en milieu scolaire
ASIME	Association scolaire intercommunale Morges et environs
ASIC	Association suisse Infrastructures communales
ASIT	Association pour le système d'information du territoire
ASL	Association pour la Sauvegarde du Léman
ASP	Assistant-es de sécurité publique
ATI	Automatisation des transferts d'information
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soin à domicile
AVDCH	Association vaudoise des contrôles des habitants
AVRiC	Association vaudoise des responsables informatiques communaux
AVSM	Association vaudoise des secrétaires municipaux
CARM SA	Centre Aquatique Région Morges SA
CCA21	Commission consultative Agenda 21
CCISE	Commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers
CPP	Code de procédure pénale
CCT	Convention collective de travail
CCUM	Commission consultative urbanisme et mobilité
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDPVM	Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises
CEP	Centre d'enseignement professionnel
CIP	Caisse intercommunale de pension
CJL	Geoportail CartoJuraLéman
CNM	Club Nautique Morgien
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
COOR	Association des commerçants de la Ville de Morges
COV	Conservatoire de l'Ouest vaudois
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux

CROCS	Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires
CSR	Centre Social Régional
CVC	Conférence des villes en matière culturelle
CVE	Centre de vie infantine
DDP	Droit distinct et permanent
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DIL	Direction du logement
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EHC	Ensemble Hospitalier de La Côte
EM	Parti de l'Entente morgienne
EMVL	Parti de l'Entente morgienne et Vert'libéraux
EPIQR	Energy Performance, Indoor environmental Quality, Retrofit
EPT	Équivalent plein temps
ERM	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne
EVAM	Établissement vaudois d'aide aux migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEDEVACO	Fédération vaudoise de coopération
FSPJ	Fédération suisse des parlements des jeunes
GECO	Gestion des commandes d'achat
GED	Gestion des espaces collaboratifs et documentaires
GLAJ	Groupe de liaison des activités de jeunesse
GCTA	Gestion coordonnée du trafic d'agglomération
GNC	Gaz naturel carburant
GROPIL	Groupe de pilotage
GTB	Gestion technique des bâtiments
ICDG	Infrastructure (communale et/ou cantonale) de données géographiques
ICOM	Conseil international des musées
IGSU	Communauté d'intérêts pour un monde propre
IHEID	Institut des hautes études internationales et du développement

ISPC	Indice suisse des prix à la consommation
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LAOC	Loi sur les amendes d'ordre communales
LC	Loi sur les communes
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LContr	Loi sur les contraventions
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
LGéo	Loi sur la géoinformation
LHand	Loi sur l'égalité pour les handicapés
LHR	Loi sur l'harmonisation des registres
LLA	Logements à loyer abordable
LLM	Logement à loyer modéré
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LTDR	Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation
MBC	Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay
MEP	Mandat d'étude parallèle
MPC	Maturité professionnelle commerciale
MSST	Mesures de santé et sécurité au travail
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédérale de la statistique
OIBT	Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
Osites	Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
PA	Plan d'affectation
PACom	Plan d'affectation communal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PCI	Organisation régionale de protection civile
PDCom	Plan directeur communal
PDCom Mob	Plan directeur communal des mobilités
PDL	Plan directeur localisé
PET	Planification énergétique territoriale
PGA	Plan général d'affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGIM	Plans de gestion intégrée de la mobilité
PJDM	Parlement des jeunes de Morges

PLR	Parti libéral-radical
POCAMA	Portail cantonal des manifestations
PPA	Plan partiel d'affectation
PQ	Plan de quartier
PRM	Police Région Morges
PS	Parti Socialiste
PSIG	Parti Socialiste et Indépendant-es de Gauche
PSPS	Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
REGA	Garde aérienne suisse de sauvetage
REH	Romande Énergie Holding SA
SACR	Semaine d'action contre le racisme
SAF	Service d'aide familiale
SAPJV	Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois
SDE	Service de l'emploi
SDRM	Schéma directeur de la région morgienne
SDSI	Schéma directeur des systèmes d'information
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SCI	Système de contrôle interne
SIGE	Service intercommunal de gestion
SIT	Système d'information du territoire
SITECOM	Système d'information du territoire de la Commune de Morges
SIRH	Système d'information des ressources humaines
SIS Morget	Association intercommunale de Service Incendie et Secours Morget
SISL	Société internationale de Sauvetage du Léman
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SPOP	Service de la population
SPJ	Service de protection de la jeunesse
STAP	Station de pompage
TPM	Transports publics de Morges et environs
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
UDC	Parti de l'Union démocratique du centre
UVS	Union des villes suisses
ZIZA	Zone industrielle et artisanale

*Édition* Greffe municipal de la Ville de Morges  
*Impression* Carrara Sàrl, Morges  
*Tirage* 240 exemplaires  
*Ressources* Ville de Morges, Darrin Vanselow, Olivier Bohren,  
Shawnee Photography, Sébastien Bovy, Raphaël Dupertuis,  
Maud Guye-Vuillème, Serge Avondo, Lotfi Souissi,  
État de Vaud « Pour ma commune », Nicole Chuard,  
Raoul Perez, Aude Haenni, Margot Steiner, Amélie Buri,  
Paysagestion / Marek Pasche, belandscape  
*Graphisme* Pavlos Constantinou, 2ndfloor.ch